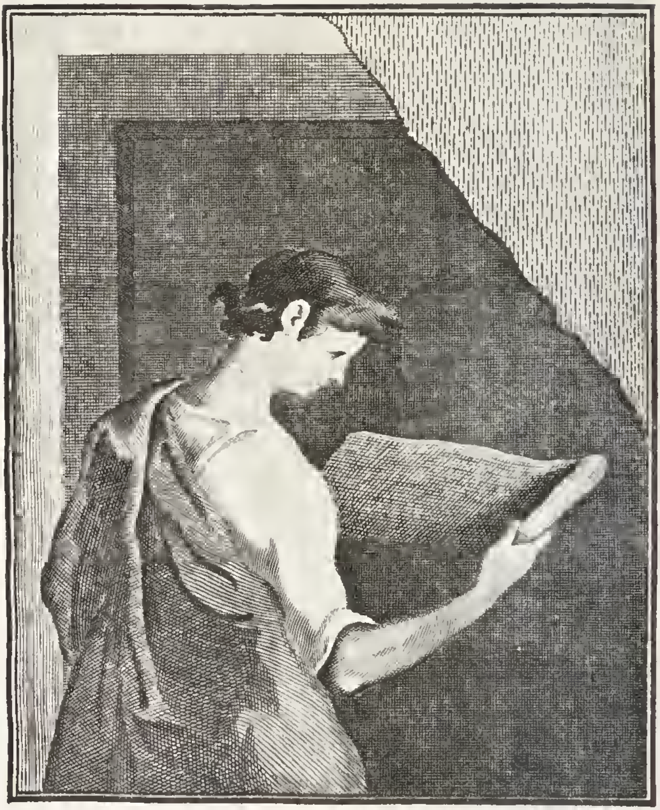

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1703unse_2

Coll. Paris. Soc. Jesu inscript.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1703.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

PERIOD. 1703 no. 4

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1703.

ARTICLE CLXII.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année 1700. Avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année. Tirez des Registres de cette Academie. A Paris chez Jean Boudot 1703. *in* 4°. *pages* 469.

CETTE Histoire avec les Memoires qu'on y a joint contient une trop grande multitude d'observations curieuses, pour qu'elles puissent toutes être renfermées dans un seul ex-

trait. L'Historien de l'Academie les a rangées selon l'ordre des matieres. Nous ne pouvons mieux faire que de suivre le même ordre. On ne doit pas s'attendre de trouver icy toutes les nouvelles Observations de l'Academie sur chaque matiere : Il faudroit pour cela transcrire le Volume entier. On s'est contenté d'en mettre quelques unes des principales.

Nouvelles Observations sur la Physique generale.

Mr. de la Hire qui s'est chargé d'observer sans interruption les changemens du Barometre & du Thermometre, la quantité d'eau de pluye qui tombe & les variations de l'aiguille aimantée a rendu compte à l'Academie au commencement de l'année 1700. des Observations qu'il avoit fait pendant l'année precedente.

La somme de la hauteur de l'eau de pluye, qui est tombée pendant toute l'année 1699. est de 18. pouces 8. lignes $\frac{1}{4}$. Ainsi il n'est gueres

moins tombé de pluye pendant cette année là qui a paru extrêmement seche, qu'il en tombe dans les années moyennes. Mais les plus grandes pluyes ont été dans les mois d'Avril, May, Juin & Septembre, au lieu qu'elles arrivent ordinairement dans les mois de Juillet & d'Aoust.

La plus grande hauteur du mercure dans le Barometre a été de 28. pouces 3. lignes le 21. Novembre & le 31. Decembre 1699. & son plus grand abaissement a été de 26. pouces 9. lignes le 14. Janvier & le 14. Decembre. Sur quoy il est bon de remarquer que le Barometre sur lequel Mr. de la Hire a fait ses Observations est placé à la hauteur de la grande sale de l'Observatoire, 20. toises à peu prés au dessus de la riviere.

Le 15. Juillet qui a été le jour le plus chaud de l'année 1699. le Thermometre est monté à 63. parties $\frac{2}{3}$; & le onziéme Decembre qui a été le plus froid il est descendu à 25. parties $\frac{1}{2}$. Mais ce qui sans doute surprendra plusieurs personnes le premier jour de Janvier & le 5. de

Juin le Thermometre s'eſt trouvé à la même hauteur de 42. à 43. parties.

Mr. de la Hire qui avoit trouvé à la fin de l'année 1686. que la declinaiſon de l'éguille aimantée étoit de 4°. 30′ vers l'Oueſt, a trouvé qu'à la fin de l'année 1699. la declinaiſon étoit de 8°. 10′. mais il a ſoin d'avertir qu'il ſe peut faire qu'il y ait quelque irregularité dans l'obſervation, quoy qu'il y apporte toutes les precautions dont il eſt capable.

Mr. Dieulamant qui a examiné luy même la grotte de nôtre Dame de la Balme auprés de Grenoble, n'y a plus trouvé ni les gouffres, ni le grand lac dont quelques livres font mention : mais ſeulement un petit ruiſſeau formé en partie par les eaux qui diſtillent au travers du rocher. Ainſi il faut dire que ceux qui ſous François I. furent chargez d'examiner cette grotte s'imaginerent y voir les choſes qu'ils ne voyoient pas en effet, ou qu'ils firent un rapport infidelle de ce qu'ils avoient veu, ou qu'il s'eſt fait depuis ce tems-là un changement conſiderable dans cette grotte.

Mr. Picard remarqua il y a 30. ans que le Mercure de ſon Barometre ſecoüé dans l'obſcurité donnoit de la lumiere Mr. de Bernouilli Profeſſeur de Mathematique à Groningue a voulu ces dernieres années approfondir d'avantage ce Phenomene. Il a obſervé que quand on ſecouoit le Barometre dans l'obſcurité, la lumiere ne ſe montroit que dans la deſcente du Mercure, & qu'elle paroiſſoit comme attachée à ſa ſurface ſuperieure : mais que tous les Barometres n'avoient pas ce privilege. Ce qui empêche qu'ils ne l'ayent tous, ſelon Mr. Bernouilli, c'eſt qu'il ſe forme une petite pellicule ſur la ſurface du Mercure, quand il n'eſt pas extrêmement pur. L'Academie a neanmoins trouvé que pluſieurs Barometres faits ſans la precaution que Mr. Bernouilli veut qu'on apporte pour que le mercure y ſoit pur, ne laiſſent pas de donner de la lumiere ; & que quelques Barometres faits avec ces precautions ne donnent aucune lumiere.

La Lune paroît notablement plus

grande à l'horiſon qu'au meridien. Mr. Deſcartes dit que cela vient de ce que la longue ſuite d'objets interpoſez entre nous & l'Horiſon, nous font imaginer la lune plus éloignée. Gaſſendi attribue ce Phenomene à ce que la prunelle qui eſt plus ouverte dans l'obſcurité que dans le grand jour, doit par conſequent l'être davantage le matin & le ſoir qu'à midi. Le P. Goüye rejette ces deux explications. La premiere; parceque plus l'Horiſon eſt borné, plus la lune nous paroît grande : la ſeconde parce qu'en regardant la Lune avec un petit tuyau de papier on la voit plus petite à l'Horiſon. Pour expliquer donc ce Phenomene, le P. Goüye dit que comme une colonne paroît plus groſſe, lors qu'elle eſt placée au devant d'une muraille, que quand elle eſt iſolée; & lors qu'elle eſt canelée que quand elle ne l'eſt pas : ainſi la Lune paroît plus grande à l'Horiſon à cauſe des vapeurs plus epaiſſes qui l'environnent, ou à cauſe que les objets interpoſez entre l'œuil & la lune font ſur elle la même choſe, que les ca-

nelures ſur le fuſt d'une colonne. De là vient que la Lune paroît beaucoup plus grande, lorſquelle ſe leve derriere les arbres.

Mr. de Senecey Gentilhomme de baſſe Normandie a fait ſçavoir à l'Academie que le 7. de Janvier 1700. une heure avant le jour, il parut aux habitans de la Hague, un tourbillon de feu ſi éclattant, qu'il effaçoit la lumiere de la Lune. Il avoit le figure d'un grand arbre, & couroit de l'Oueſt Nord-Oueſt à l'Eſt-Sud-Eſt. Il étoit plus d'une heure de jour, lors qu'il tomba; & ce fut avec un ſi grand bruit que les maiſons de pluſieurs villages en tremblerent. Il parut aux habitans de la Hague que cette flame ſe perdit dans la mer aux environs de la petite Iſle d'Origny. Ce ſpectacle fut à peu prés le même que celuy d'un gros vaiſſeau qui auroit été en feu.

On a écrit d'Aix à Mr. de Tournefort qu'il ſe trouve de l'ambre jaune dans les fentes des Rochers de Provence les plus ſteriles. Ce qui fait croire que cette gomme eſt

minerale & non pas vegetale, comme on le croit communement.

M. Homberg ayant attaché une bouteille de vin au claquet d'un Moulin, le vin s'y eſt changé en un tres-bon vinaigre dans l'eſpace de trois jours.

Nouvelles Obſervations ſur l'Anatomie.

En 1699. M. Vernage Medecin de la Faculté de Paris ayant été obligé de faire faire la ponction à une jeune fille hydropique, il en ſortit une matiere laiteuſe, au lieu de l'eau qui devoit naturellement venir. Il apporta de cette liqueur à l'Academie. On trouva qu'elle avoit la couleur & la conſiſtence du lait, & même un peu le goût, hormis qu'elle étoit plus ſalée. Elle mouſſoit en tombant, & s'élevoit ſur le feu comme du lait: mais elle étoit beaucoup plus legere, & ne ſe coaguloit point par les acides, mais par le ſel de tartre. La quantité de cette liqueur étoit auſſi étonnante que ſa nature. La fille hydropique mourut après un an de maladie, & pen-

dant ce tems-là on luy faisoit l'operation au moins tous les 15. jours: & à chaquefois on tiroit 13. 14 & quelquefois 15. pintes de ce lait Mr. Vernage, M. Mery, M. Homberg & quelques autres ont proposé diverses conjectures pour expliquer la cause d'une hydropisie si extraordinaire.

M. de Verney après une recherche tres-exacte a découvert que la moëlle qui est dans les os est composée d'une infinité de petits sacs membraneux qui s'ouvrent les uns dans les autres & qui sont remplis d'une huille fine & delicate extraite du sang. La moëlle ne sert point à nourrir l'os; mais à l'humecter, à l'amollir jusqu'à un certain point, & à empêcher qu'il ne soit aussi cassant qu'il le seroit sans cela.

Mr. Litre a remarqué qu'outre les Hernies ordinaires, il y en a d'une autre espece, qui sont moins dangereuses & plus rares, mais moins faciles à reconnoître. Il rapporte les marques auxqu'elles on peut les reconnoître, & la maniere dont il faut y remedier.

Les Anciens avoient crû que c'étoit la Trachée Artere qui formoit la voix. Galien est le premier qui a dit que cette petite fente ovale, qui est au haut de la Trachée, & qu'on appelle la Glotte, étoit le principal organe de la voix : mais il n'a pas nié que la Trachée ne contribua beaucoup à la production de la voix. M. Dodart est persuadé que le son qui fait la voix, ne sçauroit se former dans la trachée; parce qu'on ne parle & qu'on ne chante qu'en rendant l'air & non pas en le recevant. Or l'air qui des poumons entre dans la trachée passe de plusieurs petits canaux fort étroits dans un beaucoup plus large ; ainsi son cours devenant plus libre & plus tranquille, il ne peut pas acquerir la vitesse necessaire pour faire le son. Mais comme l'ouverture de la glotte est fort petite par rapport à la trachée, il ne peut sortir de la trachée par la glotte, sans precipiter son cours, & sans mettre en ressort les deux levres de la glotte, & leur faire faire les vibrations qui causent le son. Ce son ainsi formé va retentir dans la cavi-

té de la bouche & des narines, & tout l'agrement de la voix depend de ce retentiſſement. Ce n'eſt donc point la trachée artere qui forme la voix, ou qui en fait le reſonnement; elle ſert uniquement à fournir l'air, comme fait le Porte-vent dans les Orgues. La glotte ſeule fait la difference des tons par les differens changemens de ſon ouverture.

M. Mery demande ce que devient l'air qui entre dans les poumons à chaque reſpiration. Après avoir prouvé que cet air ne peut point s'échaper par les pores de la peau, il répond qu'il faut donc que l'air étant arrivé avec le ſang aux extremitez des arteres entre avec luy dans les petites bouches des veines, qu'il le ſuive dans tout le reſte de la circulation juſqu'à ce qu'il ſoit reporté par l'artere pulmonaire dans les venules du poulmon, dont il ſort par la trachée artere qui l'avoit apporté. Cette route de l'air n'eſt pas ſeulement prouvée par la neceſſité du raiſonnement, mais encore par l'experience & par le ſouffle.

M. Chirac fameux Medecin de Montpellier a le premier proposé que le vomiſſement étoit produit par les mouvemens extraordinaires du Diaphragme & des muſcles du bas ventre & non pas par les contractions des fibres de l'eſtomach. Mr. Du-Verney qui eſt dans la même opinion a fait diverſes experiences ſur des Animaux vivans pour rendre viſible la Mechanique du vomiſſement. M. Litre & quelques autres Anatomiſtes diſent que l'Oeſophage, le ventricule & les inteſtins n'étant qu'un même canal continu & revétu par tout des mêmes fibres charnuës ; il n'y a pas de raiſon de nier que le ventricule & l'Oeſophage n'ayent quelquefois le mouvement antiperiſtaltique, pour pouvoir ſe reſſerrer ſucceſſivement du bas en haut ; puiſqu'il eſt conſtant que les inteſtins ont ce même mouvement. L'Auteur de l'Hiſtoire de l'Academie ajoûte que ces deux opinions pourroient bien être vraïes en même tems ; puiſque ces deux mechaniques ne ſont point incompatibles.

M. Tauvry a communiqué à l'Academie une lettre de Mr. Courcial Medecin de Toulouſe, où il raconte une choſe fort extraordinaire. Une femme agée de 21. à 22. ans ayant eû la fievre & ſenti de grandes douleurs dans tout le corps, devint toute contrefaite & commença à décroître fort ſenſiblement. On ne la pouvoit rémüer ſans que ſes os pliaſſent : tout ſon corps enfla, & ſa peau devint plus épaiſſe & plus dure. Elle mangeoit beaucoup & vécut en cet état 18. ou 19. mois. Après ſa mort on trouva ſes os mous comme de la cire, & plus aiſez à couper que les chairs. Toutes les autres parties du corps étoient dans leur état naturel.

M. Litre a fait voir à l'Academie une rate petrifiée & qui tenoit encore à tous les vaiſſeaux & à tous les ligamens auxquels la rate tient ordinairement. M. du Verney a raporté qu'on avoit trouvé à un enfant mort à l'âge de 5. ans dans le *Sinus longitudinal ſuperieur* du cerveau un ver vivant, long de quatre pouces & ſemblable à ceux de

terre. M. Lemery a raconté qu'une fille de bon temperament ayant eû après une fiévre intermitente une extinction de voix qui lui dura un an & demi sans intermission, il lui avoit fait revenir la voix en luy faisant prendre des Herbes vulneraires en guise de Thé.

Nouvelles Observations de Chymie.

M. Lemery recherchant la cause des Volcans qui font quelquefois de si grands desordres en Italie, s'avisa d'enfoüir en terre pendant l'Eté 50. livres d'un mélange de parties égales de limaille de fer & de soufre pulverisé, le tout reduit en pâte avec de l'eau. Au bout de huit ou neuf heures la terre se gonfla & s'entrouvrit en divers endroits: il en sortit des vapeurs soufreuses & chaudes & ensuite des flammes. Une plus grande quantité de ce mélange avec une plus grande profondeur étoit tout ce qui manquoit pour faire un veritable Mont Etna.

Il paroît que les dissolutions qui sont accompagnées de fermenta-

tions, où les matieres boüillonnent & se gonflent, & même avec bruit, ne doivent pas être froides ni faire descendre le Thermometre qui y est plongé. L'experience neanmoins nous apprend qu'il y en a plusieurs de cette nature : & ce qui est de plus surprenant, c'est que de ces fermentations froides il en sort quelquefois des vapeurs chaudes. C'est ainsi que quand on a mêlé du sel Ammoniac avec de l'huile de vitriol, si l'on a un Thermometre plongé dans la matiere, & un autre un peu élevé au dessus pour recevoir seulement la vapeur qui en sortira, on voit dans le même tems le premier Thermometre baisser tres-vîte par la froideur de la fermentation, & le second monter tres-vîte par la chaleur des fumées qui s'en exhalent. Qui croiroit aussi que pour rendre de l'eau froide encore plus froide pendant quelques momens, il ne faudroit qu'y jetter promptement une grande quantité de braise ardente? C'est neanmoins ce qu'à éprouvé M. Geoffroy qui a pris le soin d'aprofondir ce qui re-

garde les fermentations froides.

Une personne à qui M. Burlet avoit ordonné des eaux minerales d'Aix la Chapelle, fut surpris de voir qu'un gobelet d'argent dans lequel elle les avoit prises pendant trois jours, se trouva doré comme s'il l'avoit été par un Orfevre. M. Homberg a dit sur cela que cette dorure venoit du souffre de ces eaux; ce qu'à confirmé Mr. du Hamel qui a été long-tems à Aix la Chapelle. M. Boulduc a trouvé par l'Analyse qu'il appelle d'Extraction, que l'Ipecacuanha gris contient des parties Salines, & sulphureuses ou resineuses; mais les salines en plus grande quantité. L'Ipecacuanha brun qui est le plus violent dans son action, à cependant beaucoup moins de parties Salines & resineuses que le gris. L'Ipecacuanha blanc le moins fort de tous à fort peu de parties resineuses à proportion des Salines. M. Homberg a remarqué que l'esprit de Nitre dissout toûjours une plus grande quantité de chaque Alcali que l'esprit de Sel. On a long-tems fait mistere de la composition

des Goutes d'Angleterre. Ce n'eſt que de l'Eſprit volatile de ſoye cruë rectifié avec de l'huile de Canelle, ou avec quelque autre huile eſſentielle. M. de Tournefort a montré par experience que ces fameuſes Goutes n'ont aucun avantage ſur les preparations de la Corne de cerf & du Sel Ammoniac, ſi ce n'eſt par une odeur plus ſupportable.

Nouvelles Obſervations de Botanique.

Les tiges de toutes les plantes ſont perpendiculaires à l'Horiſon : on ne s'en étonne pas : il eſt neanmoins tres-difficile d'en expliquer la cauſe. Car enfin les graines tombent dans la terre au hazard : & entre un nombre infini de ſituations qu'elles peuvent avoir par rapport à la tige de leur petite plante, la ſituation par laquelle cette tige ſeroit perpendiculaire en en-haut eſt unique, & par conſequent fort rare. Quelle force peut donc obliger la tige de toutes les plantes de prendre toûjours cette ſituation M. Dodart dit

qu'il faut qu'il y ait dans les fibres de la tige & dans celles de la racine une disposition toute contraire : que les fibres de la tige soient disposées de sorte qu'elles se racourcissent par la chaleur du Soleil & s'allongent par l'humidité de la terre & que les fibres de la racine soient au contraire de telle nature qu'elles se nourrissent par l'humidité de la terre & s'allongent par la chaleur du soleil. Il semble en effet difficile d'imaginer une autre raison. Mais il n'est pas aisé de dire en détail quelles peuvent être ces dispositions.

La fecondité des arbres est encore une de ces merveilles dont on ne conçoit point la cause. Mr. Dodart s'est donné la peine de compter les graines qu'il trouvoit sur la branche d'un orme de douze ans : il y en trouva 16450. cette branche étoit de huit pieds de longueur & tout l'orme avoit la valeur de plus de trente branches de cette longueur. Ainsi il y avoit sur l'Orme plus de 329000. graines. Un orme vit aisement cent ans & plus : & sa fecon-

dité moyenne n'eſt pas aſſurement à l'âge de douze ans. Si donc au lieu de 329000. on en compte pour chaque année 330000. & qu'on multiplie ce nombre par les cent années de la vie de l'orme, ce ſera 33. millions de graines que l'orme produit pendant toute ſa vie. Chaque graine contient un ſecond arbre, & cet arbre un pareil nombre de graines, ſans que l'on puiſſe jamais arriver à un autre arbre qui ne contienne plus de graine, ou à une graine qui ne contienne plus d'arbre. Voilà par conſequent une progreſſion Geometrique & un calcul immenſe dans lequel la raiſon & l'imagination ſe perdent également.

Mr. de Tournefort a obſervé que les plantes qui naiſſent au fond de la mer n'ont point communement de racine. Ces plantes s'attachent à quelques corps ſolide, & l'embraſſent par une eſpece de plaque trés-polie, qui ne jette aucunes fibres : & il faut qu'elles tirent leur nourriture par les pores exterieures de cette plaque. Les coreaux, les champignons de mer & les autres plantes

pierreuſes paroiſſent n'avoir aucune ſemence. Neanmoins Mr. de Tournefort croit que cette eſpece de lait acre & gluant qu'on voit quelquefois ſortir de l'extremité des branches du corail contient une graine trés-fine & trés deliée. Il croit même qu'il ſe pourroit bien faire, puis qu'il y a des plantes pierres, que toutes les pierres fuſſent auſſi des plantes.

ARTICLE CLXIII.

SUITE DES DISSERTATIONS de Mr. Van-Dale. Des Pontifes parmi les Grecs.

LE nom des Pontifes n'étoit gueres moins reſpecté parmi les Grecs & leur juriſdiction n'avoit gueres moins d'étenduë que parmi les Romains. On trouve les mots d'Ἱερεὺς & d'Ἀρχιερεὺς pris indifferemment l'un pour l'autre ſur beaucoup de medailles Antiques. Souvent même on deſignoit les années par leur Pontificat. Ainſi ſur le revers d'une medaille de *Julia Dom-*

na on lit ces mots. ΕΠΙ. Λ. ΑΥΡ. ΗΦΑΙΣΤΙΩΝΟΣ. ΑΡΧΙΕΡ. ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ. *Sous le Pontificat de Luce Aurele Epheſtion grand Prêtre* : (Medaille *des Daldiens.*)

Ce n'étoit pas ſeulement dans une ville que ſe bornoit la domination des Pontifes , elle s'étendoit ſouvent dans une Province entiere. On lit ſur des marbres les Inſcriptions ſuivantes. ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΑΧΑΙΩΝ. *Le Pontiſe des Achaiens* ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ. *Le Pontiſe de l'Aſie.* C'eſt-à-dire ſans doute *de l'Aſie mineure.*

Il eſt remarquable que ſur les mêmes marbres où l'on trouve les noms de ces Pontifes de toute une Province , on lit auſſi qu'ils étoient au même tems Pontifes particuliers d'une ville. C'eſt l'image & peut-être l'origine des *Metropoles* d'aujourd'huy certainement il n'eſt pas hors de vray ſemblance que les Evêques des premiers Chrêtiens reglerent leur police & l'étendüe de leur reſſort ſur le pied des Pontifes de la Religion qu'ils avoient abolie. Un aveu de la ſorte n'eſt pas auſſi odieux

à l'Eglise Romaine que Mr. Vandale voudroit le persuader.

Parmi les Grecs aussi bien que parmi les Latins il avoit souvent plusieurs Pontifes dans une même ville. On en trouve huit pour la seule ville d'Albe sur un ancien marbre latin cité par Grutter. Sans doute dit M. Vandale il falloit bien que quelqu'un d'eux fut à la tête des autres & qu'il portât le nom de *souverain Pontife* ou de *premier Pontife.* Comme nôtre Auteur le dit sans preuve il voudra bien qu'on ne l'en croye pas tout-à fait sur sa parole.

Au regard des Pontifes Grecs, il est assez certain qu'il y en avoit plusieurs dans une même Province & qu'un d'entre eux étoit regardé comme le chef. Ainsi selon M. Vandale on doit entendre cette inscription d'une medaille ΕΠΙ ΑΡΧ. Α. ΑΥ. ΠΑΠΙΟΥ, ΒΑΛΥΝΔΕΩΝ autrement qu'un sçavant Antiquaire Jesuite, qui croit qu'on doit traduire ΑΡΧ. Α. par ces mots *Pontife pour la premiere fois.* M. Vandale au contraire est persuadé que l'A. signifie *premier*

premier Pontife ou *le chef des Pontifes.* Pour le prouver il compile un grand nombre d'Inſcriptions, où par l'A. on deſigne inconteſtablement le Rang du Pontife & non pas le nombre de ſes Pontificats. En voici deux qui lui paroiſſent peremptoires. La premiere eſt l'Inſcription d'une Medaille frappée par les Sardiens ſous Caracalla. ΕΠΙ ΑΥΡ. ΡΟΥΦΟΥ ΑΡΧ. Α. ΤΟ. Γ. c'eſt-à-dire ſans doute *Premier Pontife pour la troiſiéme fois.* La ſeconde n'eſt pas moins expreſſe. ΝΙΚΟΜΑΧΟ. CΑΡΧΙΕΡ. Α. ΤΟ. Β. *Premier Pontife pour la ſeconde fois.* Ce raiſonnement par Analogie ou par comparaiſon d'une inſcription avec une autre ne paroît pas mépriſable, mais il ne conclut pas toûjours invinciblement. Car enfin l'opinion contraire à celle de M. Vandale eſt également fondée ſur l'Analogie. Voici une Inſcription qu'on trouve ſur une Medaille d'Auguſte qui n'a pas été inconnuë à Mr. Vandale. ΑΡΧ. ΚΟΥCΙΝΙΟC Δ. ΕΦ. C'eſt-à-dire ſans contredit & de l'aveu de M. Vandale même,

Pontife pour la quatriéme fois. Pour quoy donc ΑΡΧ. Α. dans l'Inſcription conteſtée, ne voudra-t'il pas dire *Pontife pour la premierefois*, comme ΑΡΧ. Δ. veut dire *Pontife pour la quatriéme fois?*

On ne deſignoit dans les Inſcriptions le nombre des Pontificats que parce qu'il y en avoit de deux ſortes. Les uns ſe renouvelloient tous les ans, & les autres étoient à vie. On trouve la preuve de ces derniers dans quelques Inſcriptions citées par Mr. Spon. A la p. 335. Μ. ΑΥΡ. ΦΑΙϹΤΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩϹ ΕΚ ΠΡΟΓΟΝΩΝ ΔΙΑ ΒΙΟΥ. C'eſt-à-dire, *Pontife à vie de Pere en fils...* & à la page 363. on lit celle qui ſuit Λ. ΛΙΚΙΝΝΙΟϹ ΠΡΕΙϹΚΟϹ ΙΟΥΕΝΤΙΑΝΟϹ ΑΡΧΙΕΡΕΥϹ ΔΙΑ ΒΙΟΥ. C'eſt-à-dire *Pontife pour toute ſa vie.*

Ces Pontifes au reſte avoient ſouvent à la fois pluſieurs *Sacerdoces*, ou (ſi l'on peut dans une matiere prophane ſe ſervir de termes conſacrez par la religion) ils poſſedoient pluſieurs *benefices*. Un ſeul marbre antique nous en convaincra.

L. AVRELIO
APOLAVSTO. MEMPHIO
AVGG. LIB. HIERONICÆ
CORONATO. ET TON DIA-
PANTON
APOLLINIS. SACERDOTI. SOLI.
VITTATO. ARCHIERI. SYNODI
ET AVGG. &c.

Les femmes n'étoient pas ſeulement Pretreſſes elles étoient auſſi *Pontifes* Ἀρχιέρειαι. Souvent même elles poſſedoient pluſieurs *Sacerdoces* à la fois. Une Inſcription qu'on trouve dans M. Spon à la page 349. n. 83. en eſt une preuve inconteſtable.

Des Aſiarques.

Les Aſiarques ſont depuis long-tems parmi les Doctes un ſujet de diſſertation. Les Livres Saints, les Livres prophanes, auſſi-bien que les Marbres, & les Medailles font mention des Aſiarques. Perſonne n'en a parlé plus en détail & d'une maniere plus circonſtantiée que M. Vandale. Ils étoient toûjours tirez du nombre des Pontifes, mais ils

avoient sur les autres quelque sorte de prééminence ou de dignité. Leur fonction particuliere étoit de presider aux ceremonies sacrées qui accompagnoient les jeux qu'on celebroit en l'honneur des Dieux.

Plusieurs villes de l'Asie Proconsulaire, de la Bythinie & de la Lycie avoient fait une espece de societé entre-elles. Pour entretenir leur union & pour consulter sur les interêts de leur confederation mutuelle, tous les ans on faisoit des jeux dans quelques-unes de ces villes unies. On elisoit parmi les Pontifes de la nation, un chef de ces assemblées & de ces Jeux. Delà les noms d'*Asiarque*, de *Bythinarque* & de *Lyciarque* qu'on donnoit au Pontife choisi pour presider aux jeux, aux sacrifices & aux deliberations de cette espece de Republique ou de Cercle. C'est là ce qu'on peut dire en general des Asiarques. Voici des Particularitez de leurs fonctions. M. Vandale les a ramassé avec grand soin; sans doute elles feront plaisir à tous ceux qui sont sensibles à cette sorte d'érudition.

On demande s'il y avoit au même tems plus d'un Asiarque dans l'étenduë du même Cercle. Ce qui pourroit nous le faire croire est un passage des Actes des Apôtres ch. 19. vers. 31. Voicy les termes du texte Grec τινὲς δὲ καὶ τῶν Ἀσιαρχῶν, &c. *quelques-uns des Asiarques.* Il semble, à s'en tenir au Grec, qu'il y avoit alors à Ephese plusieurs Asiarques qui persuaderent à S. Paul de demeurer caché. A la verité Saumaise a crû que ces Asiarques, dont on parle ici au pluriel, étoient ceux des Pontifes d'Asie qui avoient autrefois fait la fonction d'Asiarque, & qui en retenoient le nom quoy qu'ils ne fussent plus en charge. M. Vandale est d'un sentiment contraire. Il conjecture que chaque ville de la confédération, deputoit un Pontife avec le nom d'Asiarque, mais qu'un seul des deputez étoit le chef ou le président de l'Assemblée. Certainement on trouve sur les medailles, des Asiarques de toutes les villes, même de celles qui étoient d'une moindre considération. Au reste ces Pontifes Asiar-

ques étoient les perſonnes les plus conſiderables de la Grece & ſouvent même ils étoient au même tems les Preteurs de leur ville, ou les plus conſiderables de la Nobleſſe du païs, comme on le voit par des Inſcriptions. Ainſi l'Auteur de la Vulgate a bien rendu le Τινὲς Ἀσιαρχῶν par ces mots, *quidam ex Principibus Aſiæ.* Quelques-uns des Princes de l'Aſie.

Des Neocores.

La premiere origine des Neocores n'a rien de fort éclatant, c'étoient des hommes deſtinez à entretenir la propreté des Temples par les Miniſteres les plus vils. Dans la ſuite leur employ fut illuſtré par le nombre des perſonnes de diſtinction qui s'en chagerent. Enfin les Neocores furent tirez du nombre des Pontifes & tinrent le premier rang dans la Grece pour les affaires de Religion. Si l'on pouvoit comparer les dignitez prophanes avec celles que nôtre Religion a rendu venerables, tels à peu près ſont parmi nous ceux que

nous appellons *Marguilliers.* Leur fonction vile dans son institution, a été relevée par les personnes de distinction qu'on a préposé à prendre le soin de la decoration de nos Temples & à regir les biens destinés au service des Autels.

Parmi les Neocores on en choisissoit un qui d'ordinaire avoit le premier rang & que les autres regardoiēt comme leur Chef. Une inscription tirée de Grutter en est une preuve. ΜΑΡΚΟϹ ΑΥΡΕΛΙΟϹ ΑΣΚΛΕΠΙΑΔΗΣ ΟΚΑΙ ΕΡΜΟΔΩΡΟϹ ΟΠΡΕΣΒΥΤΑΤΟϹ ΤΩΝ ΝΕΩ-ΚΟΡΩΝ. &c. C'est-à-dire *le plus ancien des Neocores.* En d'autres inscriptions on appelle ce premier Neocore ΚΡΑΤΙΣΤΟϹ ΝΕΩΚΟΡΟϹ.

Des villes entieres se faisoient Neocores de certains Dieux comme de Jupiter, de Serapis, de Diane &c. & prenoient elles mêmes le soin de leurs Temples & des jeux qu'on celebroit en leur honneur. Ephaise étoit Neocore de Diane. Les Magnesiens l'étoient aussi de la même Deesse. On lit sur une medaille de

Maxime l'Inſcription ſuivante ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ. Sebaſte étoit Neocore de Jules Ceſar. On trouve une medaille de cet Empereur avec cette Inſcription ΙΟΥΛΙΟϹ ΘΕΟϹ. & ſur le revers ΚΑΙΣ-ΑΡΕΑ-ΣΕΒΑΣΤΗ ΝΕΩΚΟΡΟϹ. Du tems d'Auguſte grand nombre de villes Grecques briguerent d'être Neocores de cet Empereur. Elles firent leur Cour en prenant le ſoin des Temples qu'on erigeoit, & des jeux qu'on celebroit en ſon honneur.

Ce qui fait de la peine aux Antiquaires. Ce ſont les inſcription ſuivantes ΕΦΕΣΙΩΝ ΤΡΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ. C'eſt-à-dire que *les Epheſiens ont été trois fois Neocores de Diane*. Et une autre encore qui porte ces mots ΕΦΕΣΙΩΝ Γ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ ΣΕΒΑΣΤΩΝ. C'eſt à dire *qu'ils ont été trois fois Neocores Des Empereurs*. Quelques autres inſcriptions ſemblables marquent que les villes étoient Neocores juſqu'à la quatriéme fois.

On n'eſt pas ſurpris que des par-

ticuliers ayent été élus trois fois, pour Neocores, mais que des villes l'ayant été plusieurs fois la chose paroît plus extraordinaire. Deux opinions partagent icy les sçavans. Les uns, pretendent qu'une ville après avoir obtenu d'être Neocore sous un Empereur, obtenoit encore de l'être sous le suivant, & qu'ainsi elle l'étoit souvent jusqu'à quatre fois sous quatre Empereurs differents. C'est le sentiment de M. Vaillant. D'autres assurent que sous le même Empereur la même ville étoit Neocore jusqu'à quatre fois. Mr. Vandale adopte ce sentiment de Mr. Cuper cõme le plus vray; mais il l'explique d'une maniere differente.

Selon nôtre Auteur ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΟC ou ΝΕΩΚΟΡΟΣ Γ. ne veut pas dire Neocore *pour la seconde* ou *pour la troisiéme fois*; mais *deux fois ou trois fois Neocore*. En effet une seule ville étoit quelquefois Neocore de trois temples, ou de trois Dieux, ou de trois Empereurs au même temps. C'est ce que Mr. Vandale prouve fort au long par des Medailles. Par modestie il veut bien ne

donner à ſon opinion que le nom de conjecture. D'autres ne ſeroient pas ſi reſervez & regarderoient comme une eſpece de demonſtration un ſentiment fondé ſur de ſi bonnes découvertes.

On peut juger par là du caractere d'eſprit de Mr. Vandale, mais on ne peut eſtimer aſſez l'étenduë de ſon erudition. Ce qu'il dit des Stephanophores, des Prytanes, de l'aſſemblée des Amphictions, des Agonothetes, des Panygiarques, ſont d'une critique exacte & l'Ouvrage d'une erudition profonde. Un livre de la ſorte eſt une ſource où les amateurs de l'Antiquité trouveront toûjours de quoy puiſer. Par malheur le Ciel ne departit pas toûjours tous les talens à un ſeul homme. Il manque à Mr. Vandale de la netteté de ſtyle & de l'arrangement dans les matieres qu'il traite. Pour de l'amenité on n'en attend pas d'un ſçavant tout heriſſé de Grec. Les épines au travers deſquelles il a falu que Mr. Vandale ſe fit une routte, étouffent ſouvent toutes les fleurs ou les empêchent de naître.

ARTICLE CLXIV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. Fleury Prêtre Abbé de Loc-Dieu, ſous-precepteur du Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & Monſeigneur le Duc de Berry. Tome neuviéme. A Paris chez Pierre Emery 1703. *in* 4°. *pag.* 609.

CE neuviéme tome de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique eſt diviſé en cinq livres: il comprend ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans l'Egliſe ſur la fin du ſeptiéme ſiecle, & pendant preſque tout le huitiéme, c'eſt-à-dire depuis l'année 679. juſqu'à l'année 794.

L'Empereur Conſtantin Pogonat voulant rendre la paix à l'Egliſe d'Orient, que l'hereſie des Monotelites avoit jettée dans une grande confuſion, reſolut d'aſſembler un Concile à Conſtantinople. Il écrivit pour ce ſujet au Pape, le priant de faire tenir à Rome un Concile des Evêques d'Occident, & d'en-

voyer en Orient trois Legats avec des Evêques deputez du Concile de Rome. Cela fut executé : les Legats arriverent à Constantinople le 10. de Septembre 680. & deux mois après on commença le sixiéme Concile General. M. l'Abbé Fleury rend un compte exact de tout ce qui se fit en chaque session, & de la maniere dont les Monothelites y furent confondus.

L'Empereur qui assista à la plûpart des sessions, avoit soûhaité que les deux parties sans avoir recours à des argumens subtils & recherchez, s'attachassent à faire voir que leur sentiment étoit conforme aux decisions des Conciles Generaux & à la doctrine des Peres. C'est pour cela que Machaire Patriarche d'Antioche, le chef des Monothelites, produisit dans le Concile trois Ecrits contenans les passages des Conciles & des Peres, par lesquels il pretendoit prouver qu'il n'y avoit dans JESUS-CHRIST qu'une volonté & qu'une operation. Mais quand on vint à confronter les passages avec les livres des Conciles & des Peres,

on trouva que tous les passages qu'il produisit, ou ne prouvoient rien, ou étoient pour la plûpart tronquez ou tirez de pieces fausses, & supposées. Au contraire les passages qui furent produits par les Legats se trouverent citez avec beaucoup de fidélité & d'exactitude. La mauvaise foy des Monothelites leur attira l'indignation de l'Empereur & des Peres du Concile. On ôta à Machaire son *Pallium*. On le deposa de son siege : on anathematisa sa personne, on condamna son heresie : & on decida que comme il y avoit en JESUS-CHRIST deux natures ; il y avoit aussi en luy deux volontez & deux operations distinctes & sans confusion. On dit encore anatheme à Sergius, Cyrus, Pyrrhus, Honorius, & à quelques autres accusez d'avoir enseigné le Monothelisme.

L'impudence ou plûtôt l'aveuglement extrême que Polychrone Prêtre & Moine Monothelite fit paroître dans le Concile, à quelque chose de singulier. On avoit eu avis qu'il dogmatizoit : & sur cela on

l'avoit cité pour rendre raiſon de ſa foy. Cet impoſteur s'offrit hardiment de prouver par la reſurrection d'un mort, qu'il n'y avoit qu'une volonté en JESUS-CHRIST. Les Peres du Concile crurent qu'il falloit profiter de cette occaſion pour detromper le peuple, que Polychrone & Machaire avoient ſeduits; ils accepterent l'offre; mais ils voulurent que l'épreuve ſe fit en public & à la vûë du peuple. Polychrone mit ſa confeſſion de foy ſur le cadavre qu'on avoit fait apporter: & après avoir tenu le peuple en ſuſpens pendant pluſieurs heures il avoüa qu'il luy étoit impoſſible de reſuſciter le mort. Auſſitôt tous s'écrierent, Anatheme au nouveau Simon: Anatheme à Polychrone l'impoſteur.

La derniere ſeſſion du Concile à laquelle aſſiſterent plus de cent ſoixante Evêques, fut tenuë le 16. de Septembre 687. & quatre ans après l'Empereur Conſtantin mourut au mois de Septembre. Ce Prince avoit beaucoup de religion & il a donné au S. Siege en pluſieurs

occaſions des marques d'un attachement & d'une affection toute particuliere. Juſtinien II. ſon fils aîné luy ſucceda à l'Empire.

C'eſt par l'ordre de ce Prince que s'aſſembla l'an 692. le Concille *in Trullo*, où aſſiſterent deux cent onze Evêques, & entre autres les quatre Patriarches d'Orient. On voulut y faire un corps de diſcipline : on y reçoit toutes les deciſions des ſix Conciles generaux : on y condamne nommément les erreurs & les perſonnes qu'ils ont condamnées. On y rejette les Conſtitutions attribuées à S. Clement comme alterées par les Heretiques ; mais on y reçoit les quatre vingt cinq canons attribuez aux Apôtres, ceux de Nicée, d'Ancyre, de Neoceſarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, d'Epheſe, de Calcedoine, de Sardique, de Cartage, & de Conſtantinople. On y approuve auſſi diverſes Epîtres des SS. Peres. On défend de recevoir aux Ordres ſacrez ceux qui ont été mariez deux fois : & à tous ceux qui ont reçû ces mêmes Ordres de ſe marier après

leur ordination. Mais on permet aux Prêtres, aux Diacres & aux Sous-Diacres deja mariez de garder leurs femmes, & d'habiter avec elles, excepté les jours qu'ils doivent approcher des SS. Myſteres. On y fit divers autres canons touchant les Clercs & la juriſdiction des Evêques pour le reglement des Monaſteres, pour l'adminiſtration des Sacremens & les Ceremonies Eccleſiaſtiques.

Juſtinien voulut engager le Pape à recevoir ce Concile & à y ſouſcrire, mais le Pape le refuſa conſtamment : & ce refus luy attira l'indignation de l'Empereur qui envoya à Rome Zacharie ſon *Proto-ſpataire* pour enlever le Pape & l'emmener à Conſtantinople. Le peuple de Ravenne, & de la Pentapole & des quartiers voiſins prit les armes pour empêcher cette violence, & contraignit Zacharie de ſortir honteuſement de Rome. La même année 694. Dieu permit que Juſtinien fut detrôné & envoyé en exil par la conjuration du Patrice Leonce, qui fut proclamé Empereur en ſa place:

mais en 705. Justinien étant rentré dans Constantinople par un Aqueduc, s'en rendit maître avec le secours des Bulgares. Il ne regna que six à sept ans depuis son rétablissement; Il fut mis à mort en 711. & eût Philippe pour successeur.

Philippe étoit Monothelite: & il commença son regne par un faux Synode où il fit condamner le sixiéme Concile. Ayant été deposé la 3. année de son regne: Artemius qu'on nomma Anastase fut élû Empereur en sa place. Ce Prince qui étoit Catholique fît aussi-tôt rétablir & proclamer le sixiéme Concile. Anastase ne regna que deux ans & neuf mois: il fut chassé par Theodose, qui fut bien-tôt obligé luy-même de ceder l'Empire à Leon, lequel s'en mit en possession le 25. de Mars 717. C'est cet Empereur qui le premier à fait la guerre aux Images des Saints. Il ne se declara neanmoins que la 10. année de son regne. Saint Germain qui étoit alors Patriarche de Constantinople, s'opposa avec beaucoup de force à cette nouvelle heresie: mais

ſa fermeté luy attira la haine du Prince : il fut outragé en diverſes manieres, & chaſſé de ſon palais. On mit en ſa place Anaſtaſe. Après quoy on commença à renverſer les Images & à perſecuter les Catholiques. Après la mort de Leon, Conſtantin Copronyme ſon fils continua la perſecution avec fureur. Cependant S. Jean Damaſcene fit pluſieurs excellens écrits pour la défenſe de l'Egliſe. En 754. Conſtantin aſſembla un Concile pour faire condamner les images. Les Evêques s'y trouverent en grand nombre, mais il n'y eût aucun des Patriarches, ny perſonne de leur part. Le faux Concile étant terminé, l'Empereur perſecuta cruellement tous ceux qui refuſerent d'y ſouſcrire & de s'y conformer. Leon fils de Conſtantin Copronyme continua la perſecution de ſon pere, & ce ne fut que ſous l'empire de Conſtantin & d'Irene, qu'on rétablit la paix de l'Egliſe. Taraiſe ayant été élû Patriarche de Conſtantinople engagea les Empereurs à procurer l'aſſemblée d'un Concile General.

Une ſedition excitée par les ſoldats que les Evêques Iconoclaſtes avoient ſuſcitez , empêcha que le Concile ne fut tenu à Conſtantinople. On le tranſporta à Nicée, où il s'aſſembla pour la premierefois le 24. de Septembre 787. L'Héreſie des Iconoclaſtes y fut condamnée par trois cens ſoixante & dix-ſept Evêques, qui y aſſiſterent, le faux Concile de Conſtantinople anathematiſé, & la paix de l'Egliſe rétablie.

Voilà ce que le neuviéme tome de M. l'Abbé Fleury contient de plus conſiderable par rapport aux affaires de l'Egliſe d'Orient. Les affaires de l'Egliſe d'Occident luy ont encore fourni plus de matiere. On y voit le détail de pluſieurs Conciles tenus à Rome, en France, en Eſpagne, & en Angleterre, pluſieurs nouvelles Egliſes établies en Allemagne , & la foy étenduë dans les païs du Nord. Il y eſt parlé d'un grand nombre de Saints Papes & de Saints Evêques. Les faits que cette Hiſtoire contient ſont en trop grand nombre, pour que l'on puiſſe

icy faire mention de tous. L'Auteur s'est appliqué à les ranger suivant l'ordre Chronologique. L'Histoire en est peut être un peu moins agreable ; mais elle en est beaucoup plus utile & plus instructive.

ARTICLE CLXV.

LUDOVICO MAGNO Panegyricus Imp. Romanorum nummis contextus à Joh. Antonio Mediobarbo &c. C'est-à-dire *Panegyrique de Loüis le Grand tiré des Medailles des Empereurs Romains par Jean Antoine Mezzabarba Milanois, Chanoine Regulier de la Congregation de Somasques, Patricien de Turin, de l'Academie des Affidati & des Erranti, & parmi les Arcadiens surnommé Vitanius Galeaticus.*

Le même Panegyrique traduit en François, par Charles Cesar Baudelot de Dairval Avocat au Parlement de Paris, & du corps de l'Academie des Ricourati de Padoüe.

Le même Panegyrique mis en Italien par l'Autheur. A Paris aux dépens

de l'Auteur, chez Simon Langlois, rue ſaint Eſtienne des Grés à l'Image du bon Paſteur l'an 1703. *in 4°. pag.* 159.

CEt Ouvrage eſt d'un deſſein tout nouveau & bien glorieux à Sa Majeſté. Outre que Mr. l'Abbé Mezzabarba n'eſt point né ſujet du Roy : & qu'ainſi ſes loüanges paroîtront à toute la poſterité & moins ſuſpectes & moins intereſſées ; c'eſt qu'il fait voir que ce qui a été dit de plus beau , & de plus ſingulier pendant quatre ou cinq ſiecles des Empereurs Romains convient parfaitement à Loüis quatorze. De ſorte qu'en ramaſſant ſeulement les inſcriptions des Medailles Romaines , qui ont du grand & du merveilleux par rapport aux choſes qu'elles renferment ; l'on trouve que c'eſt faire le vray Panegyrique de ce Monarque. Quoy de plus propre à loüer un Heros , c'eſt dire qu'il a réüni dans ſa perſonne cette multitude infinie de caracteres , qui nous ont donné une ſi haute idée de tant de Princes differents.

L'Auteur ne s'est point proposé d'autre ordre dans son Ouvrage que de faire une suite, ou plûtost un tissu de toutes les vertus , qui ont éclaté dans la vie du Roy, & qui ont rendu son regne le plus heureux qui fût jamais. Cependant il ne laisse pas de s'arrêter à de certains points fixes, qui semblent diviser ce Panegyrique & le reduire aux regles ordinaires.

Il parle d'abord des soins que le Roy a pris de faire fleurir dans la France les Loix, la Religion, le Commerce, les Sciences & les Arts. Sous cette idée l'on voit la nouvelle Ordonnance, la Chambre de Justice, la destruction des Duels, l'extinction des Heresies, la sumptuosité des maisons Royales, de l'Oservatoire, de l'Hôtel des Invalides, & de cent autres Edifices, qui ont été élevez de nos jours; la fondation de saint Cyr, la jonction des deux Mers, l'erection de la Compagnie des Indes, & de differentes manufactures enfin l'établissement de l'Academie des Sciences, & de l'Academie des Inscriptions.

De là il passe aux victoires & aux Conquêtes de sa Majesté. Quoy que cette matiere ait été traitée plusieurs fois: il est vray de dire, que personne n'a mieux touché que Mr. l'Abbé Mezzabarba cette discipline militaire, que le Roy a établie dans ses troupes ; cette valeur qu'il leur a inspiré par sa presence, ces recompenses dont il les a animé, ces batailles qu'il a gagné dés les premieres années de son regne, ces Provinces qu'il a conquis en peu de jours, ce passage du Rhin, qui est le comble de la valeur & de l'intrepidité des François.

Nôtre Auteur finit par ce qui regarde la generosité du Roy à l'égard de ses Aliez, de l'Empereur & des Hollandois qu'il a secourus ; des Rois de Pologne & d'Angleterre qu'il a reçûs dans ses Etats, des Espagnols pour qui il soutient une guerre cruelle presque dans toutes les parties de l'Europe, & contre une foule de Puissances ennemies déja jalouses de la grandeur d'un jeune Roy que la France a bien voulu laisser recueillir l'heritage de ses Peres.

Mais comme ce qu'il y a de particulier dans ce Panegyrique vient des applications heureuses qu'à fait Mr. l'Abbé Mezzabarba de toutes ces circonstances de la vie du Roy avec celles de la vie des Empereurs Romains, & qu'il s'est servi des termes mêmes qui se trouvent dans leurs Medailles ; il est bon d'en raporter quelques exemples. Par-là l'on jugera aisément du dessein, du tour & de l'execution de cet ouvrage, sur tout si l'on a quelque goût pour les Medailles & quelque connoissance de l'Antiquité.

Il y a à la tête du livre le revers d'une Medaille de l'Empereur Galba, qui represente deux Provinces de-bout se donnant la main avec cette inscription GALLIA, HISPANIA. Dans la premiere Lettre initiale l'on voit Hadrien qui releve l'Espagne, ayant un genoüil en terre: Les mots de la Legende sont RESTITVTORI HISPANIÆ. La seconde Lettre initiale est un semblable revers, & du même Empereur avec cette difference que la figure, à qui il tend la main, à son

symbole

ſymbole particulier, & que l'on lit RESTITVTORI GALLIAE. Sans doute qu'il étoit impoſſible d'exprimer plus heureuſement, plus dans le goût de l'Antiquité, & en moins de mots, ce fameux évenement, qui a mis ſur le Thrône d'Eſpagne un Enfant de France, qui a uni ces deux Couronnes d'un lien eternel, & qui les rendra plus puiſſantes & plus floriſſantes que jamais. En effet, nous voyons de nos jours ce qui arriva du tems de Galba. A peine fut-il entré en ſocieté avec Vindex, qui commandoit dans les Gaules, que la France & l'Eſpagne ſe promirent un mutuel ſecours, & s'engagerent de s'aſſiſter de toutes leurs forces, ſi-tôt que leurs ennemis les attaqueroient. Que ſi l'on frappa des Medailles à l'honneur de l'Empereur Hadrien en reconnoiſſance du bien, qu'il avoit procuré à ces deux Provinces, & des Privileges qu'il leur avoit accordé; ne peut-on pas les attribuër avec plus de juſtice à Nôtre Monarque, à qui ces deux Royaumes ſont redevables de

leur éclat & de leur gloire.

Le reste est à peu près dans le même genie. Loüis quatorze est FELIX, comme SVLLA: MAGNVS, comme Pompée: PARENS PATRIAE, comme Jules Cesar: OPTIMVS PRINCEPS, comme Trajan: AVTOR PIETATIS, comme Commode: VICTOR: comme Florien: VICTORIOSVS SEMPER, comme Probus: RESTITVTOR LIBERTATIS, GLORIA SAECVLI, UBIQVE VICTOR, comme Constantin le Grand: CONSERVATOR VRBIS SVAE, comme Maxence: FVNDATOR PACIS, comme Severe. D'où l'on conjecture que rien n'auroit été plus beau qu'une suite de Medailles du Roy executées sur ce projet.

Nous aurions eu de-quoy, sans rien changer, mettre ces revers inimitables & expressifs des Anciens RELIGIO AVG: MAGNIFICENTIA AVG: MVNIFICENTIA AVG: VIRTVS EXERCITVS GALLICI:

GLORIA EXERCITVS GALLICI: DISCIPLINA: FORTI FORTVNAE: FORTVNAE OBSEQVENTI: FORTVNAE MANENTI: TVTOR REGVM: LIBERIS AVG. BEATA TRANQVILLITAS: INVICTO IMPERATORI: QVOD VIAE MVNITAE SINT; en un mot tous ceux que Mr. l'Abbé Mezzabarba a recüeillis dans plus de quarante Auteurs, qui ont écrit de cette matiere. Il ſemble que ce ſoit là le plan que s'eſt tracé nôtre Auteur, & qui fera que ſon ouvrage ſera toûjours recherché des curieux. Auſſi en eſt-il peu que le Roy ait reçû d'une maniere plus diſtinguée, & à qui il ait donné plus publiquement ſon approbation.

Au reſte il dedie ſon Livre à Philippe V. Roy d'Eſpagne. D'un côté c'eſt ſon Souverain. Rien de plus juſte que de luy conſacrer le fruit de ſes veilles : d'un autre côté ce Prince eſt petit fils de Loüis le Grand. Qui doit s'intereſſer plus qu'un fils à rendre ce Panegyrique

immortel, & à luy donner cours. C'eſt même là le modele parfait qu'il doit ſe propoſer & ſur lequel il doit regler juſques à la moindre de ſes actions.

Non content de l'avoir mis en Latin & en Italien, il a engagé M. Baudelot à le traduire en nôtre Langue. Comme l'un & l'autre ſont tres-habiles en fait de Medailles & d'une delicateſſe d'eſprit peu commune, il eſt difficile de decider en quelle langue il eſt le mieux écrit. Mr. Baudelot n'a cependant point été en cette occaſion un ſimple traducteur. Car il a joint à ſa traduction une Preface, qui eſt de ſa façon, & qui eſt pleine d'une infinité de beaux traits d'éloquence. Il s'y juſtifie des expreſſions nouvelles, dont il a été obligé de ſe ſervir dans un ſujet de cette nature: où il ſemble que cette licence eſt permiſe; ſur tout quand on ne s'éloigne pas abſolument du genie de nôtre Langue. Quant à Mr. l'Abbé Mezzabarba il ne fait que marcher ſur les pas de Mr. le Comte Mezzabarba ſon pere ſi connu & ſi eſtimé des

ſçavans par le recüeil des Medailles Latines, qu'il a donné au public, & qui eſt le plus nombreux, qui ait encore paru.

ARTICLE CLXVI.

LA VIE DU PRINCE EUGENE de Savoye Maréchal de Camp General des Armées de l'Empereur en Italie. A la Haye chez Adrian Moetjens Marchand Libraire 1703. *in-12. pag.* 377.

IL ſeroit à ſouhaiter que cet ouvrage fût tel que le titre ſemble le promettre, je veux dire, que cet ouvrage fût effectivement la vie du Prince Eugene de Savoye. Ce Prince joüe un ſi beau rôle dans le monde depuis cinq ou ſix ans, & s'eſt acquis tant de gloire ſoit en Hongrie ſoit en Italie qu'il n'eſt perſonne, qui n'apprît avec plaiſir en détail les actions d'un general de ce merite. Mais à la faveur d'un tître ſi ſpecieux l'auteur n'a fait que ramaſſer & qu'amplifier ce que les Gazetes & ſur tout celles de Hol-

lande ont dit depuis le siege de Vienne jusques à l'année 1701. Aussi quoy que son Livre contienne 377. pages il y en a 230. & d'avantage que l'on peut apeller avec bien plus de raison la vie de l'Electeur de Baviere, du Duc de Lorraine, du Prince Louïs de Bade, du Comte de Caprara, du Duc de Croy, du Comte de Scharffenberg, du Prince de Commercy, du Comte de Las Torres, du Duc de Schomberg & de plusieurs autres de ce rang, que celle du Prince Eugene. Car outre que la plûpart de ces Princes commandoient les troupes de l'Empereur ou celles des Puissances alliées avec l'Empire, c'est qu'il ne s'est passé aucune action, où ils ne se soient trouvez & où ils ne se soient distinguez par leur conduite & par leur intrepidité. Au lieu que le Prince Eugene pendant ces premieres campagnes n'a rien à deux ou trois rencontres près qui le distingue du reste des Officiers. C'est pourquoy cette vie prétenduë commence à proprement parler l'an 1697. c'est-à-dire à la page 231.

lorſque ſa Majeſté Imperiale envoya ce Prince commander en Chef en Hongrie à la place de l'Electeur de Saxe, qui venoit d'être élevé ſur le Trône de Pologne.

Perſonne n'ignore que la Maiſon de Savoye eſt diviſée en trois lignes, à ſçavoir celle de Savoye, celle de Carignan & celle de Nemours, qui eſt finie : que celle de Carignan eſt ſubdiviſée en deux branches dont l'une eſt celle de Carignan & l'autre celle de Soiſſons. Car Charles Emanuël premier de ce nom Duc de Savoye & ſurnommé le Grand eut de Catherine Michele d'Autriche Infante d'Eſpagne, & fille de Philippe ſecond cinq Princes : dont le cinquiéme Thomas François Prince de Carignan Grand Maître de France épouſa Marie de Bourbon fille de Charles de Bourbon Comte de Soiſſons & de Dreux, qui étoit fils de Louïs de Bourbon premier de ce nom Prince de Condé. De ce mariage ſortirent trois Princes Emanuël Philibert Prince de Carignan, Joſeph Emanüel, & Eugene Maurice Comte de Soiſſons.

Emanüel Philibert a fait la branche de Carignan, & Eugene Maurice est le chef de la branche de Soissons. Ce Prince épousa Olympia Mancini, & a eû de ce mariage cinq Princes, & entre autres François Eugene, qui nâquit l'an 1663. & qui est celuy dont on écrit la vie. Il fût d'abord destiné à l'Eglise, & pendant quelques années il s'appliqua avec assez d'assiduité à l'étude des choses necessaires à cette profession; mais il prit l'épée & se rendit auprès de l'Empereur dans le tems que les Turcs se disposoient à assieger Vienne. Il a donné depuis ce siege tant de preuves de sa valeur & de son genie pour la conduite d'une armée que Sa Majesté Imperiale le nomma pour commander ses Troupes en Hongrie l'an 1697. Ce Prince fit voir qu'on ne s'étoit point trompé dans l'idée avantageuse qu'on avoit eû de lui. Dès la premiere année il remporta le onziéme de Septembre proche Senta une des plus fameuses Victoires qu'on ait remportée de nos jours sur les Turcs; puisque le Grand-Seigneur

fut le témoin oculaire de la défaite de ſon armée, qu'il y eût vingt-deux mille de ces Infidéles qui reſterent ſur le champ de bataille, & que le butin fut conſiderable. Non content de cette Victoire il s'approcha de la Boſſine, & en peu de jours en remit une partie ſous la domination de l'Empereur. L'année 1698. ne fut pas pour ce Prince ſi fertile en Lauriers que l'avoit été l'année precedente. Le tout ſe termina à quelques marches & à quelques contremarches, & à obſerver les Ennemis ſans les pouvoir engager à en venir àun combat. La paix ſucceda, & les deux Empires en 1699. ne ſongerent plus qu'à regler leurs limites, & à obſerver les conditions dont ils étoient convenus. Mais Charles ſecond Roy d'Eſpagne étant mort le Prince Eugene accourut en Italie & ſe retrouva à la tête des troupes de l'Empereur. Il s'agiſſoit de ſe rendre Maître du Duché de Milan que l'on regardoit en Allemagne comme un fief devolu inconteſtablement à l'Empereur en qualité de Seigneur feuda-

taire, & uſurpé ſelon le Conſeil de Vienne contre toutes les loix par le Duc d'Anjou à preſent Roy d'Eſpagne. Ainſi ce Prince s'approcha de Veronne, & vint par la vallée de Pantera ſur les bords de l'Adige. Il paſſa cette riviere, & s'empara de Carpi où les François s'étoient retranchez. Delà par le moyen d'un pont qu'il fit jetter ſur le Mincio, & de la priſe de quelque Chateaux il entra dans le Mantouan, s'avança du côté de Chiary, s'y retrancha & s'y maintint malgré les efforts que l'on fit le premier de Septembre pour l'en chaſſer.

L'Auteur qui a écrit en Allemand a fini ſon hiſtoire, & ne paſſe pas l'année 1701. Mais le traducteur a jugé que l'entrepriſe de Cremone contribuoit trop à la gloire de ſon Heros pour n'en pas donner une ample relation. Je ne ſçay pourquoy ces deux Auteurs ont affecté de ne point parler de l'année 1702. Avec le ſecours des Gazetes, ils pouvoient également & ſans beaucoup de peine accompagner de Cremone les Allemands juſques à Oſtiglia &

les y laiſſer retranchez. A la verité cette place eſt encore fort éloignée du Milanés : & avant que les Allemands ayent penetré juſques dans la capitale de ce Duché , il y aura de quoy fournir un ſecond Volume. Sur tout ſi ceux qui continueront à écrire cette vie ſont auſſi exact que nôtre Auteur à marquer les marches , les contremarches, les fourages , les articles des capitulations , les conditions des traitez & cent autres choſes de cette nature dont ce livre eſt rempli. Mais ce qui ſera le plus à imiter pour eux , c'eſt dans les moindres rencontres de mettre des milliers de François au nombre des morts, pendant que les Allemands auront à peine perdu quarante ou cinquante hommes. Il faut que la France ait de grandes reſources. Qui s'en rapporteroit à cette relation la France a déja perdu en Italie plus de cent mille hommes. Au lieu que la perte des Allemands eſt ſi peu conſiderable que je m'étonne qu'on leur ait envoyé des recruës, & que de quarante cinq mille hommes qui paſſerent l'Adige , il

y en ait un si petit nombre sur pied. Un seul trait de l'affaire de Cremone va mettre cette verité dans tout son jour. Le Prince Eugene, dit le Journaliste, fut contraint d'abandonner Cremone parceque les munitions luy manquoient, & ses troupes après avoir fait des merveilles depuis la pointe du jour jusques bien avant dans la nuit, fait un carnage épouvantable de François, se retirerent en bon ordre, la Cavalerie la premiere & l'Infanterie après, firent alte à la portée du Canon pour voir s'il ne prendroit point fantaisie aux François de les charger dans leur retraite. Heureusement pour eux ils se tinrent en repos derriere leurs murailles, & se crurent trop contents de n'avoir pas eu la honte d'être forcez par une poignée de monde. Le Prince, ajoûte t'il, ne perdit dans cette entreprise que trois cens hommes, & quatre ou cinq Officiers de marque. Si ce sont là les chimeres dont on repaît les peuples en Allemagne & en Hollande ce livre doit avoir un grand debit & rassurer ceux qui seroient capables de

trembler à la vûë de nos troupes au milieu de leur pays

ARTICLE CLXVII.

DICTIONNAIRE DE MUSIQUE *contenant une explication des termes Grecs, Latins, Italiens & François les plus usitez dans la Musique. A l'occasion desquels on rapporte ce qu'il y a de plus curieux & de plus necessaire à sçavoir tant pour l'histoire & la Theorie que pour la composition & la pratique Ancienne & Moderne de la Musique vocale, instrumentale, pleine, simple, figurée &c. Ensemble une table Alphabetique des termes François qui sont dans le corps de l'ouvrage sous les titres Grecs & Latins, Italiens, pour servir de supplement. Un traité de la maniere de bien prononcer sur tout en chantant les termes Italiens, Latins & François, & un Catalogue de plus de 900. Auteurs qui ont écrit sur la Musique en toutes sortes de temps, de pays & de langues. Par Mr Sebastien de Brossard cy-devant Prébandé, deputé, & Mr de la*

Chapelle de l'Eglise Cathedrale de Strasbourg, maintenant grand Chapelain & Mr. de Musique de l'Eglise Cathedrale de Meaux. A Paris chez Christophle Ballard ruë saint Jean de Beauvais 1703. *in fol. pages* 116.

LE dessein de Mr. Brossard est également beau en soy & difficile dans l'execution. La seule lecture du titre le fera sentir à ceux qui ont quelque connoissance de la science des sons & quelque usage de la Musique. Cette science dans ses principes demonstratifs tels que la Mathematique & la Physique les considere, paroît souvent éloignée de la pratique qui s'observe aujourd'huy par les meilleurs Musiciens, & il n'est pas aisé de faire sentir le rapport qu'il y a entre l'une & l'autre: ce que Mr. Descartes en a dit se trouvant fort defectueux. En effet il ne suffit pas pour parler juste sut cette matiere qui est encor toute neuve être versé dans les sciences: il faut en même temps avoir le goût & l'usage de l'Art de la Musi-

que. C'eſt ce qui faiſoit le ſujet d'une Diſſertation du P. Buffier Jeſuite que nous étions ſur le point d'inſerer dans nos Memoires pour examiner ſi les regles de cet Art ſont arbitraires ou fondées ſur le ſentiment naturel comme l'extrait du *Dictionnaire* & la *Diſſertation* ont beaucoup de rapport : nous n'en ferons qu'un article pour éviter les redites & nous ne rapporterons gueres de celle-cy que les points ſur leſquels Mr. Broſſard ne s'eſt pas expliqué.

Avant que de rapporter des exemples de la maniere dont il execute ſon deſſein ſous les divers mots arrangez par ordre Alphabetique ; nous remarquerons un inconvenient de cet ordre dans la matiere dont il s'agit : c'eſt qu'étant d'elle même très peu à la portée de ceux qui n'y ſont pas verſez, quand on va pour chercher un terme de Muſique, on trouve qu'il eſt expliqué par d'autres termes de l'Art auſſi peu inteligibles, qu'il faut chercher de nouveau ; & pour entendre ceux-cy il faut encore en aller chercher plu-

ſieurs, les uns après les autres avant que d'en venir aux termes les plus ſimples qui ſoient entendus de tout le monde. Cela fait douter ſi Mr. Broſſard pour executer ſon deſſein n'auroit pas mieux fait de compoſer un traité ſuivi qui renfermât tellement tous les termes de la muſique qu'en commençant par les plus ſimples il eût preparé l'eſprit à entendre les plus difficiles; quitte à faire à la fin un vocabulaire par ordre Alphabetique avec des chiffres, pour trouver tout d'un coup les mots en leur place quand on auroit à les chercher. Faute de cette ſuite on peut aſſurer que quelque pénétration qu'on puiſſe avoir naturellement, il y a beaucoup de choſes dans ſon Dictionaire qu'il ſera impoſſible d'entendre à moins qu'on n'en ait des idées d'ailleurs.

Pour éviter cet inconvenient nous ne rapporterons des exemples tirez de ce livre que dans la methode ſuivie dont nous venons de parler. Au mot de *Muſique* qui doit être ici le centre de tous les autres, l'Auteur en rapporte un grand

nombre de significations particulieres à la tête desquelles on auroit pû mettre pour notion generale celle de *la dissertation*, *la Musique est la science des sons par rapport à l'usage qu'on en peut faire pour flatter le sens de l'oüie.*

Les sons divers qui frappent en même tems l'oreille ou lui font plaisir & alors ils s'appellent *consonances* & *accord*, où ils la choquent, & ils s'appellent *dissonances* & faux accord. C'est la pensée de M. *Brossard* qu'il explique au mot *Consonance on appelle ainsi*, dit-il, *tous les intervalles qui font plaisir à l'oreille.* Mais en lisant cet endroit de son livre on ne sçait pas encore ce que *c'est* qu'*intervalles* & quand on va le chercher on trouve que c'est la *distance* qu'il y a d'un son grave & plus bas à un son aigu, & plus haut ou d'un aigu à un grave. Il veut dire que la *consonance* est dans les sons qui font les extremitez des *intervalles* & non pas dans les intervalles mêmes qui n'étant point entendus ne peuvent faire ni plaisir ni déplaisir à l'oreille.

Le sons qui font les extremitez de

ces *Intervalles* auſſi-bien que les intervalles s'appellent *Tons* : mais ils s'appellent encore du nom particulier de *chordes* ou *degrez*. Mr. Broſſard rapporte judicieuſement au mot *Ton* deux autres explications de ce terme ; la premiere quand *Ton* ſignifie un certain degré de ſon determiné qui ſert à regler tous les autres : c'eſt ainſi qu'on dit le *Ton* de Chapelle, le *Ton* de l'*Opera*, une *flute* eſt d'un tel *Ton*, un Clavecin eſt monté ſur le *Ton* de l'*Opera*. L'autre ſignification du mot *Ton* eſt quand il eſt pris *pour une certaine* maniere d'arranger les ſons dans la ſuite d'un chant, ce qui s'appelle encore *Mode*. Ainſi l'on dit un *Ton* eſt plus *brillant* ou plus *tendre* qu'un autre ton. Mais revenons à la ſignification du mot *Ton* qui doit ici ſe préſenter la premiere à l'eſprit ſçavoir les intervalles de ſon & les extremitez de ces *intervalles* dont nous avons parlé d'abord deſignées dans la Muſique par ces ſillabes que perſonne n'ignore, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*.

Quelques-uns de ces intervalles

comme du *mi* au *fa*, & du *ſi* au ſecond *ut* ne contenant qu'un peu plus de la moitié de l'intervalle des autres qui ſont des tons pleins, s'appellent des *ſemitons-majeurs.* Car il y a deux ſortes de *ſemi-tons.* Les *majeurs* & les *mineurs.*

Pour en avoir une idée juſte il faut ſçavoir que le ton plein ſe diviſe ordinairement en neuf petites parties appelées des *comma.* La moitié d'un comma n'étant point ſenſible à l'oreille on ne trouve point tellement la moitié d'un ton plein, qu'on ne ſente qu'elle eſt ou tant ſoit peu moins ou tant ſoit peu plus qu'une juſte moitié. Si elle eſt tant ſoit peu plus c'eſt-à-dire de 5. comma ; cela s'appelle un ſemi-ton *majeur.* Si elle eſt tant ſoit peu moins c'eſt-à-dire de 4. *comma* cela s'appelle un ſemi-ton mineur. De ſçavoir ſi cette diviſion en 9 *comma* eſt bien juſte mathématiquement, c'eſt ce que nous n'examinons pas préſentement. Et l'illuſtre M. Sauveur qui a fait ſur ces matieres des reflexions tres-ingenieuſes prétend demontrer le contraire.

Quoy qu'il en ſoit en élevant ou en baiſſant ſa voix naturellement par degrez & en parcourant de ſuite les tons & les ſemi-tons où la voix humaine ſemble ſe porter d'elle même : on arrive ſoit en montant ſoit en deſcendant à un 8e. degré qui a une affinité merveilleuſe avec le premier , car tous deux paroiſſent à l'oreille être preſque le même , & depuis ce 8e. juſqu'aux 8. autres qui ſont au-deſſus il ſe trouve préciſement la même proportion que depuis le premier juſqu'à ce 8e. de ſorte que ſi pluſieurs perſonnes *entonnent* , c'eſt-à-dire , commencent un chant les uns ſur le premier degré & les autres ſur le huitiéme comme il arrive dans le *chant* de nos Egliſes , toutes ces voix n'en paroiſſent faire qu'une totale. On donne à cet eſpace contenu depuis le premier degré juſqu'au 8e. le nom d'*Octave* on donne auſſi ce nom à chaque 8e. degré pris en particulier & on le deſine par la même ſyllabe que celui dont il eſt l'octave. Ainſi après avoir deſigné les ſept degrez d'une octave par ces

ſept ſyllabes ut,re, mi,fa,ſol, ſi le 8e. ſe deſigne encore par *ut* & le neuviéme ſe deſignera par *re* parce qu'il eſt l'octave du ſecond & ainſi du reſte, ces ſept intervalles contenus entre les 8. degrez ou chordes exprimées par ces ſillabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, *ſi*, *ut*, font ce qu'on appelle la *gamme* qui eſt comme l'Alphabet de la Muſique.

On demande à ce ſujet dans la Diſſertation du P. Buffier ſi ce partage de l'Octave eſt juſte & fondé ſur le ſentiment naturel ou s'il eſt purement arbitraire ? Pourquoy l'Octave n'a-t'elle pas été diviſée en parties toutes égales, ou moitié par moitié ? Ou on répond que le partage eſt juſte à l'oreille puiſque nul autre ne la ſatisfait tant. En effet, ſi l'on eut voulu faire ce partage par la moitié de l'octave laquelle ſe trouve avoir 55. comma : cette moitie d'octave ſeroit de 22. comma & demi & ce *demi-comma* étant imperceptible ne pourroit faire une diviſion juſte. Auſſi voyons-nous que la voix humaine qui ſe porte naturellement à ce qui flatte l'oreil-

le ſemble ne ſe porter qu'à peine d'une extremité de l'octave à cette moitié qu'on appelle *Triton*, parce que toute l'octave contenant dans ſon étenduë ſix tons pleins : ſa moitie eſt à peu-près de trois tons *Triton*.

Mais comment en eſt-on venu à ce partage de l'octave tel qu'il eſt établi préférablement à toute autre diviſion. Voicy comme la Diſſertation expoſe la choſe.

On a remarqué d'abord qu'entre les 2. extremitez de l'octave par exemple entre *ut* d'en bas & *ut* d'en haut : On trouve en montant un degré qui eſt *ſol* & le cinquiéme depuis *ut* d'en bas qui avec cet *ut* à la plus grande affinité qui puiſſe être après celle de l'octave, le cinquiéme degré par rapport au premier s'appelle *Quinte*. Il s'appelle auſſi *Dominante* par une raiſon qui merite d'être obſervée & qui fera ſentir d'avantage l'affinité de cette Quinte avec *ut* d'en bas. C'eſt que dans la ſuite d'un Chant dont *ut* d'en bas feroit *la baze* ou *le fondement* (c'eſt-à-dire la chorde principale ou ten-

droit & se termineroit tout le Chant) dans cette suite de Chant, dis-je, il se trouvera toûjours que la chorde de la Quinte sçavoir *sol*, y sera plus fréquente que toute autre, c'est ce qui l'a fait appeller *dominante*.

L'Octave a donc été partagée d'abord par la Quinte de l'*ut* d'en bas, sçavoir *sol*. Ensuite on a remarqué que depuis cet *ut* d'en bas, il y avoit encore un 4e. ton sçavoir *fa* auquel la voix se porte aisément, parce que dans la suite des tons de l'Octave ce 4e. ton a le plus d'affinité, (après la Quinte) avec le premier *ut* dont nous parlons : d'autant plus que ce *fa* qui est la quarte de l'ut d'en bas est la Quinte de l'ut d'en haut & peut s'appeller pour cette raison le *supplement de la Quinte*. Ainsi entre l'Octave des deux *ut* on a eu pour premieres chordes fixes *sol* & *fa*. De plus entre l'*ut* d'en-bas & *fa* on a trouvé la chorde qui avec l'*ut* d'en-bas avoit (après *fa*) le plus d'affinité & c'est *mi* où la voix se porte encore depuis *ut* agreablement comme à un

degré convenant : puis partageant l'intervalle d'*ut* à *mi* en deux parties égales, la chorde qui les partage s'est encore trouvé avoir quelque affinité avec l'ut d'en-bas & chacune de ces deux parties se sont appellé des tons pleins que nous avons dit contenir chacun neuf *comma.*

Le reste de l'Octave s'est partagée par cette Analogie, car la voix humaine pour se porter depuis la Quinte *sol*, jusqu'à *l'ut* d'en haut a trouvé les mêmes degrez & la même proportion dans *sol*, *la*, *si*, *ut*, derniers tons de l'octave que dans les premiers *ut*, *re*, *mi*, *fa*, voilà comme est venu le partage des 8. tons : lequel cela supposé ne doit point être estimé purement arbitraire puisqu'il est fondé sur certains degrez de sons qui ont de l'affinité.

Ce que je dis là n'est-il point un pur systeme ? Peut-être bien : mais il paroît si naturel pour rendre compte des principes de l'art de la Musique dans le partage des tons de l'octave que la chose a pû & dû même se faire ainsi pour suivre les

degrez

degrez convenans ; mais ces degrez convenans ne feroient ils point, l'état même de la Question ? & y en a t'il qui en soy & par rapport au sentiment naturel de tous les hommes & independemment de tout préjugé, de toute disposition particuliere introduite par l'usage de certain païs, & de certaine nation ayent cette *convenance* dont nous parlons.

Il faut avoüer icy que les diverses façons dont on est disposé par la prévention, l'éducation, l'habitude, l'exemple &c. contribuent infiniment au sentiment agreable ou desagreable que nous avons des choses : comme cela se voit dans le goût à l'égard des mets, lequel est tout different en divers païs : mais au milieu de tout cela il y a quelque chose qui convient à la nature des hommes en general independemment de toutes les façons particulieres dont ils peuvent être disposez : C'est ce qu'il faut montrer dans le sujet dont il s'agit.

Je dis en general que les *Consonances* font naturellement plaisir à

l'oreille : car toute ſymmetrie plaît à l'homme par un ſentiment naturel. Or la Phyſique remarque entre certains ſons une certaine ſymmetrie.

Pour le voir il ne faut que rappeller ou ſuppoſer icy ce que montrent les Phyſiciens, que la nature du ſon conſiſte en des vibrations de l'air qui frappe coup ſur coup l'oreille, leſquelles font un ſon plus aigu quand elles ſont plus frequentes, & un ſon, plus grave quand elles ſont moins fréquentes.

Que ſi ces vibrations ſe font en deux endroits differents de l'air; mais toûjours égallement frequentes & commençant au même temps; ces deux ſons auront tant de rapport qu'ils ne feront au ſentiment de l'oüie qu'un même ſon ; mais doublé ce qui s'appelle *uniſſon*. Voilà le fondement naturel de toutes les conſonances ou accords de muſique, car plus les vibrations de l'air approchent des vibrations qui font l'uniſſon : plus les conſonances ſont parfaites. Or l'Octave eſt celle qui en approche le plus ; car elle ſe fait

quand les vibrations d'un ſon ſe trouvent preciſément le double des vibrations d'un autre ſon : en ſorte qu'avec une vibration du ſon le plus grave, il ſe fait deux vibrations du ſon le plus aigu : & les vibrations ſont ainſi comme d'1. à 2. qui eſt le rapport le plus proche qui puiſſe être après celuy d'un à un. C'eſt pourquoy l'octave eſt la plus parfaite des conſonances.

Après cette réünion des vibrations qui ſe fait dans l'octave d'un à deux la réünion des vibrations la plus frequente ſera celle où il ſe fait trois vibrations d'un côté contre deux de l'autre, de maniere que les vibrations ſe réüniſſent à chaque troiſiéme vibration du ſon le plus aigu, cette conſonance eſt la *Quinte* qui eſt comme 2. à 3. & qui faiſant la plus frequente réünion des vibrations après l'octave fait auſſi après l'octave la plus parfaite conſonance. En ſuivant toûjours cette réünion des vibrations : l'accord qui ſe trouve le plus parfait après la Quinte eſt la *Quarte* qui eſt de 4. vibrations à 3. puis la Tierce ma-

jeure de 5. à 4. la Tierce mineure de 6. à 5. la Sixte majeure de 5. à 3. & la Sixte mineure de 8. à 5. Ces Proportions de chiffres sont marquées dans le Dictionnaire de Musique de Mr. Brossard mais comme l'on n'y dit pas ce que signifient ces chiffres; on n'y peut rien comprendre si on ne le sçait d'ailleurs.

Les dissonances se forment par certains sons entre lesquels il ne se fait que rarement de rëünion dans les Vibrations & qui par consequent ne doivent pas flatter l'oreille. Sur cette idée plausible des consonances & des dissonances, qu'on voit être fondée dans les sentimens de la nature, j'établis aussi la realité des degrez *convenans* auxquels la voix se portera d'autant plus naturellement que cette *convenance* sera plus grande; car la voix conduite tacitement par le sens de l'oüie qui se plaît aux *consonances*, se portera aussi plus aisément d'un degré à l'autre, quand ils seront plus consonans. Ainsi voyons-nous que le commun des gens ou même des enfans sans sçavoir de Musique, s'il veulent chan-

ter avec un homme qui ait la voix plus grave qu'eux pour s'accommoder à luy prennent tout d'un coup l'Octave. Après l'Octave le ton qu'on prend le plus aiſément eſt la Quinte & ainſi du reſte, au contraire rien n'eſt ſi difficile à entonner que les diſſonances parfaites comme la ſeptiéme, le Triton, le ſemiton. L'on recherche à ce ſujet dans la diſſertation comment cette ſpeculation s'accorde avec les regles de la compoſition de Muſique telles qu'on les pratique aujourd'hui par exemple qu'il ne faut point mettre deux octaves ni deux Quintes de ſuite. 2°. Que la quarte doit être traitée comme diſſonance. 3°. qu'on peut mettre les Tierces de ſuite tant qu'on veut. 4°. que les diſſonances peuvent être pratiquées avec ſuccès, &c. Ces Regles, demande-t-on, ſont-elles purement arbitraires ? Surquoy il ſemble qu'il faut dire qu'il y a en cecy de l'*Arbitraire* & du *reél*, de l'Arbitraire premierement, puiſque quelques-unes de ces regles ont changé ſelon divers tems & même ſelon divers païs & divers

Musiciens. Autrefois la Consonance de la *Quarte* étoit mise en usage & passoit pour agreable ; aujourd'huy elle est rejettée & n'ose paroître que comme dissonance. En Italie on pratique des accords qui paroissent admirables à quelques-uns & insupportables à d'autres. Mais il y a aussi du reél dans le sujet dont il s'agit puisque chez tous les hommes & en tout tems l'*Octave* & la *Quinte* ont été des accords agreables.

Comment donc s'est introduit cet *arbitraire* dont nous parlons qui peut n'être pas & qui effectivement n'a pas toûjours été le même chez toutes les nations ? est-il tellement arbitraire qu'il soit l'effet du pur hazard ou d'une pure fantaisie ? Non ; il est fondé sur certains sentimens de la nature plus delicats, que peuvent à la verité méconnoître quelques-uns des hommes qui aiment mieux s'en tenir aux sentimens les plus communs : mais que ne méconnoîtront point ceux qui auront une fois éprouvé les sentimens delicats soit par l'éducation soit par

une diſpoſition naturelle plus heureuſe que celle des autres hommes. Ainſi l'on découvre ſur quoy ſera fondée cette premiere Regle qu'il ne faut point mettre de ſuite deux Conſonances tres-parfaites, comme deux Octaves ou deux Quintes? c'eſt que trop de ſymmetrie & d'uniformité de ſuite déplaît & ennuïe; on ne veut point ordinairement parlant, deux-fois d'une même choſe fut-elle la meilleure ſans quelque varieté. Pourquoy au contraire les diſſonances les plus inſupportables en elles-mêmes ſont-elles pratiquées heureuſement dans la Muſique quand elles ſont *ſauvées*, (c'eſt-à-dire ſuivies d'une conſonance,) c'eſt que le plaiſir eſt plus vif & ſe fait mieux ſentir après un peu de peine.

Mais pourquoy la *Quarte* qui eſt de ſoy & par la réünion plus frequente de ſes vibrations un accord plus parfait que la Tierce. N'eſt-elle ſoufferte aujourd'huy dans la pratique de la Muſique que comme les diſſonances devant être ſauvées par un autre accord eſtimé plus

parfait ou plus doux ? & pourquoy au contraire la *Tierce* qui eſt de ſoy un accord moins parfait que la Quarte eſt-il eſtimé dans la pratique un accord meilleur que la Quarte ? Pourquoy la Tierce avec la ſixte a-t'elle le privilege de pouvoir en toutes rencontres être employée tant qu'il plaît au Muſicien, tandis qu'on ne peut mettre de ſuite deux Octaves, ou deux Quintes de ſuite. Pourquoy dis-je peut-on mettre tant de Tierces ou de ſixtes qu'on voudra & cela ſoit Tierces majeures ou Tierces mineures.

Comme je n'ay point marqué la difference entre ces deux ſortes de Tierces je la marque icy. La *Tierce majeure* comprend trois degrez entre leſquels ſont contenus deux tons pleins ou majeurs d'environ chacun 9. comma, comme *ut*, *re*, *mi*, & la Tierce mineure comprend auſſi trois degrez, mais entre leſquels ſont contenus deux tons dont l'un eſt plein ou majeur, l'autre eſt ſeulement mineur ou ſemi-ton comme *re*, *mi*, *fa*, car de *mi* au *fa* il n'y a qu'un ſemi-ton. Ce ſont là autant

de difficultez qui ſemblent devoir mettre à bout toute la Phyſique, ſi l'on ne veut pas dire que ces dernieres regles ſont de pures fantaiſies qui ſont devenües agreables par le ſeul uſage. Mais c'eſt de cet uſage même & de la maniere dont il s'eſt introduit qu'il s'agit de rendre raiſon.

Sur la premiere queſtion pourquoy la Quarte bien que conſonance en elle-même & traitée comme telle dans la pratique des Anciens : eſt diſgraciée depuis un tems & traitée comme diſſonance par les Muſiciens modernes, ne pourroit-on point dire que c'eſt ſon merite qui fait ſon malheur ? mais ſon merite incomplet ; elle approche trop de la Quinte elle en eſt même le *ſupplément.* La Quarte approchant ſi fort de la Quinte elle nous en fait ſouvenir ſans la ſentir, elle nous la fait regretter & nous cauſe un depit que nous avons dechargé ſur la Quarte en la degradant de ſes droits naturels & en ceſſant de la regarder comme une conſonance bien qu'elle ſoit telle par elle-même. On

n'apporte cette raiſon que comme une conjecture en attendant qu'on en trouve une meilleure, mais elle pourra neanmoins ſembler plauſible à ceux qui examinent un peu deprès, comment l'homme s'accoûtume à produire en ſoy des jugemens & des ſentimens qui luy deviennent comme naturels : bien qu'ils ne le luy fuſſent pas dabord, du moins voyons-nous cette raiſon être auſſi celle d'un habile homme M. Sauveur que nous avons déja nommé & dont l'Autorité peut être ici d'un grand poids, puis qu'il a examiné cette matiére avec plus de ſoin qu'aucun autre.

Pourquoy maintenant la Tierce accord beaucoup moins parfait en ſoy que la Quinte & l'Octave a-t'elle le privilege particulier de pouvoir être placée en quelque rencontre que ce ſoit, & qu'on peut mettre tant de Tierces de ſuite qu'on voudra : tandis qu'on ne peut mettre ni deux Octaves ni deux Quinte de ſuite. Rappellons ce que nous avons dit un peu auparavant. Deux conſonances deſuite tres-parfaites

comme deux *Octaves* ou deux *Quintes* auroient trop d'uniformité, cela ſeroit ennuyeux ; elles feroient trop de douceur, elles en deviendroient fades. Cet inconvenient ne ſe trouve point dans la *Tierce*. Elle n'a pas en ſoy la parfaite douceur de l'Octave & de la Quinte ; cependant elle a quelque douceur, car la réünion de ſes Vibrations quand elle eſt majeure eſt de 5. à 4. & quand elle eſt mineure de 6. à 5. mais cette douceur de conſonance n'étant point trop grande ne court pas riſque de devenir fade par ſa continuation ; c'eſt une douceur qui a ſa pointe avec ſoy, c'eſt un *aigre doux* ſi on peut s'exprimer de la ſorte, qui plaît & qui reveille d'autant plus que les Tierces elles mêmes ſe diverſifient étant tantôt *majeures* & tantôt *mineures*. Voila ce que nous jugeons qui a fait leur fortune dans la muſique des derniers tems & parmi les peuples les plus rafinez en fait de ſon & d'harmonie. Ce que nous venons de dire des Tierces ſe doit appliquer aux ſixtes, la ſixte majeure étant de 5. à 3. & la mineu-

re de 8. à 5. On peut remarquer à cette occaſion un agrément particulier des Tierces & des ſixtes ; c'eſt qu'elles ſont le ſupplement les unes des autres, c'eſt-à-dire que lès Tierces de l'*ut* d'en-bas ſont les ſixtes de l'*ut* d'en haut comme *mi* & que les ſixtes de l'*ut* d'en-bas ſont les tierces de l'*ut* d'en-haut comme *la* c'eſt-à-dire qu'elles ſont en quelque maniere doublement conſonances étant ſixte & Tierce à l'égard d'*ut* regardé en haut & en-bas.

Mais c'eſt trop long-tems quitter M. Broſſard : il faut revenir à ſon Dictionnaire & avertir le Public comme il le ſouhaite que cet ouvrage n'eſt encore qu'un Eſſay & qu'il prétend le rendre beaucoup plus ample & plus parfait dans la ſuite. Il demande pour cela les ſecours & les avis des gens verſez dans cette matiere & prie qu'on addreſſe les lettres chez Ballard ſon Imprimeur. Comme le Dictionnaire contient beaucoup d'articles curieux qui meriteroient d'être marquez dans nos memoires nous pourrons en faire encore un article le

mois prochain auquel nous joindrons encore quelques reflexions de la dissertation sur ce sujet.

ARTICLE CLXVIII.

LETTRES, MEMOIRES ET Actes concernant la guerre presente seconde Partie. A Basle 1703. *pages* 236. *in* 12.

CEtte seconde partie contient six lettres comme la premiere, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois de Mars. On y a joint la lettre d'un Portugais touchant le Traité de l'Empereur avec le Roy de Maroc, & deux lettres du Comte de Trautmansdorff au corps Helvetique. Les six nouvelles lettres sont écrites avec la même delicatesse & la même force que les premieres.

La premiere de ces six lettres est sur les laines d'Angleterre. Le trafic des laines est la baze du commerce de ce Royaume. Le Parlement a toûjours regardé le soin de maintenir ce negoce comme une des plus

importantes affaires dont il fût chargé. C'est pour marquer cela, que dans la chambre des Seigneurs quatre balots de laine sont aux pieds du trône Royal, & les douze grands juges du Royaume sont assis sur ces balots. Cependant les laines d'Angleterre seroient inutiles aux Anglois s'ils n'y mesloient des laines d'Espagne. Comme ces dernieres sont trop fines pour être ordinairement ouvragées & manufacturées seules, sans être soûtenuës de laines plus fortes & plus grosses; de même les laines d'Angleterre sont trop fortes & trop grosses pour servir seules à la fabrique des draps fins, que les Anglois envoyent aux Indes, au Levant & ailleurs. Les Anglois, pour mettre leurs laines en œuvre & faire le commerce de leurs manufactures, tirent tous les ans plus de cinq cent vaisseaux chargez de laines d'Espagne, & n'en laissent pas sortir un seul chargé des leurs: de sorte que les Anglois seuls, au préjudice des Espagnols, reçoivent tout l'avantage d'un commerce qui ne se fait que par le mélange & l'union

des laines de l'un & de l'autre païs. Ainsi les Anglois ne sont riches, ne sont puissans dans le commerce, qu'autant qu'il plaît aux Espagnols d'être aveugles sur leurs propres interêts, patients ou insensibles sur le tort que leur font les loix d'Angleterre. Il est facile de juger non seulement du danger où se mettent les Anglois, mais du mal effectif qu'ils se causent en continuant de faire la guerre contre la France & contre l'Espagne.

La fin de cette premiere lettre & les suivantes sont une refutation des lettres de Mr. de Trautmansdordff. On y represente sous un terrible jour la politique de la maison d'Autriche : il ne nous convient pas d'entrer dans ces mysteres.

Les éloges du Roy de Suede & du feu Roy de la Grande Bretagne plairont sûrement aux Lecteurs autant qu'ils nous ont plu. Voicy l'éloge du Roy de Suede.

Ce jeune Roy, l'amour & l'ad- «
miration de ceux mêmes à qui «
il fait la guerre, vôtre heros & «
le mien, qui a l'âge de 22. ans rem- «

„ plit toute la terre de ſon nom, ne „ s'épouvantera pas de cette multitude d'ennemis: il verra tranquillement ſe former un orage qu'il „ diſſipera comme le vent diſſipe „ les nuées. Ce n'eſt pas le nombre ny l'impetuoſité, c'eſt le „ courage & la prudence qui gagnent les batailles: & après tout, „ s'il a beſoin de ſecours étrangers, „ toutes les parties du monde ſont „ pleines d'hommes courageux que „ ſa vertu a charmez, & qui mettront leur gloire à combattre ſous „ luy pour la ſienne.

L'éloge du feu Roy de la Grande Bretagne Jacques II. eſt encore plus vif. „ Qu'ont reproché à „ cet infortuné Roy ceux mêmes „ qui l'ont detrôné, que ſon grand „ attachement à la Religion Catholique? C'eſt ſon crime aux yeux „ des hommes, c'eſt ſa gloire aux „ yeux de Dieu.... Eſt-ce un „ Ambaſſadeur, eſt-ce un Catholique, eſt-ce un homme qui par „ de ſi étranges diſcours trouble „ les pieuſes cendres d'un Roy, „ dont la memoire eſt ſainte, & en

veneration à tous les fidelles, aux "
Anglois mêmes qui l'ont perſecu- "
té? .. La pitié devroit embraſſer "
le tombeau d'un grand Roy, & "
accompagner avec reſpect l'inno- "
cence, la vertu, les malheurs mê- "
mes, qui aſſurent à ce Prince le "
titre de Grand. "

ARTICLE CLXIX.

TRAITE' DE L'INDULT du Parlement de Paris. A Paris chez Jean & Michel Guignard, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à l'image S. Jean *in* 12. 2. *vol. Tome I. pag.* 664. *Tom. II. pag.* 576.

JUſqu'ici la matiere de l'Indult du Parlement de Paris n'étoit que peu connuë. Ce droit eſt pourtant un des premiers de la Couronne, & il intereſſe tous les Collateurs du Royaume, tous les Officiers du Parlement, & tous les Clercs qui tiennent leurs Indults. Mr. le Preſident Cochet de St. Valier a étudié à fond ſon ſujet, & n'a rien omis pour le bien traiter. Il refute quaſi tous les Auteurs anciens & modernes ſur ce qu'ils en on dit, ſans

épargner Loüet, du Moulin, Fevret, Tomaſſin, Cabaſſut, &c. Cela montre combien le Traité qu'il donne luy a coûté de travail & de recherches, combien il étoit neceſſaire, & combien le Public en doit avoir d'obligation à cet illuſtre Magiſtrat.

L'Indult eſt le droit qu'ont les Officiers du Parlement de Paris de requerir des Collateurs du Royaume les premiers benefices vacans. M. de St. Valier explique d'abord l'Origine de ce droit, laquelle il pouſſe plus loin qu'on n'avoit fait juſqu'ici. Car il la fait remonter au tems de St. Loüis, depuis lequel le Parlement a eû differents Indults paſſagers juſqu'à ce qu'il ait eû un Indult perpetuel. Il fait un recit hiſtorique tres-curieux de tous ces Indults, en ſuivant ſa matiere de Pontificats en Pontificats & de Regne en Regne.

L'Auteur explique enſuite les conceſſions du Pape Eugene IV. qui ſont l'origine de l'Indult perpetuel du Parlement; & il ne laiſſe rien à dire ſur ce ſujet. Il a découvert pluſieurs titres qui lui ont don-

né lieu de refuter les Auteurs anciens & modernes qui ont parlé peu exactement de l'Indult de ce Pape. Il parle aussi de ceux de Paul III. & de Clement IX. qui sont plus connus.

On passe après cela aux points generaux qui concernent l'Indult. C'est-là où l'Auteur établit la distinction des expectatives reçûës en France & des Expectatives si souvent condamnées, & la superiorité de l'Indult qui est la premiere des Expectatives Royales, sur toutes les autres, après lesquelles vient le droit des Graduez étably par le Concordat.

On traitte icy diverses autres questions sur la prévention du Pape ou du Legat, sur la dérogation à la regle des vingt jours, &c. Celle qui regarde la prévention paroît la plus recherchée. M. de St. Valier y a eû à combattre tous les Auteurs & la Jurisprudence courante : Cependant il paroît prouver décisivement que les Indultaires ne doivent pas craindre la prévention. Ses deux grands principes sont, que l'Indult

est un droit Royal anterieur au Concordat qui établit la prévention, & qu'il a été donné sous la formule du *liberè & licite*, qui est une formule consacrée à Rome dans les Indults que les Papes accordent à des Collateurs pour les decharger de la prévention.

L'Auteur fait dans le 4e. Chapitre un détail exact des Officiers qui ont droit d'Indult. Ce sont, le Chancelier, le Garde des Sceaux, le Premier President, les Presidens à Mortier, des Enquêtes, & des Requêtes du Palais, les Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, les Conseillers Laïcs & Clercs du Parlement, le Procureur General & les trois Avocats Generaux; les Greffiers en Chef, Civil, Criminel, & des Presentations; les quatre Notaires-Secretaires de la Cour, le Premier Huissier, les Receveurs-Payeurs des Gages de la Cour.

Mr. de St. Valier retranche le droit d'Indult à plusieurs Officiers qui ont crû devoir en joüir. Il parle à ce sujet des Ducs & Pairs, de l'Archevêque de Paris, de l'Abbé de

St. Denis, des Presidens du Grand Conseil. Il traitte les questions des Officiers honoraires & des survivanciers. Il en examine d'autres sur l'âge pour tenir Indult, sur les premieres & secondes nominations, sur les qualitez des nommez tenant Indult, &c. Enfin, il decide ici deux questions particulieres, l'une sur le choix des Collateurs, où il fait voir son équité en combattant l'interêt du Parlement; l'autre sur les demissions d'Indults. M. de St. Valier se declare fort contre les especes de cessions d'Indult de nommez en nommez. Il y a tant de matieres traittées en ce Chapitre sur la presentation pour l'Indult que rien n'y paroît oublié.

Ce qui regarde la nomination Royale d'Indult, est encore plus curieux. L'Auteur y fait voir ce qui donne ouverture à Indult; & c'est une matiere très-étenduë; La question sur les Collateurs étrangers est icy traittée à fond, de même que celle qui touche la Congregation de Chezal-Benoît & l'Ordre de St. Antoine du Viennois.

On y parle auſſi des Ordres de Grandmont, des Mathurins, & d'autres Ordres ſujets à Indult. L'Auteur n'excepte aucun Collateur de l'Indult. Il concilie tres-bien les droits differens que le Roy a de nommer aux benefices avec le droit Royal de l'Indult.

Il explique enſuite au long les difficultez de l'Indult par rapport aux Cardinaux. Les deux plus ſingulieres ſont, ſçavoir ſi les Cardinaux ſont ſujets à l'Indult du Chancelier de France, & ſi un Prélat honoré de la Pourpre eſt dechargé de l'Indult dont il a été chargé avant ſa promotion au Cardinalat. L'Auteur décide la premiere queſtion en faveur du Chancelier, & la ſeconde en faveur des Cardinaux.

Mr. de St. Valier employe contre la Bretagne une partie conſiderable de ſon ſecond Tome. Il y fait un détail hiſtorique très-exact du Gouvernement ſpirituel & temporel de cette Province. C'eſt là où il prouve que l'Indult eſt né, comme il dit, dans le ſein de la partition. Si la juriſprudence n'étoit pas déja

certaine en faveur des Indultaires, on seroit convaincu par les raisons de l'Auteur que le droit devroit s'exercer en Bretagne comme dans toutes les autres Provinces du Royaume. L'Auteur rapporte toutes les raisons qu'on a alleguées pour la Bretagne, & il les refute exactement.

En traittant de la signification, de l'insinuation de l'enregistrement, de la requisition & de la repletion d'indult, il entre dans un détail de difficultez, qui marquent & l'érudition de l'Auteur, & son application à remplir sa matiere. On ne croit pas devoir le suivre icy dans ce détail : on se contente de remarquer qu'il étend la vacance qui donne lieu à la requisition des indultaires, à tout genre de vacance; au lieu que la plûpart des gens qui ont parlé de l'indult le limitent à la vacance par mort.

Au sujet des provisions d'indult, des executeurs & de la durée de leur pouvoir, il se fait une difficulté importante de la Commande d'indult, & si elle a lieu sur les Benefi-

ces vacans en titre. Cette question est difficile & importante pour les indultaires en faveur desquels l'Auteur voudroit bien établir que la Commande d'indult a lieu sur les Benefices vacans par le decés des Reguliers.

L'Auteur finit son Ouvrage par le recueil des titres & pieces concernant l'indult, & par les modelles des actes servans à l'execution d'un indult. Il semble que jusqu'icy on n'en ait fait aucun dans une forme qui soit juste & exacte.

C'est pour la premiere fois que le nom de Mr. de St. Valier paroît dans nos Memoires & nous souhaitons qu'il y paroisse encore dans la suitte. Nous sommes au reste persuadez que le public fera les mêmes vœux que nous, en voyant dans le Traité de l'indult tant d'érudition, tant d'ordre, tant de netteté, enfin un stile qui se ressent bien plus du rang de l'Auteur que de la secheresse de sa matiere.

ARTICLE CLXX.

LES VIES DES SAINTS avec des discours sur les mysteres de Nôtre Seigneur & de la sainte Vierge. Par le R. Pere François Giry ancien Provincial des Minimes. Nouvelle edition. A Paris chez François Muguet 1703. *deux Tomes in folio. I. tome pages 622. II. 2. tome pages....*

IL y a environ vingt ans que le R. P. Giry, Provincial de la Province de France de l'Ordre des Minimes, donna au public les Vies des Saints. Cet Ouvrage fut reçû avec applaudissement. Cependant l'Auteur ne laissa pas de le revoir, de le corriger en divers endroits & de le perfectionner d'avantage. C'est sur ces Memoires que ceux qui ont eu ses papiers après sa mort ont entrepris d'en donner une nouvelle Edition.

Cette edition ne comprend pas toutes les vies composées par le P. Giry. On a cru qu'il suffiroit de la la vie d'un Saint pour chaque jour, ainsi quand il s'est trouvé plusieurs

Vies pour un même jour, on s'eſt attaché à celle du Saint qui étoit le plus connu & dont l'Egliſe faiſoit l'Office. On a conſervé tous les diſcours que l'Auteur avoit composé ſur les fêtes & ſur les myſteres. De plus on a mis chaque jour une traduction exacte du martyrologe Romain & parce qu'il y a un grand nombre de nos Saints qui ne ſont point dans ce Martyrologe ; on y a ajoûté enſuite le Catalogue des Saints de France. On a encore eu ſoin de mettre à la tête de chaque mois une Table Chronologique pour marquer en quel temps ont vécu les Saints dont on fait la vie.

On voit auſſi au commencement de l'Ouvrage quelques avertiſſemens de l'Auteur qui ſont très-utiles. Il y parle des merveilles de Dieu dans les Saints, du grand nombre des Saints, des tourmens inoüis des Martyrs & du ſoin que l'Egliſe a eu de faire écrire les Actes des Saints. Mais il s'étend principalement ſur le fruit qu'on peut tirer de la lecture de la vie des Saints & ſur les diſpoſitions qu'il faut avoir pour profiter de cette lecture. Au reſte

ces Vies ſont écrites d'un ſtyle ſimple & aiſé, & ſont propres à fortifier la foy & entretenir la pieté des Fidelles.

ARTICLE CLXXI.

APPARATUS AD BIBLIOTECAM Maximam veterum Patrum & Antiquorum Scriptorum Eccleſiaſt. Lugduni editum, &c. c'eſt-à-dire, *Apparat pour la Biblioteque des anciens Peres & des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques imprimée à Lyon: ou ce qui regarde leurs Ecrits, leur Doctrine, & leur maniere d'écrire & d'enſeigner eſt examiné & éclaircy dans des Diſſertations critiques. Par le Pere le Nourry Prêtre & Moine de l'Ordre de S. Benoît de la Congregation de S. Maur. Tom. I.* A Paris chez Aniſſon 1703. *in fol. pp.*688.

CE qui manque principalement aux Bibliotheques des Peres, c'eſt la Critique des ouvrages qu'elles contiennent, pour faire connoître s'ils ſont vrays ou ſuppoſés, & pour éclaircir toutes les difficultez qui pourroient arrêter ceux

qui les lisent. C'est cette Critique qu'on donne aujourd'hui dans l'Apparat à la Bibliotheque de Lyon, que l'on a choisie pour ce sujet, parce qu'elle est plus grande que toutes les autres.

Ce premier Tome comprend tous les Ouvrages des Peres du premier & du second siecle de l'Eglise, & tous ceux de Clement d'Alexandrie. On donne dans la preface le plan general de tout l'Ouvrage, qui est le plus grand & le plus étendu qu'on pouvoit se former.

Dans la premiere Dissertation le P. le Nourry fait voir d'abord, que quoy qu'il nous soit resté très-peu d'ouvrages des Ecrivains du premier siecle de l'Eglise, cela n'a nullement affoibly la tradition de sa doctrine. Il examine quel a été le genie de ces premiers Ecrivains, qu'elles ont été leurs premieres occupations, & les occasions qui les ont obligez d'écrire, & quels ont été les heretiques qu'ils ont combatus. Pour cela il recherche avec soin l'origine, les progrès, & la decadence des heresies de Simon le

Magicien, de Menandre, de Cerinthe, d'Ebion, des Nazaréens, des Nicolaïtes. Il fait voir l'utilité qu'on doit tirer de l'histoire de ces heresies, & comment elle peut servir à confirmer les dogmes Catholiques. Il finit cette dissertation en montrant quelle a été l'origine des Ecoles Chrétiennes, ce qu'on y enseignoit, & de quelle methode on y usoit.

Passant ensuite aux Auteurs & aux ouvrages particuliers, il examine les Liturgies de S. Jacques, de S. Marc, & de S. Pierre. Il fait voir pourquoy la premiere porte le nom de S. Jacques, & en quel tems elle a été écrite; en quelle Eglise on se servoit de celle de St. Marc, & que la version Latine en est trop libre: qu'enfin celle qui porte le nom de St. Pierre, n'est qu'une compilation de celle de St. Basile, & du Canon de celle de l'Eglise Latine.

L'Auteur aprés avoir donné une analyse exacte de la Lettre de St. Barnabé, rapporte & examine à fonds tous les sentimens des Ecrivains tant anciens que modernes,

& les nouvelles conjectures du ministre le Moine sur cette Lettre. Il developpe en quel tems, & qui sont ceux à qui elle a été écrite, combien sa fortune a été bizarre, quels sont les manuscrits & les editions que nous en avons, quelles sont les observations & les notes dont on l'a enrichie. Il y en ajoûte de nouvelles, principalement sur la divinité de JESUS-CHRIST, & sur ce qu'on accuse St. Barnabé de n'avoir pas bien expliqué les Propheties de l'Ancien Testament sur la venuë du Messie.

Examinant les livres d'Hermas, il montre que c'est sans raison que quelques Auteurs modernes les ont méprisez & traitez d'ouvrages supposez, pleins de fables & d'erreurs. Ce qui est de surprenant c'est que selon quelques-uns de ces Auteurs, ces livres favorisent l'erreur des Novatiens, quoy que Tertullien leur attribuë l'erreur toute opposée. Entre les nouvelles notes que le P. le Nourry fait sur ces livres, les plus remarquables sont celles qui regardent la divinité de JESUS-

CHRIST, & ce qu'a dit Hermas de la predication, des Apôtres aux Enfers après leur mort & de l'indissolubilité du Mariage. On rejette dans les Dissertations suivantes l'histoire de Prochore & les livres de St. Lin comme tres-faux & supposez.

La septiéme Dissertation est sur les Lettres de St. Ignace Evêque d'Antioche & Martyr. L'Auteur y a ramassé avec beaucoup d'ordre & de netteté tout ce qui est repandu dans plusieurs gros volumes écrits sur ce sujet, & il y a ajoûté beaucoup de choses nouvelles & curieuses. Il donne un tour nouveau aux argumens par lesquels on prouve contre Daillé la verité des Lettres de St. Ignace ; il le combat souvent par ses propres armes.

Il prouve ensuite que la Lettre qui porte le nom de St. Policarpe est veritablement de luy. Il refute Daillé qui l'avoit nié, & qui n'a pas empêché que le ministre le Moyne n'ait été en cela d'un sentiment contraire. Mais il fait voir que celuy-cy soûtient mal à propos avec le

premier que la ſeconde partie n'eſt pas du même Ecrivain que la premiere.

On montre dans la Diſſertation ſuivante que les deux Lettres attribuées à St. Martial de Limoges ſont ſuppoſées : que celuy qui les a fabriquées, pourroit bien être le même qui a fait la vie de ce Saint, au plûtôt dans l'onziéme ſiecle : & qu'il n'a écrit ces Lettres que pour ſoûtenir l'antiquité & la préeminence de l'Egliſe de Limoges.

Le P. le Nourry fait un examen très-rigoureux des ouvrages attribuez à St. Denis l'Areopagite. Aprés en avoir donné une juſte analyſe, il rapporte tout ce qu'on a dit juſqu'icy pour ou contre.

Quoy qu'il n'ait pas declaré ouvertement ſon ſentiment ſur ces Ecrits, il n'eſt pas neanmoins bien difficile de s'appercevoir de quel côté il panche, & qu'il n'eſt pas fort perſuadé qu'ils ſoient de celuy dont ils portent le nom. Il recherche avec ſoin en quel tems ils ont pû paroître ; & il juge plus probable, que ç'a été entre le tems du Conci-

le general d'Epheſe & celui du Concile de Chalcedoine, c'eſt-à-dire entre les années 431. & 451. Au ſujet des Manuſcrits de ces Ouvrages que l'on garde dans les Bibliotheques du Roy & de Mr. Colbert, & dans le Treſor de St. Denys, l'Auteur remarque que les notes ou ſcholies de St. Maxime ne ſont pas dans les manuſcrits telles que dans les imprimez. Cela vient, dit-il, de ce que l'on a mêlé aux notes de ce Saint, celles de S. Jean de Scytople, qu'Anaſtaſe avoit fort bien diſtinguées.

Dans l'onziéme Diſſertation il examine en particulier quels ont été les ſentimens d'Euſebe, de St. Hierome, de S. Epiphane, de Ruffin, de Photius, & enſuite des Auteurs modernes ſur les dix livres des Recognitions de St. Clement. Il recherche à qui on peut attribuer cet ouvrage, quel fruit on en peut tirer, quel titres il a eû, combien de fois il a été imprimé, & quels ſont les autres ouvrages du même Auteur.

On a fait un Apendix dans la Bibliotheque de Lyon qui contient

quelques ouvrages qui sont le sujet de la derniere Dissertation du premier livre de l'Apparat. L'Histoire d'Aristée sur la version des 72. Interpretes de l'Ancien Testament y tient le premier lieu. Le P. le Nourry après en avoir donné l'Analyse, montre combien les Sçavans sont partagez sur la verité de cette histoire, & de quelle consequence est cette question. Il examine après selon les regles de la plus rigoureuse critique, les raisons des deux partis qui soûtiennent & qui nient la verité de cette histoire. Il fait remarquer que tout leur different roule sur l'autorité d'Hermippus & d'Aristobule, que chacun d'eux tâchent d'attirer de son côté. Il ajoûte plusieurs choses nouvelles sur ce sujet, & il fait voir que Hody qui a fait un livre exprès là-dessus, s'est trompé sur le tems où cette histoire a été écrite.

Il montre qu'il n'y a rien de plus visiblement faux & supposé que le Testament des douze Patriarches enfans de Jacob. L'Auteur parle de son antiquité, des manuscrits qu'on

en a, de la verſion Latine que Robert Grokade en a fait dans le 13. ſiecle, & des diverſes editions que nous en avons.

Il finit ce premier livre de l'Apparat par l'examen des huit livres des Sybilles. Aprés avoir montré contre quelques Sociniens qu'il y a eû de veritables Sybilles, il raporte les diverſes opinions des Sçavans ſur les livres qui portent leur nom, & il fait voir qu'ils contiennent pluſieurs choſes tres-fauſſes. D'où il conclut que toute la queſtion eſt de ſçavoir, ſi les paſſages des Sybilles citez par les Payens & enſuite par les Peres de l'Egliſe, ſont veritablement d'elles. Il peſe toutes les raiſons alleguées pour & contre, & il y en adjoûte pluſieurs nouvelles, & des reflexions particulieres dignes de la curioſité de ceux qui aiment à voir les queſtions traitées à fonds. Enfin il recherche quels peuvent avoir été les Auteurs des faux Oracles des Sybilles, en quel tems ces Auteurs vivoient, & quels ſont les manuſcrits qui nous ſont reſtez ſur ce ſujet.

Dans le second livre de l'Apparat on traite des Ecrivains du second siecle de l'Eglise. Ce fut dans ce siecle où l'on vit paroître tant d'heresies dont presque toutes les autres ont pris leur origine. Le P. le Nourry donne une liste exacte de tous les Heresiarques de ce siecle & de toutes leurs erreurs en particulier. Au sujet des Valentiniens il prouve contre un Auteur moderne, que leurs erreurs sont très-veritables, & qu'il n'y a rien de plus mal fondé que le doute qu'il a voulu former sur ce point. Après avoir decrit toutes les Heresies, il fait diverses reflexions sur leur Histoire, & sur le fruit qu'on en doit tirer. Il en fait aussi de singulieres sur les écoles Chrétiennes de ce siecle.

Il commence l'examen des Ouvrages des Ecrivains particuliers par ceux de saint Justin Martyr, soit vrays, soit supposez. Les plus considerables sont ses 2. Apologies pour la Religion Chrétienne & son Dialogue contre Tryphon. Le Pere le Nourry donne l'Analyse de ces Ouvrages, & fait voir que la été Jus-

tin qui en est l'Auteur, quand & pour quelle raison il les composa, & si nous les avons entiers ou imparfaits. Il examine encore trois autres petits traitez, dont les 2. premiers sont contre les Gentils, & le troisiéme sur la monarchie de Dieu. Il fait ensuite beaucoup d'observations sur les veritables Ouvrages de ce S. Martyr, & particulierement sur ce qu'il dit de l'antiquité des livres de Moïse, de la version des Septante, de leurs cellules & de la maniere qu'ils l'ont faite, du nombre d'années qu'il faut compter depuis le commencement du monde, de la Divinité de JESUS CHRIST, du peché originel, de la presence réelle du Corps de JESUS CHRIST dans l'Eucharistie.

Il examine si saint Justin a parlé du culte dû aux Anges, s'il a cru que les Demons ne souffriront la peine du feu êternel, qu'aprês le dernier jugement : s'il a dit que les ames des hommes n'étoient pas immortelles, que les supplices des mechans ne sont pas éternels, que les Philosophes Payens pourront être sauvez sans la

foi en J. C. pourquoy il a dit que les opinions des Philoſophes ſur la Divinité ſont plus ridicules que celles des Peres &c.

L'Auteur parle de tous les autres écrits attribuez à ſaint Juſtin, dont les principaux ſont le livre de l'expoſition de la foy, la lettre à Diognete, & celle qui eſt écrite à Zena & Serenus. Il fait voir que l'expoſition de la foy n'a été faite que vers la fin du 5. ſiecle; que c'eſt un Ouvrage fort bon, bien écrit; & où les Myſteres de la Sainte Trinité & de l'Incarnation ſont bien traitez. Il apporte les raiſons qui prouvent que St. Juſtin n'eſt point Auteur de la lettre à Diognete. La lettre à Zena & Serenus eſt un petit Traité Aſcetique fait long-tems après St. Juſtin. Le P. le Nourry marque les autres Ouvrages de St. Juſtin qui ſont perdus, les Manuſcrits qui nous ſont reſtez, & les differentes editions qu'on en a faites.

Nous avons deux livres d'Athenagore, dont l'un eſt une Apologie pour la Religion Chrétienne, & l'autre traite de la Reſurrection des

Morts. L'Auteur après en avoir donné l'Analyſe, fait voir qu'ils ſont certainement d'Athenagore ; & il montre en quel tems, comment, & pourquoy il les composa. Il prouve qu'il n'eſt point Auteur du Livre du vray & parfait Amour. Il fait enſuite pluſieurs obſervations ſur ce qu'il dit de l'inſpiration des Prophetes, de la divinité de JESUS-CHRIST, des ſecondes Nopces, du Celibat, des Images, de l'origine de la Peinture & de la Sculpture.

Theophile d'Antioche a fait trois Livres adreſſez à Autolicus pour luy prouver la verité & l'antiquité de nôtre Religion. Le P. le Nourry prouve qu'ils ſont veritablement de luy, & refute un nouveau Proteſtant qui l'avoit nié. L'Auteur dans ſes nouvelles obſervations ſur ces livres, nous en marque les manuſcrits & les editions. Il éclaircit particulierement ce que Theophile a dit que les Livres Sacrez de l'Ancien Teſtament ont été écrits par une inſpiration divine ; ce qu'il enſeigne de la divinité de JESUS-

CHRIST des premiers Roys d'Egypte, & de quelques anciens Ecrivains. Il nous marque encore les autres Livres de cet Auteur, que nous avons perdus. Mais il prouve par de bonnes raisons que les Commentaires sur les Evangiles qui portent son nom, sont d'un autre Ecrivain qui a vêcu après St. Hierôme.

Tatien a fait aussi une Apologie ou une Oraison pour la défense de nôtre Religion. Le P. le Nourry nous en donne l'analyse, & rapporte comment ce Tatien qui fut engagé dans l'Idolatrie, se convertit à nôtre Religion, & tomba aprés dans l'heresie. Cela n'a pas empêché les anciens Peres d'estimer cette Oraison, dont il nous reste encore quelques manuscrits que marque le P. le Nourry. Celuy-cy dans ses nouvelles notes sur cet Ouvrage examine ce qu'à dit Tatien sur l'antiquité & la clarté de l'Ecriture Sainte, sur les Anges & les Demons, s'il les a crû peccables & corporels aussi-bien que l'ame des hommes, sur la maniere dont l'homme est tombé dans l'Idolatrie, sur l'inven-

tion des Arts & des Sciences, & ſur quelques Philoſophes & autres Ecrivains, &c.

Quoique Tatien ait fait un Commentaire ſur les Evangiles, le P. le Nourry fait voir que celui qui porte à preſent ſon nom eſt tout-à-fait ſuppoſé, & que le petit Livre du Trepas de la Vierge Marie attribué à Meliton, n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetez & de fables ridicules.

Les cinq Livres de ſaint Irenée contre Valentin, & d'autres hereſiarques ſont d'une bien plus grande conſequence que ces derniers. C'eſt pourquoy le P. le Nourry les examine avec bien plus de ſoin. Il prouve que St. Irenée en eſt veritablement l'Auteur, & qu'il les dedie à un de ſes amis tres-habile homme, mais dont on ne ſçait pas le nom. Autant qu'il eſt certain qu'Irenée diviſa luy-même cet Ouvrage en cinq livres, autant eſt-il évident qu'il n'eſt pas l'Auteur de la diviſion des ſommaires des Chapitres. Il paroît qu'il acheva ſon Ouvrage l'an 292. Les ſentimens ont été partagez ſur le ſtile dont ils ſont com-

poſez ; mais tout le monde convient qu'ils ſont remplis de beaucoup d'érudition tant ſacrée que prophane. En parlant des notes que pluſieurs Auteurs modernes ont fait ſur ces livres, on dit que celle de Feuardent ſont trop longues ; qu'il y fait de trop frequentes digreſſions, qui ne ſervent de rien pour l'éclairciſſement du texte ; qu'il en faudroit ôter beaucoup, ſi on r'imprimoit ces livres; enfin qu'il ſeroit à propos en ce cas de faire de nouvelles diviſions & de nouveaux ſommaires des Chapitres. On peut juger de là ſi la nouvelle edition qu'on vient de donner en Angleterre eſt dans ſa perfection.

Le P. le Nourry commence ſes nouvelles obſervations ſur ces livres en expliquant ce que St. Irenée a dit ſur l'Ecriture Sainte, ſur l'inſpiration divine de ſes Auteurs, ſur les verſions des Septante, de Theodation & d'Aquila, ſur les Propheties de Jacob & d'Iſaïe, ſur la venuë du Meſſie, ſur le tems & la maniere que les quatre Evangiles ont été faits, ſur la premiere Lettre de S. Jean & ſon Apocalypſe.

Il explique auſſi ce qu'avance St. Irenée ſur la Tradition, tous les titres d'honneur qu'il donne à l'Egliſe Romaine fondée par les Apôtres St. Pierre & St. Paul ; ce qu'il dit des premiers ſucceſſeurs de St. Pierre, d'Anaclet, du ſymbole de la Foy, de la divinité de JESUS-CHRIST & de ſon Incarnation, de la divinité du St. Eſprit, des Apparitions aux anciens Patriarches, de la fauſſe opinion où ce Pere a été que JESUS-CHRIST a vécu près de cinquante ans.

Le P. le Nourry prouve contre quelques Ecrivains que les ſentimens de St. Irenée ſur la preſence réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, ſur le peché originel, ſur l'immortalité de l'ame, & ſur l'eternité des peines des damnez ſont très-orthodoxes.

Saint Irenée a crû qu'il ne ſe fait de vrais miracles, & qu'il n'y a de veritables Martyrs que dans l'Egliſe Catholique. Enfin le P. le Nourry traite en particulier des Ecrivains ſacrez & prophanes citez par St. Irenée.

Comme cet Extrait étoit un peu long, nous avons crû devoir en reserver une partie pour le mois suivant.

ARTICLE CLXXII.

LETTRES EDIFIANTES *& curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de* JESUS. *Troisiéme recueil.* A Paris chez Nicolas le Clerc. 1703. *in* 12. *pages* 225.

CE nouveau recueil ne renferme que cinq lettres. La premiere a été écrite du *Tonquin* le 10. Juin 1700. par le Pere Abraham le Royer. Quoy qu'il ne soit pas permis de prêcher publiquement l'Evangile au *Tonquin*, la Religion Chrêtienne ne laisse pas d'y être très-florissante. On a la consolation de trouver dans les campagnes, & au milieu des bois des bourgades de mille & de deux mille personnes, qui font toutes profession du Christianisme : & si les Grands ne l'embrassent point, ce n'est pas que la plûpart ne l'estiment beaucoup; mais

ils craignent de nuire à leur fortune en se faisant Chrêtiens. Le P. le Royer dans l'espace d'environ sept ans a baptisé trois mille soixante & seize adultes, & deux mille cinq cent soixante & quatre enfans : & il a entendu près de soixante mille confessions, dont il assure qu'il tient un registre exact aussi bien que des baptêmes. Plusieurs autres de ses Confreres ont eu encore un plus grand nombre de Neophytes. Des fruits si considerables consolent extrêmement des Missionnaires & les soutiennent dans leurs travaux.

Les Missionnaires du *Tonquin* n'ont pas la même liberté que ceux de la Chine. Ils sont obligez de se tenir toûjours cachez : Les Europeans ne pouvant y paroître sans être aussitôt reconnus. C'est pour cela qu'ils demeurent pendant le jour dans des bateaux, ou dans des cabanes éloignez dont ils sortent pendant la nuit pour faire leurs fonctions. Chaque Missionnaire est accompagné d'un certain nombre de Catechistes du païs, qu'il nourrit & qu'il entretient : mais qui s'ac-

coûtument à se passer de peu aussi bien que le Pere qu'ils accompagnent. Ces Catechistes s'occupent pendant le jour à gagner les Infidelles, à preparer les anciens Chrêtiens aux Sacremens de Penitence & de l'Eucharistie, à visiter les malades, à instruire les Catechumenes, & à faire le Catechisme aux enfans. Le Missionnaire passe la nuit à administrer les Sacremens, à regler les differents, & à resoudre les difficultés auxquelles les Catechistes n'ont pû satisfaire: il dit la Messe un peu avant le jour, après laquelle il rentre dans le bateau ou dans la maison qui luy sert de retraite. Après avoir demeuré quelques jours dans un Village, on passe dans un autre: & chacun parcoure ainsi toutes les habitations de son district.

Au mois d'Aoust 1696. le Roy fit un Edit, par lequel il defendoit à ses sujets d'embrasser la Religion Chrêtienne; & à ceux qui l'avoient embrassée de s'assembler pour prier. Il ordonna en même temps qu'on arrêta les Predicateurs étrangers,

par tout où l'on pourroit les trouver. Le Chef des Catechiſtes & deux Jeſuites furent empriſonnez & l'un de ces Peres eut le bonheur de mourir dans les fers : les autres demeurerent enfermez dans des lieux obſcurs & retirez. On abatit preſque toutes les Egliſes & les maiſons des Catechiſtes dans la Province du Nort : & les Chrêtiens y furent mal traitez en quelques endroits. Les Gouverneurs des autres Provinces en uſerent avec plus de moderation, & l'orage s'étant un peu diſſipé, les Miſſionnaires qui de crainte d'irriter d'avantage le Prince, s'étoient tenus tout à fait cachez pendant le fort de la tempête, recommencerent à faire leurs fonctions, toûjours pendant la nuit & avec beaucoup de precaution.

La ſeconde lettre contient la relation du dernier voyage qu'a fait l'*Amphitrite* de Port-Loüis à la Chine. Le vaiſſeau parti de France le 7. Mars 1701. arriva en moins de cinq mois à 150. lieuës de la Chine : il eut enſuite pendant quatre mois des tempêtes affreuſes à eſſuïer, ſans

qu'il ait été possible de gaigner cette année-là le port de *Canton.* Il a été obligé pour se mettre à l'abry pendant l'hiver d'entrer dans un port qui en est éloigné de plus de 100. lieuës.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette lettre est la maniere dont les presens que le Roy envoye à l'Empereur de la Chine furent transportez de *Tien-pay* où le vaisseau avoit abordé à *Canton.* Le premier jour les François furent regalez à la Chinoise par les Mandarins. La profusion des viandes étoit grande ; on servit plus de quarante mets differens : mais les ragouts & les manieres de les preparer étoient si éloignées des nôtres, que les Conviez ne s'en accommoderent qu'avec peine. Le lendemain deux Mandarins vinrent ordonner la marche. Les balots étoient portez sur des perches par des Crocheteurs : on mit à chaque balot un petit étendart jaune avec un écriteau pour avertir le peuple d'avoir du respect pour les presens de l'Empereur. Chaque porteur fut obligé de donner son nom par écrit,

&

& quelqu'un qui le cautionna. Un ſoldat marchoit toûjours à côté du ballot, & le Capitaine répondoit du ſoldat. Outre cela les Mandarins avec leurs gens faiſoient un petit Eſcadron volant, & prenoient garde que perſonne ne s'écarta du grand chemin. Le convoy étoit de plus de quatre cens hommes en comptant le *Tagen*, avec ſes Officiers, ſes joüeurs d'inſtrumens, & ſes Domeſtiques : Le *Tagen* étoit porté dans une eſpece de brancart ou de chaiſe appellée *Palankin*. Les Miſſionnaires au nombre de huit ou neuf nouvellement arrivez à la Chine precedoient le *Tagen* ; & on leur avoit à tous donné le rang de Lettrez du premier ordre. Quand on approchoit des Villes, on trouvoit le chemin bordé des deux côtez d'une grande multitude de peuple ; & tous gardoient un profond ſilence par reſpect pour les preſens de l'Empereur.

A *Hot-Cheou* la petite armée de terre ſe changea en une petite armée Navale. On embarqua les ballots ſur neuf barques. On en donna

quatre pour les Miſſionnaires, l'une dans laquelle ils entrerent, l'autre pour les ſoldats de leur eſcorte, la troiſiéme remplie de Muſiciens & de Joüeurs d'Inſtrumens, & la quatriéme où étoient des vivres & des proviſions. Il y avoit le long de la Riviere des Corps de garde de lieuë en lieuë. Si-tôt que les ſoldats appercevoient la petite flote, ils ſe rangeoient en haye : & quand elle paſſoit ils la ſaluoient par la décharge de leurs Mouſquets. Leur maniere de tirer en ces occaſions eſt differente de la nôtre : au lieu de tirer devant eux, ils mettent le mouſquet ſous le bras la croſſe en devant, & font leur décharge comme s'ils vouloient fraper quelque but derriere eux. On arriva ainſi à *Chao-kin* ville où reſide ordinairement le *Tſong-tou*, qui eſt un Officier General, dont l'autorité s'étend dans deux Provinces. Là on fit monter les Miſſionnaires ſur une grande Barque de Mandarin, dans laquelle ils étoient logez tres-commodément. Il y a cinq journées de *Chao-kin* à *Canton* : & l'on ne voit

ſur le bord de la Riviere que de gros Villages qui ſe touchent preſque les uns les autres, & qui ſont remplis d'un peuple infini.

La troiſiéme Lettre qui eſt auſſi écrite de la Chine, contient un détail de pluſieurs choſes, qui concernent la Religion, & qui ſont tres-édifiantes.

La quatriéme eſt écrite de *Pondicheri* le 16. Fevrier 1702. par le P. Tachart. Le Vaiſſeau ſur lequel ce Pere s'en retourna aux Indes ayant été obligé de demeurer aſſez longtems à l'Iſle d'*Anjouan*, qui eſt au Nord de *Madagaſcar*, ce Pere eut le loiſir de prendre par pluſieurs obſervations reïterées la veritable latitude de cette Iſle. La partie la plus Septentrionale de l'Iſle ſur le bord de la Mer, à 11. degrez 50. minutes de latitude : & le milieu de l'Iſle a 12. degrez de latitude Meridionale. L'Iſle de *Mayote* eſt éloignée de 14. ou 15. lieuës de l'Iſle d'*Anjouan* en tirant vers le Sud & l'Iſle de *Moali* eſt plus Septentrionale que *Mayote* d'environ 10. lieuës. Le même Pere obſerva au même endroit une

Eclipse du Soleil, qui fut presque entiere vers les onze heures du matin le 4. Août 1701.

Comme le Vaisseau sur lequel le P. Tachard étoit monté n'alloit point à *Pondicheri*, le Pere fut obligé de le quitter à *Terme-patan* bourgade, qui est à dix lieuës de la ville de *Calecut.* Il se mit dans une barque pour aller à *Pondicheri* en suivant toûjours la côte. Cela luy donna le moyen de faire plusieurs observations utiles pour la Geographie & de s'informer des mœurs des habitans. On luy dit à *Calecut* que dans le païs des environs qu'on nomme *Malleami*, il y a parmy les Barbares une coûtume étrange, bien differente de celles des autres Asiatiques, & entierement contraire à ce que l'honnêteté & la raison naturelle inspirent. Il y est permis aux femmes du moins dans les *Castes* ou Familles nobles d'épouser en un même tems plusieurs Maris ; comme il est permis aux hommes dans la plus grande partie de l'Asie d'avoir en même tems plusieurs femmes : & ce qui est plus étrange, c'est

qu'un desordre si monstreux est autorisé par les principes de la fausse religion de ces Barbares.

La derniere Lettre contient en abregé un état des grands fruits que les Missionnaires font parmy les *Maravas* & dans le *Maduré*. On y parle aussi de ceux qu'on espere faire bien-tôt dans la nouvelle Mission de *Carnate*. Il n'y a point de païs, ou les Ouvriers Evangeliques menent une vie plus dure, & où ils ayent plus à souffrir que dans le Maduré : Mais en recompense il n'y en a point où il se fasse plus de conversions & où Dieu donne plus de benedictions aux travaux des hommes Apostoliques qui ont le courage de se consacrer à une Mission si penible.

ARTICLE CLXXIII.

DISSERRTATION SUR UNE Inscription trouvée dans l'Eglise de Hasparen au Diocese de Bayonne.

EN l'année 1660. on trouva dans les fondemens de l'ancien Maître Autel de l'Eglise Parroissiale de Hasparen une pierre de marbre blanc

longue de 15. pouces, large de 12. & épaiſſe de près de 4. On y lit en caracteres Romains,

FLAMEN ITEM DUMVIR QUESTOR PAGIQ MAGISTER VERUS AD AUGUSTUM LEGATO MUNERE FUNCTUS PRO NOVEM OPTINUIT POPULIS SE JUNGERE GALLOS URBE REDUX GENIO PAGI HANC DEDICAT ARAM.

J'ay conceu que c'étoit là un monument fort ancien & je me ſuis appliqué à rechercher qui étoient cet Auguſte & ce Verus & en quel temps pouvoit avoir été faite la dedicace de cet Autel.

Quelques perſonnes ont cru d'abord que cette dedicace avoit été faite dés le temps d'Octavien Auguſte petit neveu de Ceſar. Car ce nom d'Auguſte étant ſeul dans l'Inſcription, il doit ſelon eux deſigner celuy des Empereurs qui le premier a porté ce nom. Mais outre que le nom d'Auguſte a été commun à preſque tous les Empereurs ſuivans;

j'ay deux raiſons qui me paroiſſent convaincantes contre ce ſentiment.

La premiere eſt fondée ſur le mot, *novem populis* qui ſe trouve dans l'Inſcription : car la *Novempopulanie* n'étoit pas ainſi nommée du temps de ce premier Auguſte. Jule Ceſar, Mela, Strabon, Pline, Solin, Ptolomée, tous Auteurs contemporains de cet Auguſte ou du moins très-anciens, ne font nulle mention de cette Province. Quoy qu'ils ayent décrit l'Aquitaine en general & en particulier, & rapporté tous les peuples qu'elle contenoit, aucun d'eux ne les a reduits au nombre de neuf.

La ſeconde raiſon eſt que du tems d'Octavien Auguſte il ne ſe trouve aucun Verus, à qui l'on puiſſe attribuer cette dedicace, avec toutes les qualitez que l'Inſcription luy donne. Ainſi il faut rechercher ſous lequel des Auguſtes ſuivans elle peut avoir été faite.

Il me paroît que le Verus dont il s'agit icy, devoit être un homme bien conſiderable; puiſqu'il poſſedoit luy ſeul pluſieurs dignitez & pluſieurs emplois très-diſtinguez

qui ſont ordinairement poſſedez par des perſonnes differentes, & qui ne peuvent avoir été réünis que dans quelque favori du Prince. Il étoit Prêtre, Duumvir, Queſteur, & de plus Gouverneur du païs, ſa faveur auprès de l'Empereur étoit bien reconnuë, puis qu'il fut deputé vers luy. Verus jugea luy même le ſuccés de ſa deputation ſi important, qu'en action de graces il erigea un Autel au Genie du païs.

Voila donc un Verus bien favoriſé de l'Empereur. Mais de quel Empereur? c'eſt ce qu'il faut tacher de trouver.

Il faut que ce ne ſoit point un des derniers Empereurs, puis que les caracteres de l'Inſcription ſont beaux & tels qu'on les formoit dans le haut Empire. Car l'Ecriture changea peu à peu dans la ſuite; elle ſe corrompit enfin, & devint Gothique par les diverſes incurſions des Barbares. D'ailleurs Ammien Marcellin & Sextus Rufus qui vivoient dans le 4e. ſiecle parlent de la *Novempopulanie*. Cherchons donc l'Auguſte qu'il nous faut parmi les premiers Empereurs. Ce ſera ſans dou-

te celuy qui aura ſeparé la *Novem-populanie* du reſte des Gaules & qui aura beaucoup favoriſé un Verus; je crois l'avoir trouvé en la perſonne d'Adrien.

Sous les precedens Empereurs la Gaule avoit été diviſée en Ciſalpine & [a] Tranſalpine. La Tranſalpine en Celtique, Belgique & Aquitaine, comme Jule Ceſar le rapporte & en Narbonnoiſe, Belgique, Celtique ou Lionnoiſe & Aquitanique par Octavien Auguſte qui augmenta beaucoup l'étenduë de cette derniere partie, ainſi que Strabon l'aſſure, & que les autres Auteurs le confirment. La Gaule ſelon le rapport des Hiſtoriens & des Geographes reçût enſuite une nouvelle diviſion ſous l'Empereur Adrien. [b] Cet Empereur voulant ſe faire plus de creatures, établit dans la Gaule un plus grand nombre de Gouvernemens ou de Provinces. [c] Il commança donc à

[a] *Jul. Cæſar, de bello Gall.*

[b] *Plin. l. 4. ca. 17. & 19. Ptolom. Strabo Geogr. l. 4.*

[c] *Marca hiſt. de Bearn. l. 1. ch. 4. Louvet hiſt. de Guienne ch. 1. & 5.*

établir la 3e. Aquitaine autrement appellée la *Novempopulanie*, & à la separer des deux autres Aquitaines, & ainsi de toute la Gaule. Or nos quatre vers prouvent que le Verus fondateur de l'Autel de Hasparen fut le même qui obtint cette separation : *pro novem obtinuit populis sejungere Gallos.*

Mais quand les Historiens ne conviendroient pas tous sur l'Auteur & sur le tems de la division de l'Aquitaine, ni sur la separation de la *Novempopulanie* d'avec le reste des Gaules ; nous avons encore un second moyen pour les fixer, qui est de rechercher en quel tems il y a eû un Verus assez considerable assez favorisé de l'Empereur pour pouvoir obtenir cette grace en faveur des neuf peuples exprimez dans ces quatre vers.

Je trouve dans l'Histoire Auguste que sous l'Empereur Adrien il y avoit un Verus qui obtenoit tout de ce Prince ; & qui dans sa jeunesse luy fut même si agreable qu'il en fut adopté à l'Empire où une prompte

mort l'empêcha de parvenir. * Le même Adrien exigea d'Antonin le Pieux son successeur, qu'il adopteroit à l'Empire, comme il fit, le fils de ce Verus. Tout cela convient parfaitement au Verus fondateur de nôtre Autel dans le tems de sa jeunesse : pendant laquelle il aura eû la commission de mener une Colonie à Hasparen païs des Cantabres si redoutez des Empereurs Romains ; & il en aura été l'un des deux premiers Magistrats en qualité de Duumvir. Il y aura occupé les dignitez de *Quæstor*, de *Flamen*, de *Magister Pagi*. Enfin il y aura donné une preuve éclatante de son grand credit auprès de l'Empereur en obtenant de luy la grace que nous avons dite, *optinuit*. Il s'ensuit de là qu'à moins de trouver dans l'Histoire un Verus, ami & favori d'Octavien Auguste, comme je viens d'en trouver un favory d'Adrien ; & de prouver par les anciens Auteurs, que c'est Octavien qui a séparé le *Novempopulanie* ou la 3e. Aquitaine

* *Spartianus in vita Ælii veri.*

du reſte des Gaules, comme je viens de prouver que c'eſt Adrien: il s'enſuit, dis-je, delà que la dedicace de l'Autel de Haſparen a été faite du tems d'Adrien par Verus ſon favori, Pere de l'Empereur L. Aurelius Verus.

ARTICLE CLXXIV.

REPONSE A QUELQUES Objections contre la Diſſertation precedente.

MOnſieur Veillet Theologal de Bayonne, Auteur de la Diſſertation precedente, a répondu aux Objections d'un ſçavant Religieux contre ſes conjectures. Nous ſommes obligez de ne raporter les Objections & les Réponſes qu'en abregé pour conſerver de la place au grand nombre de pieces qu'on nous envoye.

1. Objection. Eſt-il probable qu'un jeune Favory de l'Empereur ait été Magiſtrat dans une Bourgade?

Réponſe. *Pagi Magiſter* ſignifie *Gouverneur d'un Pais.* C'étoit un

titre fort honorable, comme il paroît par diverſes Inſcriptions qu'on trouve dans Gruter & Reineſius. Verus avoit eû dans ſa jeuneſſe le gouvernement d'une province. Spartien le dit poſitivement, & qu'il continua d'en prendre ſoin lors même qu'il fut au plus haut point de la faveur. Le même Auteur nous apprend qu'il faiſoit des vers avec facilité : il n'en paroît que trop dans les vers de l'Inſcription dont il eſt apparemment l'Auteur. Etablir une Colonie, en être le premier Magiſtrat, étoient des emplois aſſez beaux pour être acceptez avec joye par Verus dans le commencement de ſa fortune : peut être les avoit-il déja obtenus quand il plut à Adrien par ſa beauté.

2e. Objection Ce n'étoit que les Veterans qu'on envoyoit dans les Colonies. Un jeune homme diſtingué par ſa beauté commandoit-il des Veterans?

Réponſe. Il n'eſt pas vray que les Colonies Romaines ne fuſſent établies que par les Veterans ; mais quand cela ſeroit vray, de nos jours

où la discipline Militaire est si exacte les plus vieux Regimens ont assez souvent de jeunes Colonels.

3e. Object. Un Romain, un Favori de l'Empereur auroit dedié l'Autel au genie de l'Empereur.

Réponse. C'étoit une Ceremonie usitée dans l'établissement d'une Colonie que de dedier un Autel au genie du lieu.

4e. Object. Hasparen n'a jamais été Colonie, aucune Medaille ne le marque.

Réponse Nous fatiguera-t'on encore long-tems de ce pitoyable argument : *Cela n'est point dans les Medailles que nous avons : cela est donc faux?* Tous les jours on trouve de nouvelles Medailles : il en a peri une infinité : l'Inscription nous apprend qu'Hasparen a été Colonie : c'en est assez.

Les réponses de M. Veillet contenteront tous ceux qui connoissent l'antiquité, sans avoir les défauts des Antiquaires de profession.

On croit qu'il auroit rendu sa conjecture plus plausible & moins exposée aux Objections, s'il avoit

ſuppoſé que Verus natif d'Haſparen plût par ſa beauté à l'Empereur Adrien ; Quand ce Prince dans un voyage d'Eſpagne paſſa par les Gaules, qu'Adrien fit une Colonie Romaine de la patrie de ſon Favori & lui en donna les premieres Magiſtratures : que les compatriotes du favori le deputerent enſuite pour obtenir la ſéparation des neuf Provinces d'avec le reſte de la Gaule : qu'au retour de cette deputation, il erigea l'Autel dont il s'agit, qu'il fut enſuite demeurer à Rome, où il poſſeda tout le cœur de ſon maître. Le ſtyle des vers tient fort du langage provincial, & ſent un Baſque qui veut parler Latin.

Un Chanoine de Bayonne croit que la figure marquée ſur la pierre eſt un Bouclier & une Lance : il eſt évident que c'eſt une patere, ſymbole ordinaire du genie.

ARTICLE CLXXV.

LETTRE DE M. POLINIER *Docteur en Medecine à Mr. Pierre Sylvain Regis Auteur du ſyſteme de Philoſophie imprimé à Lyon.*

MONSIEUR,

Entre un grand nombre d'experiences que j'ay faites, j'ay eſſaïé d'en faire une dont vous parlez dans vôtre Phyſique tom. 4. liv. 4. pag. 22. & 24. Je ſuis également ſurpris & de la maniere dont vous expoſez cette experience, & de ce que vous pretendez faire ſortir des feux & des flames des choſes, où il ne paroît rien de ſulphureux, rien d'inflammable. Vous aſſurez comme une choſe inconteſtable, qu'il y a des fermentations qui ſe font avec efferveſcence; d'autres ſans efferveſcence; d'autres avec chaleur; d'autres en fin qui ſe font avec des feux & des flammes, & le ſeul exemple que vous apportez de cette dernie-

re fermentation eſt celle de la chaux vive & du vinaigre. Après avoir expoſé un ſyſteme ſur cette derniere experience vous la citez encore dans la page 24. j'ay fait tout mon poſſible pour pouvoir reüſſir dans cette experience ; mais tous mes efforts ont été inutiles, & je n'y ay pas mieux reüſſi que dans les preparations que j'ay faites pluſieurs fois du phoſphore de la maniere qu'il eſt décrit par Mr. Homberg & par Mr. l'Emery. J'ay reïteré vôtre experience pluſieurs fois avec differentes chaux vives, avec differens vinaigres, même j'ay mis ce mélange de chaux & de vinaigre dans un lieu fort obſcur pendant la fermentation afin d'appercevoir plus facilement les flammes ou ſeulement les étincelles, ſuppoſé qu'il d'eût y en avoir. Enfin je ne m'en ſuis pas fié à ma ſeule obſervation, j'ay reïteré cette même experience en preſence de pluſieurs de mes amis. En dernier lieu, craignant que faiſant cette experience dans un temps où les chaleurs de l'été étoient paſſées, ce ne fut un obſtacle à ce que je cher-

chois, après avoir versé une quantité suffisante de vinaigre sur de la chaux vive, j'ay approché le vaisseau proche du feu pour accelerer la fermentation; je n'ay jamais pu observer autre chose que le succez ne m'a pas été plus favorable la derniere fois que la premiere; enfin je n'ay jamais pu reüssir à faire sortir des feux & des flammes de la chaux par le moyen du vinaigre, étant toûjours inquiet sur un fait aussi singulier & aussi facile à executer. J'ay versé sur d'autre chaux vive de l'huile de vitriol, alors il est arrivé subitement une forte fermentation avec chaleur accompagné de vapeurs blanches, épaisses & en assez grande abondance, mais sans aucune flamme & sans la moindre éteincelle de feu, j'ay ensuite versé de l'esprit de Nitre sur d'autre chaux vive, il est aussi arrivé promptement une forte fermentation accompagnée de chaleur & d'une grande fumée épaisse avec des vapeurs rouges voisines du mélange; mais le tout sans qu'il ait été possible qu'on ait remarqué aucune éteincelle de feu, même dans

un lieu obſcur. Comme les experiences dont vous faites mention dans vôtre livre, & principalement celle-cy qui eſt fort vulgaire, n'auroit ſans doute pas échapé à vôtre induſtrie, c'eſt pour cela que nonobſtant toute l'exactitude que j'ay employée, je me ſuis abſtenu de faire le même jugement que pluſieurs autres auroient pu faire en pareille occaſion, juſqu'à ce que j'euſſe pris la liberté de vous conſulter ſur ce ſujet en vous priant de m'honorer d'une réponſe où vous vouliés bien marquer de quelle maniere vous avez pu venir about de faire paroître ces feux & ces flammes que vous pretendez qui ſortent du mélange de la chaux & du vinaigre, c'eſt ce que le public eſpere de vous, & ce qu'attend vôtre &c.

ARTICLE CLXXVI.

LETTRE DE *Mr.* L'ABBE' *Languet de Montigny Aumonier de Madame la Duchesse de Bourgogne au P. Tournemine Jesuite.*

VOtre systême de l'union de l'ame interesse trop le public pour que l'on ne s'empresse pas de contribuer à l'éclaircir ou à le détruire. Souffrez mon R. Pere que j'ose entrer aussi en lice avec vous, peut-être pour vous procurer de nouveaux triomphes. Dans l'examen que j'ay fait de vos conjectures je n'ay pû, comme vous, me défaire de tous mes préjugez : j'en ay un pour vôtre merite dont je ne suis pas le maître, & qui s'étend sur tout ce qui vient de vous : & quelques fortes que paroissent les objections que je vous envoïe, je m'en defie cependant, quand je songe que vous devez les combattre.

La 1. difficulté est celle qui se présente naturellement à tout le

monde. L'ame, dites-vous, eſt unie au corps parce qu'elle le poſſede, le meut,& le contient. Mais comment eſt-ce qu'un eſprit peut mouvoir, peut agir immediatement ſur un corps? Cette objection eſt d'autant plus forte que vous connoiſſez avec M.Leibnits * *qu'il eſt impoßible que le corps agiſſe ſur l'ame.* Pourquoy eſt-il impoſſible? N'eſt-ce pas à cauſe de l'éloignement, de la difference, de la diſproportion des deux natures? Mais quoy, y a-t'il plus de proportion d'un eſprit à un corps que d'un corps à un eſprit? Cette objection aura peut-être été déja propoſée. Je n'ay pû cependant l'omettre, parce qu'elle donne entrée à toutes les autres & particulierement à cette reflexion. L'Empire & l'action que vous donnez à l'ame ſur ſon corps ſemble être plûtôt une ſuite de l'union, que l'union même qu'elle ſuppoſe. L'ame agit ſur le corps, non pas pour luy être unie, mais parce qu'elle luy eſt unie. Dieu a uni l'ame au corps, afin qu'elle le poſſedât & le conſer-

* *P.* 768.

vât ; mais comment a-t'il voulu que cela s'executât ? C'est là la question que vous n'éclaircissez pas.

La 2e. vient d'une contradiction qui paroît inseparable de vôtre systeme. Après avoir reconnu *qu'il est impoßible que le corps agisse sur l'ame*, vous ne pouvez cependant developper vos conjectures sans laisser au corps quelque espece d'action sur elle : vous connoissez *des paßions prévenantes qui sont dans le corps avant que d'avoir été dans l ame :* * telles sont *la mélancolie* & de *certains épanchemens de joye qui viennent de la disposition du corps, sans qu'aucune connoissance y contribuë.* Mais quoy que l'ame ne les excite pas, n'en est-elle pas agitée ? Ces passions s'allument-elles sans que l'esprit contracte des dispositions proportionnées ? Or ces dispositions viennent réellement du corps puisqu'elles sont *des paßions prevenantes qui précedent toute connoissance.* Et par consequent le corps peut produire des impressions dans la substance de l'ame. Sur quoy il faut re-

* *P.* 1068.

marquer que ces impreſſions ne conſiſtent pas ſeulement à faciliter ou à empêcher l'action de l'ame ſur le corps, mais qu'elles ſervent auſſi à donner à l'ame des ſentimens qu'elle n'avoit pas, & à luy faire produire des mouvemens, qui ne ſont pas néceſſaires pour la conſervation de ſon corps. Ainſi vôtre ſyſteme, qui reduit toute l'impreſſion que le corps peut faire ſur l'ame, à une ſimple *reſiſtance* ou à une facilité qu'il laiſſe à l'ame d'imprimer ſes mouvemens, ne ſubſiſte plus : puiſqu'il faut reconnoître une diſpoſition qui vient du corps, qui previent toute motion de l'ame, qui luy imprime malgré elle un ſentiment & un mouvement qu'elle n'avoit pas.

Permettez icy, M. R. P. à un Docteur, d'argumenter en forme : peut-être celà éclaircira-t'il la difficulté. Vous voulez donc que toute l'impreſſion du corps ſur l'ame ſe reduiſe à une ſimple *reſiſtance* ou à une facilité de, &c. C'eſt ce que je détruis ainſi. Tout mouvement prévenant ne peut être ni *reſiſtance*

ni *facilité* de recevoir un autre mouvement, autrement il ne ſeroit pas *prévenant*. Or eſt-il que l'agitation cauſée par les *paſſions prévenantes* eſt de vôtre aveu un mouvement prévenant : donc il n'eſt ni *reſiſtance* ni *facilité*. Donc toute impreſſion que l'ame reçoit de ſon corps ne ſe reduit pas à une ſimple reſiſtance, ou à la facilité de recevoir ſes mouvemens.

Je ne puis en demeurer là, & je ſuis perſuadé que vous devez dans vos principes reconnoître autant de puiſſance dans le corps pour agir ſur l'ame, que vous en admettez dans l'ame pour agir ſur le corps. Lorſque l'ame trouve de la facilité à introduire ſon action dans le corps, c'eſt, dites-vous, le ſentiment du plaiſir, & c'eſt celui de la douleur, lors qu'elle y trouve de la reſiſtance. Ainſi l'ame trouvant toûjours dans ſes mouvemens ou de la facilité ou de la reſiſtance, reſſent à chaque action une eſpece de plaiſir ou une eſpece de douleur. Mais n'y a-t'il pas des impreſſions qui viennent du corps ſans être accom-

pagnées

pagnées de plaiſir ni de douleur? Des objets frappent les ſens, & par les ſens ſe communiquent à l'ame: elle voit, elle entend ſans deſſein & preſque ſans reflexion; & elle en reçoit l'impreſſion avec une extrême indifference, parce qu'il n'y a rien qui l'intereſſe. Selon vous cependant c'eſt toûjours l'ame qui applique immediatement l'œil à l'objet pour en recevoir l'impreſſion: & ſelon la nature, c'eſt ſouvent l'objet qui previent tout ſentiment de l'ame, frape l'œil, ébranle les fibres du cerveau, & avertit l'ame, pour ainſi dire, de ſa preſence. Selon vous c'eſt toûjours l'ame qui applique les organes de l'oüie à recevoir le ſon ou l'impreſſion de l'air agité: ſelon la nature, c'eſt ſouvent cet air qui ébranle les fibres du timpan, & fait reſſentir à l'ame le ſentiment de l'oüie, auquel elle eſt aſſez indifferente à moins qu'elle ne ſoit intereſſée, où par un tintamare qui l'incommode, ou par une harmonie qui la flatte.

Mais ce ne ſont pas là les ſeules

impreſſions que l'ame reçoit de ſon corps, que vous ne pourez expliquer par vos *facilitez* & vos *reſiſtances.* Par exemple, * *Les mouvemens libres que l'ame imprime aux organes du cerveau pour ſe donner de nouvelles idées*, ou pour rappeler les anciennes. Eſt-ce que l'ame ne peut penſer ſans cette émotion de fibres? Elle dépend donc de la matiere dans ſes operations: Elle en reçoit même une impreſſion. Car quoy qu'elle imprime le premier mouvement *à ces organes delicats*, il ſe fait neceſſairement une refuſion de ce mouvement des organes dans l'ame, puiſque ſans elle, ſelon vous, elle ne penſeroit pas. Que ſi cela eſt vray dans les agitations déliberées des organes qui forment la memoire, cela l'eſt encore davantage dans les agitations indéliberées & involontaires, lorſque la memoire repreſente des objets ſans que l'ame les rappelle: lorſqu'une imagination échauffée repreſente avec confuſion à l'eſprit d'un homme enſe-

* *p.* 1081.

veli dans le ſommeil, les objets qui l'ont frappé vivement pendant le jour ; ou même d'autres idées bizarres & ridicules qui ne peuvent tomber dans un eſprit raiſonnable, s'il n'y eſt contraint par une forte impreſſion que font ſur luy les diſpoſitions de ſon corps & l'émotion confuſe de ſes organes.

La troiſiéme Objection ſuit naturellement de la precedente. Permettez-moy encore cette fois d'argumenter en forme : j'ay beſoin de cela pour debroüiller mes idées. Si le corps n'a de liaiſon avec l'ame qu'en tant qu'il en eſt poſſedé, contenu & conſervé, il ne doit faire impreſſion ſur l'ame qu'autant qu'il reſiſte ou qu'il facilite cette action de l'ame. Or eſt-il que le corps agit ſur ſon ame dans d'autres occaſions où il ne s'agit ni de la conſervation ni de la poſſeſſion de ce corps. Donc &c. Par exemple on veut s'élever à Dieu par la priere : un objet ou qui frappe les yeux, ou que la memoire repreſente, repand dans l'ame du trouble & de l'agitation qui

la detourne. Cela n'attaque point le droit de l'ame possedante & conservante : & si cela interrompt le commerce avec Dieu, cela n'altere point celuy qu'elle doit avoir avec son corps . . . . . la lecture ne se peut faire sans qu'il s'imprime dans l'ame des pensées par le moyen des lettres & des mots. Or l'impression que ces petits corps font sur l'esprit, qu'elle liaison a-t'elle avec l'ame en tant qu'elle meut & qu'elle contient son corps, puisque cette impression ne tend d'elle même ny à la conservation, ni à la destruction de ce corps? L'ame de même agit sur le corps dans des occasions ou son action ne sert ni à le contenir ni à le conserver. Lors par exemple qu'elle s'occupe des objets les plus spirituels, elle ne peut le faire sans ébranler les fibres du cerveau: mouvement qui bien loin de tendre à la conservation du corps dans son état tend au contraire à sa destruction, puisque l'experience vous apprend sans doute, M. R. P. à vous dont les reflexions profondes & subtiles sont si utiles au public, que cette appli-

cation fatigue le corps & en uſe les organes. Cette action même de l'ame ſur ſes organes n'eſt pas neceſſaire pour ſa poſſeſſion : puiſque ſans elle, elle ne laiſſe pas de poſſeder également ſon corps. Je conclus donc de ces exemples que l'ame agit ſur le corps, & que le corps imprime des ſentimens à l'ame, lors même qu'il ne s'agit de la poſſeſſion ny de la conſervation de ce corps qu'elle remplit. Donc, &c.

La quatriéme n'eſt qu'une reflexion ſur ce que vous objectez aux Carteſiens. Quoy que je ne tienne pas leur ſentiment, je croy cependant qu'on peut le défendre. Vous dites avec Mr. Leibnits, que l'union de ces Philoſophes n'eſt qu'une ſimple *correſpondance, une harmonie.* J'applaudis librement aux loüanges que vous donnez à ce grand homme; mais mon eſprit, dont je ne ſuis pas le maître, ſe revolte malgré moy contre ſon raiſonnement que vous adoptez. Car enfin qu'entendez-vous par *union* phyſique & réelle? C'eſt, dites-vous, *une union intime, une union de poſſeßion & de*

proprieté *. Grands mots qui ne signifient rien. Je sçay que toute union réelle doit être *intime*, mais en quoy consiste t'elle? Dans la *possession*, dites-vous. Mais tout ce qui est possedé par un autre ne luy est pas uni. *Union de proprieté*? Mais le soleil & le feu ont les mêmes proprietez sans être unis. Adjoûtez si vous voulez union d'action & d'impression : ce ne sera pas encore là l'idée d'*union* : autrement l'*ouvrier & l'instrument dont il se sert* seront unis ; ce que vous n'admettez pas. Mais tout cela ensemble fait l'union? Point du tout. Deux cires, dites-vous, sont unies, & cependant elles n'ont point d'action, ou de droit de possession l'une sur l'autre. Elles ont les mêmes proprietez : mais elles les avoient avant leur union. En quoy consiste donc cette union? Ce seroit à vous, M. R. P. à nous l'apprendre : pour moy je n'y trouve qu'une position & un enchaînement local des parties qu'on a serrées ensemble, sans y laisser de separation sensible. Mais une montre

* *P.* 870.

eſt ünie à ſon reſſort. Union artificielle qui ne vient non plus que de la diſpoſition locale des parties: union qui ſubſiſte lorſque le reſſort n'agit point, puis qu'une montre qui n'eſt pas montée ne perd pas ſon unité. Enfin l'eſprit n'eſt-il pas uni à ſa penſée ? C'eſt identité, & non pas union, puiſque la penſée en tant qu'elle eſt dans l'eſprit n'eſt rien autre choſe que l'eſprit même en tant qu'il penſe. Mais que ſera-ce donc que l'*union* ? Avoüons librement nôtre ignorance, & que nous n'en avons qu'une idée populaire ſelon laquelle nous appellons unis tout ce qui ſert à compoſer un tout. Mais phyſiquement vous ne trouverez d'autre union que dans la poſition locale & l'enchaſſement des parties. Selon l'idée populaire il faut reconnoître une vraye union entre l'ame & le corps qui ne compoſent qu'un même tout, & qui ſemblent n'avoir qu'une même action & un même ſentiment. Selon l'idée phyſique il faut reconnoître ou qu'il y a autant d'union entre le corps & l'ame, qu'entre les parties

de tout autre composé : puisque non-seulement ils sont presents l'un à l'autre, mais qu'il y a encore entre eux une dependance mutuelle, ou (ce qui paroît plus vray-semblable aux Cartesiens) qu'il n'y a point d'union proprement dite, parceque les parties des deux substances, ne peuvent être enchassées les unes dans les autres, & qu'ainsi la seule volonté de Dieu est le nœud de cette union & le centre de leur correspondance.

La derniere reflexion, & qui me touche le plus, regarde l'idée que vous avez que vôtre ame est d'une autre espece que la mienne. Je vous avoüe, M. R. P. que je ne le puis souffrir ; J'ay déja assez de jalousie de sentir tant de difference entre vos lumieres & mon ignorance : ce seroit le comble de l'humiliation pour moy si j'étois forcé d'avoüer que je differe même d'espece avec vous. Vôtre sentiment établit en effet assez clairement que tous les hommes different entre-eux d'une difference specifique. Et certes les ames ne peuvent être differentes

quant à leurs penchans, leurs jugemens, leurs volontez, c'est-à-dire quant à leurs parties les plus essentielles, qu'elles n'ayent aussi entre-elles d'essentielles differences; & par consequent que toutes les ames ne different entre-elles d'une difference plus que numerique. Or si les ames different entre-elles specifiquement, il faut aussi que tous les hommes ayent entre-eux le même degré de difference : puisque la difference des parties essentielles de deux natures emporte avec soy la difference essentielle de ces mêmes natures : & par consequent voilà le paradoxe étably que chaque homme à son espéce propre : paradoxe qui ne vous sera pas moins particulier, *qu'il est particulier à à vôtre systéme.* En effet tous les hommes n'auront plus qu'une ressemblance éloignée & générique, telle que les Philosophes la reconnoissent entre l'homme & la bête, parce qu'il ne different que d'espece, & que le genre leur est commun : ressemblance fort legere & fort imparfaite, puisque ce qu'il y

a de principal dans la nature n'est pas le degré commun & genérique, mais la difference specifique & particuliere. Ainsi il n'y aura plus entre JESUS-CHRIST & les hommes qu'il honore du nom de ses freres, qu'une ressemblance fort mince & fort legere : puisqu'il ne leur sera semblable que par le degré générique & éloigné : & il sera vray de dire qu'il a une nature essentiellement differente de la leur. Ainsi quand St. Paul a dit que JESUS-CHRIST * *a pris la forme d'un serviteur, & qu'il s'est rendu semblable aux hommes*, il ne faudra l'entendre que d'une ressemblance imparfaite, legere & éloignée ; & reconnoître des differences essentielles entre sa nature & la nôtre. Cependant lorsque les SS. PP. disent qu'il est fils de Dieu & de l'homme, tout ensemble, ils nous apprennent qu'il est fils de l'homme comme il est fils de Dieu : c'est-à-dire que comme pour être Dieu il a dû recevoir une même nature que celle de Dieu, il a dû aussi pour être homme recevoir

* *Ad Phil.* 2. 7.

une même nature que celle des hommes.

Mais peut-être trouverez-vous ces objections trop devotes : il faut vous en faire de plus philosophiques. Je me borne à deux. 1°. Suivant le principe reçû (vous sçavez l'usage qu'on en fait en Theologie) *la generation est une production que fait un être vivant d'un autre être vivant qui luy est entierement semblable en nature.* Ainsi le fils doit ressembler à son pere quand à ce qu'il y a d'essentiel dans sa nature. Or si la nature d'un pere & d'un fils differoient essentiellement & quant à leurs degrez specifiques ils n'auroient plus de vraye ressemblance, celle qui vient du degré generique étant trop éloignée & ne meritant pas de porter ce nom. 2°. Nous ne connoissons la difference des ames que par leurs operations. Or les operations de l'ame sont semblables dans tous les hommes, il n'y a de difference que du plus au moins : les uns sont plus équitables, plus penetrans, plus posez : les autres sont plus injustes, plus stupides,

plus impetueux. Or c'est un principe encore plus reçû que le précedent, que le plus & le moins ne changent pas l'espece. Ainsi le corps d'un geant ou d'un homme robuste, n'est pas d'une autre espece que celuy d'un nain ou d'un infirme : & par consequent les ames ne different pas essentiellement entre-elles. Au reste je suis bien aise de vous avertir que ce principe est reconnu par saint Thomas dans une occasion où il se sert d'une objection tres-forte contre son systéme de la difference des Anges : & comme je sçay que vous n'attendez qu'une occasion de faire parler ce saint Docteur en faveur de vos conjectures, je vous prie, si vous l'entreprenez de m'expliquer en même tems ces deux passages 1. par. q. 76. a. 2. ad 1. *& ideò secundum divisionem materiæ sunt multæ animæ unius speciei, multi autem Angeli unius speciei esse non possunt* : & L. 2. *contra gentes.* c. 75. *Hæc anima differt ab illa numero solo, ex hoc quod ad illud numero corpus habitudinem habet : & sic individuantur animæ secundum corpo-*

ra. Je ne m'opiniâtreray point contre vos réponſes, M. R. P. & je donneray volontiers les mains ſi elles ſont plauſibles. J'ay trop d'inclination de penſer de même qu'un homme qui ſçait, quand il veut, donner de la ſolidité ou au moins de belles apparences à de ſimples conjectures. Je ſuis, &c.

ARTICLE CLXXVII.

REPONSE DU PERE TOURNEMINE aux objections propoſées contre ſon ſyſteme de l'union de l'ame & du corps.

JE trouve dans les écrits qu'on a faits contre mon ſyſteme beaucoup d'eſprit, de ſçavoir & de politeſſe, mais je n'y reconnois point encore la verité : c'eſt à elle ſeule que je veux me rendre. Au reſte ſi ces objections découvrent le foible de mon opinion, elles découvrent encore mieux le foible de toutes les autres. M. l'Abbé Languet qu'on ne peut accuſer de trahir ſa cauſe faute de penetration, eſt reduit à

convenir *qu'il n'y a point entre l'ame & le corps d'union proprement dite.*

L'Ami de Mr. de Belmont, pour juſtifier la réponſe *trop devote* des Carteſiens, *que l'ame & le corps ſont unis par ce qu'il plaît à Dieu*, à recours aux Saints Peres : il cite ſaint Auguſtin pour montrer que l'union de l'ame & du corps eſt un myſtere dont on ne doit pas tenter l'explication, * *que ce ſeroit chercher quelque choſe de plus grand que la volonté de Dieu, & non eſt.* Par malheur, c'eſt de la recherche curieuſe des motifs qui ont porté Dieu à créer le monde que Saint Auguſtin parle dans ce dernier paſſage.

Si le défenſeur des Carteſiens avoit bien prouvé ce qu'il prétend, il auroit rendu aux Carteſiens & à Mr. des Cartes luy-même un fort mauvais office. Tous leurs ouvrages deviendroient inutiles : la Phyſique ſeroit reduite à des meditations ſur la volonté de Dieu. Il eſt vray que cette methode applaniroit les difficultez, & *Dieu le veut* ſeroit une réponſe contre laquelle on n'argu-

* *Geneſ. contra Manich. lib. 2. chap. 2.*

menteroit gueres. Les mouvemens des corps qu'on jette en l'air, les variations de l'aiman n'auroient rien qui embaraſſât un homme inſtruit *de la volonté de Dieu* : il répondroit que cette volonté eſt la cauſe des effets qui nous ſurprennent, & il ſe garderoit bien d'en chercher une autre. Il n'y aura, je le veux, que des gens chagrins & difficultueux qui rejettent un expedient ſi commode : mais la plus part des Philoſophes ſeront du nombre de ces perſonnes difficultueuſes : c'eſt pour eux que je travaille.

Le reſte de la Diſſertation qui a paru dans les Memoires de Septembre roule ſur une objection que Mr. l'Abbé Languet & le P. d'Augieres propoſent auſſi. L'Ami de M. de Belmont qui écrit & qui penſe delicatement, luy a donné toute la force qu'elle peut avoir. M. l'Abbé Languet me preſſe par mon propre aveu.

Premiere Objection.

Le corps, diſent-ils, ſelon vous

ne peut agir ſur l'ame : l'ame ne peut donc agir ſur le corps ; car enfin ce ſont deux ſubſtances abſolument differentes : & cette difference empêche l'ame d'agir ſur le corps, comme elle empêche le corps d'agir ſur l'ame.

Réponſe.

1°. Eſt-ce raiſonner fort juſte que de raiſonner ainſi : *Une nature inferieure & moins parfaite ne peut agir ſur la nature ſuperieure : donc la nature ſuperieure & plus parfaite ne peut agir ſur l'inferieure ?* Un raiſonnement ſemblable fera ſentir le défaut de celuy-là. *Le corps ne peut connoître l'ame : donc l'ame ne peut connoître le corps.*

2. La difference des ſubſtances n'empêche pas l'une d'agir ſur l'autre. Dieu agit ſur les corps. Qu'on ne diſe pas qu'il a ce pouvoir comme eſprit infiny : Si agir ſur les corps luy repugnoit entant qu'il eſt eſprit, il ne luy repugneroit pas moins en tant qu'il eſt eſprit infini : L'infinité n'ôte pas la difference des ſubſtances : & ſi pour agir ſur le

corps il faut être corps, un esprit infini ne peut agir sur le corps.

3. Quand j'ay dit que les corps ne peuvent agir sur les ames, je l'ay dit parce que le corps n'a qu'une seule maniere d'agir : c'est l'impulsion. Il ne peut remüer l'ame : il ne peut donc agir sur elle.

Pour l'ame c'est une substance active de sa nature : elle pense, elle veut : voila deux manieres d'agir differentes, qui luy conviennent. Elle n'est donc pas determinée à une seule maniere d'agir. Une troisiéme maniere peut luy convenir : elle luy convient puisque le mouvement des corps ne peut commencer par un corps. Il remueroit sans être remué : ce qui n'est pas possible : il faut qu'un esprit agisse sur les corps. Pouvoir agir sur les corps est donc une proprieté de l'esprit : le corps est donc susceptible de l'action d'un esprit ; donc l'action de l'ame sur le corps ne repugne ny du côté de l'ame, ny du côté du corps.

Je ne conçois pas, direz-vous, comment l'ame agit sur le corps.

Dites que vous ne l'imaginez pas. Cette action n'est pas corporelle : vous ne pouvez vous en former d'image. Mais ne point imaginer une chose n'est pas une raison pour ne la point croire. Il est seur que vous pensez, que vous aimez, avez-vous des images bien nettes de la pensée & de l'amour. L'experience vous convainc que vous pensez, que vous aimez. Pourquoy la même experience ne vous convaincra-t'elle pas de l'empire de vôtre ame sur vôtre corps ? La sentez-vous moins ?

Deuxiéme Objection.

Cette action, quand on la supposeroit, dit M. l'Abbé Languet, n'est pas l'union : c'est une suite de l'union.

Réponse.

Union, selon la definition admise par Mr. l'Abbé Languet, est-ce qui joint plusieurs êtres pour en faire un tout. Si les rapports sont physiques & naturels, l'union est physi-

que : elle n'eſt que morale, ſi les rapports dependent des loix & des inſtitutions humaines : elle eſt eſſentielle, ſi les rapports ſont eſſentiels ; accidentelle, s'ils ne le ſont pas: elle eſt intime, ſi elle ſuppoſe la preſence & l'influence interieure : ſi elle ne ſuppoſe qu'un ſimple aſſemblage ou une liaiſon ſuperficielle, cette union n'eſt qu'exterieure. Enfin, ſi les rapports approprient une partie à l'autre en la ſoumettant à ſon action, c'eſt ce qu'on doit appeller une union de *poſſeßion* & de *proprieté* ; mots qui ſignifient quelque choſe quand on les entend, & qu'on ne prend pas *union de proprieté* pour le rapport de deux êtres dans certaines qualitez qui leur ſont propres à tous deux. On verra bien en liſant les objections que cet avis étoit neceſſaire.

Peut-on nier que l'union d'un reſſort avec la machine qui ne peut joüer ſans luy, ne ſoit phyſique, eſſentielle, intime ? Qui peut nier qu'elle ne fût une union de poſſeſſion & de proprieté, ſi le reſſort étoit capable de quelque droit ? Si

le reſſort n'en eſt pas capable, parce qu'il eſt materiel, l'ame en eſt capable : elle a toutes les perfections du reſſort ſans en avoir les imperfections. Le corps humain eſt une machine fort delicate, dont tout le jeu dépend de la ſituation, & du cours reglé de ces eſprits animaux. C'eſt leur diſtribution qui fait la ſanté, la vigueur du corps : qui rend l'œil propre à voir, l'oreille propre à entendre. Qu'on abandonne à eux-mêmes ces corpuſcules ſubtils, ils n'auront aucun mouvement : qu'on leur en imprime un, ils ſe derangeront bien-tôt : leur cours ſera fort irregulier. Il a donc fallu que Dieu mît dans le corps un être qui ait la force de contenir ces eſprits dans l'état où ils doivent être ; & qui determiné neceſſairement à cette action ſoit à proprement parler le reſſort du corps.

Cette force dans chaque ame eſt relative à tel corps : la relation de force rend poſſible l'union de telle ame & de tel corps : l'application de cette force fait leur union actuelle. Naturellement tel corps ne peut

être animé, vivifié, c'eſt-à-dire contenu dans ſon état ; que par telle ame : non plus qu'une machine ne peut être remuée par un reſſort different du ſien. Or y a-t'il une union plus veritable que celle d'une machine avec le ſeul reſſort qui luy convient ?

Troiſiéme Objection.

Cette objection qui renferme la 2. & la 3. de Monſieur l'Abbé Languet, ſuppoſe beaucoup de choſes que je n'ay point dites. 1°. ſi je diſtingue les paſſions en paſſions prevenantes & paſſions reflechies ; je n'appelle pas les premieres prévenantes par ce qu'elles previennent l'action de l'ame ſur le corps. J'ay dit poſitivement le contraire. Elles préviennent la connoiſſance ou plûtôt la reflexion de l'ame : c'eſt dans ce ſens ſeulement qu'elles ſont prevenantes. Rien n'eſt plus certain dans mes principes que la neceſſité de l'action de l'ame ſur le corps, qui previent toutes les ſenſations de l'ame & qui en eſt la ſource. Il y a ſou-

vent dans le corps de mauvaises dispositions qui viennent de sa constitution ou de son alteration : la melancholie par exemple, la pesanteur, une certaine agitation inquiete : mais ces dispositions n'affectent l'ame qu'en troublant son action sur le corps. C'est ainsi que les passions du corps deviennent les passions de l'ame, sans que le corps agisse sur l'ame autrement que par sa resistance, ou plûtôt par sa mauvaise disposition qui rend l'action de l'ame plus difficile.

Je n'ay point dit 2° que l'ame n'agit sur le corps que pour le contenir & le conserver ; j'ay distingué deux especes d'actions de l'ame sur le corps : l'une independante de la connoissance & de la volonté, action essentielle dont la fin est de contenir les esprits dans leur état naturel. C'est en cette espece d'action que l'union de l'ame & du corps consiste. L'autre espece d'action comprend tous les mouvemens libres & commandez par la volonté. L'ame dans ces actions libres à diverses fins : elle en peut même avoir de

contraires à la conſervation du corps, ſans qu'il y ait de contradiction dans ſa volonté, qui, comme je l'ay dit, n'a point de part à l'action *uniſſante*.

Enfin 3°. je n'ay point dit que l'ame par ſon action *uniſſante* applique les organes des ſens à leurs objets : j'ai dit au contraire que cette action n'a pour ſujet que les eſprits animaux. Les objets font leurs impreſſions ſur les organes : ces impreſſions diverſes affectent diverſement les eſprits animaux, & par là ils troublent ou favoriſent l'action naturelle de l'ame ſur eux. L'ame ne peut pas ne point ſentir ſon action : voilà l'œconomie de la ſenſation, & l'origine des connoiſſances qu'à l'ame des objets differents d'elle-même & de Dieu. Ce n'eſt pas icy le lieu de repeter ce que j'ay expliqué en détail dans les Memoires de Juin de cette année.

Ainſi ces deux objections portent à faux. J'ay déja repondu à la quatriéme objection de Mr. Languet en expliquant ce que c'eſt qu'union.

Quatriéme Objection.

C'est la cinquiéme de Mr. l'Abbé Languet. Il a grand tort de combattre la difference specifique des ames : il est de son interest que les grands esprits soient d'une espece superieure. Il faut avoüer qu'il combat cette union par des raisons très fortes : mais ce n'est pas mon opinion qu'il combat, je n'admets point entre les ames de distinction specifique : mais seulement une difference de perfection dans les bornes de la même espece, *intra eadem speciem.* Ainsi ce sçavant Docteur employe inutilement contre moy *Saint Paul & saint Thomas, la devotion, & la Philosophie.* Il ne peut au reste s'empêcher de recevoir mon sentiment comme la doctrine de la Faculté de Paris. La censure de l'opinion contraire à la mienne par l'Evêque & la Faculté de Paris est un de ses plus anciens jugemens. On le trouvera à la fin du Maître des Sentences dans la plûpart des éditions.

Cinquiéme

Cinquiéme Objection.

Elle est du R. Pere d'Augieres Jesuite Recteur du second College de Lyon, si l'ame, dit ce Pere, à le pouvoir de contenir les esprits dans leur état naturel, comment se derangent-ils ? D'où viennent les maladies ; Pourquoy meurt-on ?

Reponse.

La force qu'a l'ame de contenir les esprits animaux dans leur état naturel, n'est pas superieure à l'action des corps qui environnent, choquent, agitent le nôtre, & s'y insinuent. D'ailleurs l'âge & l'exercice usent les organes : un accident violent la malignité de l'air, la mauvaise nourriture, les mouvemens libres de l'ame, ses passions épuisent les esprits, alterent les parties necessaires à leur mouvement, détruisent le corps ; le ressort en est-il moins ressort parce que la roüille ou un accident violent gâte la machine ? On meurt quand le cours

des esprits est tout-à-fait interrompu par la corruption des parties qui les produisent, ou des canaux qui les portent: alors l'action de l'ame cesse, leur union cesse avec elle.

Mon opinion au reste n'est ny nouvelle, ny singuliere, il me seroit aisé de l'établir par des passages d'Aristote & de St. Thomas: & je sçay qu'un Theologien distingué par sa penetration & sa subtilité a fait depuis peu un écrit fort methodique, qui pour le fonds n'est pas éloigné de mon sentiment sur l'union de l'ame & du corps. Je le feray peut-être paroître dans un recüeil de divers ouvrages sur cette matiere, où les nouvelles objections qu'on me fera auront leur place & réponse.

ARTICLE CLXXVIII.

LETTRE DE Mr. RIGORD Commissaire de la Marine aux Auteurs des Memoires de Trevoux sur un Livre qui a pour titre Monumenta Coptica.

VOici l'Extrait que j'ai fait d'un Livre que le P. Bonjour R. Augustin m'a envoyé de Rome depuis

peu. Vous ſçavez que ce Religieux a été nommé par ſa Sainteté pour aſſiſter à la Congregation qui travaille à la reformation du Calendrier. Comme il s'eſt propoſé de donner une parfaite connoiſſance de la langue Egyptienne, il s'applique uniquement à feüilleter les Manuſcrits qu'il trouve à Rome propres à l'aider dans ſon deſſein. Il a déja fait la Grammaire de cette langue, & il travaille à une traduction entiere de la verſion Egyptienne de l'Ecriture Sainte.

Il donne ici un Eſſay de ſon travail : on y trouve une Profeſſion de foy qui eſt dans la Bibliotheque du Vatican ſous le nom de Baſile. Cette Profeſſion de foy eſt en langue Copte ; & on voit à la marge une interpretation Arabe qui a pour titre, *Anaphora ſancti Patris noſtri Baſilii.* Elle ſe trouve dans le Recüeil des Liturgies Coptes qui ſont dans cette Bibliotheque ; il y en a deux Manuſcrits N°.12. & 19. que l'Auteur corrige l'un par l'autre.

La datte du premier Manuſcrit eſt de la fin du mois *Amſcir* l'an

1004 des Martyrs; c'eſt-à-dire du mois de Fevrier 1288. ſelon nôtre maniere de compter, & par conſequent cent ans entiers avant Wiclef, qui renouvella l'hereſie de Berenger rétablie enſuite par Calvin.

La realité eſt exprimée dans cette Profeſſion de foy en tant de differentes manieres, qu'il eſt impoſſible de revoquer en doute que ce ne fût la croyance des Chrétiens de l'Egliſe d'Egypte dans ce temps-là : & cette Profeſſion de foy eſt d'autant moins ſuſpecte, que ceux qui l'ont faite ſont diviſez de l'Egliſe Latine depuis 1240. ans; c'eſt-à-dire depuis qu'ils rejetterent le Concile de Chalcedoine, à cauſe que dans ce Concile Dioſcore Patriarche d'Alexandrie fut depoſé, & que les Peres du Concile parurent à ces Schiſmatiques avoir donné dans l'hereſie de Neſtorius en condamnant celle d'Eutiche.

On découvre évidemment dans ce Manuſcrit le ſchiſme où étoient ceux qui ont composé la Profeſſion de foy. Car dans l'ouvrage qui la précede ſous le titre de *Communion*

ou Societé des Fidéles, en rapportant les Conciles generaux, à la foy desquels ils souscrivent, ils ne font aucune mention du Concile de Chalcedoine, & mettent au nombre des Saints & des Peres de l'Eglise dont ils reverent la memoire, un certain Severe Patriarche d'Alexandrie declaré contre le Concile de Chalcedoine, & qui ayant été deposé se refugia en Egypte auprès de ceux qui le rejettoient aussi bien que luy.

Le P. Bonjour remarque que la memoire de ce Severe étoit en si grande veneration, qu'on celebre dans le Patriarchat d'Alexandrie son arrivée en Egypte le 29. de Septembre, qui est le 2. du mois qu'on appelle *Babé* ou *Paophi* dans le Calendrier des Egyptiens. On voit encore l'honneur qu'ils rendoient à ce Severe, dans la formule des Lettres Synodales que les Vocaux en l'élection du Patriarche écrivent à tous les Fidelles de leur Partriarchat pour leur apprendre l'élection du nouveau sujet. Dans ces Lettres Severe est honoré du titre glo-

rieux de *nostre Pere Porte-Dieu.*

Le P. Bonjour donne un petit extrait d'une partie de ces Lettres : il les a tirées du Pontifical Egyptien qu'on trouve dans la Bibliotheque du Vatican écrit en Copte avec l'interpretation Arabe.

On voit dans cet extrait l'étenduë de ce Patriarchat, & les noms anciens des provinces & des lieux où il s'étendoit. Alexandrie y porte le nom de *Racotis*, Babylone celuy de Phostat ; l'Egypte est appellée *Chemia* ou la terre de *Cham*, la Nubie *Nobalia*, &c.

L'Auteur prouve ailleurs par les Manuscrits Egyptiens de l'Ecriture Sainte qu'il trouve dans le Vatican, que l'ancien nom d'Heliopolis est *On*, & celuy d'Heroopolis *Pethom.* Il prouve que *Pethom* est le *Patumnus* d'Herodote : les noms Grecs ayant été mis dans la suite à la place des anciens noms Egyptiens que les Manuscrits Egyptiens de l'Ecriture ont retenus.

Le P. Bonjour cite encore un de ces Manuscrits Coptes & Arabes des Evangiles, & il en donne quelques

extraits ſur ce qui regarde l'ancienne Geographie de l'Egypte. Comme il travaille à la traduction entiere de l'Ecriture Sainte ſur les Manuſcrits Egyptiens, & que pour cela il acheve la Grammaire Egyptienne ; on ne previent point ici le public au ſujet de l'uſage qu'on pourra faire de cette nouvelle Traduction ſur la verſion Egyptienne. L'Auteur eſt ſeulement bien aiſe de faire remarquer que dans les Prefaces de chaque Evangile, où il eſt parlé du tems auquel il a été écrit, par qui, & en quelle langue, on y ſuppoſe comme une doctrine commune en Egypte que la Mort de JESUS-CHRIST eſt arrivée l'an 33. de l'Ere vulgaire, c'eſt-à-dire l'an de la 202. Olimpiade, à laquelle Phlegon rapporte la merveilleuſe eclipſe du Soleil qui arriva alors. Il prouve par un autre Auteur ancien que dans le même Patriarchat on croïoit que JESUS-CHRIST étoit né quatre ans avant l'Ere Vulgaire : Syſteme qu'on a prouvé dépuis quelques années par la Medaille d'Herode le Tetrarque.

Il parle de l'acquisition faite à Venise par le P. de Montfaucon Benedictin d'un Manuscrit Egyptien de la Bible. Ce manuscrit contient le Livre de Daniel qu'on ne trouve pas dans ceux du Vatican, & qui est different de l'édition ordinaire pour l'arrangement & pour quelques augmentations qu'on rapporte. Ces augmentations étoient sans doute des scholies que l'on a depuis inserées dans le texte. Comme le Pere Bonjour a un nouveau systeme de Chronologie prêt à imprimer, il est bien aise de voir si le public sera satisfait de sa maniere d'expliquer les semaines de Daniel.

Ainsi aprés avoir rapporté la Prophetie de Daniel toute entiere pour compter les années sabatiques qui composent les semaines dont parle le Prophete, il prend trois années qui sont marquées dans les Machabées & dans Josephe. Ces trois années ont été fixé par le P. Petau & par plusieurs Chronologistes aux années 4550. 4578. & 4676. de la Periode Julienne. Ce fondement posé, l'Auteur fait une Echelle

Chronologique d'années ſabatiques dont par conſequent chacune eſt compoſée de ſept ans.

Il remonte & deſcend par le moyen de ces points fixes ſans crainte de ſe méconter, & trouve le commencement & la fin de toutes les années ſabatiques des Juifs. Comme l'an 20. d'Artaxerxe Longuemain depuis la mort de ſon pere, eſt celuy où l'on fixe communément la date de l'Edit par lequel ce Prince donna aux Juifs la permiſſion de rebâtir Jeruſalem, *ab exitu ſermonis ut iterum ædificetur Jeruſalem*; & que dans la Chronologie des Roys de Perſe, on voit clairement par les caracteres Aſtronomiques que cette année concourt avec l'an 4268. de la Periode Julienne, l'Auteur met l'Epoque de cet Edit dans la premiere ſemaine, où il trouve cette année 4268. par le moyen de ſon Echelle : ainſi il voit que ce fut la 5e. année de cette ſemaine que cet Edit fut donné. Cette premiere ſemaine finit en 4270. & par conſequent la 69e. finit en 4746. c'eſt dans le cours de cette derniere ſe-

maine que JESUS-CHRIST est mort.

Il ne s'agit point icy de semaines finies & revoluës, mais precisément de semaines ou commencées, ou étant dans leur cours ou finissant : car les Juifs comptoient par semaines comme les Grecs par Olympiades. L'Auteur donne des exemples bien concluans de la maniere dont les Juifs s'enonçoient en cette matiere. Le P. Bouget du même Ordre fait imprimer à Toulouse un ouvrage, où il appuye ce sentiment, lequel paroît terminer toutes les difficultez qu'on fait sur cette question.

J'ay crû, Messieurs, que vous seriez bien aise de faire part au public de cet Essay du P. Bonjour; parce que ce Pere qui a beaucoup de sçavoir & de bonheur dans ses recherches, sera encouragé par le succès qu'auront ses projets, & pourra même être redressé par les Sçavans dont il recevra les avertissemens avec plaisir. J'ay vû de cet Auteur des découvertes surprenantes sur l'accord de la fable ancien-

ne avec l'ancien Teſtament. Cet accord eſt trop utile à la Religion pour ne pas engager le P. Bonjour à pouſſer là deſſus ſes recherches auſſi-loin qu'il ſe pourra. Les anciens Peres de l'Egliſe prouvoient aux Payens par cet argument que nôtre Religion étoit l'ancienne Religion, & que la leur étoit la nouvelle. Avant les Peres l'Auteur des Machabées avoit dit que c'étoit dans les Livres des Juifs que les Payens avoient pris l'idée des Divinitez qu'ils adoroient : * *de quibus ſcrutabantur gentes ſimilitudinem ſimulacrorum ſuorum.*

* 1. *Machab.* 3. 48.

ARTICLE CLXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

VOici le titre du troiſiéme tome des Poëſies Latines du P. Daquin Jeſuite dont on a déja parlé, *Caroli de Aquino Societatis Jeſu carminum tomus III. Romæ* 1703, *Ex.*

Typographia Antonii De Rubeïs. C'est un petit in 4° il a 335. pages. il contient douze satyres sur differents sujets : sur les Dieux de l'antiquité prophane, dont il depeint les desordres consacrez par l'abus & les dereglemens des hommes, fideles imitateurs de ces Divinitez chimeriques : sur l'Astrologie Judiciaire, sur les Chymistes, sur les Philosophes & les Poëtes, &c. Ces satyres sont mélées de plusieurs fables dont l'invention & l'application est très-ingenieuse, de reflexions judicieuses & de descriptions d'une Latinité exquise. L'Auteur y a ajoûté des Notes qui font voir sa profonde erudition. Ce Pere est un des plus habiles Jesuites d'Italie, il a regenté 18. ans la Rhetorique dans le College Romain. Il a déja fait imprimer deux Tomes de ses Poësies. Le 1. l'année 1701. à Rome. Il contient 4. livres d'Epigrammes, un *de Miscellanea*, & des *Palinodie*, de 56. Odes d'Anacreon. Le titre de cet Ouvrage très-beau & très-singulier est ; *Anacreon recantatus* la Preface en explique l'ordre & le dessein. Le II. Tome de Poësie a

été imprimé l'année 1702. à Rome. On y voit *Heroïcorum libri duo : Elegiarum libri très. Lyricorum liber.* On remarque dans tous ces tomes le bon goût, l'esprit & la capacité de l'Auteur, qui promet de donner bientôt au Public les discours Latins qu'il a prononcez avec un applaudissement general de tous ceux qui l'ont entendu. Il s'est fait sur tout admirer dans le Panegyrique du Roy d'Angleterre Jacques II. lorsque le Cardinal Charles Barberin fit faire à ce grand Prince des obseques magnifiques dans son Eglise titulaire de S.Laurent *in Lucina*. Le P. d'Aquino a recueilli dans un volume, une grande quantité d'emblêmes, de devises & autres ornemens qu'il a inventez heureusement pour immortaliser la memoire d'un Roy, à qui le ciel semble vouloir rendre après la mort une gloire plus grande, que celle qu'il a méprisée pendant sa vie.

On a imprimé à Brescia une relation assez ample de la maniere, dont Sa Majesté Catholique a été receüe à son passage par les Etats de la Republique de Gennes. On a aussi fait im-

primer à Venise des Notes sur la fameuse Tragedie de la Romilda.

DE SICILE.

Mr. Nicolas Alberti Prêtre seculier de la ville de Palerme, y a fait imprimer deux tomes in folio sous ce titre. *Commentari sagro-storici della vita, dottrina, è miracoli di Giesu Christo figlio di Dio, e di Maria sempre immacolata.* Ces livres sont écrits avec beaucoup de netteté & de force. L'Auteur qui a de l'érudition, a ramassé dans son Ouvrage toutes les controverses qu'on peut faire sur la vie de nôtre Seigneur & sur celle de la sainte Vierge.

On voit icy une chose qui n'est pas ordinaire; mais qui neanmoins est déja arrivée quelques autres fois. Une mule de trois ans a fait un poulin: elle le nourrit de son lait qu'elle a en assez grande abondance. Tout Palerme est témoin de cette merveille.

Les Juges de l'Inquisition assem-

blez dans l'Eglise des Peres Dominicains de la même ville y ont fait comparoître quatorze prisonniers convaincus d'avoir enseigné & pratiqué le Molinosisme le plus grossier. On a employé douze heures de tems à faire le recit des erreurs & des crimes dont ils ont été convaincus. Il y avoit parmi eux une fille de 28. ans, qui sans avoir jamais étudié n'a pas laissé de composer trois volumes : le premier est intitulé *il castello dell'anima* : le second, *il laberintho d'Amore* : le troisiéme traite de diverses vertus. Ces trois Livres contiennent une nouvelle methode de la vie mystique, & sont remplis de nouveautez & d'erreurs. La Sœur Therese, c'est le nom de cette fille, parcouroit les Villes, & les Villages de Sicile pour y semer sa mauvaise doctrine. Outre le systeme infame des Quietismes grossiers, elle enseignoit plusieurs autres choses aussi extravagantes. Elle soûtenoit qu'aux trois personnes de la Sainte Trinité, il en falloit ajoûter une quatriéme & qu'elle étoit elle-même cette quatriéme

personne : quelle avoit deux degrez de grace plus que la Sainte Vierge : qu'elle étoit avec JESUS-CHRIST la corredemptrice des hommes : que les siecles passez étoient les siecles de JESUS-CHRIST : mais que celuy-cy étoit le siecle du St. Esprit. Ce qui surprend c'est que ces dogmes impies & extravagans n'ont point été debitez seulement par la sœur Therese, mais encore par plusieurs Prêtres & Religieux condamnez avec elle. Tant il est vray qu'il n'y a point d'excés & d'impietez dont ne soient capables, même les personnes consacrées à Dieu, quand elles sont une fois possedées par l'esprit de libertinage.

D'ANGLETERRE.

*Extrait d'une Lettre écrite à M***.*

Il y a quelques années que vous me demandâtes mon sentiment touchant le *lapis amianthus* & le *linum incombustibile* des anciens. Je me contentay alors de vous écrire là-dessus ce que j'avois lû dans les Au-

teurs qui en traittent. Mais aujourd'huy je me trouve par un pur hazard en état de satisfaire amplement vôtre curiosité ; il est vray que la relation que je vous en feray, sera un peu differente de celle que Pline, Dioscoride, Aldrovandus & quelques autres nous en ont laissé ; mais je puis vous assurer qu'elle n'en sera pas pour cela moins veritable.

Il y a près d'un an qu'étant en Ecosse, on me parla d'une espece de bois petrifié qui se trouve dans une terre de Mr. Gordon d'Achindor; j'eus la curiosité de me transporter sur les lieux pour examiner de plus près ce qu'on en racontoit. J'y trouvay en effet un grand nombre de ces pierres de differente grandeur; mais qui ressembloient tant à des morceaux de bois qu'il est vray que j'y fus d'abord trompé. Le sol qui produit ces pierres est sur le penchant d'une Colline arrosée d'un petit ruisseau, la terre y est assez humide & marecageuse ; mais après l'avoir bien consideré, je n'y pû jamais découvrir le moindre vestige de bois, ce qui me fit croire que ce

n'étoit pas de bois petrifié que nous y voyions.

Je me mis donc à foüir dans la terre, où je trouvay pluſieurs morceaux de cette pierre, & proche la ſuperficie je rencontray en quelques endroits; une matiere flexible & fibreuſe que je jugeay devoir être incombuſtible. L'experience m'a fait voir depuis que j'avois raiſon; car en ayant mis pluſieurs filamens dans le feu, je les en retiray ſans en être aucunement endommagez. Je conclus de-là que les filamens étoient l'*amianthos* des anciens, & je m'appliquay a en examiner la nature & les proprietez. Je conſideray d'abord les differentes couleurs de cette Pierre, leur ſubſtance, & les filamens dont quelques-unes étoient couvertes, & plus je les conſiderois plus j'étois perſuadé que c'étoit le veritable *amianthos*, dont les curieux ont tant écrit.

La couleur des pierres eſt fort differente : quelques-unes ſont blanchâtres comme du lin : la ſubſtance de celle-cy eſt tres-molle ; j'en ay coupé fort facilement avec

un coûteau. D'autres, mais en petit nombre ſont mêlez de Talc: la plus part ſont griſes & fort dures.

Pour ce qui regarde les filamens, ou ſi vous voulez le lin, qui environnent quelques-unes de ces pierres ; je vous avouë franchement que je ne ſçay qu'en penſer ; car lorſque je trouvay de cette matiere fibreuſe au tour des pierres, je m'imaginay auſſi-tôt que c'étoit une production de la pierre même, & cela me paroiſſoit aſſez vray-ſemblable : mais comme je foüiſſois pour chercher encore plus de ces filamens j'en rencontray en plusieurs endroits de gros pelotons tellement condenſez qu'on les auroit pris d'abord pour de vrayes pierres. Je tâchay d'en tirer quelques-uns de ces filamens, mais il m'étoit entierement impoſſible d'en venir à bout : je m'aviſay enfin de les moüiller ; & je n'eus alors aucune peine à les demêler.

Il faut icy remarquer que cette matiere fibreuſe ne ſe trouve qu'à environ un poulce de la ſuperficie de la terre: & elle s'y trouve preſque par tout tellement entrelaſſée dans

les racines des herbes qui y croissent; qu'on ne l'en distingue que par sa dureté. Ces dernieres remarques me firent conclure qu'il falloit que les pierres dont je vous ay déja parlé fussent formées de ces filamens : & en effet j'en ay trouvé dont la superficie paroissoit entourée d'une espece d'étoupe très-deliée pendant que le cœur en étoit entierement petrifié.

Mais quelque diligence que j'ay faite; je n'ay pû jusqu'à present découvrir de quoy ces filamens étoient formez, je les ay examiné avec des microscopes tres-fins, mais je n'y ay jamais remarqué ny pores ny racines par où ils pouvoient attirer le suc necessaire pour croître; au contraire on diroit que les deux bouts sont coupez avec un couteau, tant ils paroissent unis.

La terre où on trouve ce lin, car je crois qu'on peut l'appeller ainsi, est d'une couleur grisâtre *jusques à l'épaisseur d'un poulce ou deux*; après quoy on trouve une terre fort noire. Il est vray qu'assez proche de l'endroit où ce lin est en plus grande quantité; il y a beaucoup de sa-

ble mêlé de Talc; on y trouve même quelques petits pelotons de lin, mais ils y ſont rares. Ne pourroit-on pas dire avec la plus-part de ceux qui ont écrit de cette matiere que les filamens tiennent beaucoup de la nature du Talc, & qu'ils en ſont produits. Pour moy je vous avoüe que je ſcrois aſſez porté à le croire; mais d'un autre côté dans la terre où on trouve le plus de ces filamens je n'ay apperçû que tres-peu de Talc. Ainſi je ſerois fort embarraſſé à prononcer quelque choſe, je ne dis pas de certain, mais même de probable ſur cette matiere.

Voilà, Monſieur, ce que j'ay vû de plus conſiderable dans le lieu même, où on trouve la pierre ou plûtôt le lin incombuſtible, un plus habile homme que moy y auroit ſans doute trouvé de quoy ſatisfaire ſa curioſité.

Je ne me ſuis pas au reſte contenté de faire ces remarques generales, j'en ay fait quelques experiences qui ne deplairont pas peut-être aux curieux.

Premierement j'ay laiſſé pluſieurs de ces filamẽs dans un fourneau l'eſ-

pace de trois quarts d'heure, & quoy que le feu y fut fort violent, je n'ay pû cependant remarquer qu'ils en ayent été endommagez, au contraire il me semble que plus on les laisse au feu plus ils deviennent flexibles.

2°. J'ay trouvé la maniere d'en faire du fil & même de la toile, il est vray que je ne suis pas le premier qui ay trouvé cette invention. On trouve dans les Transactions Philosophiques de 1702. une lettre de Mr. Wilson qui parle de ces pierres trouvées en Ecosse. Il assûre même qu'il en avoit fait du fil. Mr. Ciampini qui passe pour l'homme le plus curieux d'Italie, a écrit dépuis un an ou deux qu'il en avoit fait; mais je doute fort que cette toile soit de la qualité de celle dont je vous envoye icy un échantillon; car de trois sortes de pierre qu'on luy avoit envoyé, il avoüe que le fil qu'on tiroit de la meilleure n'avoit au plus qu'une palme & demie de longueur, au lieu que celuy dont je vous parle est long de huit, neuf, dix, & onze poulces. Vous voyez par-là, Monsieur, que les anciens qui

vantoient tant leur *Amianthos* n'en avoient jamais vû de comparable à ces pierres qu'on a trouvé ces dernieres années ; car il étoit fort rare qu'ils en pussent faire de la toile, *inventu rarum*, dit Pline, *textu difficile propter brevitatem*. Et Olaüs Vormius prétend qu'on ignoroit tout-à-fait de son tems la maniere d'en faire du lin, *modus verò quo ex eo fiunt lina, jam penitùs ignoratur*. Il est vray que Pancirol n'y trouvoit pas tant de difficulté, mais il est probable que la pierre de Chypre dont il se servoit étoit meilleure que les autres.

3°. Comme j'avois de la peine à devider le lin qui étoit autour des pierres sans le rompre, je m'advisay d'abord, d'en laisser tremper pendant quelques heures dans de l'huile d'olive, mais cette experience ne me réüssit pas. J'en mis ensuite dans de l'eau de vie, & je fus fort surpris de voir au bout d'une heure ou deux que le lin avoit changé de couleur & étoit devenu comme bronzé: c'est une chose assez remarquable que le feu même n'a jamais pû luy ôter

cette couleur. Enfin j'en mis quelques pelotons dans de l'eau chaude, je les y laiſſay l'eſpace de trois heures, enſuite de quoy les en ayant retiré j'en deviday les filamens ſans aucune difficulté.

D'HOLLANDE.

Les Etats ont condamné par un Placard la verſion nouvelle du Nouveau Teſtament par Jean le Clerc, comme un ouvrage très-dangereux; il faut qu'il le ſoit beaucoup, pour être traité avec rigueur dans un païs où tant de mauvais livres trouvent un azile aſſûré.

DE PARIS.

Mr. Bion a fait nouvellement une machine fort commode qui montre les eclipſes du Soleil & de la Lune, les mois & les années lunaires avec les Epactes. Cette machine eſt compoſée de trois platines rondes de cuivre ou de carte, & d'une regle ou Alidade qui tourne au tour d'un centre commun. Vers le bord de la platine ſuperieure qui eſt la plus petite des trois, il y a deux bandes circulaires,

culaires, dans lesquelles on fait de petites ouvertures, dont les exterieures marquent les nouvelles Lunes & l'image du Soleil: les interieures les pleines Lunes avec l'image de la Lune. Le bord de cette platine est divisé en douze mois lunaires. Le bord de la seconde platine est divisé en 179. parties égales, qui servent pour autant d'années Lunaires. La troisiéme platine qui est la plus grande des trois contient les jours & les mois des années communes. On n'ajoûte point le reste de la description de cette machine ny ses divers usages: ceux qui sont curieux de ces sortes d'instrumens peuvent consulter l'écrit de M. Bion. La machine est de l'invention de M. de la Hire professeur Royal & de l'Academie des Sciences.

On a imprimé une nouvelle traduction en prose du premier chant de la Jerusalem du Tasse. L'Auteur promet de donner le reste du Poëme, si ce premier chant se trouve au goût du public.

De Laulne a fait une edition en petit du Nouveau Testament avec

des notes fort courtes, il l'a imprimé en même tems sans notes.

Le Commentaire du pere Alexandre sur les quatre Evangelistes paroît : il est du goût de ses autres ouvrages.

M. de Vallemont a fait imprimer chez Mariette l'explication d'une Medaille tres-curieuse d'Alexandre ; on en parlera le mois suivant.

La seconde instruction de M. de Meaux sur le Nouveau Testament imprimé à Trevoux se debite aussi chez Anisson. Grotius est peint dans la Preface avec des couleurs fort vives: & l'on y fait sentir le danger qu'il y a de le prendre pour guide dans l'explication de l'Ecriture Sainte.

Pralard a imprimé la traduction des Homelies de St. Chrysostome sur la Genese & sur les Actes des Apôtres. Le titre porte qu'elles sont traduites du Grec ; mais il ne faut pas entendre qu'elles en soient traduites immediatement ; les versions Latines ont servi au Traducteur, & l'ont même trompé quelquefois.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Octobre 1703.

ART. CLXII. H*Iſtoire de l'Academie Royale des Sciences, année* 1700. pag. 1703

ART. CLXIII. *Suite des Diſſertations de Mr. Van-dale.* p. 1722

ART. CLXIV. *Hiſtoire Eccleſiaſtique par Mr. Fleury. Tome 9e.* p. 1735

ART. CLXV. Ludovico Magno Panegyricus Imp. Romanorum nummis contextus à Joh. Ant. Mediobarbo, &c. *Panegyrique de Loüis le Grand, &c.* p. 1744

ART. CLXVI. *La Vie du Prince Eugene de Savoye, &c.* p. 1753

ART. CLXVII. *Dictionnaire de Muſique, &c.* p. 1762

ART. CLXVIII. *Lettres Memoires & Actes concernant la guerre preſente.* p. 1785

ART. CLXIX. *Traité de l'Indult du Parlement de Paris, &c.* p. 1789

ART. CLXX. *Les Vies des Saints par le R. P. Giry, &c.* p. 1797

ART. CLXXI. Apparatus ad Bi-

bliotecam Maximam veterum Patrum, &c. *C'est-à-dire Apparat pour la Biblioteque des Anciens Peres, &c.* p. 1799

ART. CLXXII. *Lettres Edifiantes & Curieuses écrites des Missions étrangeres, &c.* p. 1816

ART. CLXXIII. *Dissertation sur une Inscription trouvée dans l'Eglise de Hasparen, &c.* p. 1825

ART. CLXXIV. *Réponse à quelques Objections contre la Dissertation precedente.* p. 1832

ART. CLXXV. *Lettre de Mr. Polinier à Mr. Regis, &c.* p. 1836

ART. CLXXVI. *Lettre de Mr. l'Abbé Languet au P. Tournemine.* p. 1840

ART. CLXXVII. *Réponse du Pere Tournemine, &c.* p. 1857

ART. CLXXVIII. *Lettre de Mr. Rigord.* p. 1870

ART. CLXXIX. *Nouvelles Litteraires.* p. 1879

Rome. ibid.

De Sicile. p. 1882

D'Angleterre. p. 1884

D'Hollande. p. 1892

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1703.

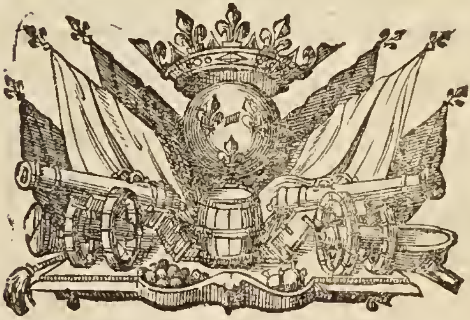

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1703.

ARTICLE CLXXX.

HISTOIRE DE L'EGLISE *par Mr. l'Abbé de Choisy, Tome premier, contenant les trois premiers siecles.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard 1703. *in* 4° *pp.* 465.

IL falloit avoir tout le courage de Mr. l'Abbé de Choisy pour tenter une nouvelle Histoire Ecclesiastique en nôtre langue, après Mr. l'Abbé Fleury & Mr. de Tillemont. Les recherches de celui-ci & l'exactitude circonspecte de celui - là

étoient capables d'effrayer un Auteur moins intrepide que Mr. de Choisy. Cependant il s'embarque sur cette vaste mer de l'érudition Chrêtienne ; il prend pour guides ceux qui l'ont precedé, il se confie en leurs lumieres ; il suit la route qu'on luy a frayée, il court legerement sur les trois premiers siecles de l'Eglise, & il donne au public une relation, succinte à la verité ; mais agreable & fleurie des païs qu'il n'à reconnus qu'en passant.

Il faut avoüer que nos trois derniers écrivains de l'histoire Ecclesiastique ont chacun leur merite particulier & certain caractere qui les distingue. Mr. de Tillemont est incomparable lorsqu'il faut confronter des dattes & comparer des passages pour en tirer des faits historiques, ou pour les justifier. Mr. l'Abbé Fleury toûjours sage dans les sentimens qu'il embrasse expose avec une élegante simplicité ce qu'il trouve de plus incontestable dans son sujet. Il est admirable sur tout à faire des Analyses justes des Ouvrages les plus importans des Peres. Pour

Mr. de Choisy, il excelle dans les descriptions, soit qu'il represente des tempêtes ou des massacres. Il employe les couleurs les plus brillantes à peindre les potraits des Empereurs & à donner une idée de leur cour, de leurs intringues, & de leur débauches. Enfin nous avons de luy un abregé aussi amusant de l'histoire Ecclesiastique que les dissertations de Mr. de Tillemont sont recherchées & que l'Ouvrage de Mr. Fleury est exact, suivi, serieux & toûjours égal à luy même. Comme Mr. l'Abbé de Choisy ne fait pas profession d'écrire pour les sçavans, mais seulement pour *les personnes de pieté & pour les gens du monde*, il s'efforce d'être édifiant afin de contenter les uns, & poli afin de plaire aux autres. Sa matiere seule comporte de l'édification ; pour la politesse il la repand par tout. Il mêle de l'aménité dans toutes ses descriptions & ses narrations sont toûjours élegantes. Nous le suivrons sans peine dans une route qu'il a toute semée de fleurs.

A la création du monde (car c'est

par là qu'il commence ſon hiſtoire) les cieux brillerent d'aſtres & le ſoleil éclaira tout *du centre de l'Univers.* Adam deſobeït au Seigneur & chargea de ſon crime ſa malheureuſe poſterité. Caïn peupla le monde d'enfans de malediction. Les Patriarches marcherent dans la voïe du Seigneur & leur fidelité envers Dieu étoit la ſource de leur bonheur & en faiſoit la ſureté. Moïſe reçût la Loy des mains de Dieu même. Joſué fit la conquête du Canaan plûtôt par les miracles que par la force des armes. Enfin Iſraël gouverné d'abord par des Juges, enſuite par des Roys, vit briller l'étoille de Jacob au temps marqué par les Prophetes pour la naiſſance du Meſſie.

Auguſte gouvernoit alors l'Empire Romain *aux acclamations des Peuples.* La nativité du Fils de Dieu fut bien-tôt ſuivie de l'adoration des Mages, c'eſt le nom qu'on donne en Perſe aux Prêtres & aux Philoſophes du Païs. Herode tranſporté de jalouſie & de fureur arracha la vie aux enfans de Bethléem & en fit des Martyrs. L'Egypte ſervit

de retraite à JESUS & à MARIE : Plusieurs anciens Peres fondez sur la tradition constante des Egyptiens assurent qu'à leur arrivée les Idoles tremblerent. Le Messie, resta sept ans dans son exil & n'en sortit qu'après la mort d'Herodes.

Le Verbe fait chair se cacha dans Nazaret pour consacrer l'humilité dans la Religion dont il devoit être l'Auteur. A l'âge de 31. ans le Baptême qu'il reçût de Jean Baptiste pour accomplir toute justice, & un jeûne de 40. jours dans le desert servirent de préparation à sa vie apostolique. Quelques Disciples s'attacherent à le suivre & obeïrent à la voix d'un Dieu quoy qu'elle *ne parut alors que la voix d'un homme.* Il y a de l'apparence que St. Joseph étoit mort lorsque JESUS-CHRIST commença de prêcher. Le miracle fait à Cana fut suivi de beaucoup d'autres & le sermon de la montagne est comme le precis de la doctrine du nouveau Legislateur. Il fut crucifié à Jerusalem à l'âge de trente trois ans & quelques mois.

La resurrection de JESUS-CHRIST

inconteſtablement prouvée , fut le fondement de la Religion Chrêtienne & le ſujet de la predication des Apôtres. Pierre qui en fut le Chef *avoit toûjours la parole* ; Il propoſa de remplacer Judas. Ce fut ſur les douze Apôtres raſſemblez avec les Diſciples & Marie mere de JESUS que le ſaint Eſprit deſcendit en forme de langues de feu; Changez en de nouveaux hommes ils annoncerent le Meſſie ſans crainte. Le ſang de ſaint Eſtienne qui le premier perdit la vie pour JESUS-CHRIST ne fut pas infecond. Saul de loup raviſſant devint un vaſe d'élection. *La preſence ſenſible de Jeſus-Chriſt qui le deſtinoit à l'Apoſtolat l'inſtruiſit ſuffiſamment de nos myſteres.*

L'Egliſe naiſſante fut quelque temps tranquille après la converſion de Saul. Tibere luy même propoſa au Senat de mettre JESUS au nombre des Dieux. Ce fut alors que Pierre ſortit de Jeruſalem. A Ceſarée il baptiſa Corneille & conſacra dans ſa perſonne les premices de la Gentilité. Ce n'eſt pas que ce Centenier profeſſât l'idolatrie, *quoy qu'il*

ne fut ny Juif ny Circoncis il adoroit le vray Dieu.

Antioche cependant profitoit des lumieres de l'Evangile & des instructions de Pierre. Les Sectateurs de JESUS-CHRIST y reçûrent le nom de Chrêtiens & Paul aussi bien que Barnabé y furent ordonnez Predicateurs des Gentils par l'imposition des mains. La qualité de Chef universel de l'Eglise ne permit pas à St. Pierre de se borner à Antioche. Vers l'an 42. de JESUS-CHRIST il vint à Rome & il établit un Siege permanent dans la capitale du monde. Caligula avoit gouverné l'Empire après la mort de Tibere. Ce Prince porta la folie au point de se vouloir faire adorer avant l'Apotheose. Souvent il paroissoit en public sous la figure de quelque Divinité. Tantôt c'étoit Jupiter la foudre en main, quelquefois Mars le casque en tête, & d'autrefois *Venus suivie des Graces avec tous leurs atours que les Romains sous peine de la vie étoient obligez de trouver belle.*

La paix dont Rome joüissoit sous l'Empire de Claude successeur de

Caligula rendit plus facile à saint Pierre la prédication de l'Evangile. La conversion de Pudentius donna du credit à la nouvelle religion & la maison de ce Senateur fut consacrée aux Assemblées du Christianisme; mais les succés de St. Pierre dans Rome furent bien-tôt interrompus par l'affliction des fidelles à Jerusalem. La mort de St. Jacques le Majeur qu'Agrippa venoit de sacrifier à la rage des Juifs, obligea Pierre d'aller consoler l'Eglise affligée dans la Capitale de Judée. Il y fut emprisonné par l'ordre d'Agrippa & tiré des fers par le ministere d'un Ange. Cependant Saul à qui la conversion du Proconsul Sergius Paulus avoit fait prendre le nom de Paul, parcouroit l'Asie, la remplissoit de ses travaux & l'étonnoit par des prodiges. La conversion des Gentils fut un peu retardée à Antioche par la diversité des opinions. Cerinthus pretendoit qu'on ne pouvoit être sauvé sans la circoncision. La contestation fut decidée à Jerusalem ou le Chef de l'Eglise se trouva par un ordre de la providence qui le

vouloit faire presider au premier Concile.

La severité de Paul & la douceur de Barnabé les separerent. Chacun de son côté annonça le Royaume de Dieu à diverses Eglises. Athenes & l'Areopage entendirent avec étonnement. Paul prêcher la resurrection & des morts. Denis fut la conqueste de la grace dont l'Apôtre des Gentils fut le ministre. On a confondu long temps ce saint Areopagite avec l'Evêque de Paris qui souffrit la mort sous l'Empire de Dece. Mais l'Apôtre des Parisiens est different du disciple de saint Paul, & les ouvrages que nous avons sous le nom de celui-cy paroîsent n'avoir été écrit qu'aprés le troisiémé siecle.

Paul cependant accusé par les Juifs fut renvoyé à Rome par Festus Gouverneur de la Judée pour y être jugé de l'Empereur. C'étoit le privilege des Citoyens Romains. Ansi la providence rassembla dans la Capitale de l'univers le chef de l'Eglise & l'Apôtre des Gentils vers l'an 60. de J. C. Neron qui gouvernoit

alors ne laissa pas long temps dans le calme une religion nouvelle qui faisoit mepriser l'ancienne & dont la morale étoit si contraire a ses désordres. Il la persecuta. Ce Prince avoit fait mettre le feu dans Rome pour se donner l'agreable spectacle d'un affreux incendie. Il fit retomber la haine d'un si barbare divertissement sur les Chrêtiens. On les punit du crime de Neron. Saint Pierre & saint Paul furent envelopez dans la persecution. L'un perit par le glaive comme Citoyen Romain, & l'autre eut le bonheur d'être condamné au supplice de la croix.

Les guerres civiles occuperent assez Galba, Otho, Vitellius & Vespasien pour laisser respirer les fidelles. A la verité la ruine des Juifs révoltez accabla quelquefois les Chrétiens qu'on confondoit malheureusement avec eux. Jerusalem fut rasée par Titus & selon la prophetie de J. C. il n'en resta pas pierre sur pierre; mais ce bon Prince qui n'usa qu'à regret de la victoire contre des seditieux, n'etendit pas

la fureur de ses armes sur une secte innocente qu'on trouvoit toûjours paisible & toûjours soumise. Domitien aimoit à repandre du sang & celuy des Chretiens étoit toûjours prest à couler. Il n'est pas étonnant qu'un Prince qui n'avoit pas épargné le consul Flavius Clemens qui s'étoit fait Chretien, Flavie Domitille sa femme & ses Niepces qu'il avoit bannies, ait condamné saint Jean a être plongé dans de l'huille bouillante. Le miracle qui préserva l'Apôtre de la mort ne le garantit pas de l'exil. Il fut relegué dans l'Isle de Patmos fameuse par les revelations dont J. C. honora son disciple bien aimé.

La vertu de Nerva éprouvée dans les combats prit de nouvelles forces sur le trône. Il rappella les bannis & rendit la liberté à tous les prisonniers. S. Jean joüit de l'abolition generale & retourna à Ephese. Il y mourut à l'age de quatre vingt quatorze ans. Trajan surpassa encore la gloire de son predecesseur. Il fit le metier des Roys, il rendit la justice & faisant l'office de General &

de ſoldat, il conduiſit les Legions Romaines au combat au travers des perils. *Tant de vertus humaines ſembloient en meriter de Chrétiennes.* Mais ſon bonheur ne devoit être que pour la vie préſente. Il fut même un des perſecuteurs de l'Egliſe. Simeon parent de J. C. a l'age de ſix vingt ans fut crucifié à Jeruſalem dont il étoit Evêque. Ignace condamné par Trajan à Antioche fut devoré par les bêtes dans l'amphiteatre de Rome. Saint Clement troiſiéme ſucceſſeur de ſaint Pierre donna ſa vie pour J. C. & laiſſa l'adminiſtration de l'Egliſe à ſaint Evariſte. Pline le jeune, plutôt par des principes de politique que par des ſentimens de compaſſion, appaiſa l'eſprit de Trajan aigri contre le Chrétiens, & rendit un témoignage avantageux au Chriſtianiſme.

Aprés la mort de Trajan Adrien également né pour les vertus & pour les vices fit le bonheur des Romains ſur le trône des Ceſars, mais il ne diſtingua pas aſſez les Chrétiens d'avec les Juifs dans les ſanglantes guerres qu'il fit à cette nation re-

belle. Antonin qui merita le nom de Pieux fut assez équitable pour ne persecuter pas les Chrétiens de son chef, mais il n'eût pas assez de fermeté pour arrêter les restes de la persecution suscité sous Adrien. Le Pape Telesphore, Sainte Felicité & ses sept enfans, Concorde & Pontien signalerent leur foy par l'effusion de leur sang, tandis que saint Justin la defendoit par ses écrits. L'Apologie de ce sçavant Chrétien procura de la tranquillité à la Religion persecutée. Cependant des ennemis domestiques la troublerent. Valentin & Marcion seduisirent les fideles par des fausses apparences de pieté. *La severité dans les paroles*, dit Mr. de Choisi, *l'obscurité dans le dogme & le relachement dans les mœurs ont été de tout temps le caractere des hérétiques.*

Sous Marc Aurele qui s'associa Verus à l'Empire, l'Eglise souffrit beaucoup des préjuges du Prince & de son attachement a l'idolatrie. La persecution enleva Polycarpe dont les disciples selon l'ancienne tradition ont établi l'Eglise de Lyon,

peut être aussi celle de Vienne. Alors Justin qui defendit une seconde fois le Christianisme par une Apologie, attesta sa foy en repandant son sang. Le miracle que la douziéme legion composée de Chrétiens opéra à la vûë de Marc Aurele le calma en partie & le rendit plus favorable à la veritable religion.

Commode son fils étoit trop abandonné au plaisir pour songer à persecuter l'Eglise. Ce n'étoit plus le simple peuple qui professoit la foy, c'étoient les Senateurs & les Dames Romaines. Pertinax qui succeda à Commode & Didius Julien à Pertinax ne gouvernerent pas l'Empire assez long temps pour se faire sentir aux Chrétiens. Dans les premieres années de Severe la Religion prit de nouveaux accroissemens. L'Ecole d'Alexandrie donna de grands hommes au Christianisme. Pantenus, Clement Alexandrin, & Origene en furent les principaux ornemens. Tertullien defendit & honora sa religion en Affrique. Severe ne laissa pas long-temps le Christianisme dans une parfaite

tranquillité. L'Egypte, les Gaules & l'Affrique furent arrosées du sang d'un grand nombre de Martyrs. Cependant le zele d'annoncer le nom de Jesus-Christ ne se rallentit pas. Cajus Prêtre de l'Eglise de Rome fut ordonné Evêque des nations sans avoir de Diocese limité. *Cette ferveur d'annoncer J. C. aux payens*, dit nôtre auteur, *s'est ranimée dans ces derniers temps. Il se presente encor en foule des hommes Apostoliques pour porter la foy aux extremitez de la terre, s'ils ne sont pas toûjours du même avis : c'est la nature de l'esprit humain.* Nous voulons bien croire avec Mr. de Choisii que le cœur n'a point de part à leurs contestations.

Neron sembla revivre sur le trône en la personne de Caracalla. Il en eut tous les vices hors la fureur contre les Chrétiens. Macrin fut suivi d'Heliogabale dans l'administration de l'Empire. Ce dernier Empereur fut un monstre de prodigalité & de folie, un homme sans esprit & sans retenuë. Cependant le Christianisme sous ces trois Prin-

ces n'eut gueres à ſouffrir que des hérétiques. Mammée tante d'Heliogabale convertie, comme on le croit par Origene devint à la cour la protectrice du vray culte. L'Empereur Alexandre ſon fils qui prit auſſi le nom d'Antonin apprit du moins des inſtructions de ſa mere à ſouffrir, à menager, à favoriſer le Chriſtianiſme. On dit même qu'il honnora Abraham & JESUS CHRIST dans le même temple avec Orphée & Alexandre le Grand. Ce fut ſous un gouvernement ſi paiſſible qu'Origene gagna tant de diſciples à J.C. dans l'école d'Alexandrie. Sa methode d'enſeigner, au raport de ſaint Gregoire le Thaumaturge, étoit de commencer par les ſciences humaines, la Geometrie, l'Arithmetique & la Philoſophie & de finir par inſpirer de la veneration pour les livres ſaints & pour la religion de J. C. Pieuſe induſtrie approuvée dans les premiers ſiecles de l'Egliſe qu'on s'efforce envain de blâmer aujourd'huy ?

La mort d'Alexandre affligea les Chrétiens & leur douleur leur atti-

ra la haine de Maximin ſon ſucceſſeur à l'Empire. Il étoit Goth de nation, feroce & barbare. La rage du nouvel Empereur s'exerça principalement ſur les chefs des Egliſes. La cruauté & les injuſtices de Maximin cauſerent des revoltes dans l'Empire. Le vieux Gordien fut proclamé Empereur dans l'Affrique. Aprés ſa mort, qui ſuivit de prés ſon élevation, Balbin & maxime furent élevez à l'Empire à condition qu'ils feroient le jeune Gordien Ceſar. Ce Prince reſta ſeul maître du monde à l'age de treize ans & perit agé de dix neuf ans.

On ne peut pas douter que Philippe ſon Succeſſeur ne fut Chrêtien. Ce fut de ſon tems que la Religion fit de plus grands progrés dans les Gaules. Le Pape Fabien envoya Saturnin à Toulouſe, Trophime à Arles, Gatien à Tours, Denis à Paris, Paul à Narbonne, Auſtremoine à Clermont & Martial à Limoges. L'œuvre de Dieu avança beaucoup pendant la paix que Philippe procuroit alors aux Egliſes. C'eſt le plus grand avantage que le Chriſtianiſme ait

tiré de ſon regne. Car de ſa perſonne il fit peu d'honneur à la foy. Il demanda l'Apotheoſe de Gordien & le traita toûjours de Dieu. Tout cela, dit Mr. de Choiſi, ſans prejudicier à ſa Religion. *Conſtantin & quelques-uns de ſes Succeſſeurs en uſerent de même, ce que l'Egliſe toleroit avec bien d'autres choſes, comme le titre de grand Pontife que les Empereurs prenoient même après avoir été baptiſez.*

Le Chriſtianiſme qui à parler en general, avoit été floriſſant fut perſecuté ſous Decius. Le nouvel Empereur ordonna aux Chrêtiens de ſacrifier aux Dieux ou de mourir. Alors le grand nombre des Martyrs & des Confeſſeurs fit honneur à l'Egliſe & les Apoſtats ne furent reçûs à la Communion qu'après une longue penitence. Gallus qui monta ſur le throne après Decius, fit proclamer Ceſar, ſon fils Voluſien. La perſecution ceſſa quelque temps ſous ces Princes voluptueux, mais elle recommença enſuite & abbatit le Chef de l'Egliſe dans la perſonne de Corneille : L'Empire qui

passa à Valerien, victorieux d'Emilien qui le lui disputoit, fut quelque tems tranquille aussi bien que la Religion de Jesus-Christ. Bientôt le calme fut suivi de la tempête. Le Pape St. Estienne mourut Confesseur. Son Pontificat fut celebre par la fameuse dispute qu'il eut avec saint Cyprien sur le baptême des hérétiques. Cyprien luy même eut la tête tranchée & son sang fut l'affermissement de la discipline.

La Prise de Valerien par Sapor Roy des Perses mit Gallien son fils sur le premier thrône du monde. Le nouvel Empereur prit une conduite opposée à celle de son Pere. Il publia des Edits en faveur des Chrêtiens & leur fit rendre leurs biens usurpez. Cependant l'Empire étoit entamé de plusieurs côtez. Les Francs penetroient bien avant dans les Gaules & Sapor faisoit des conquêtes sur la frontiere de Perse. Posthume Chef de l'armée Romaine dans les Gaules se revolta contre Gallien & s'y fit proclamer Empereur, tandis que Macrien se soulevoit dans l'Orient. Odenat Prince Sarazin fut

d'un grand secours à l'Empereur. Il prit les armes en faveur de Gallien & merita d'être associé à l'Empire. Le Sarrazin perit en faisant la guerre, mais sa femme Zenobie s'empara du gouvernement après la mort de son mary. C'étoit une Princesse également belle, sçavante & habile dans le metier des armes. Elle donna de la protection à Paul de Samosatte son Directeur qui se declara contre la divinité de JESUS-CHRIST. la mort violente de Gallien fut suivie de l'élevation de Claude second à l'Empire. Aurelien qui luy succeda laissa la liberté aux Evêques de faire des Assemblées. Pour lors Paul de Samosathe fut condamné dans le troisiéme Concile d'Antioche. Zenobie l'amie & la protectrice de cet heresiarque battue par Aurelien & conduite à Rome pour servir à son triomphe, déchut de l'Empire qu'elle avoit usurpé dans l'Orient. L'Empereur après sa victoire devint le persecuteur des Chrêtiens, laissa par sa mort l'Empire à Tacite.

Celuy-cy, qui ne regna gueres que six mois, eut Probus pour successeur.

Carus pere de Carin & de Numerien monta ſur le thrône après Probus. Enfin Diocletien gouverna l'Empire & y aſſocia Maximien, nom formidable aux Chriſtianiſme. L'Empereur permit un libre cours à la cruauté de ſon Collegue. Alors on vit couler par tout le ſang des Martyrs, mais la Gaule fut le theatre de la plus ſanglante perſecution. Elle s'augmenta encore dans l'Orient lorſque Galerius eut été declaré Ceſar par Diocletien. Conſtancius que Maximien nomma Ceſar en Occident protegea les Chrêtiens, mais il ne put calmer la cruauté des Empereurs. Un ſeul mois tranſmit au ciel dix ſept mille Martyrs. Enfin l'âge, la foibleſ- & les menaces de Galerius obligerent Diocletien à quitter l'Empire. Il choiſit ſa retraite à Salonne en Dalmatie lieu de ſa naiſſance. Maximien qui ſe depoüilla de la pourpre au même tems declara Conſtantius Augulte. Ce fut le Pere de Conſtantin d'eſtiné du ciel à faire fleurir l'Egliſe perſecutée & à rendre le culte de J. C. la Religion dominante de l'univers.

C'est ainsi que M. l'Abbé de Choisi nous a tracé les trois premiers siecles de l'histoire Ecclesiastique. On ne peut disconvenir qu'il n'ait atteint le but qu'il s'est proposé. Son Ouvrage peut servir de delassement utile aux gens du siecle & de lecture édifiante aux personnes de Pieté. Cependant comme il a puisé generalement dans toutes les sources, tous les sentimens qu'il adopte ne sont pas également irreprehensibles. *On ne peut douter*, dit-il, *que la sainte Vierge n'ait été à Ephese, & qu'elle n'y soit morte.* Une critique un peu plus attentive auroit peut-être conduit nôtre Auteur du moins jusqu'à permettre de douter. *Il faut s'en tenir sur cela dit Mr. de Choisi à la tradition constante de l'Eglise d'Ephese & à l'autorité d'un Concile Oecumenique.* Mais si la tradition est incertaine & si les paroles du Concile sont douteuses ne sera t'on pas en droit de prendre au moins le parti de l'incertitude?

1. Au regard de la tradition. Personne n'avoit plus d'interêt à rendre sur cela témoignage à la créance des

Epheſiens

Ephesiens que Polycrate. On l'avoit menacé d'Anathême luy & ses Confreres les Evêques d'Asie parce qu'ils faisoient la Pâque à la maniere des Juifs le 14. de la lune de Mars, quoy qu'on la fit à Rome le Dimanche suivant. Ce Prélat pour justifier la coûtume de son Eglise cite en sa faveur toutes les personnes de pieté qui l'avoient pratiqué à Ephese de tout tems. Il met de ce nombre saint Jean, S. Philippe, S. Meliton, il n'omet pas les deux filles de saint Philippe Apôtre & & d'autres Vierges encore ; cependant il ne s'authorise point de l'exemple de Marie. Est-ce donc ou que la sainte Vierge, si elle a demeuré à Ephese, n'avoit pas fait la Pâque au même jour que saint Jean son Evêque, ou que la pratique qu'elle avoit suivie ne tiroit pas à consequence pour la justification des Ephesiens ? il y a plus. Polycrate pour garantir son troupeau des Excommunications de Rome & pour rendre son Eglise plus respectable, fait le dénombrement des Saints & des Saintes qui ont vêcu ou qui sont

morts à Ephese. Il ne dit pas un mot de la Mere de JESUS. Ignoroit-il sur cela la tradition de son Eglise ou negligeoit-il de s'en prevaloir ? l'un & l'autre est-il croyable ?

Il est vray que, selon le Texte sacré, saint Jean conduisit Marie chez soy aprés la mort de JESUS; mais outre qu'à examiner le passage à la rigueur dans le Grec & dans le latin, il est fort équivoque si ce fut chez Marie ou chez S. Jean que la mere de JESUS fut conduite par le Disciple bien aimé, d'où sçait-on que St. Jean l'ait prit pour toûjours avec luy ? Il paroît à la verité qu'il étoit plus à propos de faire changer de demeure à MARIE après la honteuse mort de son fils & de ne l'abandonner pas à sa solitude & à sa douleur; mais est-il sûr que S. Jean ne l'ait point quitté après la resurrection de JESUS-CHRIST ? L'aura-t'il mené dans tous les lieux de ses courses Evangeliques jusqu'aux Indes & parmi les Parthes ? Qu'il l'ait conduite à Ephese, ce n'est pas le sentiment de Saint Epiphane & de S. Augustin. On peut dire même que

nul Pere de l'Eglise n'a parlé de cette tradition que pour la refuter.

2. Au regard du Concile d'Ephese certainement son autorité n'est pas évidente. Voici ses paroles dans la lettre synodale addressée au Clergé de Constantinople. ἔνθα ὁ Θεόλογος Ἰωάννης καὶ ἡ Θεοτόκος πάρθενος ἡ ἁγία Μαρία .... C'est-à-dire, *là Jean le Theologien & la Vierge sainte Marie mere de Dieu* ..... On voit assez que le sens de la phrase est imparfait. Cependant ceux dont Mr. de Choisi embrasse le sentiment remplissent la lacune de plein droit & interpretent le passage de la sorte selon leurs prejugez, la Saint Jean & la sainte Vierge reposent. Pourquoy ne serons nous pas en droit aussi de l'interpreter autrement & de dire, *là saint Jean & la sainte Vierge sont honorez* θεραπεύονται. En effet le disciple bien aimé & la mere de de JESUS étoient les protecteurs des Ephesiens & l'objet de leur veneration. Quoyqu'il en soit du verbe sousentendu dont on pourroit

remplir la lacune , il paroît qu'on en doit rejetter le mot *χεῖνται repoſent.* Certainement Juvenal de Jeruſalem avoit aſſiſté au Concile l'Epheſe & avoit ſouſcrit à la lettre ſynodale d'où le paſſage deffectueux a été tiré. Cependant cet Evêque atteſte encore aprés le Concile que le tombeau de Marie eſt à Jeruſalem. Auroit il donc été aſſez méchant ou aſſez inſenſé pour parler hors d'Epheſe un langage contraire à ce qu'il auroit ſigné au Concile? quels reproches ne ſe ſeroit-il, pas attiré? On ſçait que Juvenal interrogé par Pulcherie après le Concile de Chalcedoine du lieu de la mort & de la ſepulture de Marie, répondit que ſon tombeau étoit encore à Jeruſalem. Auroit-il eu le front de l'atteſter à l'Imperatrice contre ſa propre ſignature & contre le temoignage des Peres aſſemblés à Epheſe? la lettre ſynodale de ce Concile étoit encor toute recente & elle avoit été adreſſée au Clergé de Conſtantinople. Il eſt donc comme certain que le paſſage tronqué ne ſignifia jamais que *Jean & Marie repoſent à Epheſe.*

A la verité l'édition du Concile d'Ephese par *Peltan* détermine le passage indécis & l'on y trouve ces paroles. *In Ephesiorum civitate quam Joannes Theologus & sacra Virgo Deipara quandoque incoluerunt.* C'est-à-dire, *Jean le Theologien & Marie Mere de Dieu demeurerent quelquefois à Ephese.* Mais outre que le Traducteur ne fait ici mention que d'une demeure passagere de la sainte Vierge parmi les Ephesiens, & non pas d'un établissement fixe jusqu'à la mort, comme Mr. de Choisi là prétendu, on peut dire que le traducteur a rempli la Lacune sans autorité & sur ses propres conjectures.

Mais la Cathedrale d'Ephese, ajoûte le nouvel Auteur de l'Histoire Ecclesiastique, étoit dediée sous le nom de la sainte Vierge, ce qu'on n'auroit pas fait suivant l'ancienne pratique, si son corps n'y eut pas esté. Mr. de Choisi n'en dit pas assez. Il y avoit dans Ephese deux temples erigez à la sainte Vierge. Son tombeau étoit-il donc multiplié & se trouvoit-il dans tous les deux? certainement dès les

premiers siecles du Christianisme, on élevoit des Eglises à Jesus & à Marie ailleurs que sur leurs tombeaux

Pour la resurrection de la sainte Vierge Mr. de Choisi en parle de la sorte. *On peut la croire pieusement en suivant le consentement des fidelles & l'office présent de l'Eglise.* S'il est vray qu'au témoignage de tout un Concile le corps de Marie reposoit dans la *Mariane* d'Ephese lorsque les Peres y furent assemblés, où est la pieté des fidelles à croire la sainte Vierge resuscité ? Disons mieux. *Le consentement des Chrétiens & l'office present de l'Eglise* ne sont-ils pas une preuve qu'on n'a jamais crû que les Evêques convoqués à Ephese ayent déclaré que le corps de Marie y fut encore dans son tombeau ?

C'est aussi sur la garantie de certains écrivains & avec la même certitude que Mr. de Choisi parle de la sorte au sujet de la resurrection de Marie; *elle n'a point de fondement dans l'antiquité.* C'est une matiere à traiter ailleurs. Qu'il nous suffise icy d'avoir detrompé le Public qu'on

abuse depuis un temps par l'autorité prétenduë d'un Concile Oecumenique contraire, dit-on, à la resurrection de la sainte Vierge. Il n'étoit pas necessaire à Mr. de Choisi de donner au Public l'avertissement suivant à la fin de son ouvrage. *On s'appercevra aisément*, dit-il, *que j'ay lû la Bibliotheque Ecclesiastique de Mr. du Pin & que j'ay profité de ma lecture.* Les moins intelligens l'auroient assez senti.

ARTICLE CLXXXI.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences année 1700. *avec les Memoires de Mathematique & de Physique pour la même année tirez des Registres de cette Academie.* A Paris chez Jean Boudot. 1703. *in* 4. pages 469.

IL à déja été parlé de cette Histoire dans les Memoires precedens: & on y a donné l'extrait des choses qui regardent la Physique l'Anatomie, la Chymie & la Botanique. Il

reste encore plusieurs articles, dont il nous faut parler maintenant.

Geometrie.

M. Bernoulli Professeur en Mathematique à Groningue, avoit proposé ce problême. *Trouver dans un plan vertical une ligne courbe, telle qu'un corps qui la d'écriroit descendant librement & par son propre poids la pressât toûjours dans chacun de ses points avec une force égale à sa pesanteur absoluë.* Mr. le Marquis de l'Hôpital entreprit la solution de ce Problême avec le secours de sa Methode des infiniment petits: & il semble avoir defié tout autre methode d'en venir a bout. Il d'écouvrit d'abord par cette voye la Theorie des forces centrifuges dans le cercle, & donna tout ce qu'on pouvoit desirer, sur cette matiére. Ce travail si considerable qui n'étoit qu'un acheminement à la solution du Problême peut passer pour plus important que cette solution même.

La courbe qui satisfait à la question, est telle selon Mr. le Marquis

de l'Hôpital, qu'il faut qu'un corps avant que de commencer à la decrire soit tombé en ligne droite d'une certaine hauteur, ou ce qui revient au même, qu'il commence à la decrire avec une certaine vitesse. On determine deux parties dans cette courbe par rapport à l'Horison. L'une est superieure dans laquelle la force centrifuge du corps étant plus grande que sa pesanteur absoluë est detruite, précisement autant qu'il le faut, par la portion du poids qui fait impression sur la courbe, & qui tire en un sens contraire à la force centrifuge. Dans la partie inferieure la force centrifuge est plus petite que la pesanteur, & a besoin d'être aidée par une portion du poids qui agit en même sens qu'elle, & concourt au même effet. De cette maniere il se trouve entre cette pesanteur absoluë du corps, & l'impression qu'il fait sur tous les points de la Courbe une égalité perpetuelle qui fait l'essence de cette ligne.

Tandis qu'il étoit question des forces centrifuges, Mr. Varignon ajoûta une chose considerable à une

Theorie qu'il avoit donnée en 1698. des mouvemens variez, c'eſt-à-dire accellerez ou retardez ſuivant quelque proportion que ce fut. Il avoit déja trouvé le moyen par la Geometrie des infiniment petits de reduire les mouvemens variez à la même regle que les uniformes: il rendit cette Theorie plus generale & plus belle en y faiſant entrer les forces centrales. Les viteſſes, les eſpaces & les temps combinez enſemble ne peuvent fournir que trois rapports: mais la force centrale étant ajoûtée, il en peut reſulter ſix. Mr. Varignon diſpoſa ſi heureuſement ſa nouvelle methode, qu'il ne falloit qu'un ſeul de ces ſix rapports, pour trouver les cinq autres. De plus il étendit ſa methode aux mouvemens faits ſelon des lignes courbes & variés ainſi que les precedens: & il en tira des conſequences tres-utiles pour l'Aſtronomie & pour les differens ſyſtêmes des Cieux.

Mr. Carré qui eſt auſſi bien que Mr. Varignon pour la Geometrie des infiniment petits, a voulu don-

ner une idée du calcul integral qui s'oppose au calcul differentiel, & qui en est une suite. Les nouveaux progrés qu'on fait tous les jours dans la Geometrie par la nouvelle methode, font croire qu'elle l'emportera peu-à-peu sur l'ancienne, & quelle sera bientôt generalement reçuë.

Théon, & quelques autres Geometres aprés luy avoient resolu d'une maniere embarassée le Problême qui regarde la mesure de la superficie d'un triangle, dont on connoît seulement les trois côtez sans connoître aucun des angles. Mr. de la Hire à trouvé une solution plus claire & plus simple.

Astronomie.

Les Eclipses de Lune donnent facilement les differences de longitude pour les differens lieux d'ou l'on voit l'éclipse : mais jusqu'a present les éclipses du soleil n'ont été de nul usage pour la connoîssance des longitudes. Cependant Mr. Cassini a trouvé le moyen de faire servir les

éclipſes de ſoleil au même uſage que celles de Lune. On ne met point ici ſa nouvelle methode, parcequ'il eſt difficile d'en donner une idée juſte en peu de mots. On omet pour la même raiſon le calcul de l'éclipſe de Lune du 5. Mars 1700. Mais on ne peut ſe diſpenſer de dire icy quelque choſe des refractions.

On a crû d'abord que les Refractions n'agiſſoient que juſqu'au 45. degré de l'élevation. Mr. Caſſini a fait voir qu'elles alloient juſqu'au zenit, quoy qu'en diminuant extremement. Mr. Caſſini à auſſi reconnu par les obſervations que M. Richer a faites à la Cayenne, que vers l'équateur, les Refractions Horizontales étoient moindres que celles de nôtre climat, d'environ un tiers : qu'enſuite cette difference alloit toûjours diminuant juſqu'au 60. degré d'élevation ; après quoy elle ceſſoit preſque entierement juſqu'au zenit, les obſervations faites en 1694. par l'ordre du Roy de Suede à Torneo en Weſt-botnie vers le 65°, 45'. de latitude, nous apprennent qu'à cette latitude les Refractions hori-

zontales doivent être presque doubles des nôtres, qui élevent les Astres d'un demi degré. Ainsi il faudra desormais que chaque climat ait ses tables particulieres de refractions, pour sçavoir qu'elle est à son égard l'erreur des hauteurs apparentes.

Mr. Richer, avoit trouvé que le Pendule à seconde étoit plus court vers l'équateur qu'il ne l'est ici. Mr. des Hayes a écrit à Mr. Cassini que dans son voïage d'Amerique il avoit jugé que le Pendule devoit être encore plus court que ne l'avoit fait Mr. Richer : & Mr. Couplet le fils au retour d'un voyage du Bresil se trouva d'abord avec M. des Hayes sur la necessité d'accourcir le Pendule vers l'équateur beaucoup plus que Mr. Richer n'avoit fait.

Mr. de la Hire en observant la Planete de Venus qui étoit en conjonction avec le soleil y remarqua des inegalitez plus grandes que celles qu'on remarque dans la Lune. Le même Mr. de la Hire a aussi fait diverses observations sur les tâches du soleil, qui étant jointes à celles qu'on fera dans la suite pourront un

jour ſervir à faire connoître la nature de cet Aſtre.

On ne met point icy dans le detail les obſervations faites pour la prolongation de la Meridienne de Paris. On ſçait aſſez que ces obſervations qui avoient été commencés par l'Academie en 1669. & repriſes en 1683. ont été pouſſées en 1700. juſqu'aux extremitez du Languedoc, avec toute l'exactitude qu'on peut deſirer.

Mr. Couplet le fils étant à Liſbonne en 1698. y obſerva le 7. May une immerſion du premier Satellite dans l'ombre de Jupiter. Monſieur Caſſini avoit auſſi dans le même temps obſervé la même immerſion. Par la comparaiſon des obſervations de Paris, & de Liſbonne la difference de Longitude entre ces deux villes eſt de 12° 57' 45". cette difference eſt marquée dans les Cartes de Samſon plus grande de 55' 15". & dans les nouvelles Cartes Marines imprimées il y a ſix ans plus petite de 27' 45".

Dioptrique.

Mr. Tſchirnhaus a appris aux ſçavans les effets d'un nouveau verre qu'il a fait. Ce verre eſt convexe des deux côtez & de 32. pieds de foyer. Mais au lieu que les plus grands verres du même foyer n'ont de diametre que 4. ou 5. pouces, celuy-là à plus d'un pied du Rhin, & même au commencement il avoit deux pieds; mais il fut endommagé par quelque accident. Toute la Dioptrique paroît renverſée par les effets qu'il produit. On laiſſe dans les Lunettes peu d'ouverture aux Objections ordinaires, quoyque déja aſſez petits; & Mr. Tſchirnhaus laiſſe le ſien tout grand qu'il eſt entierement decouvert. l'Objectif de Mr. Tſchirnhaus peut être employé ſans oculaire, ce qui eſt encore un grand avantage. Ce verre peut ſervir ſans tuyau, & cela d'une autre maniere que celle que M. Huguens a donné dans ſon Aſtroſcopie. Le champ, c'eſt-à-dire l'eſpace qu'on peut voir

avec ce verre eſt d'une grandeur incroïable.

Mr. Sauveur a fait pluſieurs nouvelles decouvertes ſur les ſons. On n'en parle pas icy parcequ'il eſt difficile de ſe rendre intelligible en faiſant un ſimple extrait de ce que l'Hiſtoire de l'Academie contient là-deſſus.

Mechanique.

M. Huguens a trouvé le moyen de perfectionner les Horloges en faiſant d'écrire au Pendule des arcs de Cycloïde. Cette invention qui eſt une des plus ingenieuſes & des plus celebres qui ont été faites dans ces derniers tems, peut encore être perfectionnée. Le fil de ſoye auquel on ſuſpend la verge du pendule s'accourcit par l'humidité & s'allonge par la ſechereſſe: & par-là l'exacte juſteſſe de la machine eſt détruite. Mr. de la Hire avoit imaginé de mettre au lieu du fil de ſoye une petite lame de reſſort fort legere & fort flexible. Mais il a éprouvé que le froid rendoit le reſſort de la peti-

te lame plus roide, & ſes vibrations plus frequentes, que le chaud faiſoit un effet contraire ; que l'un & l'autre agiſſoit ſur elle plus violemment que la ſechereſſe ou l'humidité ſur la ſoye. C'eſt pourquoy il a voulu ſuſpendre le Pendule à une verge roide & ferme dans toute ſa longueur. Il eſt vray qu'il paroît par-là renoncer à la Cycloïde : mais il a éprouvé que les vibrations par des arcs de cercle ſe font dans des tems auſſi exactement égaux, pourvû qu'elles ne ſoient pas d'une grande étenduë. Il a même imaginé une maniere d'appliquer la Cycloïde à un mouvement qui paroît ne ſe pouvoir faire que par un cercle. Le même Mr. de la Hire a inventé une nouvelle eſpece de montre pour corriger les irregularitez du Balancier dans les montres ordinaires. Ce nouveau reſſort eſt ployé en ondes, & par-là il eſt fort long dans un petit eſpace & fort doux.

Le même Mr. de la Hire propoſe un nouvel inſtrument pour la projection des bombes. Quand on veut tirer une bombe à un certain but,

il faut sçavoir. 1. à quelle distance est-ce but, 2. de combien il est au dessus ou au dessous du niveau du lieu où l'on tire. 3. quelle est la force de la poudre qu'on emploïera. Ces trois choses supposées, c'est à l'instrument dont on se sert à apprendre sous quel angle il faut pointer le mortier. L'instrument de Mr. de la Hire est tel que des trois connoissances Preliminaires, il en donne par luy même les deux premieres. Pour la troisiéme qui est la force d'une certaine charge de poudre ; c'est une connoissance qu'il faut indispensablement avoir par des experiences precedentes. Cet instrument ne demande point, comme ceux de Mr. Blondel, des operations d'Arithmetique qu'il faille faire à part, ce qui doit être d'un assez grand soulagement pour les Canoniers.

On omet icy plusieurs observations de Mr. Parent sur le centre des conversions, sur les frottemens, & sur les corps qui nagent dans les liqueurs.

Il y a cinq machines ou inventions approuvées par l'Academie en 1700.

1. Un claveſſin briſé qui ſe peut tranſporter très-facilement par tout où l'on veut, & qui malgré cela ſe deſacorde plus difficilement que les claveſſins ordinaires.

2. Une machine pour ſcier & polir les marbres, inventée par Mr. de Fonſican Avocat en Parlement.

3. Deux piſtolets d'arçon dont on peut faire ſur le champ une carabine, de l'invention de Mr. Iſaac de la Chaumette.

4. Une machine pour rélever des vaiſſeaux ſubmergez, inventée par Mr. le Baron de Redingues.

5. Une machine hydraulique de Mr. Adrien de Cordemoy, Prieur de S. Jacques.

Ce Tome de l'Hiſtoire de l'Academie des Sciences finit par l'éloge de Mr. Daniel Tauvry. Mr. Tauvry né en 1669. étoit fils d'Ambroiſe Tauvry Medecin de Laval. Il n'eut point d'autre Précepteur pour le Latin & la Philoſophie que ſon Pere. Il ſoutint problematiquement une Theſe de Logique à l'âge de neuf ans & demi, & un an après la

These generale de la Philosophie problematique aussi. Il n'avoit que 15. ans, lorsqu'il fut recû Docteur en Medecine dans l'Université d'Angers. Il donna au Public son *Anatomie raisonnée* à l'âge de 18. ans. Il n'avoit que 21. ans, lors qu'il composa son *Traité des Medicamens. Sa nouvelle pratique des maladies aiguës & de toutes celles qui dependent de la fermentation des liqueurs* parut en 1698. Il entra cette même année dans l'Academie. En 1700. il publia *son Traité de la generation & de la nourriture du Fœtus.* Et il mourut au mois de Fevrier 1701. âgé de 31.ans & demi.

ARTICLE CLXXXII.

AUREUS CONSTANTINI Augusti nummus de Urbe, devicto ab exercitu Gallicano Maxentio, liberata explicatus. Romæ typis Lucæ Antonii Chracas prope sanctum Marcum in via Cursûs. 1703. *Medaille d'or de Constantin expliquée de la delivrance de Rome par l'armée Gauloise qui*

vainquit Maxence. A Rome chez Luc Chracas proche ſaint Marc ruë du Cours *in 12. pages.* 32.

MOnſieur de la Chauſſe connu par ſon goût pour l'antique & pour les beaux Arts, eſt l'Auteur de cette explication : c'eſt à M. le Cardinal de Janſon qu'il l'addreſſe La Medaille qui ſe trouve dans ſon cabinet preſente aux yeux d'un côté la tête du grand Conſtantin couronnée de laurier : au tour de cette tête on lit *Conſtantinus pius, felix, Auguſtus.* Sur le revers on voit le même Empereur à cheval étendant la main avec cette inſcription, *gloria exercitûs Gall. gloria exercitûs Gallicani :* & au deſſous de la figure ces lettres P, T, R, *percuſſa treveris moneta.*

Mr. de la Chauſſe croit avec feu Mr. Ducange que cette medaille a été battuë à Treves l'an trois cent treize de JESUS-CHRIST à l'honneur de Conſtantin qui fit cette année quelque ſejour dans les Gaules & même à Treves.

Il croit qu'on a voulu éterniſer

par ce monument la valeur de Constantin & de l'armée Gauloise qui avoit suivi ce Prince à la conquête de Rome sur le tyran Maxence. Cet évenement est un des plus beaux de l'histoire Romaine, & cette victoire rendit la liberté à l'Eglise opprimée depuis long-tems par les Cesars idolâtres. Rome entiere sentit cet heureux succés. Elle gemissoit sous un Usurpateur injuste & cruel. Nazarius panegyriste ancien a depeint cette grande action avec des traits magnifiques & brillans. *On ne voyoit point marcher au tour du vainqueur d'ennemis captifs ; mais il étoit environné de la Noblesse Romaine à laquelle il avoit rendu la liberté. On ne conduisoit point de barbares dans les prisons, mais on en tiroit des Consulaires. Rome ne s'emparoit d'aucune proye, mais elle cessoit d'être la proye d'un Tyran. Que pouvoit-elle obtenir de plus grand & de plus glorieux ? elle cessoit d'être captive & redevenoit la maîtresse du Monde.* Ce fut le 28. d'Octobre l'an trois cens douze de JESUS-CHRIST, que Constantin entra dans Rome. Il avoit vaincu Maxence le jour précedent.

L'unique objection qu'on peut faire à nôtre Auteur c'est que Constantin après la victoire dont nous venons de parler prit le titre de très-grand *Maximus*; qu'on ne voit point sur cette Medaille. Mr. de la Chausse prévient cette objection & remarque judicieusement que les Empereurs n'ont pas pris sur chaque medaille tous les titres qu'ils portoient, & il le prouve par l'exemple de Constantin même.

ARTICLE CLXXXIII.

TRADUCTION DE L'HOMELIE de Nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour des Apôtres St. Pierre & St. Paul, dans l'Eglise de St. Pierre à Rome.

L'Evangile d'aujourd'huy nous avertit de celebrer avec joye & avec actions de graces le jour où le Seigneur bâtit son Eglise sur la Pierre; c'est-à-dire le jour où il la fonda solidement sur la fermeté inebranlable du Prince des Apôtres. En effet pouvons-nous jamais avoir un plus abondant & plus jus-

te sujet de joye, que de voir ce rempart de la Religion placé à l'endroit le plus élevé de la terre, & si près du Ciel? C'est là sans doute, MES VENERABLES FRERES, ET TRES CHERS FILS, c'est là le fruit de la foy de Pierre. Voilà ce que nous à merité sa Glorieuse Confession; quand s'élevant au dessus des choses humaines, sans regarder avec des yeux terrestres ce que la chair & le sang lui pouvoient réveler, mais penetrant par un regard sublime ce que le Pere Celeste inspiroit à son cœur Apostolique; quand, dis-je parmi les autres Apôtres qui demeuroient dans le silence, il reconnut le premier la Divinité cachée de JESUS-CHRIST & le premier il la publia. Aussi est ce avec justice que le Seigneur l'appella Bien-heureux, & qu'il devint le fondement ferme & solide de tout l'édifice Chrétien, fondement incapable d'être ébranlé par les plus grands poids dont il pourroit être chargé. C'est pour cela que quittant son premier nom, il reçut par un don de Dieu la fermeté

té de la pierre qui le mit à l'épreuve des plus rudes secousses, & qu'il se trouva rempli d'une si grande force qu'il demeura intrepide dans son martyre à la vûë des mêmes choses qui l'avoient fait trembler autrefois dans la Passion de son maître. C'est pour cela qu'il fut embrasé du feu d'une charité si courageuse, qu'il vint jusques dans ces murs arborer sans crainte l'étendart de la Croix ; & que celuy que la voix de la servante de Caïphe avoit épouvanté ne put être effrayé à la vûë de Rome la maîtresse du monde entier. Il a reprimé l'ambition de ceux qui habitoient dans les lieux élevez : il a humilié une ville orgueilleuse & l'a abbaissé jusqu'à la poussiere ; pour luy faire subir une servitude plus heureuse pour elle, que l'Empire, lorsquelle seroit foulée aux pids par le pauvre & les indigens. En effet un pauvre & ignorant pilote d'une barque de pescheur a renversé les temples qu'une folle sagesse avoit élevé ; il a mis en suite les monstres épouvantables des erreurs ; il a fait taire les ora-

cles de la superstition payenne: & cette petite pierre qui avoit frappé la statuë, est devenuë une grande montagne qui a rempli toute la terre. C'est pourquoy le divin Jacob a élevé cette pierre pour monument, & J. C. la pierre Angulaire a donné tant de poids à son autorité, que la sentence portée par l'homme est toûjours suivie par l'Arrêt de Dieu, & que tout ce que Pierre decide sur la terre est confirmé dans le Ciel. Voilà ce qui fait aujourd'huy le glorieux sujet de nôtre joye; c'est ce qui fait le plus bel ornement de Rome, & pourquoy en dépit des siécles on l'appelle avec justice la Cité sacerdotale & Royale: la Cité du Seigneur, Sion du saint Israël; qu'on vous appelle vous même les heureux habitans de la sainte Cité, une nation choisie, un peuple de justes & des plantes cultivées par les Apôtres. Ce sont là sans doute de signalées faveurs d'un Dieu misericordieux, & de grands soulagemens dans les calamitez qui nous accablent de toute part. En effet quelques embusches que l'Ennemi in-

fernal tende au peuple Chrétien, de quelques dangereuses tempestes que le vaisseau de Pierre soit accueilli, nous sçavons qu'il peut être agité des flots, mais qu'il n'en peut être submergé. Nous sçavous que la Pierre sur laquelle est élevée l'Eglise Catholique, est ferme & inebranlable contre les éfforts des portes de l'Enfer. Cependant quelque sujet de joye que nous trouvions dans ces avantages, il nous fornissent encore de plus grands motifs de crainte. La bonté même de Dieu qui nous a comblé de tant de biens est ce que nous avons le plus à redouter. Car s'il est vray que le compte que nous avons à rendre s'augmente à proportion des bienfaits que nous recevons, quel sera celuy que Dieu exigera de nous aprés nous avoir favorisé de tant de graces? combien serons-nous coupables, si demeurant dans cette sainte Cité, nous n'imitons pas les habitans de la sainte Sion ? quel rigoureux compte n'aurons nous point à rendre au souverain Juge qui n'en a pas usé de même à l'égard des autres na-

tions, ſi demeurant tranquillement comme des colombes dans les troux de cette pierre ſacrée, nous negligeons de nous ſervir d'un ſecours ſi ſalutaire, pour remedier à nos maux & pour obtenir le pardon de nos crimes ? quels coups n'aurons-nous point à craindre du glaive de la juſtice, ſi on nous trouve froids & languiſſans auprès des cendres des Apôtres, leſquelles brulerent autrefois du feu du divin Amour, & en brulent peut-être encore. Que nous meriterons d'être punis ſéverement, ſi inſtruits comme nous l'avons été par les Princes des Apôtres, fortifiez par leurs ſang, nous ne donnons pas au reſte des fidelles des enſeignemens de la plus pure doctrine & des exemples de la plus ſainte vie. Ainſi que chacun de nous examine combien d'inſignes bienfaits il a reçûs de Dieu, & qu'il conſidere enſuite en tremblant, quel fruit il en a retiré. Car à l'heure que nous n'y penſerons pas, le Fils de l'Homme viendra, au terrible jugement duquel on exigera plus de ceux qui auront plus reçû.

ARTICLE CLXXXIV.

HOMILIA CLEMENTIS XI. habita die SS. Petri & Pauli 1703.

ECclesiam supra Petram à Domino ædificatam, hoc est in Apostolorum Principis soliditate firmatam Evangelicâ nos admonente lectione recolimus hodie & gratulamur. Nec sanè uberior unquam aut justior esse nobis potest causa lætandi, quamque arcem hanc Religionis in amplissimum terrarum fastigium extulit cæloque finitimam fecit. Meruit hoc, VENERABILES FRATRES, DILECTI FILII, meruit hoc Petri fides, meruit confessio quâ nimirum ille humana supergressus cæteris silentibus Apostolis, non ea profectò quæ caro & sanguis revelaverat terrenis oculis respiciens, sed quæ Celestis Pater Apostolico inspiraverat cordi, sublimiori mentis obtuitu recogitans, absconditam Christi Divinitatem primus agnovit, primus promulgavit. Hinc meritò Beatus à Domino vocatus, vali-

dum ac forte totius Christiani operis factus est fundamentum, quod nullo incumbentis sibi molis pondere nutaret. Hinc veteri mutato nomine sacram inviolabilis Petræ firmitatem quæ nullis impulsionibus quateretur, divino munere accepit: tantoque donatus est animi robore, ut quæ in Christi expaverat passione, in suo, postea supplicio minimè formidaverit. Hinc tam intrepidæ charitatis ignem concepit, ut trophæum Crucis Christi Romanis arcibus impavidâ intulerit manu; nec mundi dominam timuerit Romam, qui in Caiphæ domo metuerat Sacerdotis ancillam. Incurvavit habitantes in excelso, civitatem sublimem humiliavit, humiliavit eam usque ad terram, detraxit eam usque ad pulverem; ut feliciorem imperio subiret servitutem, ubi eam conculcassent pedes pauperis, gressus egenorum. Pauper scilicet ac rudis piscatoriæ cymbæ Navicularius insanientis sapientiæ sacraria dejecit, teterrima errorum monstra fugavit, Ethnicæ superstitionis oraculis silentium indixit, & parvus lapis qui sta-

tuam percusserat, factus est mons magnus, ac universam terram implevit. Hunc propterea lapidem divinus Jacob erexit in titulum; magnumque adeò, ac mirabile contulit ei sapientiæ suæ consortium Angularis ipse lapis Christus Jesus, ut hominis judicium Dei sequeretur sententia, illud tandem ratum esset in cœlis, quod Petri cedisset arbitrio. Præclara hæc sunt DILECTISSIMI, hodiernæ lætitiæ argumenta. Præclara itidem urbis nostræ decora, propter quæ in superbiam sæculorum posita civitas Sacerdotalis & regia, civitas Domini, Sion sancti Israël jure optimo prædicatur. Vos verò sanctæ civitatis felices incolæ, genus electum, populus justorum, Apostolicæ plantationis germina meritò vocamini: Magna hæc profectò sunt supernæ dignationis dona, magna miserentis Dei beneficia, magna demum diuturnarum, quibus undequaque premimur calamitatum levamenta. Utcunque scilicet Tartareus hostis novas in dies Christiano gregi moliatur insidias, utcunque fluctibus ac periculis Petri na-

vis agitetur, novimus illam jactari quidem posse, mergi non posse: novimus Petram cui Catholicæ Ecclesiæ super struitur altitudo, adversus irruentis inferi portas semper stantem semperque constitutam. Verùm non adeò hæc sunt, ut diximus lætitiæ argumenta, ut magis ipsa non sint irritamenta timoris. Nihil siquidem nobis magis timendum est quam ipsa divivina bonitas, quæ tantis nos muneribus cumulavit. Si enim, cum augentur dona, rationes etiam donorum augeri compertum est, quanta à nobis exiget in districto judicio Deus, qui tanta nobis donavit? Quantæ rei erimus noxii, si sanctam hanc urbem inhabitantes, almæ Sionis incolas non æmulemur? Quam rigidam æterno judici, qui non fecit taliter omni nationi, de collatis ab ipso donis rationem reddere cogemur; si veluti columbæ in sacræ hujus petræ foraminibus otiosè nidificantes, tam salutari præsidio flagitiis nostris veniam, & medelam vulneribus impetrare neglexerimus? Quàm severè animadversionis gla-

dio feriemur, si propè Apostolorum cineres sancto divini amoris igne, quo illi dum in humanis essent tam feliciter ardebant, fortasse adhuc calentes, frigescere inveniamur? Quàm gravi denique plecti merebimur pœnâ, si Apostolici cætûs Principum monitis eruditi, sanguine roborati, cæteris universi orbis Fidelibus salubrioris doctrinæ verba, sanctioris vitæ exempla minimè præbuerimus? Quæ igitur & quanta unusquisque nostrûm à Domino acceperit consideremus; quæ & quanta vicissim de acceptis lucra retulerit, trepidi cogitemus. Quâ enim horâ non putamus Filius Hominis veniet; in cujus tremendo judicio, ab iis quibus plus datum est, plus etiam requiretur.

ARTICLE CLXXXV.

FRANCISCI MAUROCENI Peloponnesiaci Venetiarum Principis Gesta scriptore Joanne Gratiano Bergomensi D. Patavii M. DC. XCVIII. ex Typographia Seminarii. C'est-à-dire, *L'Histoi-*

re de François Morosini le Peloponesiaque, Doge de Venise, &c.

CEt ouvrage est à proprement parler un Journal des guerres que les Venitiens ont eû contre les Turcs depuis la naissance du Doge Morosini jusqu'à sa mort. Il est divisé en quatre livres, par rapport aux quatrefois que Morosini a été fait Generalissime des troupes de la Republique.

Le premier livre commence à la naissance de ce grand homme. François Morisini nâquit en 1618. de Pierre de Morosini Procurateur de S Marc & de Marie Morosini; car ils étoient tous deux de la même famille. C'est une des plus Illustres de la Republique de Venise, tant pour sa Noblesse & son antiquité, que pour les grands hommes qu'elle a donné à l'Eglise, & à la Republique. L'inclination de Morosini le porta à la guerre dès ses premieres années; en sorte que dès l'âge de 20. ans il passa en Grece sur la Galere de Pietro Baduario, que la Republique avoit choisi pour la garde de Candie. Il avoit l'ame

grande, le corps bienfait, la parole agreable, les manieres engageantes, l'abord facile, de l'empressement à témoigner de l'amitié à tout le monde, & par dessus tout une envie tres-forte de se rendre habile dans sa profession. Il s'appliquoit à connoître les provinces, les situations des Villes, les mœurs des peuples. Il se plaisoit fort à entendre raconter les grandes actions des plus fameux Capitaines. Il avoit tant de maturité dans un âge si peu avancé, qu'on le consultoit souvent dans les occasions, & qu'on luy confioit même quelquefois les secrets les plus importans.

La Republique étoit en paix avec les Turcs; mais le Grand Seigneur Amurath IV. occupé alors à la guerre contre les Perses, avoit commis à la garde de ses Etats, des pirates qui ne laissoient aucun repos aux Chrêtiens, & leur faisoient plus de tort que dans une guerre ouverte: C'est ce qui obligea la Republique à se declarer, & on resolut d'attaquer ouvertement ces pirates. Marin Capellius qui avoit le comman-

dement de la flotte ſortit donc de Candie pour les pourſuivre, & ils ſe retirerent auſſi-tôt dans le port d'Aulon, où les Venitiens ſe reſolurent de les attaquer. La Galere dans laquelle étoit Moroſini entra juſques dans le port, où elle ſe trouva envelopée de la flotte des ennemis. Il donna en cette occaſion des preuves d'une valeur & d'une prudence extraordinaire; & le reſte de la flotte Venitienne ayant ſuivi, les pirates furent entierement defaits. Le General qui avoit remarqué toutes les demarches du jeune Moroſini, fit publiquement ſon eloge, & dit qu'il ſeroit un jour un des plus grands hommes de guerre que la Republique eût jamais eû.

Amurath revenu de Perſe aprés la priſe de Babylone eût bien de la peine à digerer l'injure qu'il croïoit avoir reçûë des Venitiens par la defaite des pirates. Mais ſoit qu'il fut las de la guerre, ou qu'il voulût la continuër plus fortement contre les Perſes; la paix fut rétablie entre luy & la Republique en 1639. & elle dura juſqu'à la mort de ce Prince;

Ibrahim luy ayant ſuccedé en 1645. & voulant apparemment faire paroître que ſa longue priſon ne luy avoit point ôté le courage, vint ſe jetter tout d'un coup ſur l'Iſle de Candie : il aſſiegea la Canée qui eſt la ſeconde ville de l'Iſle, & la prit. Les Venitiens allarmez ramaſſerent ce qu'ils purent de troupes, & ayant formé une flotte ils attaquerent d'abord quatre Sultanes deſtinées au tranſport des munitions que les Turcs avoient à la Canée. Quoiqu'ils euſſent le vent contraire, ils ne laiſſerent pas de mettre les ennemis en fuite. Moroſini eut beaucoup de part à cette victoire ; & ſur ce que le Procurateur Molino qui commandoit la flotte, en écrivit au Senat, Moroſini obtint le commandement d'une galere bien plus conſiderable que la ſienne.

Il ne tarda gueres à ſe diſtinguer de nouveau, & en 1646. il mit en fuite quelques galeres des Turcs près de Retimo. Mais comme les forces des Infidelles augmentoient de jour en jour par les nouvelles troupes qui leur arrivoient de tout

côté, on ne pouvoit empêcher leurs progrés dans l'Isle. Ils s'emparerent de Retimo en 1647. & ravageoient tout le pays. On ne perdoit point de tems ni d'occasion de les combattre: Morosini les poursuivit une fois jusque dans le port de Scio, où il brula leurs vaisseaux. Il fit la même chose à Napoli de Romanie, & battit encore peu après 16. de leurs galeres dans le detroit de Gallipoli. Cela n'empêcha pas les Turcs de mettre en 1648. le siege devant Candie. Morosini y accourut, & les chassa des murailles de la ville. La mort d'Ibrahim rallentit un peu le courage des assiegeans; mais ils n'abandonnerent par leur dessein pour cela; au contraire Mahomet son fils envoya de nouvelles forces devant Candie.

Les Venitiens commirent alors à Morosini la garde de la mer Adriatique, & en 1650. il fut fait General des Galeres. Il eut bientôt une occasion de justifier la conduite de la Republique à son égard. Les Turcs ayant formé une flotte très-considerable, un Renegat natif de Frioul

en eut le commandement; & son dessein étoit en amusant les Venitiens de se jetter tout d'un coup sur Candie, avant qu'on fût en état de s'y opposer. Mais les Venitiens prirent si bien leurs mesures qu'ils engagerent les Turcs à une bataille qui fut donnée en 1651. entre Paros & Naxia dans l'Archipel : le combat fut fort opiniatre, & les Venitiens après la mort de Mocenigo qui fut tué dans l'action eussent été en grand danger de succomber, si Morosini attaquant les Turcs par derriere & s'étant attaché à l'Amiral, n'eut fait ceder les Infidelles. La victoire fut complette. Le Renegat qui commandoit la flotte Ottomane fut pris vif avec la plûpart des vaisseaux ennemis. Ceux qui penserent se sauver par la fuite, perirent miserablement dans les rochers.

La nouvelle de cette victoire causa autant de joye à Venise que de consternation à Constantinople ; & l'année suivante Morosini fut nommé pour commander la flotte : ce qui luy donna occasion de faire plusieurs grandes actions que l'Auteur

decrit en detail. Il appaiſa une ſedition à Corfou : il defit proche de Nicopolis une flotte des ennemis deſtinée à jetter des troupes & des munitions dans la Canée. En 1653. il mit encore en fuite une flotte des Turcs proche de Rhodes. En 1654. il fit une deſcente dans l'Iſle d'Egina & s'empara de 13. vaiſſeaux que les Turcs y avoient dans le port. Mocenigo Generaliſſime des troupes de la Republique étant tombé malade, Moroſini ſe trouva obligé d'en faire les fonctions. Il prit alors Malvaiſie nonnobſtant la reſiſtance des Turcs & la force de la place.

Peu de tems aprés le Generaliſſime mourut, & Moroſini qui commandoit à ſa place entreprit de ſe rendre Maître d'Egina. Eſtant arrivé le 28. Mars 1655. devant l'Iſle, il fit une deſcente, & forma le ſiege de la ville qu'il prit & raſa peu de tems aprés, auſſi bien que Vollo dans la Theſſalie, & Sciatho : ce qui obligea les Iſles voiſines de ſe mettre à contribution. Moroſini alla enſuite au devant de Fuſcareni que le Senat avoit nommé Generaliſſime. Celui-

cy mourut presque aussitôt qu'il fut arrivé ; & ainsi Morosini se trouva encore une fois revêtu de toute l'autorité.

Il profita d'une grande victoire navale remportée par Lazare Mocenigo sur les Turcs pour s'emparer de Megara : Mais comme les Turcs ne quittoient point le dessein qu'ils avoient de prendre Candie, le Senat en donna le gouvernement à Morosini. Il s'y rendit au commencement de 1656. il en visita luy même tous les postes, & les pourveut de tout. Les Turcs cependant ravageoient l'Isle ; mais ils furent bien-tôt obligez de se retirer dans leurs places. Ils perdirent en même tems une bataille navale, où il y en perit plus de dix mille, ce qui donna courage aux Venitiens. Morosini voulant se servir d'une occasion si favorable pour chasser de l'Isle les Infidelles, songeoit à mettre le siege devant la Canée. On jugea plus à propos d'attaquer Tenedo ; parcequ'en s'en emparant, on se rendoit maître du passage. On prit cette Isle, aussi bien que celle de Lemnos.

Les affaires des Venitiens paroiſſoient être en bon état; & ils ne doutoient plus qu'en rendant ce qu'ils avoient pris, on ne leur reſtituat la Canée avec toute l'Iſle de Candie. Mais au commencement de 1657. Cuperly ayant été fait grand Viſir ſongea à retablir les affaires des Turcs. Il mit en mer une flotte puiſſante, entre laquelle & celle des Venitiens il y eut proche des Dardanelles une bataille très-ſanglante. Les Venitiens eurent l'avantage ; mais leur Generaliſſime Mocenigo y fut tué, & leurs troupes furent ſi fatiguées , qu'elles ne ſe trouverent pas en état de rien entreprendre.

Le grand Viſir ramaſſa donc promtement les debris de ſa flotte, & alla attaquer Tenedo , qu'il reprit facilement auſſi bien que Lemnos. Le Senat crut que pour remedier à ces maux, il falloit donner le commandement à Moroſini , & le faire Generaliſſime : ce qui donna autant de joye aux troupes de la Republique, que d'inquiétude aux ennemis. Il ſe mit auſſitôt en mer au commencement de 1658. & prit

l'Isle de Charcie sur les Turcs ; mais comme il avançoit vers Scarpanto ; il fut surpris d'une tempête si violente qu'il pensa perir avec toute sa flotte. Il en ramassa le mieux qu'il put tous les debris, pour empêcher les Turcs d'en profiter ; & ayant été joint peu après par les galeres du Pape, & par celles de Malte & de Toscane, il crut être en état de donner bataille ; mais les Turcs fuyoient par tout devant luy. Il s'empara de l'Isle de Claron & pillia Samos, pendant que le Senat offroit à Constantinople de grands avantages aux Turcs pour avoir la paix, les infidelles ne voulurent faire aucun traitté que l'on ne leur abandonnât entierement toute l'Isle de Candie : ainsi on resolut de part & d'autre de continuer la guerre.

Au commencement de 1659. quelques peuples de la Morée offrant de se soumettre aux Venitiens, Morosini resolut de s'y rendre, & y prit plusieurs places. Au commencement de l'année 1660. un Renegat leur livra la galere qu'il commandoit, avec Mahomet le Commandant de

la flotte des Turcs qui mourut peu après à Venise. Morosini occupa ensuite differens postes, & s'appliqua à mettre les choses en état pour chasser entierement les Turcs de Candie. Ayant reçû un renfort de 4000. François il prit l'épée à la main la forteresse de sainte Venerande, il battit les Turcs en differentes occasions, & il se saisit de la nouvelle Candie que les Turcs avoient bâtie pour bloquer l'ancienne ville, où il entra avec toutes ses troupes. Les Turcs paroissoient être dans le dessein d'abandonner le siege; mais le grand Visir étant mort en 1661. Achmet son fils qui luy succeda resolut de le continuer.

Morosini ayant achevé son tems de Generalissime se retira sur la fin de l'année à Venise aprés l'arrivée de George Morosini son Successeur. Les grands services que Morosini avoit rendus à la Republique n'empêcherent pas ses envieux de l'accuser de malversation : mais les Commissaires que le Senat envoya sur les lieux ayant fait leur rapport, son innoncence fut publiquement

reconnuë & les calomniateurs punis. Cependant le grand Visir voyant son credit bien établi à Constantinople volut se signaler par quelque grande entreprise, & se jetta en 1663. sur la Hongrie : ce qui determina le Senat à envoyer Morosini dans le Frioul, de peur que les Turcs ne vinssent attaquer les Venitiens de ce côté là. Mais les Infideles ayant été defaits par les Imperiaux à Raab, ils firent la paix avec l'Empereur en 1665. On parla d'y comprendre les Venitiens, & le grand Visir ne s'en éloignoit pas : mais les troupes de la Republique qui étoient dans le Levant se trouvant les plus fortes, attaquerent la Canée en 1666. dont ils furent obligez quelques temps après de lever le siege à cause du mauvais temps. On se plaignoit cependant publiquement à Constantinople du Grand Seignenr, qui se donnant entierement aux plaisirs ne prenoit aucun soin des affaires. Le Sultan irrité de ces murmures donna ordre au Grand Visir d'attaquer Candie avec toutes les forces de l'Empire, & de ne point l'abandonner qu'il n'en fût venu à bout.

L'Hiſtoire de ce ſiege comprend tout le ſecond livre de cet Ouvrage ; ce fut en effet un ſiege des plus fameux qui ayent jamais été. Moroſini nommé par le Senat pour commander dans la place la defendit 28 mois. Il y ſoutint avec une vigueur ſurprenante plus de 56. aſſauts & plus de 40. combats ſouterrains: il éventa les mines des aſſiegeans plus de 460. fois. Les Turcs perdirent à ce ſiege ſix vingt mille hommes, & les Venitiens plus de 30000. La ville n'étoit plus qu'un monceau de pierres lorſqu'elle fut renduë : & elle le fut à des conditions ſi honnorables, que l'on diſoit publiquement à Conſtantinople & à Veniſe, que la Republique y avoit gagné. L'Auteur entre dans le detail de toutes les belles actions qui ſe firent à ce ſiege, & qu'il ſeroit trop long de decrire icy.

Le Grand Viſir deſeſperant quaſi de prendre la ville par force, tâcha de corrompre Moroſini, & luy offrit entre autres choſes de le faire ſur le champ Prince de Walachie & de Moldavie s'il vouloit ſe rendre ;

mais Morosini meprisa ses offres. Au commencement de 1669. Morosini fut blessé dans une occasion ; il n'en fut pas moins vigilant à donner ordre à tout. Il luy vint peu après 4000. François, qui se resolurent aussitôt à faire une sortie sur les Turcs contre l'avis de Morosini : le Duc de Beaufort leur Commandant y fut tué. Les François ne croyant pas qu'il fût possible de soûtenir ce siege, ne songerent plus qu'à se retirer, malgré toutes les instances de Morosini. Rospigliosi qui commandoit les galeres du Pape suivit bientôt les François : de sorte que la ville demeura quasi abandonnée.

Morosini fit ce qu'il put dans cette extremité ; & le Senat pour l'encourager luy donna la qualité de Procurateur de S. Marc, quoy que le nombre en fût rempli. Il soûtint encore avec une vigueur extraordinaire, un assaut general des Turcs qu'il chassa d'une partie des murailles, dont ils s'étoient rendus maîtres. Tout le monde étoit d'avis de se rendre; Morosini se defendit nean-

moins encore plusieurs jours : mais voyant qu'il n'y avoit plus de ressource, il demanda à capituler. Le Grand Visir refusa d'abord toute composition : cependant voyant les Venitiens dispofez à se defendre jusqu'au bout, il accorda à Morosini tout ce qu'il demanda.

Celui-cy fut d'abord fort bien reçû à Venise : mais quelque tems après François Corrario fit une harangue contre luy au Senat, & parla avec tant de force qu'on crut devoir faire arrêter Morosini. Le Procurateur Sagredo & Michel Fuscarin prirent sa defense. On reconnut son innocence, on luy confirma la charge de Procurateur de S. Marc, & on convint que jamais personne n'avoit mieux servi la Republique que luy.

Le troisiéme livre commence par le siege de Vienne que firent les Turcs en 1683. ce qui obligea les Venitiens de se préparer à la guerre. La fameuse ligue qu'il firent avec l'Empereur & le Roy de Pologne fut concluë en 1684. & le Doge Contareni étant venu à mourir

rir presque en même tems, peu s'en falut que Morosini ne fût mis à sa place. Justiniani fut élu, & Morosini fut declaré pour la troisiéme fois Generalissime, quoy qu'il fût âgé de 70. ans. Ibrahim Grand Visir fit ce qu'il put pour porter les Venitiens à la paix ; mais ce fut inutilement.

Morosini partit pour la Grece le 8. Juin, & s'étant joint aux Galeres du Pape, de Malte, & de Toscane, il attaqua & prit l'Isle & la ville de *Leucade* ou sainte Maure. Il y trouva 126. pieces de Canon & toute sorte de munitions. Il s'empara ensuite de plusieurs Isles : en sorte que l'on commençoit à avoir peur que Constantinople ne fût affamée, les Venitiens étant les maîtres de la mer. Morosini ayant reçû du renfort par l'arrivée des Princes Guillaume de Brunsvick & Philippe de Savoye, crût être en état d'entreprendre quelque chose de considerable, & commença la campagne de 1685. en mettant le siege devant Coron, cette place malgré les secours qui arrivoient sans cesse aux assiegez, fut prise d'assaut & mise à feu & à

ong. Il prit ensuite plusieurs autres Villes & battit par tout les ennemis. Ayant mis ses troupes en quartier d'hyver il pensoit à se retirer; mais la Republique voulut qu'il continuât la guerre, & il commença la campagne de 1686. par la prise de Navarin & de Modox : c'est par-là que l'Auteur finit son troisiéme livre.

Morosini ayant attaqué les Turcs en 1687. auprès des Dardanelles, il remporta sur eux une victoire complette, qui fut suivie de la prise de Patras, de Lepante, & de quelques autres places. La nouvelle de cette victoire causa tant de joye à Venise, que le Senat ordonna que l'on dresseroit une statuë d'airin à Morosini, ce qui n'avoit point encore été fait pour aucun homme vivant. On luy donna le surnom de *Peloponnesiaque* dans l'Inscription, qui par un Decret du Senat fut mise sous la statuë en ces termes:

FRANCISCO MAUROCENO
PELOPONNESIACO
ADHUC VIVENTI
SENATUS POSUIT
ANNO MDC. LXXXVII.

Morosini cependant pensoit à étendre ses conquêtes, & il prit en effet bientôst après Corinthe, Sparte ou Misithra, Athenes ou Sethines, & plusieurs autres places. Il trouva encore à Athenes plusieurs restes d'antiquité : entre autres des Lions d'une beauté extraordinaire dans un temple de Minerve, qu'il envoïa à Venise, & la Republique les fit placer à l'entrée de l'Arsenal avec cette Inscription :

FRANCISCUS MAUROCENUS
PELOPONNESIACUS
EXPUGNATIS ATHENIS.
MARMOREA LEONUM
SIMULACRA
TRIUMPHALI MANU
E PIRÆO DIREPTA
IN PATRIAM TRANSTULIT
FUTURA VENETI LEONIS
QUÆ FUERUNT
MINERVÆ ATTICÆ ORNAMENTA.

Et de l'autre côté.

ATHENIENSIA VENETÆ CLASSIS.

TROPHÆA

VENETI SENATUS DECRETO IN NAVALIS VESTIBULO CONSTITUTA ANNO SALUTIS M.DC.LXXXVII.

Pendant que les Venitiens poussoient ainsi leurs conquêtes, les Imperiaux gagnerent une bataille très considerable sur la Drave ; & tous ces succés des Chrêtiens étonnerent si fort les Turcs à Constantinople, qu'il en coûta la vie à Solyman Grand Visir, & la Couronne au Grand Seigneur Mahomet. Soliman son fils fut mis sur le Thrône à sa place. Cependant le Doge Justiniani mourut au commencement de 1688. & Morosini fut élu en sa place avec des applaudissemens extraordinaires de tout le peuple. La joye ne fut pas moins grande à l'armée, lorsqu'on en receut la nouvelle.

Le nouveau Doge se disposa neanmoins à faire la campagne ; & aprés plusieurs expeditions il mit le siege devant Negrepont, place extrêmement forte & bien munie. Il fal-

ut livrer bien des combats, où les Venitiens eurent toûjours l'avantage; mais leur troupes diminuoient beaucoup, & ils perdirent plusieurs braves gens : entre autres le Comte de Konismark, à qui le Senat fit dresser une statue en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à la Republique. On resolut donc de lever le siege, & l'armée fut mise en quartier d'hyver aprés la retraitte des troupes de Malte & de Toscane. Morosini peu aprés tomba malade ce qui donna du courage aux Turcs. Ils firent neanmoins des propositions de paix; mais les Venitiens demandant qu'on leur rendit plusieurs places qu'ils avoient euës autrefois, & les Turcs ne voulant pas y consentir, on se dispôsa de part & d'autre à continuer la guerre.

Morosini receut au commencement de 1689. de nouvelles troupes de la Republique & un secours de Malte, dont il se servit pour executer quelques entreprises; mais cõme il se disposoit à passer dans l'Archipel, il tomba fort malade. Il remit alors le commandement de l'ar-

mée au Procurateur Cornaro, & après s'être un peu retabli, il retourna à Venise, où il fut reçû avec toute la joye qu'on peut juger. Alexandre VIII. qui venoit de succeder à Innocent XI. envoya à Morosini en 1690. un casque & une épée, qu'il reçût en ceremenie dans l'Eglise de saint Marc des mains du Nonce.

On continuoit cependant la guerre dans le Levant; & on crut que la presence du Doge y étoit necessaire: c'est pourquoy on le declara Generalissime pour la quatriémefois. Il partit en 1693. & étant arrivé heureusement à l'armée, il mit plusieurs fois en fuite la flotte des Turcs. L'année suivante il tomba malade à Napoli de Romanie, & sentant bien qu'il en devoit mourir, il écrivit au Senat. Il exhorta les Officiers à bien faire leur devoir, & ne voulut plus après cela penser qu'à Dieu. Il reçût les Sacremens avec une grande pieté; & il mourut le 6. Janvier 1694. Son cœur fut mis dans l'Eglise de S. Antoine de Napoli & son corps fut porté à Venise; On lui fit

en l'un & l'autre endroit des funerailles dignes de luy. On battit des medailles d'or & d'argent où ses grandes actions étoient marquées. Le Senat luy fit élever un monument avec cette Inscription.

FRANCISCO MAUROCENO
PELOPONNESIACO
SENATUS ANNO M. DC. VIC.

Le livre dont il s'agit est de 1698: mais comme il est rare & assez curieux; nous avons crû que le Public en verroit volontiers l'Extrait. C'est au R. P. Ruinart Benedictin qu'on en est obligé.

ARTICLE CLXXXVI.

LA GEOMETRIE PRATIQUE, *Ouvrage enrichi de 500. planches gravées en taille douce 4. vol. in 4°. par Mr. Allain Manesson Mallet Maître de Mathematique des Pages de la petite Ecurie de Sa Majesté, cy-vant Ingenieur, & Sergent Major d'Artillerie en Portugal.*

IL y a plus de 20. ans que M. Mallet avoit annoncé cet Ouvrage

dans la premiere édition de ſes Travaux de Mars. Comme ſon deſſein eſt d'inſtruire ceux qui n'ont aucune teinture de la Geometrie, il diviſe d'abord la Geometrie pratique en Trigonometrie, Planimetrie: & Stereometrie: nos Geometres ſeront ſurpris de voir la Trigonometrie tenir ici la place de la Longimetrie. Enſuite il détaille les definitions, qui regardent les lignes, les Plans, & les Solides. Selon M. Mallet le Théoreme eſt le contraire du Probleme en ce que le Problême eſt une propoſition, où il faut travailler de la main; & que le Theomere eſt une propoſition, où il faut agir de l'eſprit: mais ſelon le ſentiment ordinaire l'action de l'eſprit à part au Probleme; parce qu'on appelle Problême une propoſition, qui enſeigne à faire quelque choſe, & qui en démontre la pratique.

Aux definitions ſuccede l'article des meſures differentes dont on ſe ſert en la Geometrie pratique. Le grain d'orge, que Mr. Mallet employe pour determiner la grandeur du pié de Roy, eſt une meſure qui

tient de l'ancien uſage. Aujourd'hui cette grandeur ſe prend ſur un ſimple pendule, qui conſtament eſt long de 3. pieds, 8. lignes ½ lorſque dans les Zones temperées il bat les ſecondes, c'eſt-à-dire, lorſqu'en chacune de ſes vibrations ſimples il marque la ſoixantiéme partie d'une minute de tems ſelon le moyen mouvement du ſoleil. L'avis, que M. Mallet donne ici fort à propos, eſt que nous ſommes moins en danger d'être trompez par les Arpenteurs, Architectes, & Charpentiers, depuis qu'on a mis en l'an 1668. dans le grand Châtelet de Paris, l'Eſtallon de la toiſe, ſur une barre de fer beaucoup plus forte, que n'étoit celle qui ſervoit auparavant d'Eſtallon. Un autre avis important, que M. Mallet donne à un nouveau Geometre, eſt que lors qu'il ira au moulin, il ne doit livrer ſon blé qu'à meſure raſe, & le meunier doit le luy rendre en farine à meſure comble.

Dans la troiſiéme partie des Elemens de la Geometrie pratique, qui eſt entierement pour les inſtrumens, on trouve la deſcription des

Regles, Alhidades, Pinules, Etuis de Mathematique, Equerre, Fausse equerre, Graphometre, Quarré Geometrique, Compas de proportion, Astrolabes, Baston de Jacob, Recipiangle, Planchette, Témoins, &c. Cela est singulier que dans le denombrement des instrumens de Mathematique on range les Témoins, qui ne sont autre chose, que des masses de terre, qu'on laisse dans les Travaux pour faire connoître la quantité des terres, qui ont été tirées des foüilles.

Après plusieurs methodes pour tracer sur le papier & sur le terrain non-seulement des lignes droites, paralleles, moyennes, proportionnelles: mais aussi des Angles, des Triangles, des Quarrez, des figures multilateres, des Cercles, des Ovales, des Paraboles, des lignes spirales, on donne la maniere de faire en relief, & de dessigner les corps rectilignes, spheriques, & mixtes. Les Regles qu'on ajoûte pour ombrer ces mémes corps, font voir que M. Mallet a eû raison d'avertir dans sa Préface, que dans les desseins, dont

il a enrichi ſon ouvrage, il ne s'eſt pas toûjours aſſujetti à la maniere reguliere de deſſiner.

Enfin ce livre finit par le Nivellement. Tout y eſt traité avec exactitude. On y apprend à prolonger les lignes du niveau, & à reduire la ligne du niveau apparent à la ligne du vray niveau. On y repreſente particulierement les niveaux à l'eau & à Lunette, donnant en même tems la maniere de centrer la Lunette. Mais M. Mallet juge qu'il ne peut ſe diſpenſer de parler icy de l'œil, & de la maniere dont ſe fait la viſion. La raiſon, qu'il en apporte, eſt qu'en nivellant on bornoye; que pour bien bornoyer, c'eſt-à-dire, que pour bien juger à l'œil ſi une ligne eſt de niveau, il faut être ſur de ſon rayon de vûë; & conſequemment il faut inſtruire un Nivelleur & ſur la maniere dont ſe fait la viſion & ſur les parties de l'œil, qui eſt l'organe de la vûë: cette methode d'enſeigner eſt fort Analytique, & épuiſe la matiere. L'œil eſt repreſenté en tant de façons differentes, qu'on ne peut être en

droit de meconnoître les principales parties de l'œil. Une de ces parties, qu'on nomme icy l'humeur *aqueus*, s'appelle ordinairement l'humeur aqueuſe, parce qu'on aime un terme tout François, & que d'ailleurs on ſçait que dans le païs Latin, le mot *aqueus* eſt en tres-mauvaiſe reputation.

Le ſecond livre contient tout ce qui regarde la premiere partie de la Geometrie pratique. On y trouve toutes les differentes methodes de meſurer les largeurs, les hauteurs, & les profondeurs par le moyen des Cordeaux, des Piquets, des Mecrometres, du Quarré Geometrique, du Compas de proportion, de l'Aſtrolabe, de la Bouſſole, du Bâton de Jacob, de la Planchette, du Calcul des Sinus tangentes & ſecantes. Toutes ces methodes paſſent en revûë les unes après les autres. Les exemples, qu'on y joint, ſont encore inſtructifs par cet endroit, qu'ils apprennent la largeur de la riviere de Seine, & les hauteurs des plus beaux Edifices de Paris. Le demi-cercle avec lequel M. Mallet

n'a trouvé que 12. toiſes pour la hauteur de l'Obſervatoire de Paris priſe depuis le rez de chauſſée juſqu'à ſa Plate-forme, n'étoit pas apparemment bien gradué, parce que, ſi l'on s'en raporte à l'Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences dans la pag. 104 cette hauteur eſt de 80. pieds, & égale à la profondeur du même Obſervatoire depuis le rez de chauſſée juſqu'au fond de la cave. Il faut qu'Abraham ſe ſoit ſervi de l'Aſtrolabe, puiſque Mr. Mallet en fait une remarque.

Dans le troiſiéme livre on explique la Planimetrie ou l'Arpentage. Aux differentes manieres de meſurer les ſuperficies des figures trilateres, quadrilateres, circulaires & des corps ſpheriques on eut pû ajoûter celle, qui peut-être eſt la plus exacte, & qui ſe fait par le calcul Trigonometrique : mais il n'y a pas lieu de ſe plaindre : on trouve de quoy ſe dedommager non ſeulement dans pluſieurs pratiques de copier des Plans par le moyen du Treillis, de la Vitre, d'un papier huilé, du Ponſif, du crayon ; mais

auſſi dans des methodes d'aſſembler pluſieurs figures en une ſeule. Il eſt à propos que dans une Communauté Religieuſe il y ait quelque Geometre : on en jugera par ce Probleme, que M. Mallet propoſe. Un Général d'Ordre ne pouvant ſouffrir que dans un Convent il y eut trois marmites de different diametre, dont la premiere étoit pour les Freres Convers & les Valets, la ſeconde pour les Peres & les Novices; la troiſiéme pour les Religieux en charge : il ordonna à un Religieux, qui étoit Geometre, de tracer un cercle dont la ſuperficie égalât préciſement les ouvertures des trois marmites priſes enſemble : mais afin que ce Religieux travaillât par voïe de demonſtration à la reforme des marmites & à la conſtruction d'une unique marmite pour tous le Convent, il falloit qu'il ſçût non-ſeulement la 47. propoſition du 1. liv. d'Euclide, mais auſſi la derniere propoſition du 6. livre du même Auteur, & ainſi qu'il fut plus habile, que ne le fait M. Mallet. Au reſte comme cette nouvelle marmi-

te devoit ſelon les regles du Toiſé, contenir davantage que les trois marmites priſes enſemble, ce qui étoit capable de conſoler les Religieux en charge, c'eſt qu'ils pouvoient gagner ſur la quantité, ce qu'ils perdoient ſur la qualité des choſes. La Géodeſie, qui eſt l'art de diviſer les terres, n'eſt pas icy omiſe, & les Regles que l'on donne pour partager les ſuperficies regulieres, peuvent ſervir à diviſer les ſuperficies incommodées.

Le quatriéme livre comprend la Stereometrie ou le Toiſé. On y donne des pratiques faciles pour le meſurage de la ſolidité des corps rectilignes & ſpheriques, reguliers & irreguliers. Tout ce que l'on dit enſuite ſur le Jaugeage ne doit pas empêcher M. Sauveur de donner au public ce qu'il a promis ſur cette matiere. Il y a auſſi des articles ſur la Peinture & ſur la Dorure : ſçavoir comment la Peinture & la Dorure appartiennent à la Stereometrie, ce ſeroit une découverte aſſez curieuſe & nouvelle.

Au reſte comme M. Mallet s'eſt

peu attaché à donner des demonstrations Geometriques de ce qu'il avance dans tout son ouvrage, il y a lieu de croire qu'il n'a prétendu nous donner qu'une simple Mechanique de la Geometrie pratique. Les excellens desseins des principaux Edifices de Paris, qu'il y a joint, doivent faire plaisir particulierement à ceux qui n'ont point encore vû Paris, & pourront amuser agréablement tous ceux qui liront cét Ouvrage.

ARTICLE CLXXXVII.

TRACTATUS THEOLOGICUS in secundam secundæ sancti Thomæ, de jure & justitia &c. *Traité Theologique sur la seconde seconde de S. Thomas, du Droit & de la Justice &c. Par Mr. Holzman* 1701. A Salsbourg chez J. B. Mayr in 4°. *pages* 184.

MOnsieur Holzman nous assûre que c'est le zele pour la justice qui l'a engagé à faire paroître ce livre. Si nous l'en croyons, la pas-

ſion, l'authorité, la violence l'emportent ſur la raiſon & ſur l'équité: l'injuſtice regne avec empire, & perſonne n'oſe parler contre le mépris qu'on fait des loix divines & humaines. Rien n'eſt plus loüable que ce motif, & l'on doit ſçavoir bon gré à l'Auteur de préter ainſi ſa voix à la juſtice opprimée.

Ce Traité qui a été précedé de huit autres, n'eſt à proprement parler que des theſes raiſonnées. Il renferme deux diſputes. Dans la premiere, on examine ce que c'eſt que le droit & la juſtice, on en explique les differentes eſpeces. Mais nous ne nous arrêterons pas à en faire l'extrait; car l'Auteur ne dit rien que ce qui ſe trouve dans tous les livres qui traittent de ces matieres, dont il fait luy-même un abregé. On peut dire que ſon abregé eſt fort methodique & exact. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'il y eût meſlé un peu plus de droit nouveau, ſon livre en ſeroit devenu plus curieux & plus utile.

Dans la ſeconde diſpute il parle du Domaine & des autres eſpeces

de droit, comme de l'uſufruit, de l'uſage, de la liberté, de la ſervitude, de la poſſeſſion, de la maniere dont on acquiert & dont on perd ces ſortes de droits.

Il remarque que l'uſufruit ne ſe perd point par l'entrée en Religion, ou par la profeſſion religieuſe, mais qu'il demeure dans le Religieux: en ſorte cependant que l'utilité en revient au Monaſtere, & qu'il retourne au proprietaire par la mort du Religieux. En effet dans le droit civil il n'y a aucune loy qui diſe qu'on perd l'uſufruit par l'entrée dans la Religion; & ſelon le droit civil le bien du Religieux paſſe à la Religion; Or l'uſufruit eſt un bien. Cela ſuppoſe cependant que la Religion ſoit capable de domaine: ainſi l'Auteur excepte les Religieux de St. François dont l'Ordre eſt incapable de ſucceder; de ſorte que par la Profeſſion d'un tel Religieux l'uſufruit retourne au proprietaire Mr. Holzman examine ſi l'uſage peut-être ſeparé du Domaine dans les choſes qui ſe conſument par l'uſage même. On ne doute pas que dans

plusieurs choses qui restent encore en leur entier lorsqu'on s'en est servi l'usage ne puisse se distinguer du Domaine, on peut par exemple avoir droit de se servir d'un cheval, d'une maison, sans pour cela être maître du cheval ou de la maison. Mais que l'usage du pain, de l'huille, du vin, soit separé de la proprieté voilà ce qui est plus difficile à comprendre & c'est le sujet d'une fameuse dispute, à laquelle les Freres Mineurs de l'Ordre de saint François ont autrefois donné occasion. Ces Religieux font profession d'une pauvreté si étroite qu'ils prétendent que non seulement chaque particulier ne peut avoir la proprieté d'aucune chose corporelle, même du pain dont il se nourrit; mais que la Communauté n'a point cette proprieté, laquelle demeure ou aux Bienfaiteurs, ou passe au S. Siege qui permet seulement l'usage des choses données. Sur ce fondement plusieurs Docteurs ont assuré que la proprieté étoit distinguée de l'usage dans les choses mêmes qui se consumoient par le seul usage. Ils confirment leur

opinion par l'autorité des Souverains Pontifes Nicolas III. & Clement V. qui ont declaré que le domaine de tout ce qui étoit donné aux Freres Mineurs appartenoit au St. Siege, ce qui enſuite a été confirmé par Martin III. Paul II. Alexandre VI. D'ailleurs, ajoûtent-ils, il ſe peut faire qu'on accorde l'uſage d'une choſe qui perit par cet uſage, quoy que cependant on en retienne la proprieté en retenant le pouvoir de revoquer cet uſage. Par exemple, une perſonne invite ſon Ami à ſa table; il ne luy donne pas la proprieté des mets qu'on ſert, puis qu'il a droit ſans faire tort à ſon convié, de faire ôter les mets de deſſus la table quand il luy plaît, & par-là de luy en ôter l'uſage. Enfin ſi chaque Religieux en particulier par le vœu ſolennel de pauvreté devient incapable de proprieté, pourquoy toute la Communauté ne le feroit-elle pas.

L'Auteur ſuit cette opinion; & pour la ſoûtenir, il diſtingue avec les Theologiens qui ſont de ce ſentiment, deux ſortes d'uſages: l'un

irrevocable, qu'il avouë être inſeparables de la proprieté des choſes qui ſe conſument par l'uſage; l'autre revocable à la volonté de celuy à qui le domaine appartient, & ſeparable par conſequent du domaine. Il applique preſque par tout ce principe pour réponſe.

On objecte à l'Auteur que l'uſage & la proprieté joints enſemble ſont quelque choſe de plus pretieux que l'uſage ſeul ou la ſeule proprieté : qu'ainſi on pourroit vendre dans la même choſe, à l'un l'uſage, & à l'autre la proprieté ; & que celuy qui n'acheteroit que l'uſage ſans vouloir ou pouvoir acheter la proprieté devroit acheter moins, que s'il achetoit l'un & l'autre, ce qui paroît abſurde. Mr. Holzman admet cependant ces conſequences, & convient qu'on doit vendre aux Freres Mineurs moins cher qu'aux autres, parce qu'on ne leur vend que l'uſage & non pas la proprieté. Les Marchands qui fourniſſent ces Communautez ne feront probablement pas de cet avis. D'ailleurs ne feroit-ce point là une nouvelle ſub-

tilité dont quelques Casuiltes relâchez se pourroient prévaloir, pour autoriser l'usure ou les achapts au-dessous du plus bas prix.

Quoy qu'il en soit, l'Auteur traite tres-serieusement cette question, & répond le mieux qu'il peut à l'autorité de S. Thomas & de Jean XXII. qui luy sont contraires.

En parlant de ceux qui sont capables de proprieté, il demande en particulier si les Religieux Profés en sont capables, & il répond 1°. Que selon la decision du St. Concile de Trente les Communautez des Religieux Profés (excepté celles des Freres Mineurs & des Capucins) sont capables de proprieté. 2°. Que chaque Profés est incapable de proprieté ; & cela, non pas par l'essence du vœu précisément, mais par institution Ecclesiastique.

L'Auteur distingue à ce sujet deux sortes de vœux, les vœux solennels, auxquels l'Eglise a attaché cette incapacité de pouvoir posseder en propre ; les vœux simples, auxquels cela n'est pas attaché. Il apporte l'exemple des Jesuites, qui après les

deux ans de Noviciat font des vœux ſimples qui les rendent veritablement Religieux, en ſorte que Gregoire XIII. excommunie ceux qui refuſent de leur donner cette qualité; & qui peuvent cependant poſſeder leurs biens, quoy qu'ils n'en puiſſent diſpoſer ſans le conſentement du Superieur : capacité qu'ils perdent, lorſqu'ils font aprés quelques années les vœux ſolennels.

Mr. Holzman prétend avec ſaint Thomas qu'un Religieux qu'on fait Evêque, n'eſt pas pour cela capable de proprieté, puiſqu'il ne ceſſe pas d'être Religieux. Si on le diſpenſe des autres obſervances, c'eſt qu'elles ſont incompatibles avec ſon état : mais il n'eſt pas pour cela capable de proprieté, puis qu'elle ne luy eſt pas neceſſaire, & que l'uſage des biens luy ſuffit. L'Auteur prend occaſion de là, de traitter pluſieurs queſtions touchant le vœu de pauvreté de l'Etat Religieux ; s'ils ſont capables de ſucceſſion, ſi le Monaſtere eſt obligé de payer les dettes d'un Religieux &c.

Il vient enſuitte aux Clercs Be-

neficiers qu'il pretend être proprietaires non ſeulement de leurs biens patrimoniaux, mais auſſi des revenus Eccleſiaſtiques dont ils ſont obligez cependant de faire un bon uſage.

L'Auteur propoſe à la fin de ſimples Theſes tirées de toute la Theologie dans leſquelles il rejette la ſcience moyenne ; comme impoſſible, & admet la Prémotion Phyſique. Il prétend qu'on peut ſuivre l'opinion la moins probable dans le concours de la plus probable. Il aſſure que les Sacremens produiſent phyſiquement la grace, qu'on n'eſt pas obligé de confeſſer les circonſtances aggravantes, qu'on peut abſoudre un moribond qui ne donne aucun ſigne de douleur &c. mais comme il n'apporte aucune preuve de toutes ces choſes, ce ſera au Lecteur à juger ce qu'il en doit penſer.

ARTICLE

ARTICLE CLXXXVIII.

DESCRIPTION SOMMAIRE de Verſailles ancienne & nouvelle avec des figures, par Mr. Felibien des Avaux Hiſtoriographe des Bâtimens du Roy. A Paris chez Antoine Chrêtien Imprimeur Juré-Libraire de l'Univerſité, pont St. Michel. 1703 *in* 12. *pagg.* 363.

Deſcription de la nouvelle Egliſe de l'Hôtel Royal des Invalides avec un plan general de l'ancienne & de la nouvelle Egliſe. A Paris 1702. *in* 12. *pp.* 168.

NOus joignons ces deux livres enſemble à cauſe du rapport qu'ils ont entre eux, & qu'ils ſont ſortis de la même main. C'eſt la Deſcription des deux plus beaux & des deux plus ſuperbes edifices que l'on puiſſe gueres voir, & qui font connoître juſqu'où la France ſous le regne de Louïs le Grand a porté la perfection des Arts.

Ces ſortes d'Ouvrages ont toûjours été du goût des honnêtes gens,

& ils ont été bien reçûs dans tous les ſiecles où la barbarie n'a pas dominé. Outre les deſcriptions de ce genre que l'on trouve dans Pauſanias, dans Strabon, dans Vitruve, dans Pline le Conſul & dans quelques Hiſtoriens qui ne les ont jettées qu'en paſſant, il en a paru une infinité de nos jours dans toutes les langues, des monumens de l'ancienne Rome, des Egliſes & des Palais qu'on a bâtis dans les derniers ſiécles. Les deſcriptions dont nous donnons l'extrait ſont plus agreables que la plûpart des autres qui ne ſe trouvant remplies que de termes des arts, de meſures & de proportions, ont une ſechereſſe capable de degouter les Lecteurs qui ne ſont pas du métier.

Feu Mr. Felibien ſi connu par *les entretiens ſur la vie & les Ouvrages des Peintres & des Architectes* a donné en differens tems des deſcriptions de quelques parties du Château de Verſailles, Mr. Felibien des Avaux ſon fils ayant depuis compoſé une deſcription nouvelle de la ville de Verſailles & des bâtimens

du Château, a crû devoir la joindre avec celles dont on vient de parler & n'en faire qu'un corps.

C'est en 1661. dit Mr. Felibien, que le Roy a commencé à faire travailler à Versailles. Sa Majesté par respect pour la memoire du feu Roy son pere, n'a point voulu qu'on abbatit l'ancien Château, & les ornemens qu'on y a ajoutez, n'empêchent point qu'on ne le voye tel qu'il étoit autrefois. Ce seroit icy le lieu de donner un abregé de ce que dit l'Auteur de la multitude prodigieuse de Bâtimens qui composent le Château, des cours qui les separent, des pieces qui composent les appartemens, des ornemens qui les embelissent, des statuës, des tableaux, des peintures, des meubles pretieux qu'on y voit &c. Mais l'on sçait qu'il est presque impossible de faire un extrait de ces sortes de choses; & que pour suivre un Auteur pas à pas, il en faudroit copier toutes les pages. Ce que l'on peut dire en general, c'est que l'Auteur a decrit toutes choses fort exactement: cela peut servir beaucoup à

ceux que la curiosité porte à aller voir Verſailles, en leur faiſant obſerver par ordre une infinité de choſes ſur leſquelles ordinairement la vûë ne s'arréte pas, à cauſe de la grande quantité d'objets qui diſſipent les ſens, & qui cependant meritent toutes d'être conſiderées en particulier.

L'Auteur marque les proportions de toutes les pieces des appartemens, le nom de ceux qui y ont travaillé, il entre dans leurs penſées, pour faire voir leur deſſein & toutes les beautez de leurs Ouvrages; & il ôte par là à ſa deſcription la ſechereſſe qu'elle auroit eû ſans cela: enfin tout eſt decrit avec tant de choix, de jugement, de politeſſe & même de vivacité & de feu, qu'en liſant cet Ouvrage on ſe forme l'idée du plus beau, du plus riche & du plus magnifique Palais qui fut jamais. Aprés tout quelque ſoin qu'ait pris l'Auteur de ne rien oublier, il avoüe qu'il a été obligé de ne rien dire d'une infinité de meubles precieux, de pierres gravées, de vaſes d'Agate & d'autre matiere, d'une quan-

tité ſurprenante de buſtes, de ſtatuës antiques & modernes &c.

L'on trouve après cela une deſcription de ce qu'il y a à voir dans le grand & dans le petit parc, de la Menagerie, de Trianon, des changemens qui ont été faits à Verſailles en differents temps, des jets d'eau, des pieces qui les compoſent, des boſquets, &c. Tout eſt d'écrit avec ſoin excepté les fables que l'Auteur n'a fait que marquer, parce qu'il auroit fallu un volume entier pour entrer dans le détail.

M. Felibien a mis à la fin de ſon Livre la deſcription de quelques Tableaux des meilleurs maîtres anciens, & de quelques autres, comme du principal Tableau de la grande Gallerie & d'un autre de Mignard le Romain, de quelques Buſtes & Statuës qui ornent les appartemens. Ces deſcriptions avoient déja paru en 1679.

Il eſt plus aiſé de faire connoître en particulier quelque choſe de la nouvelle Egliſe des Invalides parce que ce n'eſt qu'un ſeul corps & qu'elle ne contient pas cette multi-

tude prodigieuse de bâtimens qui composent le Château de Versailles.

La nouvelle Eglise des Invalides contient dans un parfait quarré un Dôme tres-spatieux scitué entre quatre Chapelles rondes separées les unes des autres par une croix Grecque. La principale entrée de l'Eglise regarde le Midy, l'Autel est du côté du Septentrion dans un sanctuaire ovale, qui unit la nouvelle Eglise avec l'ancienne, en sorte que le même Autel sert pour les deux Eglises. La principale face de l'Eglise est ornée de deux ordres, l'un Dorique & l'autre Corinthien, accompagnez de tous les ornemens qui leur conviennent. Un autre ordre de 40. colonnes composites decore le Dôme en dehors au-dessus d'un soubassement qui sert à l'élever pour en faire mieux voir toutes les parties. Ainsi l'Architecte a sçû faire le plus bel ornement qu'on puisse imaginer de toutes ces pieces necessaires à la solidité de ce prodigieux édifice; car il y en a peu en Europe qui soient aussi élevez que celuy-cy qui a depuis le rez-de-

chaussée jusques au haut plus de cinquante toises.

L'Eglise est ornée en dedans de bas reliefs qui representent les principales actions de S. Louïs. Dans les Chapelles de la Croix Grecque l'on voit des Statuës qui representent dans des attitudes admirables, les Prophetes de l'ancienne Loy, on y verra dans la suite des peintures qui representeront les principales actions d'un des quatre Docteurs de l'Eglise auquel chaque Chapelle est dediée. Les meilleurs maîtres de l'Academie de Peinture travaillent depuis plusieurs années aux desseins de ces Chapelles & ils commencent à present à les executer.

Le Dôme par dehors est le plus riche & le plus superbe ouvrage qu'on puisse voir. L'or y brille de toutes parts, il est orné de trophées dorez qui font un effet admirable, & surmonté d'une Lanterne toute dorée qui est elle-même terminée par une grande Croix d'argent doré. Il ne manque à l'Eglise des Invalides aucun des ornemens qui conviennent à un édifice comme

celui-là, les moindres choſes y ſont travaillées avec une delicateſſe infinie & toutes ces parties enſemble ſurprennent & raviſſent ceux qui approchent de cette Egliſe. Mais ce qui eſt auſſi ſurprenant que l'ouvrage même, c'eſt que Mr. Felibien qui en a donné la deſcription au public, dans une ſi grande multitude de belles choſes n'en a laiſſé paſſer aucune qu'il n'ait d'écrite avec ſoin; il a ſçû faire ſentir toutes les beautez de l'ouvrage, en découvrir qu'on n'y appercevroit pas ſi l'on le voyoit de ſes yeux, à moins que d'avoir autant de goût qu'il en a pour les Arts; & donner enfin autant d'admiration pour l'Egliſe des Invalides, lors qu'on en a lû la deſcription, que lors qu'on a vû l'edifice même. C'eſt un avantage pour les étrangers & pour tous ceux qui ne peuvent venir à Paris, & le public ſeroit infiniment obligé à M. Felibien s'il vouloit donner des deſcriptions des maiſons Royalles, des Egliſes & des Palais modernes, telles que ſont celles dont nous donnons icy l'extrait.

ARTICLE CLXXXIX.

AN ESSAY UPON MIRACLES. C'eſt à-dire, *Diſſertation ſur les Miracles, en deux parties. Par Guillaume Fleetwood Chapelain ordinaire de ſa Majeſté.* A Londres chez C. Harper 1702. 8°. *pagg.* 277.

TOut le monde ſçait qu'il y a peu de païs en Europe, où on ait plus de liberté de dire ouvertement ſes ſentimens en matiere de Religion qu'en Angleterre. Les Libertins & ceux qui rejettent toute religion revelée y ont fait depuis peu de tres-grands progrès. C'eſt ce qui a obligé les ſçavans de l'Egliſe Anglicane de faire imprimer à Londres & ailleurs, un grand nombre de livres pour établir la verité de la Religion Chrétienne. C'eſt pour cela auſſi que M. Fleetwood a composé ce traité. Il le diviſe en deux parties: dans la premiere il parle des Miracles de Moïſe; & dans la ſeconde il traite de ceux de JESUS-CHRIST.

L'Auteur donne assez à entendre en divers endroits de son livre qu'il ne reçoit gueres d'autres miracles que ceux dont il est parlé dans l'Ecriture. Il est vray que ceux-cy sont les plus certains de tous. Cependant il y en a plusieurs autres si averez, attestez par des personnes si irreprochables, prouvez par la deposition juridique de tant de témoins, qu'on ne peut sans imprudence & sans aveuglement refuser de les reconnoitre. Un homme qui croit fermement que JESUS-CHRIST n'a pû nous tromper, ni se tromper luy-même, & qui sçait que ce divin Maître à promis à ceux qui auroient la foy le pouvoir de faire des miracles, ne doit point avoir de peine à croire les faits miraculeux, lors qu'ils luy sont rapportez par des personnes de probité, éclairées, & qui en ont été les témoins. Il est bien à craindre qu'en ces occasions un doute opiniâtre ne soit l'effet du libertinage d'esprit & de l'incredulité.

Le but que M. Fleetwood paroît se proposer dans son Ouvrage est de

faire voir à ces esprits forts, qui revoquent en doute les veritez les plus incontestables de la Religion Chrétienne, que les effets extraordinaires dont parle l'Ecriture, & qu'elle attribuë à Moïse & à JESUS-CHRIST sont de vrays Miracles.

Au reste, ajoûte l'Auteur dans sa Préface, je ne crains point de blâmer la plus part de ceux qui ont déja traité cette matiere ; car il y a eu parmi eux de grands hommes, qui se sont contentez de répondre d'une maniere assez frivole aux objections qu'on fait contre les miracles, d'autres ont reduit la difficulté à des pures vetilles ; d'autres enfin ont attribué au Démon un pouvoir qui ne peut subsister avec ce que la Foy & la raison nous apprennent des miracles. Une declaration de cette nature fait comprendre que Mr. Fleetwood veut se faire une route nouvelle. Mais en matiere de religion on est toûjours en danger de s'égarer, lors qu'on s'écarte de la route commune.

I. *Partie.*

Un Miracle ſelon la definition qu'en apporte nôtre Auteur eſt une operation de Dieu contre le cours ordinaire de la nature, &c. D'où il infere que les miracles faits par Moïſe & ceux que firent Jannes & Mambres étoient également des effets de la puiſſance divine. Cette concluſion paroît évidemment contraire à l'Ecriture qui dit expreſſément que les Magiciens de Pharaon n'opererent leurs prodiges que par des enchantemens & de certains ſecrets. La raiſon ſur laquelle Mr. Fleetwood appuïe ce qu'il dit des Magiciens de Pharaon eſt, que des creatures ne peuvent changer le cours ordinaire de la nature, que la ſeule ſageſſe de Dieu a pû établir. En effet, dit-il, ſi Dieu abandonnoit ainſi les loix les plus conſtantes de la nature à la volonté & au caprice des creatures, ne ſeroit-ce pas en luy une marque d'impuiſſance ou un défaut de ſageſſe ? On pourroit répondre à Mr. Fleetwood qu'il n'eſt point contre les loix de la na-

ture que les Anges & les Demons ayent plus de force que nous, & qu'ils puiſſent faire des choſes extraordinaires par des ſecrets qui nous ſont inconnus.

Mr. Fleetwood ajoûte qu'il eſt vray que Dieu peut ſe ſervir de quel inſtrument il luy plaît pour faire un miracle ; il peut ſe ſervir des hommes comme des Anges, des plus viles creatures comme des plus parfaites : mais que dans ces occaſions il ne laiſſe pas pour cela d'en être l'auteur principal ; puiſque ces creatures n'agiſſent que par la vertu qu'il leur communique. Au reſte continuë nôtre Auteur, cet effets extraordinaires demontrent clairement l'exiſtence de leur principe.

Pour ce qui eſt de la fin principale des miracles, tout le monde convient, dit Mr. Fleetwood, que Dieu ne les fait ordinairement, que pour confirmer la miſſion de ceux qui nous viennent de ſa part : verité qu'on peut confirmer par l'exemple de Moïſe & de Jesus-Christ. Mais comme Jannes & Mambres faiſoient d'abord des prodiges auſſi

étonnans que Moïſe, nôtre Auteur demande pourquoy on devoit croire le Legiſlateur du peuple de Dieu plûtôt que les Sorciers d'Egypte? Après avoir rejetté le ſentiment de quelques Interpretes ſur cette difficulté; il montre 1°. que le Demon ne peut faire un miracle par ſa propre vertu & independament de Dieu. 2°. Qu'il ne peut pas même tromper nos ſens par des miracles apparents, pourvû que nous ayons ſoin de les appliquer comme il faut. 3°. Que lors que les mechans font des miracles ils ne les font que comme des inſtrumens dont Dieu veut bien ſe ſervir. En effet ajoûte icy nôtre Auteur, quelle apparence y a-t'il que le Demon puiſſe donner aux hommes un pouvoir qu'il n'a pas luy-même? Sur ces principes Mr. Fleetwood croit que les Sorciers d'Egypte changerent leurs baguettes en ſerpent, &c. par la ſeule puiſſance de Dieu, quoy qu'ils cruſſent peut-être faire ces prodiges par la vertu que leur avoit communiqué le Demon.

Mr. Fleetwood repond enſuite à

deux objections qu'on peut faire contre cette doctrine ? Car 1°. dit-il, comment pouvons-nous croire que ces sorciers appellez à la Cour par Pharaon ayent entrepris de faire ces prodiges devant luy ; s'ils n'avoient été convaincus qu'ils en avoient le pouvoir. 2°. Quelle raison pouvons nous avoir de dire que Dieu s'est servi des Egyptiens pour detruire l'autorité de Moïse & ruiner par là son propre dessein, qui étoit de donner du credit à son serviteur par les miracles qu'on luy voyoit faire.

Pour repondre à la premiere objection, nôtre Auteur dit que de tous les peuples du monde les Egyptiens paroissoient les plus attachez aux superstitions, & que les Orientaux apprenoient d'eux ces sortes de resveries, que Moïse ayant été élevé parmi eux & instruit de toutes les sciences qui étoient communes alors en Egypte, étoit probablement regardé dans le païs comme un Magicien. D'ailleurs Jannes & Mambres qui connoissoient son esprit penetrant, auroient pu facilement se

persuader qu'il étoit comme un d'eux ; peut être aussi que Pharaon en avoit la même opinion, & que là dessus il fit venir ces fameux Magiciens pour les opposer à Moïse.

Pour ce qui est de la seconde objection, M. Fleetwood dit 1° que quand même les hommes ne pourroient trouver de raison pourquoy Dieu auroit permis à ces Magiciens de faire les prodiges dont il est parlé dans l'Ecriture sainte ; cela ne feroit rien contre la verité qu'il pretend établir. La foiblesse de l'homme ne pouvant comprendre les secrets de la toute puissance de Dieu. 2°. Il croit assez probablement, dit-il, que Dieu auroit pu permettre aux Magiciens de faire ces trois miracles, afin qu'ils fussent convaincus de son domaine souverain sur toutes les loix de la nature ; & en effet ils avoüerent qu'ils y reconnoissoient le doigt de Dieu aussi bien que dans les prodiges qu'avoit fait Moïse. En troisiéme lieu, dit Mr. Fleetwood, Dieu auroit pû permettre aux Magiciens de faire ces trois miracles afin que par-là les Egyp-

tiens connuſſent de plus en plus l'endurciſſement de Pharaon qui reſiſtoit ſi ouvertement à la volonté de Dieu.

Mais enfin pour répondre clairement à la queſtion propoſée Mr. Fleetwood dit que les prodiges mêmes faits par Jannes & Mambres confirmoient la Miſſion de Moïſe ; puiſque ces Magiciens furent auſſi obligez de reconnoître la vertu du Tout-puiſſant qui faiſoit faire à ſon ſerviteur des merveilles ſi fort au-deſſus de la nature.

Cette derniere réponſe de Mr. Fleetwood eſt ſolide, mais tout le monde voit que cette réponſe a auſſi lieu dans l'opinion commune. Car rien n'empêche de dire que les faux prodiges que Jannes & Mambres firent par le moyen de la Magie & par le preſtiges du Demon, ne ſervirent qu'à confirmer d'avantage la Miſſion de Moïſe. Les Magiciens de Pharaon ayant été contraints d'avoüer eux mêmes que Dieu agiſſoit par Moïſe : *digitus Dei eſt hic.*

M. Fleewood témoigne encore

qu'il ne peut approuver l'opinion de ces Interpretes qui diſent que le Demon enleva les baguettes de Jannes & Mambres, & qu'il mit à leur place de vrais ſerpens : il rejette auſſi le ſentiment de ceux qui prétendent que le Demon par des illuſions trompoit tellement les ſens de ceux qui étoient preſents à ces miracles, qu'ils ne voyoient rien de réel. Il avoüe cependant que tout le monde juſqu'à preſent a crû que les Magiciens n'avoient fait leurs miracles, que par la vertu du Demon. Mais il dit que cette opinion doit paroître deraiſonnable à tous ceux qui conſiderent attentivement la definition qu'il a apportée au commencement de ce traité. Ne devroit-il point au contraire dire que ſa definition n'eſt point exacte ; puis qu'elle ne s'accorde point avec une opinion ſi generalement reçûë ?

Pour répondre en finiſſant cette premiere partie à quelques difficultez tirées de l'Ecriture Sainte, Mr. Fleetwood dit que Dieu ne peut pas permettre aux Impies de faire de vraïs miracles, ny leur commu-

niquer le don de prophetie, pour tenter les hommes; & les faire tomber du culte du vray Dieu dans l'idolatrie. Rien n'eſt plus conforme aux lumieres de la raiſon que cette verité : mais cette verité tout inconteſtable qu'elle eſt en elle-même, ne peut-elle point être revoquée en doute dans le ſyſteme de ceux des Proteſtans, qui enſeignent encore avec les chefs de la Reforme que Dieu peut être auteur du peché ? Si Dieu pouvoit être Auteur du peché, il pourroit être Auteur du menſonge & operer des miracles pour prouver que le menſonge auroit été fait par ſon ordre. Conſequence affreuſe, qui renverſe les plus ſolides fondemens de la Religion Chrétienne : & qui neanmoins ſuit naturellement des principes poſez par les Auteurs de la Reforme.

I I. Partie.

Mr. Fleetwood entreprend icy de prouver trois choſes. 1°. Que les Prophetes avoient prédit que JESUS ou le Meſſie feroit de grands mira-

cles, & que les Juifs étoient de tout tems persuadez de cette verité. 2°. Que JESUS de Nazareth fit en effet de grands miracles comme lors qu'il changea l'eau en vin, resuscita les morts, marcha sur les eaux, nourrit 5000. personnes de cinq pains & de deux petits poissons, &c. & que par ces prodiges qui surpassoient infiniment toutes les forces de la nature, il prouva qu'il étoit le Messie. 3°. Que ce même JESUS avertit les Juifs que Dieu luy avoit donné le pouvoir de faire des miracles, afin de persuader au monde qu'il étoit le CHRIST, & que les hommes devoient croire tout ce qu'il leur enseigneroit. En un mot il leur proposa ses miracles, comme autant de motifs de croire qu'il étoit envoyé de Dieu. De ces principes M. Fleetwood tire enfin cette consequence, que la Doctrine de JESUS-CHRIST est vraye & doit être crûë, parce qu'elle a été prouvée, établie & confirmée par des miracles.

Il demande ensuite, si on doit juger des miracles par la doctrine, ou de la doctrine par les miracles : & il

répond que de juger des miracles par la doctrine, seroit une maxime entierement opposée à ce que JESUS-CHRIST à étably; car il nous assûre qu'il faisoit des miracles pour confirmer la Doctrine qu'il prêchoit, & qu'il avoit guery le Paralitique pour montrer que le fils de l'homme avoit pouvoir de remettre les pechez. Doctrine qu'il avoit auparavant enseignée & qu'il confirmoit alors par ce miracle.

Mr. Fleetwood répond aussi à deux Objections tirées de l'Ecriture Sainte; JESUS-CHRIST dit en S. Matt. 24. 24. *Il s'élevera parmi vous de faux Christs & de faux Prophetes: ils feront des signes & des prodiges; en sorte s'il étoit possible, qu'ils tromperont même les Elûs.* Or si les hommes n'ont pas un moyen sûr pour distinguer les vraïs miracles d'avec les faux, comment pourront-ils distinguer le vraï CHRIST d'avec le faux. Pour refuter cette Objection, nôtre Auteur soûtient que par les signes & les prodiges dont parle l'Ecriture, nous ne devons pas entendre des vraïs miracles; qu'il y a une difference

infinie entre un évenement extraornaire & un vraï miracle ; que l'un n'est pas contraire au cours établi de la nature, & que l'autre doit necessairement surpasser toutes les forces creées.

La seconde Objection est tirée de la seconde Epître de S. Paul aux Theff. 2. 9. mais nôtre Auteur pretend que ce passage ne contient qu'une description de la venuë de l'Ante-Christ ; auquel tems le Demon fera tous ses efforts pour seduire les hommes & les engager à abandonner la Foy. Que par des prodiges nous ne devons entendre que des effets extraordinaires qui excitent à la verité nôtre admiration, mais qui au fonds n'ont rien de si surprenant. Il faut cependant avoüer, ajoute icy Mr. Fleetwood, que les Demons peuvent faire une infinité de choses admirables à nos yeux, qu'ils peuvent assister les hommes dans l'execution des plus hautes entreprises &c. Mais il ne peut se persuader depuis que JESUS-CHRIST est venu sur la terre pour y reveler aux hommes la volonté de Dieu &

leur montrer le chemin du ſalut, que ces eſprits ayent le pouvoir de faire des miracles ; car quelle créance le Fils de Dieu auroit-il trouvé dans l'eſprit des hommes s'ils avoient vû des miracles faits en oppoſition de la doctrine qu'il leur prêchoit.

Au regard des miracles qu'on attribue à Simon le Magicien, nôtre Auteur dit en general qu'il n'entreprend pas icy de prouver que les Gentils n'ayent jamais fait de miracles ; mais il ſoûtient qu'ils n'en ont jamais fait pour prouver ou que Moïſe fut un Impoſteur ou que Jesus-Christ ne fut pas le Meſſie. Au reſte il croit que Simon le Magicien ne fit jamais de vraïs miracles, & la raiſon qu'il en apporte, eſt que s'il avoit pu faire des miracles avant qu'il eut embraſſé le Chriſtianiſme, les miracles qu'il vit faire dans la ſuite à Philippe ne l'auroient jamais converti à la foy.

Et pour répondre icy en paſſant à quelques objections qu'on peut faire touchant les miracles qu'on attribuë aux Gentils avant & depuis la venue de Jesus-Christ, il dit que

c'est un article de foy parmi tous les Chrêtiens, que Dieu ne fait jamais rien sans se proposer une fin digne de son infinie sagesse ; quoy que les hommes ne puissent pas toûjours comprendre cette fin que Dieu se propose. Or selon cette doctrine Mr. Fleetwood distingue deux sortes de miracles. On peut, dit-il, appeller les uns des miracles d'*évidence*; & ce sont ceux que Dieu fait pour quelque fin connuë, non seulement à ceux qui en sont les instrumens ; mais même aux autres hommes. Tels étoient les miracles de Moïse, de Jesus-Christ, & de quelques Prophetes. Il appelle les autres des miracles de *providence* : & ce sont ceux dont la fin n'est connuë qu'à Dieu seul ; c'est-à-ces sortes de miracles que nôtre Auteur rapporte ceux qu'on attribuë aux Gentils.

Il est vray, dit Mr. Fleetwood que deux celebres historiens, Suetone & Tacite, parlent assez au long de deux miracles faits par Vespasien. Mais 1°. il trouve tant de conformité entre ce qu'ils ont écrit de cet Empereur, & ce qui est rapporté de Jesus-Christ

en S. Marc 8. 23. & en quelques autres endroits de l'Ecriture qu'il ne doute pas que ces Auteurs n'ayent copié le texte ſacré. 2°. Il paroît fort probable que toute cette hiſtoire n'eſt qu'un vain artifice inventé par les amis de Veſpaſien pour luy donner du credit parmi le peuple. Mais en troiſiéme lieu, dit-il, quand même nous croirions les deux miracles ſur la foy de ces deux hiſtoriens cela ne prejudicieroit en rien à la verité qu'on établit. Car Veſpaſien bien loing de croire qu'il eut le pouvoir de faire ces gueriſons miraculeuſes, lors même que cela luy fut annoncé de la part de Serapis il eut de la peine à riſquer ſa reputation en executant ce que Dieu luy avoit preſcrit. D'ailleurs il n'a pas prétendu confirmer cette verité de Religion par ces miracles, il n'a point établi un culte nouveau, en un mot il n'a tiré que cette ſeule conſequence des miracles qu'il avoit fait; que le peuple devoit honorer d'une maniere particuliere celuy à qui Dieu donnoit le pouvoir de faire des merveilles ſi ſurprenantes.

Pour ce qui est d'Apollonius Tyanæus, nôtre Auteur avouë qu'on raconte de luy une infinité de choses admirables, il nous donne un abregé de son histoire tirée de Philostrate, mais sans s'arrêter à examiner la verité des faits que cet Auteur a écrit; Monsieur Fleetwood pretend que quand même on les supposeroit vrais dans toutes leurs circonstances; il ne s'en suivroit pas qu'il eut fait ces prodiges pour établir une nouvelle Religion ou pour confirmer une doctrine contraire à celle de Jesus-Christ. Ainsi le Christianisme n'en recevroit aucune atteinte. M. Fleetwood dit qu'il ne peut pas même concevoir comment les deistes osent opposer les miracles de ce fourbe à ceux de Jesus-Christ. Car comme il remarque fort bien: les miracles qu'on attribue à Apollonius detruisent manifestement le *Deisme*, & établissent *le Polytheisme* puisque si nous en croïons l'Histoire de sa vie, il sacrifioit indifferemment à tous les Dieux qu'il trouvoit dans les païs par où il passoit.

Voilà ce que le livre de Mr. Fleet-

wood contient de plus considerable. Il seroit à souhaiter que cet Auteur ne se fut point avisé de dire que c'est Dieu qui opere luy même les prodiges que font les Magiciens. Il n'y a aucun inconvenient à croire que les Anges & les Demons peuvent naturellement faire des choses qui sont au dessus des forces humaines. La Religion est en sureté, dès lors qu'on fait voir que jamais la magie n'a operé aucun prodige pour établir une fausse Religion, ni pour détruire la veritable : ou que si la magie a quelquefois entrepris d'imposer aux simples par des prodiges faits en confirmation du mensonge, Dieu n'a jamais manqué de susciter en ces occasions quelque serviteur fidelle pour confondre ces imposteurs. Ainsi Moïse confondit les Magiciens de Pharaon, saint Pierre Simon le Magicien. Saint Paul, le Magicien Elymas, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres.

Il seroit encore à souhaiter que M. Fleetwood eût un peu plus fait valoir contre les Deistes & les Libertins la certitude des miracles de

Moïſe & de Jesus-Christ. Rien n'eſt plus capable de faire ſentir aux incredules leur folie & leur aveuglement, qu'en les convaincant qu'il n'y a dans les Hiſtoires prophanes, anciennes & nouvelles aucun fait auſſi conſtant, auſſi averé que les Miracles de Jesus-Christ & de Moïſe. On ne ſçait pourquoy l'Auteur a abſolument negligé cet article qui devroit faire, ce ſemble, la meilleure partie de ſon livre.

On ſçait encore moins quel eſt préciſément le but que Mr. Fleetwood s'eſt propoſé dans ſon ouvrage. On diroit qu'il eſt du nombre de ceux qui compoſent des livres ſans ſçavoir eux-mêmes ce qu'ils veulent y établir. On s'aperçoit ſeulement qu'il a fort à cœur de prouver qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe faire quelque choſe contre les loix de la nature, ſans que jamais ni les Anges, ni les Demons puiſſent operer rien de ſemblable. Un Spinoſiſte qui ne reconnoît point d'autre Dieu que l'enchaiſnement de toutes les cauſes, & qui croit que tout ce qui ſe fait dans la nature eſt

une ſuite neceſſaire de cet enchaînement, en pourroit dire autant que Mr. Fleetwood. Le principe de cet Auteur n'eſt donc pas ſuffiſant pour convaincre les Libertins; c'eſt cependant ce qu'il aſſure avoir eû uniquement en vûë.

ARTICLE CXC.

PRODROMUS ICONICUS Sculptilium Gemmarum, Baſilidiani, Amulectici, atque Taliſmani generis de Muſæo Antonii Capello Senatoris Veneti. Venetiis 1702. Typis Hieronimi Albriccii Superiorum permiſſu. C'eſt-à-dire, *Premier recüeil d'images qui contient les Pierres gravées, qu'on attribuë aux Baſilidiens, celles qu'on regardoit comme des preſervatifs contre les enchantemens, & celles qu'on appelle Taliſmans, tirées du Cabinet d'Antoine Capello Senateur Venitien.* A Veniſe 1702. chez Jerôme Albricci avec la permiſſion des Magiſtrats, *in fol. p.* 48.

LE Cabinet de Mr. Capello eſt un des plus riches & des plus cu-

rieux qu'il y ait à Veniſe. Non ſeulement on y voit une ſuite nombreuſe de Medailles d'argent ; mais il eſt peu de choſes rares dans la nature & d'ouvrages remarquables par le travail ; dont il n'y ait des recüeils entiers & complets. Sur tout l'amas des pierres gravées eſt ſingulier & d'une beauté charmante. C'eſt ce qui a determiné Mr. Capello d'en faire graver une partie jusqu'à ce qu'il puiſſe donner le reſte au public. Les pierres que nous appellons pour l'ordinaire Baſilidiennes, luy ont paru plus propres que les autres à contenter les doctes. Il eſt vray que ſi quelque habile homme avoit expliqué les deux cent ſoixante & douze eſtampes, qui compoſent cet ouvrage, & qu'il eût facilité par quelques diſſertations l'intelligence des figures, qui ſont repréſentées, il n'y a perſonne qui n'en eût tiré du fruit. Mais les repréſentations étant ſeules & denuées de ce ſecours, c'eſt vouloir exercer les curieux, & leur propoſer des myſteres à developper. Nous n'avons garde d'entreprendre un pa-

reil dessein ; ce seroit faire un livre nouveau, & non pas un extrait.

Cependant afin de laisser quelque idée de ce recüeil & de montrer de quelle utilité seroient les explications dont je parle. Il faut sçavoir que les Basilidiens, heretiques du second siécle, étoient selon l'opinion commune fort addonnez à l'impureté & à la magie. Ce qui est d'autant plus probable que Basilides leur chef ayant été disciple de Simon le Magicien ; a pû tres aisément mêler avec ses erreurs, ce qu'il avoit appris sous un tel maître. Ils gravoient donc sur des pierres tantôt le Soleil, la Lune, differentes constellations, tantôt des animaux, des plantes, des figures grotesques, des lettres, des noms, des chifres : & les portoient ensuite sur eux, faussement persuadez que cela contribuoit ou à les preserver des enchantemens, ou à inspirer aux autres quelque passion. Ainsi qui developperoit ce que signifient ces symboles, ne laisseroit pas de rendre sensibles les principes & les impietez de ces heretiques.

Par exemple la cent quatre-vingt quatorziéme pierre represente d'un côté le Dieu Harpocras assis sur une feüille du Lotus d'Egypte. Or qui ignore que les Egyptiens ont appellé Harpocras le Dieu du silence. Cette divinité étoit donc comme le symbole du serment que faisoient les Basilidiens de ne rien découvrir de leurs abominations. De l'autre côté on lit ces paroles ΙΑΩ.ΣΑΒΑΩΘ. ΑΒΡΑΣΑΞ. * *Dominus est exercituum Deus*. Car il étoit en ces tems-là de ce genre de pierres, comme il est apresent des pactes. On y mêloit les

* Nom artificiel qui signifie en chiffres trois cent soixante & cinq ΑΒΡΑΣΑΞ. Σ 200. Ρ 100. Ξ 60. Κ. 2. Α. Ι. Α.Ι. Α.Ι. & que les Basilidiens & autres Heretiques des premiers siecles ont donné à Dieu, ce qui fait croire à quelques-uns que ces Heretiques ont peut-être regardé comme la souveraine divinité le Soleil, dont le cours annuel est de trois cens soixante & cinq jours. En effet dans le plus grand nombre de ces pierres le Soleil est representé sous les Symboles d'un Serpent plié, d'un Anneau, & autres choses qui marquent la revolution annuelle & le cours continuel de cet astre.

noms les plus Saints, *je veux dire, les noms de Dieu, des Anges, &c.* avec ce qu'il y a de plus prophane, & de plus infame. Voilà encore une fois de quelle maniere on peut expliquer plusieurs pierres de ce recüeil.

J'ay pourtant peine à croire qu'elles soient toutes Basilidiennes ou Talismaniques. Quelques-unes m'ont paru plus simples, & n'avoir été gravées que pour representer ce qui étoit alors le plus connu & le plus du goût de tout le monde. Je m'arrête à la quarante-uniéme, à la quarante-quatriéme, & à la quarante & cinquiéme pierre. Dans la premiere on voit un Cheval passant, devant qui est une colomne surmontée de trois palmes avec ces mots NORICVS : dans la seconde c'est un homme à cheval qui porte une longue palme à la main : & au bas on lit APE : dans la troisiéme un Cheval tient une palme entre les dents, & au-dessus est cette Inscription ΙΛΑΡΟϹ.

Pourquoy ne pas s'imaginer que l'on a voulu éterniser la memoire de certains Chevaux, qui dans les

courſes avoient remporté pluſieurs fois le prix & avoient ſurpaſſé les autres par leur agilité. Pindare, Martial, & les autres Poëtes ont bien fait des vers à leur honneur: Les Hiſtoriens ne marquent-ils pas diſtinctement leurs noms, quand quelques Empereurs en ont eû d'une bonté ou d'une beauté extraordinaire? Ne trouve-t'on pas que les Monétaires ont mis la même choſe ſur les Medailles. Témoins celle de l'Empereur Honorius dont le revers eſt un Char à quatre Chevaux avec ces mots EVGENIVS. ACHILLEVS. SIDEREVS. SPECIOSVS. DIGNVS. C'eſt-à-dire qu'EVGENIVS eſt le nom du Conducteur; & que les autres quatre noms ſont ceux des Chevaux qu'EVGENIVS conduiſoit.

Mais rien ne me prouve mieux cette conjecture que le fameux Marbre de Florence rapporté par le R. P. Dom de Montfaucon dans ſon voyage d'Italie. Car il y a trois colonnes de noms de Chevaux, qui ont autrefois excellé dans les courſes. L'on y marque juſques au païs

dont ils étoient, & au nombre des Victoires qu'ils ont remportez. Entre autres il y a deux Hilarus, dont l'un est d'Afrique. Selon ce monument de l'antiquité il faut que les Chevaux Africains ayent été plus estimez que les autres par les Romains pour ces sortes de courses; puisque de cinquante Chevaux dont il fait mention, l'on en compte trente-cinq de la seule Afrique.

Ces deux explications engageront peut-être quelqu'un à travailler sur les autres pierres conformement à ces idées. Alors le recüeil de Mr. Capello sera dans sa perfection, & digne de la curiosité des veritables doctes.

Article CXCI.

DISSERTATION SUR UNE Medaille singuliere d'Alexandre le Grand par Mr. P. L. L. de Vallemont Prêtre Docteur en Theologie. A Paris chez Jean Mariette, ruë S. Jacques aux colonnes d'Hercules 1703. *in* 12. *pages* 97.

Ce n'est pas icy la premiere decouverte de Mr. Vallemont en fait des medailles, mais c'est la plus heureuse qu'il ait faite & peut-être la plus heureuse qu'on puisse faire. Un Orfevre alloit la fondre quand il l'acheta. Ce qu'il appelle dans le titre une medaille est un grand medaillon d'argent qui pese cinq gros moins quatre grains. Il est d'un goût & d'une conservation qui charme. Outre ce relief que la seule Grece a sçû donner aux figures, on admire une exacte correction, une attitude noble & degagée, & une expression qui semble donner aux figures de la vie & du mouvement on reconnoît, en regar-

dant ce medaillon, toutes les inclinations d'Alexandre : le feu de son imagination, son intrepidité, sa generosité, son ambition sans mesure, son humeur extrême en tout, dans le plaisir, & dans le travail, dans l'amour & dans la haine, il est icy plus beau que sur les medailles qu'on a de luy. Aussi est-ce Alexandre à seize ans qu'on a voulu representer. De là vient que son nez ne paroît pas encore aussi aquilin qu'il le fût dans la suitte : Sur son casque on a gravé au milieu un combat de deux hommes, l'un à cheval, l'autre à pied ; qui d'un coup de lance ou de javeline perce le cheval de l'autre. Sur le devant du casque on a mis une Sirene renversée & sur le derriere un pampre.

Au revers Alexandre est à cheval sur son Bucephale, ce beau cheval qui ne se laissoit monter que par luy. On a representé nôtre Heros dans l'action de le dompter. Dans ce dessein il le tourne du côté du soleil, ayant remarqué que son ombre le rendoit plus farouche, il tient à la main une couronne de l'aurier ; au

bas on lit ces cinq lettres grecques, BOYKE qui ſont les premieres lettres du nom de *Bucephale.*

Des Antiquaires d'un merite reconnu croient la medaille d'un coin moderne ; mais d'autres Antiquaires d'un diſcernement fort ſeûr la croyent veritablement antique, & on ne peut gueres douter qu'elle ne le ſoit, quand on la conſidere ſans prejugé & ſans paſſion. Un fourbe auroit il ſçû que du temps d'Alexandre on ne mettoit point ſur les medailles le nom de ceux qui n'étoient pas Rois ? un fourbe moderne auroit il ſupplée à cela par cette ingenieuſe invention ſi digne du beau ſiecle de la Grece, de ſuppléer au defaut du nom en repreſentant une action ſi particuliere au jeune Heros, qu'elle le diſtinguât encore plus que ſon nom ? D'autres ſe ſont appellez Alexandre : luy ſeul a monté Bucephale.

Quelle preuve après tout apportent ces critiques pour ſoûtenir le ſentiment deſ-avantageux à la medaille ? Le ſoleil diſent-ils, n'eſt pas

gravé à l'antique. Il faudroit, pour l'assurer ; avoir plusieurs medailles du même tems, où le Soleil fut autrement gravé ; ce ne seroit pas encore assez ; la maniere de graver est elle unique dans chaque tems ? Chaque graveur a la sienne, & souvent même chaque graveur en a plus d'une : elle varie selon l'âge, selon l'humeur.

On conteste aussi à Mr. de Vallemont l'explication du casque. Cet habile Auteur suppose par une conjecture fort ingenieuse, que le pampre marque la parenté d'Alexandre avec Bacchus & avec Hercule ; la Syrene renversée l'innocence de ses mœurs ; le combat qu'on voit au milieu du casque, la belle action qu'il fit quand il sauva la vie à son pere dans un combat contre les Triballes, en couvrant de son bouclier Philippe blessé à la cuisse d'un coup de lance qui avoit tué son cheval sous luy.

On ne peut nier que le pampre ne fût consacré à Hercule : aussi bien qu'à Bacchus, & sans aller chercher d'autre raison de le mettre sur

le casque d'Alexandre, il suffit que ce Prince descendît en droite ligne d'Hercule par Caranus premier Roy de Macedoine, pour porter cette marque d'une si glorieuse naissance.

La Syrene renversée peut marquer le mépris que le Prince Macedonien faisoit des voluptez quand la medaille fut frappée. Dans la suite il s'oublia étrangement de cette moderation, & Mr. de Vallemont fait inutilement de grands efforts pour le justifier.

A l'égard du combat nôtre Auteur refute très-bien ceux qui ont cru y voir Hercule combattant le Centaure Nessus. C'est d'une flêche que Nessus fut blessé à mort. Il aura plus de peine à convaincre ceux qui ne peuvent croire que si l'on avoit voulu representer deux actions d'Alexandre, on n'eût pas donné la plus belle place à l'action la plus eclatante. La vie sauvée à son pere & à son Roy est toute autre chose qu'un cheval dompté. Cet évenement plus grand & plus recent que l'autre occuperoit le revers.

Ne pourroit-on pas penser que comme le pampre marque qu'Alexandre descend d'Hercule par son pere, le combat marque qu'il descend d'Achille par sa mere ; & que les deux figures representent Telephe Roy de la Mysie Asiatique blessé par Achille d'un coup de lance ? On a choisi cette action du fils de Thetis plûtôt qu'une autre, parce que l'on étoit sur le point d'avoir la guerre contre les Triballes peuple de la Mysie Européenne.

Le reste de la dissertation de Mr. de Vallemont est chargé d'une erudition repanduë sans aucun ménagement. On auroit tort de luy reprocher qu'il est avare de ses lectures ; la profusion qu'il en fait est agreable par le tour qu'il sçait y donner. Le grand extrait du livre de l'Abbé Lancilotti intitulé *Farfalloni de gli historici*, nous oblige de dire que le bon Abbé a fait un *far-fallone*, une bevûë, une niaiserie plus grande que toutes celles qu'il réprend, d'avoir prétendu que pour détruire ce que des historiens rapportent, il suffit de dire hardiment que c'est un

farfallone, une niaiſerie, ou de s'écrier, ſans apporter de preuve contraire *ô Dïo, che farfallone!*

Le chagrin de Mr. de Vallemont contre ſes Critiques luy fait avancer des veritez dont le commun des Sçavans & ſur tout des Antiquaires devroit profiter. „ Voir une nouvelle découverte, ne l'avoir point faite, luy rendre juſtice, l'eſtimer, la ſoûtenir, c'eſt le caractere d'un bon eſprit & d'un homme qui aime la verité : mais ce n'eſt pas celuy d'un demy ſçavant. Il faut avoir la tête bonne, pour n'être point étourdy du merite qu'on voit dans un autre. Il dit un peu après : Je ne ſçay ſi le nom d'Antiquaire ne deviendra point bientôt mépriſable. On en voit une populace qui ne ſçavent preſque rien de la mythologie, de l'hiſtoire ; qui ne connoiſſent dans les Medailles autre choſe que le metail. Ces gens-là, malgré leur incompetence, s'ingerent de juger ſouverainement des monumens antiques.

ARTICLE CXCII.

SUITTE DE L'APPARAT à la Bibliotheque des Peres, par le Pere le Nourry Religieux Benedictin.

LEs livres de Clement d'Alexandrie ſont remplis d'une grande érudition : c'eſt ce qui a obligé le Pere le Nourry à s'arrêter plus long tems à l'examen qu'il en fait. Le premier eſt l'Admonition aux Gentils ; où il prouve qu'ils ſont obligez de quitter leurs Idoles pour embraſſer la Religion Chrêtienne. Le P. le Nourry fait de cet Ouvrage une critique très-exacte où l'on trouve pluſieurs remarques ſingulieres ſur les Corybantes, ſur le tombeau du Cocher Phrygien Myrtillus, ſur celuy de Pelops, ſur le Jupiter de Phidias, ſur l'honneur que les Theſſaliens rendoient aux Cigognes, ſur differentes ſtatuës des Dieux peu connuës, & ſur les conteſtations de Minos avec Jupiter.

Après cette critique l'Auteur fait voir que S. Clement fut premiere-

ment engagé dans le paganiſme; que bien-tôt après s'étant fait Chrétien, il fit divers voyages pour ſe faire inſtruire par les plus habiles maîtres; & qu'enfin il exerça la charge de Catéchiſte dans l'Egliſe d'Alexandrie. Ce fut là qu'il compoſa ce premier livre dont nous parlons. Il y publia bien-tôt après ſes trois livres du Pedagogue, où il enſeigne les devoirs d'un veritable Chrétien. Il prévient la delicateſſe des Chrétiens lâches qui trouveroient ſes maximes trop dures en leur diſant: *A ratione alienum eſt, ut qui audierimus Dominum ſpinis fuiſſe coronatum, ipſi venerabili Domini paſſioni per ludum inſultantes, habeamus capita redimita floribus.* Il veut cependant qu'on ait de l'indulgence pour certaines perſonnes, comme pour les Femmes & les Vieillards.

L'Auteur fait pluſieurs nouvelles obſervations ſur ces livres & ſur l'Admonition aux Gentils, & il commence parceque S. Clement a dit de l'inſpiration des Ecrivains Sacrez. Il y fait voir que ſaint Clement a été tres-perſuadé que Moï-

se est Auteur du Pentateuque ; que David, Salomon, & les Prophetes ont écrit les livres qu'on leur a attribuez & que l'Ecclesiastique a été fait par un homme inspiré de Dieu.

A la verité S. Clement cite les passages de l'Ancien Testament sur la version des Septante ; mais le P. Le Nourry fait voir qu'il en cite beaucoup autrement qu'ils ne sont dans nos editions. Il remarque entre autres choses que S. Clement en rapportant les preceptes du Decalogue y ajoûte celuy-cy : *Pueris stuprum non afferes.* En observant qu'il n'y a point de Livres Saints, dont il y ait plus de diverses leçons que de l'Ecclesiastique, il dit que cela vient de la diversité des Manuscrits Grecs, qui sont si differens les uns des autres, que personne jusqu'à present n'a pû en remarquer toutes les varietez.

Il prouve évidemment que saint Clement a soûtenu la Divinité de Jesus-Christ, & du Saint Esprit, & l'existence du Verbe Divin avant l'Incarnation. Il examine soigneusement quel a été le sentiment de St.

Clement & des autres Peres de l'Eglise sur la beauté du corps de JESUS-CHRIST.

Il éclaircit ce que Clement a dit du baptême, & fait voir contre Aubertin qu'il a crû certainement que le corps de JESUS-CHRIST est réellement dans l'Eucharistie. Le Ministre Blondel fait de grands efforts pour prouver que les premiers Peres de l'Eglise n'ont point distingué l'Episcopat de la Prêtrise. Le P. Le Nourry le soupçonne d'avoir dissimulé exprès un passage de Clement, qui les distingue tres-clairement.

Il developpe ce que S. Clement a écrit des Anges appellez *Egregores* & de nôtre ame, qu'il dit être une substance spirituelle qui pense par elle même.

Ce qui est de plus remarquable sur les mœurs des Chrêtiens du tems de S. Clement, c'est leur coûtume de se lever plusieurs fois la nuit pour prier Dieu, leur modestie dans l'Eglise, la maniere dont ils se saluoient par le baiser & en disant *Pax tibi*, la modestie de leurs habits, ce qui regarde les Agapes, l'usage du vin & du bain &c.

On examine ce que saint Clement a dit des Payens & de l'Idolatrie ; si on en doit rapporter l'origine aux Pheniciens & aux Egyptiens, & si elle n'a pas commencé avant le deluge. On recherche aussi par qui les premiers Temples des Dieux ont été bâtis : ces temples n'étoient que des tombeaux, & on éclaircit plusieurs choses sur ce sujet. Ce que St. Clement a dit de l'incendie du temple de Serapis, & qu'Hervet dit n'avoir jamais lû ailleurs, est confirmé par Arnobe & Eusebe.

En decouvrant l'origine des statuës & des images des fausses divinitez, l'Auteur developpe ce que St. Clement nous marque, que les Scythes adoroient un sabre, les Romains une hache, les Arabes une pierre, les Perses un fleuve, d'autres une colonne, d'autres un morceau de bois.

On trouve plusieurs choses curieuses sur les fausses Divinitez sur leurs differents noms, sur les differentes figures qu'on leur donnoit, sur leurs fêtes, sur le pouvoir qu'on leur attribuoit. Le Pere le Nourry

pour parler avec ordre de tout ce que Saint Clement a dit des differentes opinions des Philosophes touchant la divinité, & les premiers principes, les divise en trois classes. Les premiers sont ceux qui n'ont reconnu pour premiers principes qu'un ou plusieurs elemens. Les seconds sont ceux qui ont dit que c'étoit quelque chose de plus relevé. Les troisiémes enfin ont le plus approché de la vraïe idée de Dieu, comme Platon, Pythagore & quelques autres. L'Auteur explique chacune de ces opinions en particulier, & rapporte à ce sujet le témoignage des plus habiles Ecrivains de l'antiquité.

Il examine ensuite ce que S. Clement dit des Poëtes qui ont le mieux parlé de la Divinité, comme Aratus ; & de ceux qui se sont moquez de leurs Dieux, comme Homere, Euripide & Menandre.

Le luxe des Payens étoit monté à un excès presque incroïable. Le P. le Nourry explique ce que saint Clement nous en a dit de plus remarquable, & il fait plusieurs ob-

servations

ſervations curieuſes ſur la broderie de leurs habits, ſur les anneaux qu'ils portoient, & ſur l'origine de ces anneaux, ſur la magnificence de leurs bains, dont quelques-uns étoient ſuſpendus & mobiles, ſur leurs tables & les vins exquis qu'on y ſervoit, ſur l'origine & l'uſage des couronnes dans les feſtins, ſur les parfums dont ils ſe faiſoient oindre. L'Auteur remarque à ce ſujet qu'on avoit chaſſé des villes les mieux policées les parfumeurs & les Teinturiers. Il éclaircit auſſi ce que dit St. Clement de la barbare coutume d'expoſer les enfans nouveaux nez, & il explique de quelle maniere cela ſe faiſoit.

Les livres des Stromates, c'eſt à dire des Tapiſſeries ſont le plus conſiderable Ouvrage de St. Clement d'Alexandrie, il les a fait pour prouver les dogmes de nôtre ſainte Religion, pour combattre les erreurs des Payens & des Heretiques, & pour montrer juſqu'où doit aller la perfection d'un Chrêtien. Ces livres ſont remplis d'un mélange preſque incroïable d'érudition ſa-

crée & prophane : ce que S. Clement a fait exprès, pour ne pas trop decouvrir aux Payens nos mysteres qu'on leur cachoit de son tems. Le P. le Nourry entre dans l'examen de tout ce qu'il trouve dans son Auteur de plus remarquable en l'un & l'autre genre d'érudition, ce que personne n'avoit tenté jusqu'à present.

Il a rangé toutes les matieres dans leur ordre naturel, & commençant par la Critique de ces livres, il montre que saint Clement en est veritablement l'Auteur, & qu'il les fit vers l'an 194. Il fait voir que leur veritable titre est celuy de *Stromates*, & il explique ce que ce titre signifie. D'une infinité de Manuscrits de cet ouvrage répandus par tout du tems d'Eusebe de Cesarée, il ne nous en est resté qu'un seul à Paris dans la Bibliotheque des Peres Jesuites du College de Loüis le Grand. Il y a beaucoup de fautes de Copistes dans ces livres, que le P. Le Nourry tâche de corriger. Il souhaiteroit que quelqu'un entreprit une nouvelle version de ces li-

vres ; parce que celle que nous avons n'est pas assez fidelle, & qu'elle est quelquefois plus obscure que le texte même.

Dans ces nouvelles Observations on éclaircit ce que dit St. Clement des livres de la Sainte Ecriture, principalement ce qu'il avance *que ses Auteurs ont été inspirez vers le milieu du regne de Tibere Cesar.*

On explique encore plusieurs choses tres-extraordinaires que saint Clement a écrit de Moïse Auteur du Pentateuque, qu'il dit avoir été aussi appellé Joachim & Melchi. Il examine s'il a eu raison de dire que Job a écrit le livre qui porte son nom ; quel est le sentiment de St. Clement & des autres Ecrivains sur l'Auteur des Pseaumes ; s'il a du attribuer les livres des Proverbes & de la Sagesse à Salomon & tantôt à Jesus fils de Sirach, & de le mettre au rang des livres faits par l'inspiration du Saint Esprit, aussi bien que le 4e. d'Esdras.

En montrant que St. Clement n'a reçû que nos quatre Evangiles pour vrais & Canoniques, il developpe

pourquoy ce Pere dit que S. Pierre ne défendit pas à St. Marc de faire le ſien ; quels étoient les Evangiles *ſecundum Hebræos & ſecundum Ægyptios* qu'il cite ; ce qu'il dit des Lettres de St. Paul, & ſur tout de celle qu'il écrivit aux Hebreux & de ſon Interprete ; ce qu'il dit des permieres Lettres de St. Pierre & de St. Jean, & de celle de St. Jude ; pourquoy il cite *la predication de St. Pierre*, *les Traditions de Mathias*, & d'autres livres ſemblables, quoy qu'il fût perſuadé qu'ils étoient apocriphes.

On remarque qu'autant que St. Clement fait peu de cas des traditions humaines, autant il eſtime les divines, & celles même qui ne ſont pas écrites. Il explique ce que dit ce Pere des trois caracteres de la veritable Egliſe, qui ſont ſon ancienneté par laquelle elle ſubſiſte avant toutes les hereſies, ſon unité, & ſon univerſalité.

On paſſe de là à l'explication des dogmes Catholiques que St. Clement a ſoûtenus : & à ce ſujet on examine ce qu'il dit du nom Θεὸς, qui

dans l'Ecriture Sainte signifie toûjours le nom du vray Dieu, lorsque l'article ὁ le precede ; ce qu'il dit du nom *Jehova*, & de la connoissance que les hommes peuvent avoir de l'existence de Dieu.

L'Auteur prouve par un grand nombre de passages tres-clairs & tres-formels, que St. Clement a crû la divinité de Jesus-Christ : & en répondant à ce quelques-uns ont objecté, sur ce sujet, il s'éleve avec beaucoup de vivacité contre un nouveau Socinien, qui a eu la temerité d'avancer que ce dogme n'a été introduit dans l'Eglise, que par les Ecrivains du second siecle, comme Justin le martyr & Clement; lesquels étant Platoniciens, ont fait du λόγος, ou *Verbe* de Platon, une seconde personne de la sainte Trinité. Il examine avec soin ce que St. Clement a dit sur les 72. semaines de Daniel ; sur le tems de la Naissance, du Baptême, & de la Mort de Jesus-Christ ; & si ce Pere n'a pas crû le Sauveur sujet aux passions & aux infirmitez de la nature humaine.

On fait voir que St. Clement a

crû la necessité de la grace de Dieu, sans trop donner aux forces du libre arbitre de l'homme, comme quelques-uns l'ont crû. On explique son sentiment sur le peché originel & sur les pechez actuels, dont il dit que la malice n'est rien de physique; sur la création du monde en un instant; sur les Anges bons & mauvais, & particulierement sur ceux qu'on appelle Anges gardiens; sur l'ame de l'homme & des bêtes.

Quoy que S. Clement ait defini le mariage; *Prima secundum legem viri & mulieris conjunctio ad legitimam filiorum procreationem*, le P. Le Nourry fait voir qu'il n'a pas condamné les secondes nopces; qu'il a crû le mariage indissoluble en cas même d'adultere; & qu'il a approuvé les vœux & l'état de la continence.

On explique nettement tout ce qu'à dit St. Clement en divers lieux du Gnostique, c'est-à dire du parfait Chrétien, depuis qu'il commence à se donner à Dieu, jusqu'à ce qu'il parvienne au plus haut degré de la perfection; & on prouve

que tout ce qu'il en a écrit eſt tres-orthodoxe. On montre de quelle maniere St. Clement défend la sainteté du Martyre contre quelques heretiques, & que de ſon tems il y avoit un plus grand nombre de Martyrs, qu'un Auteur moderne ne la crû.

Nous pourrions indiquer icy pluſieurs points d'érudition prophane que traite le P. Le Nourry ; mais c'eſt pour la ſeconde fois que nous parlons de ſon Ouvrage, & c'eſt une raiſon de nous étendre un peu moins.

Dans la 3e. Diſſertation le P. Le Nourry traite des autres ouvrages vrays ou ſuppoſez de St. Clement d'Alexandrie, & de ceux qu'il avoit promis. Sur la fin du 7e. livre des Stromates, il s'étoit engagé de donner le huitiéme ; mais l'on ne ſçait pas s'il a tenu parole. Ce qui eſt certain, c'eſt que celuy que nous avons ſous ce nom, le porte à faux, comme le P. Le Nourry le prouve fort bien. On pourroit douter avec plus de raiſon, ſi ce huitiéme livre n'eſt

pas celuy dont le ſujet eſt, *ſi le Riche peut être ſauvé.*

Le P. Le Nourry fait une Critique exacte de ce livre ; il en rapporte les diverſes aventures, & il conclut, que quoy qu'il puiſſe être de St. Clement, il n'a jamais été le 8e. livre des Stromates. Il fait enſuite pluſieurs notes ſur ce livre, où il examine principalement, ſi on a eû raiſon d'en accuſer l'Auteur de favoriſer les erreurs d'Origene, de Pelage & des Novatiens ; & ſi cét Auteur a pû dire avec verité, que les Philoſophes, Anaxagoras, Democrite, & Cratés ſe ſont dépoüillez de leurs biens pour les donner aux pauvres.

On rapporte enſuite quelques fragmens de St. Clement qui n'ont point été imprimez, & qui ſont citez fauſſement comme tirez du huitiéme livre des Stromates, & on montre d'où ils ont été pris. On fait auſſi la Critique de quelques autres ouvrages, qu'on demontre n'avoir jamais été faits par S. Clement, ny même compilez de ſes ouvrages.

Il eſt certain qu'il avoit fait les

livres des Hypotyposes, que nous avons perdu ; mais le P. Le Nourry croit qu'ils furent entierement corrompus par les heretiques après le tems d'Eusebe de Cesarée & il indique plusieurs fragmens de ces livres citez par d'autres Ecrivains.

Entre les livres de St. Clement que nous avons encore perdus, le premier est sur la *Pâque* dont le P. Le Nourry nous donne un fragment, le second sur le Jeûne ; le troisiéme sur la Medisance ; le quatriéme est *la regle Ecclesiastique contre les Juifs*, dont nôtre Auteur rapporte aussi un fragment tiré de Nicephore de Constantinople. On cite encore dans la Lausiaque un Traité sur le Prophete Amos ; & St. Maxime a d'écrit plusieurs fragmens de celuy *de la Providence* : mais le P. Le Nourry ne croit pas que ce dernier soit veritablement de St. Clement.

Le premier tome de l'Apparat finit par une Cronologie tirée de divers fragmens répandus dans le premier livre des Stromates, & on a mis vis-à-vis celle d'Eusebe de Cesarée, & de Syncelle, afin qu'on

voye d'un coup d'œil en quoy elles different, & laquelle des deux approche le plus de la verité.

ARTICLE CXCIII.

LETTRE DU PERE TOURNEMINE *à Mr. l'Abbé Imperiali sur deux Cyrus qu'on a confondus & sur la maniere dont est mort le grand Cyrus.*

VOus souhaitez, Monsieur, que j'aye l'honneur de vous rendre compte du travail duquel vous me trouvâtes occupé dans nôtre Bibliotheque il y a quelques jours. Ce n'est pas seulement pour suivre vos ordres que je vous envoye cette dissertation, c'est encore pour soumettre à la penetration de vos lumieres & à la justesse de vôtre discernement une nouvelle découverte qui ne sera pas inutile si elle est solide. La parfaite connoissance des Sciences Ecclesiastiques n'a pû satisfaire l'ardeur que vous avez d'apprendre, jointe à un esprit capable de tout. Les sciences prophanes ne vous servent que d'amusement,

mais en vous amuſant, vous avez découvert ce qu'elles ont de plus fin & de plus caché. Un jour vous inſtruirez les Sçavans que vous protegerez : vous ſerez leur maître autant que leur patron, comme l'eſt aujourd'huy l'Eminentiſſime Cardinal Imperiali vôtre Oncle. Un divertiſſement ſi digne des grands hommes ne vous detournera pas ; non plus que luy, du détail des affaires les plus importantes toujours conduites avec autant de ſuccès que de capacité.

J'aporte aujourd'huy à vôtre Tribunal une cauſe conſiderable par la grandeur du ſujet & la qualité des parties. C'eſt du grand Cyrus & du genre de ſa mort qu'il s'agit : c'eſt Herodote ou Xenophon qu'il faut condamner. On eſt revenu des anciens préjugez contre Herodote : il paſſe enfin dans l'eſprit de tous les connoiſſeurs non ſeulement pour le premier & le plus agreable de tous les hiſtoriens, mais pour un écrivain digne de foy. On revient auſſi de la fauſſe idée qu'on s'étoit formée ſur la Cyropedie de Xeno-

phon : on ne la regarde plus comme un Roman. Je feray voir bien-tôt dans une diſſertation particuliere, que cette opinion n'a jamais eu d'autre fondement qu'un ſoupçon avancé ſans preuve en termes douteux par Platon, dont l'envie & la malignité contre Xenophon ſont aſſez connuës. La Cyropedie, comme je le prouveray, s'accorde parfaitement avec l'Ecriture Sainte : C'eſt une marque de verité, quand on ne regarderoit les Livres Sacrez que comme l'ouvrage d'Auteurs qui vivoient dans le même pays & dans le même tems que Cyrus. Il s'agit maintenant de juger lequel des deux, Herodote ou Xenophon, merite plus de creance ſur l'article particulier de la mort de ce heros : tout eſt merveilleux, tout frappe, tout attache dans la narration d'Herodote *.

Le conquerant de l'Aſie veut joindre à tant de nations vaincuës les Scythes Maſſagetes. Tomyris veuve de leur dernier Roy, qui les

* *Herod. liv.* 1.

gouverne, Reyne belliqueuſe d'un peuple belliqueux, s'avance elle-même à la teſte d'une nombreuſe armée, & detache ſon fils Spargapiſe pour aller au-devant du Roy de Perſe. Le vieux guerrier à recours à la ruſe. Inſtruit du penchant qu'ont les Scythes à l'yvrognerie, il feint de ſe retirer avec precipitation, & laiſſe dans ſon camp une abondante proviſion de vin. Cette proye arrête les Scythes & les met bien-tôt hors de combat. Cyrus revient & fait un effroyable carnage d'une armée accablée de vin & de ſommeil. Le jeune Roy eſt chargé de chaînes: il s'en plaint à ſon reveil, & obtient de Cyrus qu'on le detache. Dès qu'il n'eſt plus retenu par cet obſtacle, plein d'une generoſité feroce & digne d'un Scythe, il ſe donne la mort. Tomyris ſe vange d'abord par des reproches, & enſuite par des effets. On en vient aux mains: la bataille eſt long-tems diſputée & funeſte aux deux partis. Enfin les Perſes cedent, Cyrus eſt tué la Reyne des Maſſagetes ſe fait apporter la tête de

son ennemi ; elle la plonge dans un tonneau plein de sang : *Boy à loisir*, ajoûte-t'elle, *ce sang dont tu avois une soif insatiable.*

Avoüons-le, il faut être aussi Philosophe que Xenophon pour preferer à une narration si brillante la simple verité. Dans ce judicieux Auteur. * Cyrus fort âgé meurt de maladie au milieu de ses enfans, auxquels il donne d'excellens avis. La simplicité de la narration de Xenophon la rend-t'elle moins croyable ?

Avant que de decider, il faut observer qu'Herodote luy-même avertit qu'on raconte la mort de Cyrus en plusieurs differentes manieres. ne s'est-il point determiné par goût? Il l'avoit admirable pour les agremens de la narration : peut être aura-t'il choisi celle qui pouvoit faire un plus bel effet : peut-être a-t'il trop deferé à l'autorité des Ioniens ses compatriotes. Cyrus les avoit soumis à l'Empire des Perses. Sensibles à la perte de leur liberté, ils

* *Cyrop. liv.* 8.

debitoient volontiers l'histoire de leur vainqueur, avec les circonstances qui luy étoient les moins glorieuses.

Quoy qu'il en soit, prefererons nous l'autorité des Ioniens & d'Herodote, à celle de Dinon le p'us ancien Historien de Perse, conforme à Xenophon ; aux Inscriptions repanduës dans la Perse & dans l'Assyrie ; sur la foy des qu'elles Onesicrite cité par [a] Lucien assûre que Cyrus mourut de maladie dans un âge fort avancé ? N'en croirons-nous pas l'Epitaphe de Cyrus ? [b] Strabon nous l'a conservée, il l'avoit prise dans l'histoire d'Aristobule qui par ordre d'Alexandre, visita le tombeau de Cyrus. En voilà assez pour justifier Xenophon. Justifions-le, mais ne condamnons pas tout à fait l'agreable Herodote. Le plaisir que donne sa narration merite qu'on fasse quelque effort pour diminuer sa faute. Je vais tâcher d'en decouvrir la cause innocente.

[a] *Luc. de la longue vie.* [b] *Str. livre 15.*

Un Cyrus grand pere du conquerant est mort de la maniere que raconte nôtre Historien. Après cela il étoit aisé de se méprendre sur la ressemblance du nom. Dans des tems, & dans des lieux où l'histoire étoit fort confuse, il étoit presque inévitable de confondre les deux Cyrus, d'attribuer au plus connu les avantures de celuy qui l'étoit moins.

Voilà sans doute un denouëment heureux s'il est bien appuïé. * Herodote luy même m'en fournira les preuves. Il m'apprend que le grand Cyrus étoit petit fils d'un autre Cyrus. Il est aisé de prouver que cet ancien Cyrus étoit contemporain du grand Cyaxare, & qu'il combattoit sous luy. On lit encore dans Herodote que du temps du grand Cyaxare les Scythes inonderent l'Asie, & conquirent ou plûtôt ravagerent avec une rapidité incroïable la Medie, l'Assyrie & toute la haute Asie. On les chassa peu à peu de toutes leurs conquêtes, & les Me-

* *Herod, liv.* 1.

des en maſſacrerent un grand nombre après les avoir enyvrez. Il n'y a plus qu'un pas à faire : il n'y a plus qu'à conjecturer avec aſſez de vrayſemblance, que le Cyrus grand pere du conquerant qui combattoit ſous Cyaxare perit dans cette guerre contre les Scythes. Il n'en aura pas fallu d'avantage pour donner lieu aux bruits qui ont trompé Herodote ; des mécomptes auſſi groſſiers ont eu ſouvent un fondement encore plus leger.

J'ay quelque idée d'avoir lû dans un ancien Auteur que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes. Cela confirmeroit ma decouverte : mais je ne pretends pas qu'on faſſe grand fonds ſur un demi-ſouvenir que je ne puis verifier.

Prononcez, Monſieur, vôtre ſentiment ſera celuy d'une perſonne qui veut être toute ſa vie avec un extrême reſpect &c.

ARTICLE CXCIV.

SUITE DE L'EXTRAIT DU Dictionnaire de Musique & de la Dissertation sur le rapport de la Musique speculative & de la Musique Pratique.

UN des endroits les plus curieux du livre de Mr. Broſſard eſt au mot de ſyſteme où l'on expoſe comment la Gamme s'eſt formée en l'état que nous la voyons.

Gamme n'eſt qu'une *table où aſſemblage de pluſieurs mots, ſyllabes, figures, lettres, chiffres, &c. qui ſervent à faire connoître les ſons graves & les aigus, leurs differences, leurs proportions, leurs intervalles, &c.* C'eſt proprement l'Alphabet de la Muſique, & comme il y a divers Alphabets ſelon les diverſes langues il y a auſſi diverſes Gammes ſelon les diverſes Muſiques.

La premiere *Gamme* ou *Syſteme* eſt celuy dont on attribuë l'invention à Mercure vers l'an 2000. par le moyen de la Lyre nommée *Tetra-*

chorde ; ce qui ſignifie non comme on ſe l'imagine d'abord un inſtrument à trois *chordes*, mais un inſtrument de quatre chordes où ſont renfermez trois tons ou intervalles dont le premier étoit un ſemi-ton & les deux autres des tons pleins; la premiere des chordes de la lyre répondoit à ce que nous appellons preſentement un *mi*, la 2e. au *fa*, la 3e. au *ſol*, & la 4e. au *la*.

Dans la ſuite & en divers tems on ajoûta trois autres chordes au-deſſous des quatre dont nous venons de parler. Ces trois répondoient à nôtre *re*, *ut*, *ſi*, & formoient avec les quatre premieres deux Tetrachordes conjoints de ſorte que le *mi* ſervoit de plus baſſe chorde au premier Tetrachorde & de plus haute chorde au ſuivant.

Quelque tems après Pythagore comme on le croit découvrant la proportion des ſons & choqué que la premiere & la derniere chorde du Tetrachorde conjoint fuſſent ſi diſproportionnez & ſi diſſonans y apporta un remede aiſé, il ajoûta au-deſſous de la plus baſſe chorde qui

étoit le *si*, une chorde pour le *la* faisant ainsi une octave juste avec le *la* qui étoit la plus haute chorde du Tetrachorde conjoint.

Jusques alors dit M. Brossard le systeme est purement *diatonique*, c'est-à-dire composé de tons & semitons que la seule nature sans le secours de l'art fait entonner juste aux plus ignorans pour peu qu'ils ayent l'oreille & les organes de la voix bien disposez. Quand il cite icy le mot de *nature* il ne le penetre pas en Physicien, mais en Musicien de ces Païs où la nature a pris un certain pli qu'on ne voit pas qu'elle doive avoir necessairement & qu'elle n'a pas effectivement chez toutes les nations, comme plusieurs prétendent l'avoir remarqué parmi les Sauvages qui sûrement n'entonnent point par les intervalles justes de nos tons & Sémitons, mais par des intervalles plus ou moins grandes.

Mais pour reprendre l'histoire de la Gamme il est aisé de voir qu'on multiplia ce *Tetrachorde* une fois formé tant qu'on voulut pour y fourmer tous les tons dont la voix humaine est capable.

Cependant on s'apperçût que dans cette espece de Tetrachorde il y avoit une quarte sçavoir du *fa* au *si* qui étoit d'un semiton plus haute que les autres & fort desagreable pour y remedier Timothée le Milesien partagea le ton plein du *la* au *si* en deux semitons dont la premiere depuis le *la* aboutissoit au Semiton majeur qui s'appella *si* b mol & qui fit une Quarte tres-juste avec le *fa*. Comme on eût vû que cette separation des tons-pleins multiplioit agreablement les tons de la Gamme , on introduisit bien-tôt l'usage des *b mols* & des *diéses* entre les deux tons-pleins.

Il est bon de rappeller icy en deux mots ce que dit ailleurs Monsieur Brossart des *Diéses* & des *b mol*. Le *diése* est un signe dans la Musique d'une ou plusieurs croix en sautoir pour signifier que la note doit se chanter un demi-ton plus haut qu'on ne la chanteroit sans ce signe. Le *b mol* au contraire qui se marque par un *b* signifie que la note doit se chanter un demi-ton plus bas qu'on ne la chanteroit sans

ce *b*. On voit ainſi qu'entre tous les Tons-pleins qui renferment deux ſemitons il peut y avoir un *diéſe* & un *b mol*.

Toutes ces chordes de tons & ſemitons étant inventées parmi les Grecs elles eurent chacune leur nom tiré du caractere particulier qu'on leur attribuoit. Par exemple la plus haute chorde qui étoit un *la* & qui faiſoit le ſon le plus aigu s'appella *Nete hyporboleon* c'eſt-à-dire la derniere des plus excellentes ou plus aiguës, &c. mais comme ces noms ſe trouverent trop longs quand on voulut écrire les tons divers de la lyre on leur ſubſtitua des lettres de l'Alphabet Grec qu'on plaçoit au-deſſus des ſyllabes du texte qu'on vouloit chanter ſur ces tons.

Les Latins aimerent mieux uſer des propres lettres de leur Alphabet A. b. c. d. e. f. g. h. ce qui forma un ſecond ſyſteme qui ne differa pourtant du premier que par la diverſité des figures. Saint Gregoire le grand remarquant que les lettres ou ſons depuis H n'étoient qu'une repeti-

tion d'une octave plus haut des sept tons depuis A reduisit tous les caracteres à ces sept premieres lettres. Mais on ne dit point icy quel signe il mettoit pour distinguer les diverses octaves, ce qui neanmoins étoit encore necessaire.

Vers l'an mille Gui Moine Benedictin dit Aretin parce qu'il étoit d'Arezzo introduisit l'usage des lignes paralles. Sur lesquelles & entre lesquelles il mit des points pour aider ainsi d'avantage l'imagination en presentant aux yeux les divers degrez des Nottes qui repondent aux divers degrez des sons dont le chant étoit formé. Il fit divers autres changemens dans la gamme, entre autres il substitua aux lettres de l'Alphabet les premieres sillabes de chaque vers de la premiere hymne de saint Jean *ut queant laxis* qui sont *ut, re, mi, fa, sol, la*, & cependant il garda aussi le nom des lettres de l'Alphabet avec la lettre Grecque Gamma d'où est venu le mot de gamme. Avec cela il forma ce qu'on a appellé des clefs, des tables, des muances ce qui lui fit une grande reputation;

mais c'eſt qu'il vivoit dans un tems où elle s'acquerroit à peu de frais. Car on peut dire qu'hors l'invention des lettres Paralleles qui n'étoit pas même neceſſaire puis qu'on y peut ſuppléer par d'autres manieres plus ſimples ; toute la multitude de regles qu'il imagina pour faciliter l'art de la pratique ſervit merveilleuſement à l'embroüiller. Auſſi l'a t'on entierement abandonnée de nos jours pour en introduire une ſimple & plus aiſée laquelle pourroit peut être encore le devenir davantage.

La Gamme d'Aretin étoit non ſeulement embroüillée ; mais très-defectueuſe. On n'y faiſoit point mention du *ſi* qui eſt le ſeptiéme ton de l'octave, ce qui paroît ſurprenant puiſqu'au rapport de Mr. Broſſart S. Gregoire le Grand quatre ſiecles avant Aretin avoit l'uſage des 8. tons de l'octave. Ce Point valoit la peine d'être expoſé dans le Dictionnaire, ce n'a été, dit Mr. Broſſard, que vers le milieu du ſiecle paſſé qu'on a ajoûté la ſeptiéme ſyllable, *ſi* pour exprimer le ſeptiéme ton de l'octave, ce qui eſt difficile

cile à croire : ce ſeptiéme ton ayant été connu & en uſage long temps auparavant & parmi les Grecs & parmi les Latins, comme Mr. Broſſart le dit luy-même ailleurs.

Le ſyſtême d'Aretin étoit encore defectueux n'exprimant que la moitié de l'art du chant qui conſiſte non ſeulement dans les tons differens ; mais encore dans la difference des temps qu'on demeure plus ou moins ſur chaque ton ; ce qui fait l'ame de la muſique par les mouvemens ou vifs ou lens propres à exprimer les paſſions. Le fameux Jean des Murs Docteur de l'Univerſité de Paris inventa vers l'an 1353. les differentes figures des nottes quarrées & rondes ſans queües, ou avec des queües, des croſſes, des points qui font connoître tout d'un coup combien de tems préciſement on doit demeurer ſur chaque ton.

Ce ſeroit le lieu de parler du nouveau ſyſteme qu'a fait Mr. Sauveur dans lequel il exprime ſi aiſement toutes les combinaiſons imaginables des ſons & du chant. Mais puis qu'il ſe diſpoſe luy même à le donner au

Public dans toute ſon étenduë, il ne nous convient pas de le prevenir.

Il nous permettra ſeulement de luy emprunter une choſe qui doit ſervir à expliquer d'avantage ce que nous avons rapporté dans le Memoire du mois précedent touchant la nature des conſonances.

On a établi que les conſonances de la muſique étoient fondées ſur la réünion des vibrations plus ou moins frequente qui ſe font entre divers ſons qu'on entend en même-tems; Mais comme il n'y a preſque point de tons differens dont à la fin les vibrations ne viennent à ſe réünir. Il ſemble qu'il n'y en ait point qui ne duſſent être conſonances au moins imparfaites. Cependant les Regles de la Muſique pratique ſont contraires à cette ſpeculation. On ne reconnoît pour conſonances que celles dont les vibrations ſe réüniſſent environ à chaque ſixiéme vibration du ſon le plus aigu. Quelle a donc pû être la cauſe que l'Art de la Muſique ait determiné les conſonances à ce nombre de *ſix* plûtôt qu'à tout autre, en ſorte que les

ſons dont la réünion des vibrations ſe fait plus rarement qu'à chaque ſixiéme (excepté ſeulement le ſeul accord de la *ſixte* mineure dont je rendray une raiſon particuliere) ne ſont plus *conſonances* mais *diſſonances.*

Quelques recherches que l'on puiſſe faire ſur une queſtion ſi curieuſe, on ne trouve rien de plus vray ou des plus approchant de la verité que l'opinion de Mr. Sauveur dont voilà le précis.

Qu'il ne devroit y avoir de vraïes conſonances que les ſons entre leſquels il ſe trouve une réünion de vibrations très-frequente & preſque continuelle comme dans l'Octave de 2 a 1, & dans la Quinte de 3 a 2, & c'eſt peut-être pour cela que nous avons commencé à rejetter la Quarte qui n'eſt que de 4. à 3. Cependant nous avons reconnu pour vraïes conſonances les 2. Tierces & les 2. Sixtes dont les vibrations ſont de 5. à 9. & de 6. à 5. de 5 à 3. & de 8. à 5. Mais la Raiſon pourquoy les Tierces & les Sixtes ont été admiſes comme vrayes conſonances paroîtra ſenſible à qui ſera reflexion à ce que nous avons

dit dans le Memoire du mois precedent : ſçavoir que les Tierces & les Sixtes ſont doublement conſonances étant le ſupplement l'une de l'autre ; c'eſt à dire par exemple que *mi* qui eſt la Tierce d'*ut* d'embas & de 5. à 4. eſt en même tems la Sixte de l'*ut* d'en haut de 5. à 3. Cette duplicité de conſonance ſupplée ainſi à ce qu'il ſembloit manquer d'un autre côté.

Voilà donc pourquoy certaines conſonances dont les vibrations ne ſe réüniſſent pas frequemment ne laiſſent pas d'avoir été admiſes pour vrayes conſonances, c'eſt quelles ſont *doublement* conſonances. Ainſi comme il n'y avoit plus que cette *duplicité* qui les ſoûtint dans leur Caractere de *conſonances*, là où cette duplicité a ceſſé ; le caractere des conſonances a dû ſe perdre. C'eſt ce qui arrive aux autres nombres au-deſſus de 6. qui n'ayant plus qu'une réünion de vibrations tres rare & qui d'ailleurs ne font point d'un autre côté aucune duplicité de Conſonance comme font les Tierces & les Sixtes, ont dû n'être plus cen-

ſées *conſonances* & ont dû au contraire être jugées *diſſonances*.

M. Sauveur apporte ſur cecy un exemple ſenſible : qu'on s'imagine, dit-il, une longueur de 20. poulces qui par une de ſes extremitez ſoit parfaitement blanche & par l'autre extremité, parfaitement noire : mais de telle ſorte que la couleur blanche aille toûjours en diminuant inſenſiblement juſqu'à la couleur noire : en cette ſuppoſition il n'y aura nulle regle pour aſſigner où commence preciſément la partie qui doit paſſer pour blanche & la partie qui doit paſſer pour noire : mais ſi après le 6e. poulce de blanc vous faites un intervalle de 3. ou 4. poulces vous aſſignerez au juſte quelle partie de la régle doit paſſer pour blanche & quelle partie doit paſſer pour noire. L'application de cecy à nôtre ſujet ſe fait naturellement.

ARTICLE CXCV.

RE'PONCE A LA LETTRE *du Pere de Grainville inserée au Journal du mois d'Avril dernier sur une Medaille de Vitellius.*

MON REVEREND PERE,

Vôtre Medaille de Vitellius est rare, & meritoit les reflexions sçavantes & judicieuses que vous avez donné au public dans le Journal de Trevoux du mois d'Avril dernier: mais elle n'a pas la rareté d'un medaillon en bronze de ce même Empereur, que j'ay heureusement recouvré depuis quelque mois. Vous dites que Vitellius par indifference ou modestie ne porte point le nom de *Cesar* dans aucune medaille, & que s'il le prit ce fut dans un tems de haine & de mépris. Permettez-moy de vous dire, mon R. P. qu'à l'exemple de Galba & d'Othon tous les Empereurs, du moins jusqu'à Posthume, quoy qu'ils ne fussent

pas de la famille Julienne, s'attribüerent ce surnom comme une marque de la puissance que leur donnoit la premiere dignité de l'Empire. Vous semblez en faire une exception des Vitellius: le medaillon dont je vous parle dit le contraire, & sert à persuader que Tacite a fidélement écrit que cet Empereur refusa un nom qu'il prit dans la suite. On lit sur ce medaillon VIT. CÆSAR IMPERATOR PONT. PPP. E. SEMPER AVGVSTVS. La tête de Vitellius couronnée de Laurier.

Au révers CONCORDIA AVGG. une figure de Senateur tenant de la main gauche un caducée donne la droite à une figure de femme portant une corne d'abondance.

A l'Exergue SC.

L'Omission DE GERMANICVS confirme vôtre sentiment, que ce nom ne fut pas regardé comme un nom de famille. La grandeur de ce monument qui a deux pouces sept lignes de diametre sur trois lignes d'épaisseur; le surnom de Cesar; le revers qui represente parfaitement

Vitellius, en habit de Senatur ; & la beauté du coin en font la rareté; On voit dans quelques medailles de cet Empereur CONCORDIA EXERCITVVM, CONCORDIA PRÆTORIANORVM, CONCORDIA AVGG. comme dans celles de Galerie, de Faustine, d'Aquilie, Septime & Alexandre Severe, de Caracalla, de Geta, de Julia Paula, de Tranquilline, &c. dont il nous reste quelques revers fort approchans de celuy de mon Medaillon.

Cette antique est d'ailleurs tres-conservée sans deformité ny alteration, quoy qu'elle ait plus de trente coups de coignée que luy donna celuy qui la recouvra le premier. Ce fut pour connoître la qualité du metal. Cet ignorant s'en servit aussi pendant tres-long-tems à jouer au palet de maniere qu'elle s'est conservée entiere par un bonheur singulier. Il n'y a pas à douter que le revers ne represente Vitellius & Galerie Fundane sa seconde femme. Cette circonstance en augmente encore la rareté, les Medailles de cet-

te Imperatrice n'étant gueres connuës. Elle peut ſervir de preuve que cet Empereur ne prit pas le ſurnom de Ceſar dans un tems de mépris general, puisque le Senat voulut par ce Medaillon le flatter d'une nombreuſe poſterité capable de luy ſucceder à l'Empire ; ou prévenir le public ſur cette eſperance, & ſur la bonne intelligence qui regnoit dans la Famille Imperiale. Vous pouvez, mon R. P. faire pluſieurs autres remarques. A mon égard j'avoüe naïvement que je demeure dans une petite ville où l'on eſt peu curieux & où l'on ne s'inſtruit que par ſoy-même ſur le fait des Medailles. Si j'oſois m'addreſſer à vous, mon R. P. peut-être ſe trouveroit-il dans mon cabinet pluſieurs autres pieces de bon goût que vous ne ſeriez pas faché de connoître, & ſur leſquelles j'aurois beſoin de vos lumieres. Je ſuis parfaitement Mon R. P. &c.

Le Pere de Grainville à qui Mr. Moiſſonier a envoyé ſa réponſe pretend que le Medaillon eſt faux, parceque 1°. dans les vrayes Medailles

on a toûjours écrit A. VITELLIVS pour distinguer l'Empereur de son frere L. VITELLIVS. 2°. Selon ce Pere l'abbreviation est singuliere. Sur les vrayes Medailles, on trouve VITELLIVS tout au long ou VITELL. 3°. On ne met point IMPERATOR tout au long, sur tout si le nom propre est abregé. 4°. A un Auguste on ne met point PONTIFEX sans mettre MAXIMVS, au moins dans ce tems-là? 5°. Que veulent dire les trois P P P: 6° E ne se trouve point sur les Medailles Imperiales. 7°. SEMPER AVGVSTVS n'est pas du genie de ce siecle-là.

Voilà les objections du Pere de Grainville contre le Medaillon de Mr. Moissonier. Ce sçavant repliquera sans doute: nous l'en prions au nom du public, & de vouloir bien luy communiquer par nôtre moyen les autres raretez de son cabinet.

En attendant nous n'avons garde de prononcer sur la verité ou la fausseté d'une antique que nous n'avons pas vûë: les objections du Pere de

Grainville ne ſont pas tout-à-fait convaincantes. 1°. Les trois P P P. & E qui ſuit peuvent ſignifier PATER PATRIÆ, PATER EXERCITVVM. 2°. Vitellius n'eſt-il pas aſſez diſtingué de ſon frere par ſes titres ? 3°. SEMPER AVGVSTVS, dit-on, n'eſt pas du genie du ſiecle de Vitellius : quelle preuve en apporte le P. de Grainville. 4°. Les autres difficultez qu'il propoſe ſe reduiſent à l'argument ordinaire de quelques Antiquaires : *Cela ne ſe trouve pas ſur d'autres Medailles : donc la Medaille où cela ſe trouve eſt fauſſe.* Mais en verité, cet argument a-t'il la moindre force ? Avons-nous toutes les Medailles anciennes ? & n'a-t'il pas fallu que chaque Legende differente des autres ait été la premiere fois ſur une Medaille ſans qu'une pareille Legende eût precedé ? n'eſt-il pas vray-ſemblable qu'alors, comme aujourd'huy, les Medailles dependoient beaucoup de l'imagination des inventeurs ; de l'humeur, de l'interêt, de la negligence, de l'incapacité des monnoyeurs qui executoient ?

ARTICLE CXCVI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de Mr. l'Emery le fils Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Academie Royale des Sciences, écrite à Monsieur Boudin Conseiller d'Etat, premier Medecin de Monseigneur, Docteur Regent, & ancien Doyen de la même Faculté; sur le Livre de la generation des vers dans le corps de l'homme composé par Mr. Andry Medecin de la Faculté de Paris.*

L'Auteur de ce traité s'étant engagé à écrire sur les vers, a crû qu'il ne pouvoit mieux faire pour relever le merite de son Ouvrage que de s'étendre sur le pouvoir de ces insectes. Dans cette vûë il n'a pas manqué d'épouser le sentiment de quelques nouveaux Philosophes qui prétendent que tous les animaux viennent de vers spermatiques * Mais il étoit naturel qu'il adoptat ce systême; on n'y trouve donc point

* *P.* 334.

à redire. Il ſe rencontre aſſez d'autres choſes dans ſon livre qui ſont de ſa façon, & qui n'offrent pas moins de matiere : Il ne tient pas à Mr. Andry que les vers ne cauſent toutes nos maladies ; [a] & il a ſoin de prévenir d'abord le Lecteur ; qu'il y a peu de perſonnes ſaines ou malades qui ſoient exemptes de vers. On devine aſſez quel eſt ſon motif. Il veut par ce petit préliminaire, autoriſer ſes explications touchant les maladies dont il parlera dans la ſuite.

Il tâche de rendre raiſon des furoncles, des éleveures & de ces galles univerſelles qui affligent tout le corps. [b] Pour cela il a recours aux vers ſanguins. Ces vers, dit-il, ſuivent le cours du ſang ; c'eſt à-dire que du cœur ils ſont portez par les arteres dans les chairs, d'où ils ſont repris par les veines ; mais comme il arrive quelquefois qu'ils ſont trop gros pour être reçûs avec le ſang dans ces mêmes veines, ils reſtent dans les chairs, où ils cauſent les maladies dont on vient de parler. Voilà

[a] *P.* 9. [b] *P.* 114.

ſon explication telle qu'elle eſt rapportée dans ſon livre. Ne paroît-elle pas ſuppoſer deux fauſſetez évidentes. Car premierement la capacité des veines, qui de l'aveu de tous les Anatomiſtes eſt beaucoup plus grande que celle des arteres doit être ſuivant cette explication beaucoup plus petite, puis qu'il ſemble que les arteres ont bien pû contenir les vers dont il s'agit, quelques gros qu'ils fuſſent ; & que les veines qui leur repondent ſont trop étroites pour les pouvoir laiſſer paſſer.

En 2e. lieu les pores des chairs, qui ſont effectivement très petits, repondent néanmoins, ſelon M. Andry, à la capacité des arteres; puis qu'ils peuvent contenir auſſi bien qu'elles, les gros vers qui en viennent ; & ces pores ont en même tems une capacité plus grande que celle des veines qui ne permettent pas le paſſage à ces vers.

C'eſt ainſi que Mr. Andry ſçait tirer parti des vers ſanguins pour expliquer la galle ; il l'explique encore dans un autre endroit de ſon livre par des ſemences de ver, qui

se sont insinuées par dehors dans les pores des chairs, & il ne se contente pas d'avoir recours à ces petits animaux pour les maladies qui regnent presentement, il remonte jusqu'au tems de Marc-Antoine, pour rendre raison des Simptomes Epidemiques qui attaquerent les Romains dans la guerre contre les Parthes. Cette maladie consistoit dans une fureur qui leur faisoit foüir la terre à belles mains ; & comme Appien Alexandrin rapporte qu'elle fut incurable faute de vin ; nôtre Auteur infere de là qu'elle venoit des vers encephales.

La pleuresie est tres-souvent causée par les vers selon nôtre Auteur, * il ne dit pas que cette maladie vient quelquefois des vers, mais qu'elle en vient tres-souvent. Cependant il n'avance cette proposition qu'à l'occasion d'un seul pleuretique, qu'il acheva de guerir en luy faisant sortir un grand ver appellé *Solium*. Ne semble-t'il pas à l'entendre dire, que la plû-part des pleuresies soient vermineuses ; mais quand bien même elle le seroient ;

* *P.* 130. 132. 247.

ce qui eſt tres-faux ; y-a-t'il plus de raiſon de juger que les vers ſoient la cauſe, que le produit de la maladie ; & ne conçoit-on pas aiſément que dans cette mauvaiſe diſpoſition, les liqueurs du corps fermentant plus fortement qu'à leur ordinaire, font ſouvent éclore des œufs de ver, qui ne ſe ſeroient point developpez ſans cela.

On peut faire un raiſonnement ſemblable dans la plus-part des maladies vermineuſes, & même dans celles dont Mr. Andry attribuë la cauſe aux vers avec le plus d'apparence de verité. Par exemple il dit que le ciron ſe traîne ſous la peau, qu'il la ronge peu-à-peu, & qu'il y cauſe de grandes demangeaiſons, & de petites ampoulles, ſous leſquelles on le trouve caché quand on les pique. Mais ne pourroit-on pas expliquer auſſi vray-ſemblablement ces ampoules & ces demangeaiſons par une humeur acre, extravaſée, qui ſejournant dans la partie, fermente de plus en plus & fait éclore les œufs de ver qu'elle contient. On ſçait qu'une humeur acre eſt capable

de produire cet effet, & j'ay experimenté plusieurs fois qu'en touchant à des bouteilles sur lesquelles il étoit tombé quelques gouttes d'un esprit acide mineral, ma main a ressenty des demangeaisons considerables. De-plus combien y-a-t'il d'ampoules accompagnées de demangeaisons où il ne se rencontre point de vers ; ce qui semble prouver que quoy que l'on trouve quelquefois un ver dans une ampoulle ; il ne s'ensuit pas de-là que ce soit la cause de la maladie ; mais seulement un effet qui n'arrive pas toûjours.

Ne peut-on pas encore raisonner de la même maniere lors que l'on trouve les intestins troüez, & des vers repandus dans toute la capacité du bas ventre. Car alors on trouve assez souvent beaucoup de pus epanché dans la même capacité. Or ce pus peut non-seulement avoir troüé les intestins, mais encore avoir causé une corruption assez grande pour faciliter le developpement de plusieurs œufs de vers. Ce raisonnement paroît d'autant plus probable ; que dans une infinité d'occa-

ſions où il n'y a point de vers, le pus ſeul par ſes particules acres & corroſives ſe fait quelquefois jour bien avant dans les parties muſculeuſes. On a donc ſouvent grand tort d'attribuer aux vers la cauſe de pluſieurs maux dont ils ne ſont tout au plus que l'effet.

Dans les fievres malignes dernieres M. Andry faiſoit rendre un fort grand nombre de vers, après quoy il gueriſſoit par l'uſage des cordiaux; & il aſſure qu'il n'a point trouvé de meilleur moyen pour chaſſer ces maladies, que de les traiter par raport aux vers. * On ne veut point nier que dans les fievres malignes dernieres, il n'y eût quelquefois des malades qui jettaſſent des vers. Mais ſi ſon obſervation étoit telle qu'il la raporte; tout medecin auroit reconnu ce fort grand nombre de vers dont il parle; ce qui n'eſt aſſurement point arrivé.

Nôtre Auteur rejette abſolument le ſentiment de ceux qui attribuent les excès de mouvemens veneriens à l'irritation que font les vers ſper-

* *P.* 142.

matiques aux parties qui les renferment, [a] comment s'est-il pû resoudre à abandonner ainsi le parti de ces animaux, & qu'elle raison l'a pû obliger à les exclurre plûtôt en cette occasion qu'en plusieurs autres, où il les admet. Par exemple il soûtient bien que les vers veneriens en rongeant, & mordant tout ce qu'ils trouvent, causent tous les ravages qui arrivent dans les maladies veneriennes. [b] Cependant il est assez difficile à concevoir que les Nodus, les Exostoses, & plusieurs autres simptomes veneriens qui denotent naturellement un acide fort corrosif,& coagulant,soient l'effet de vers; de plus les douleurs que ces insectes produiroient, seroient bien differentes de celles que ressentent ceux qui ont cette maladie. M. Andry pour prouver son sentiment, dit avoir vû un jeune homme attaqué de ces sortes de maux qui n'ayant pris aucune preparation de Mercure, mais seulement quelques remedes contre les vers; comme l'aloës & la Gentiane, & ensuite la Squine

[a] *P.* 115. [b] *P.* 118.

& la salse pareille en ptisanne, fut parfaitement guerri. Mais étoit-il bien sûr que ce jeune homme eût une maladie venerienne. M. Andry ne seroit pas le premier qui se seroit trompé sur cela; & les plus grands praticiens dans ces sortes de maux avoüent que les cures qui se font en pareil cas sans le secours du Mercure, ou sont sujettes à caution, ou ne sont nullement de maux veneriens.

L'affectation de nôtre Auteur à mettre sur le conte des vers tout autant de maladies qu'il le peut, paroît encore en plusieurs endroits de son livre, & particulierement dans ses Aphorismes dont en voicy quelques-uns d'assez singuliers.

Les grains de la petite verole sont remplis de vers; plus il y a de vers dans ces grains, & plus ces grains marquent. Pour les empêcher de marquer, on n'a qu'à froter le visage d'une eau qui tuë les vers. Quand au commencement de la petite verole, on se baigne les pieds dans du lait chaud, toute la petite verole se jette sur les pieds & le visage en est

exempt, parce que les vers qui ſont les puſtules courent au lait. La fiſtule lacrymale, les cancers, l'hidropiſie, les tumeurs & les Excroiſſances du corps, les maladies que l'on attribuë à des ſorts, ſont cauſées par des vers; enfin les difformitez qu'on apporte en naiſſant, viennent auſſi de vers, qui ont rongé les parties tendres du fœtus. On peut juger de la bonté des autres aphoriſmes de Mr. Andry par cet échantillon, on voit bien qu'il a voulu faire paſſer pour certaines, à la faveur du titre ſpecieux d'Aphoriſmes, pluſieurs propoſitions qui n'en portent point du tout le caractere, & qui ne ſont la plus-part que des ſuites d'un ſyſteme fait à plaiſir.

En parlant du *ſolium* nôtre Auteur dit une choſe qui merite une attention particuliere; * ſçavoir que ce ver contient dans toute ſon étenduë un amas de petits corps globuleux, qu'il aſſûre être de veritables œufs; que ces œufs aprés être ſortis du ventre du ver, & avoir groſſi dans l'inteſtin de l'homme

* *P. 84. & 85.*

ſont ce que l'on trouve en ſi grande abondance ſous la forme de graines de concombre dans les excremens de ceux qui ont ce ver. Comment accorder ce ſentiment avec ce qu'il dit ailleurs, que le *ſolium* eſt toûjours ſeul de ſon eſpece dans le corps de l'homme, [a] & que quand il en eſt une-fois ſorty, il ne s'y rengendre plus. Car ſi les œufs dont on a parlé, ſont en ſi grand nombre; qui peut en empêcher quélques-uns de s'éclore? Voicy la raiſon que nôtre Auteur en apporte; [b] c'eſt, dit-il, parce que le ver d'où viennent ces œufs conſume luy ſeul tout le chyle qui leur ſeroit neceſſaire pour ſe developper entierement. Cette raiſon pourroit tout au plus avoir lieu pour expliquer comment les œufs eclos, & devenus vers, ne peuvent atteindre à la grandeur de celuy dont ils viennent; mais elle ne fait point ſentir, pourquoy ces œufs ne ſe developent point du tout. Car pour ſe developper, ils n'ont proprement beſoin que de chaleur, & l'on ne doit point croi-

[a] *P. 33. & 90.* [b] *P. 87.*

re qu'il leur faille en cet état tant de nourriture ; il en reste toûjours assez dans les intestins pour cela. Mais accordons à nôtre Auteur que le *solium* est assez gourmand pour consumer toute la nourriture ; quand une fois il est sorty des intestins ; il est à croire qu'il y a laissé encore quantité d'œufs de sa façon, puisqu'il en a produit un nombre si prodigieux ; pourquoy cette espece de ver ne se rengendre-t'elle point de nouveau, car alors rien n'y met plus d'obstacle. Concluons donc de deux choses, l'une ; ou que le *solium* n'est pas toûjours seul de son espece, & qu'il se peut reproduire de nouveau dans le même corps, ou que ce qu'il dit être des œufs, n'en est point du tout. Qu'enfin son raisonnement pour accorder son observation sur le *solium* avec ce qu'il appelle les œufs de ce ver, est tout-à-fait insoûtenable. C'est attaquer Mr. Andry dans ses retranchemens que de luy prouver qu'il s'est trompé sur ce ver. Car c'est peut-être ce qu'il a le mieux connu, & il marque assez dans sa Preface que c'est à

cet insecte qu'est dû le beau traîté que nous avons de luy sur les vers.

Il commence le chapittre sixiéme par un passage de Job qu'il ne rend pas tout a fait en traducteur. * Voicy les termes de Job rapportez à la marge de son livre *& medullis ossa illius irrigantur.* Voicy ceux de nôtre Auteur ; *& dont les os sont comme penetrez de la moelle qui les a nourris.* Job ne dit point dans ce passage que la moëlle nourrit les os, pourquoy Mr. Andry s'avise-t'il de le dire. C'est une chose qui luy est bien moins pardonnable, qu'elle ne l'auroit été à Job. Car Mr. Andry étant Professeur d'Anatomie au College Royal devroit sçavoir que les os du corps se nourrissent par des vaisseaux sanguins ; comme les autres parties solides. Ces vaisseaux sont fort sensibles quand l'os est encore tendre ; mais comme il dissipe moins, & qu'il a aussi moins besoin de nourriture à mesure qu'il devient plus solide, & plus compacte, ces mêmes vaisseaux sanguins par une

* *P.* 160.

mechani-

méchanique fort aisée à comprendre se trouvent alors plus comprimez dans la substance même de l'os & ils ne luy portent plus de nourriture qu'autant qu'il luy en faut par raport à son état present. La moelle n'est donc pas la matiere de la nourriture de l'os, elle ne sert qu'à l'humecter, & à rendre ses parties plus souples, moins cassantes & plus propres aux mouvemens continuels auxquels il est exposé.

Nôtre Auteur s'est mis en tête de decrier dans un Chapitre exprés les remedes que l'on employe le plus ordinairement contre les vers, [a] & qui ont été établis par une longue suite d'experiences ; ce qui donne malgré sa decision un prejugé d'autant plus grand en leur faveur, que ceux qu'il substitue ailleurs ne paroissent pas être à beaucoup près aussi efficaces, & qu'ils ont du moins autant d'inconveniens.

Il avoüe que le *semen contra* est contraire aux vers ; [b] cependant il ne veut pas que l'on s'en serve; parce

[a] *P. 202. & suivantes, &c.* [b] *P. 204. & 328.*

qu'il pretend, que ce remede échauffe beaucoup, pourquoi donc approuve-t'il l'ail, les oignons, la moutarde & d'autres choses semblables,[a] qui ne sont assurement pas reconnues aussi specifiques pour les vers que le *semen contra*. Croit-il que ces drogues n'échauffent pas autant pour le moins. Qu'il les rejette donc aussi, ou bien qu'il convienne que le plus excellent remede peut souvent produire de mauvais effets quand on n'en use pas bien, & que la science du Medecin ne consiste pas à les exclurre pour cela, mais à s'en servir à propos.

Il convient [b] que l'eau où le mercure a trempé est bonne contre les vers. Cependant il la défend, parce qu'il pretend qu'elle offense le genre nerveux, qu'elle cause des tremblemens, des pesanteurs d'Estomac, & des gonflemens tres-incommodes. On ne nie pas que quand on en boit avec excès, elle ne puisse incommoder, particulierement quand elle trouve un estomac foible, & en cela elle agit comme toutes

[a] *P.* 230. [b] *P.* 204.

les autres eaux, mais n'en deplaise à Mr. Andry elle n'est pas si mauvaise qu'il nous la veut faire passer, & il ne doit pas s'imaginer qu'elle soit moins specifique pour les vers & qu'elle produise plus de mauvais effets [a] (toutes choses d'ailleurs étant égales) que l'eau à la glace qu'il met au nombre des remedes excellens qu'il a éprouvez contre les vers.

Il place aussi le mercure doux au rang des mauvais remedes contre les vers, parce qu'étant souvent reïteré, il peut causer le flux de bouche. Il luy fait pourtant la grace [b] de l'admettre seulement quand il y a quelque soupçon de vers veneriens. Il nous feroit plaisir de nous citer un seul remede dans tout son livre, aussi excellent que celuy-là contre toute sorte de vers, & s'il arrive quelquefois qu'il cause une legere salivation, ce qui est fort rare quand on s'en sert bien, on y peut aisément remedier sur le champ. On ne doit donc pas pour cela le mettre au nombre des remedes pro-

[a] *P.* 203. [b] *P.* 204 & 328.

ſcrits, car, ſi cette maxime avoit lieu, il n'y auroit gueres de remedes de Mr. Andry que l'on ne proſcrivit par de meilleures raiſons.

Il dit [a] que rien ne reveille plus les vers du corps que le vinaigre, & que cette liqueur étant elle-même toute pleine de ces animaux, ne peut qu'ïntroduire dans le corps une grande quantité de vers, & de ſemences à vers. Il rejette en même tems la plû part des choſes aigres; mais ſi ces choſes ſont ſi mauvaiſes, pourquoy conſeille-t'il [b] l'uſage des eſprits de nitre, de ſoufre, & de ſel; s'imagine t'il que ce ne ſont point des aigres. Il repondra peut-être que ce ſont des aigres mineraux & qu'il ne rejette que les aigres vegetaux, cependant il en excepte le Citron, la Grenade, le Verjus qu'il met au nombre de ſes remedes éprouvez contre les vers. Il eſt mal aiſé d'en découvrir la raiſon; car y a-t'il deux acides plus ſemblables en nature que ceux du vinaigre & du verjus? qu'il obſerve avec le microſcope le dernier auſſi bien

[a] *P*. 161. 162. 163. & 203. [b] *P*. 231.

que le ſuc de citron & pluſieurs autres aigres pareils, il y remarquera un grand nombre de vers. Enfin pour peu que l'on ſoit verſé en Chymie, on n'attribuera jamais des effets tout-à-fait contraires à des corps d'une nature auſſi ſemblable. Ils ne pourroient tout-au-plus que produire le même effet les uns avec plus, & les autres avec moins de force.

Il dit dans ſa préface qu'il a éprouvé tous les remedes dont il parle, & qu'il n'y en a aucun de douteux. A la verité il n'en raporte pas un grand nombre de fort rares, & de fort particuliers; mais tels qu'ils ſont, les croit-il auſſi peu douteux qu'il le veut faire entendre? Par exemple il avoüe * que les vers Encephales ſont tres-rares; qu'ils ſortent d'autant plus difficilement du cerveau, qu'il n'y a aucune iſſuë connuë pour cela; Qu'enfin s'ils meurent dans la tête, ils ne peuvent cauſer qu'une corruption tres-prejudiciable. Ces choſes marquent aſſez la difficulté de chaſſer ce ver,

* *P.* 217.

combien peu d'experiences l'on a fait ſur des cas pareils, & combien il faudroit que les remedes fuſſent efficaces pour en venir à bout ſûrement. Tout cela étant poſé, y-a-t'il lieu deſperer que le vin de Mauve, où l'on aura fait boüillir des Raiforts ſera capable de produire cet effet. C'eſt pourtant le ſeul remede que Mr. Andry propoſe pour ce ver.

Il auroit dû nous expliquer la maniere de le préparer, car juſqu'icy l'on n'a point entendu parler en medecine de vin de Mauve. Il y a même de l'apparence qu'il n'auroit jamais oſé nous propoſer cet admirable remede, s'il n'eût crû l'avoir trouvé dans un paſſage de Foreſtus qu'il cite dans ſon livre *, au ſujet des vers encephales qui cauſerent à Benevent une fiévre peſtilentielle tres-funeſte. Mais voicy les termes de Foreſtus, *fruſta raphani inciſa in vino malvatico ebulliebant*. Mr. Andry a traduit tres-fidélement cet endroit à la reſerve de *vinum Malvaticum*, qu'il dit être

* *P.* 41. & 42.

du *vin de Mauve.* Comment un aussi habile homme que luy s'est-il pû tromper de la sorte sur la signification d'un mot aussi commun dans les pharmacopées. N'a-t'il jamais lû aucune description de la Theriaque il auroit vû que la Malvoisie y entre sous le nom de *vinum Malvaticum.* D'ailleurs pour exprimer en Latin *vin de Mauve*, il faudroit dire *Malvaceum* & non pas *Malvaticum.* Mais apparemment que le rapport de *Malvaticum* avec *Malva* la trompé. Il indique plusieurs remedes semblables contre les vers rinaires, auriculaires, dentaires, pulmonaires, Epatiques, Cardiaires, sanguins, vessiculaires, elcophages, Cutanées & Veneriens. Il est heureux d'avoir vû toutes ces differentes sortes de vers dans la pratique, & de s'être instruit aussi certainement de leurs remedes specifiques. Pareil bonheur n'est point arrivé à gens d'un âge beaucoup plus avancé que Mr. Andry, & qui ont vû tout au moins autant de malades que luy.

Il se declare vivement en plu-

ſieurs endroits de ſon livre contre certaines gens, qu'il taxe de demi-ſçavans, & qui mettent ſuivant luy les acides, & les alkalis à toute ſorte d'uſage. Il employe pluſieurs pages à leur imputer des abſurditez que je ne croy pas qu'aucun d'eux, ait jamais pu penſer. Par exemple * il *attend bien-tôt que ſi l'on demande pourquoy la Seine charie des glaçons en hyver, & rompt quelquefois les ponts, on repondra que cela vient des acides & des alkalis; car l'eau ſe figera par les acides de l'air, leſquels fixeront les alkalis & les parties de pierre & de bois que les glaces rompront, ne ſe ſeroient point rompues ſi les acides qui ſe ſont inſinuez dans leurs pores, ne les euſſent rendu caſſantes. Pourquoy, continue-t'il, l'action des maçons demolit elle les bâtimens, bientôt les acides & les alkalis en ſeront la cauſe.*

Il a le malheur de trouver par tout dans la pratique de ſa profeſſion de ces demi-ſçavans; mais il ne s'arrête point à leurs raiſonnemens ſur les acides, & ſur les alkalis pour prouver qu'il faut ſaig-

* *P.* 138.

ner, & donner le petit lait. On ne se seroit jamais imaginé que ces sortes de gens, fussent tant attachez à la saignée, & au petit lait, si Mr. Andry ne l'assuroit; car il semble que leurs principes les induisent à bien d'autres remedes que ceux là. Enfin pour leur donner le dernier coup de massue, nôtre Auteur prononce par un aphorisme digne de luy; *que la doctrine des acides & des alkalis mal entenduë empêche souvent qu'on ne donne à tems des remedes purgatifs qui chasseroient les vers.* [a] Mais les entend-il bien luy-même les acides & les alkalis pour être en droit de blâmer les autres & de les taxer de demi sçavans. *S'il les connoissoit bien il n'auroit pas avancé,* [b] *que l'huile de vitriol & l'huile de tartre qui sont chacune fort acides & fort piquantes, ne sont pas plûtôt ensemble, qu'elles perdent toutes leurs pointes & font une liqueur insipide.*

N'est-ce pas l'a confondre les acides avec les alkalis; car il prend le plus averé & le plus grand alkali que nous ayons en fait de sel,

[a] *P.* 316. [b] *P.* 462.

pour être de même nature que l'huile de vitriol, qui est un très puissant acide. Deplus il n'est pas vray que ces deux huiles étant mêlées ensemble fassent une liqueur insipide. Elles perdent à la verité beaucoup de leur acrimonie, mais elles en conservent encore assez pour corroder le fer, le cuivre, le plomb, & l'étain. Comment ne sçait-il point cela ? n'a-t'il jamais fait ou vû faire du tartre vitriolé ? il auroit observé la fausseté de ce qu'il avance sur la pretenduë insipidité de son mêlange. Qu'il ne deffende donc plus aussi expressement qu'il le fait en plusieurs endroits de son livre * de mêler ensemble deux eaux distillées de même nature, ou bien deux esprits acides mineraux, dans la crainte où il est qu'il narrive la même chose dans ces mêlanges que dans celuy des huiles de tartre, & de vitriol, qui sont aussi opposées entre elles que les corps que Mr. Andry craint de joindre, se ressemblent dans l'ar-

* *P.* 462. & 231.

rangement & la construction de leurs parties insensibles.

Il faut pourtant convenir que la grande connoissance qu'il a de la chymie l'a fait aviser depuis quelque tems de distiller la fougere au lieu que Dioscoride ne la donnoit qu'en poudre. Il est vray que cette grande découverte est un peu flétrie par une autre operation de Chymie qui ne vange que trop les demy-Sçavans du mépris qu'il a pour eux. Voicy ses propres termes. * *Que l'on jette de l'eau forte sur un composé d'or & de fer, cette eau forte s'attachera au fer, le dissoudra, & coulera sur l'or sans y faire impression. Jettez de l'eau regale sur ce même composé, cette eau ira porter son action sur l'or & ne touchera point au fer.*

Si les ordonnances de Mr. Andry étoient toutes aussi difficiles à executer, que sa pretenduë operation; ses malades seroient en grand danger de mourir ou de rechaper avant que le remede fut preparé. Qu'il nous apprenne donc la maniere de

* *P.* 177.

faire un composé d'or & de fer, on mêlera bien ensemble tous les autres metaux, mais pour le fer on n'a point encore trouvé le secret de le mêler avec aucun autre métail. Comment donc a-t'il pû apprendre à faire des composez aussi merveilleux.

Il auroit encore pû se passer de dire que l'eau regale portera son action sur l'or, & ne touchera point au fer, car à moins qu'il ne défende absolument à cette eau d'approcher du fer, elle ne manquera pas de l'aller dissoudre tout comme l'or. Que deviendra donc son operation, puisque l'eau regale ne veut point épargner le fer, & que le fer refuse de se joindre avec l'or. Je luy conseille un autrefois de choisir l'argent ; ce métail sera plus traitable que le fer, il s'unira volontiers avec l'or, & l'eau regale aura du respect pour luy. De cette maniere son exemple quadrera tant pour le mélange des deux metaux, que pour les differents effets de l'eau forte, & de l'eau regale.

Voilà, Monsieur, une partie des

fautes qui m'ont sauté aux yeux en feüilletant le livre de Mr. Andry. Il seroit à souhaiter pour luy qu'il ne mit point ainsi les vers à toute sorte d'usage ; mais c'est le défaut commun de tous les faiseurs de systemes ; dés qu'ils voyent qu'une hypothese peut expliquer deux ou trois phenomenes, ils l'appliquent à tout, & d'une bonne chose ils en font bien souvent une tres-mauvaise. Pour moy je suis convaincu que cet excès est la source la plus feconde & la plus ordinaire de nos erreurs. Je travaille presentement à une Dissertation particuliere sur ce sujet. J'auray l'honneur de vous en faire part incessamment. Je suis, &c.

ARTICLE CXCVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

IL paroît un gros in folio de 896. pages sans la table intitulé, *Jerarchia Cardinalitia, la hierarchie des Cardinaux*: l'Auteur s'appelle Carlo

Bartholomeo Piazza. Il eſt de la Congregation ſeculiere des Oblats de Milan. Il traite des titres des Cardinaux, Evêques, Prêtres & Diacres & comme il eſt fort habile, & qu'il travaille depuis long tems à cet Ouvrage, on ne doute pas que ce livre ne ſoit curieux. Il eſt dedié au Pape.

Monſeigneur Corradini ſouſdataire fait actuellement imprimer un livre intitulé. *Latium vetus ſacrum & prophanum. Les antiquitez ſacrées & profanes du Païs latin.* Ceux qui l'ont vû en jugent fort avantageuſement.

Voici un livre nouveau. *Il purgatorio & i purganti fondato sù l'autorità della ſagra ſcritura, ſagri Concilii, ſancti Padri, & Iſtorie Eccleſiaſtiche, contro i novatori, che lo negano: Con. 350. & piu caſi ſeguiti, è riſoluzioni di molti dubbii circa le ſagre cerimonie, e d'anime reſuſcitate ſe furono giudicate: compilata per opera, & fatica di Giacomo Maßi già Curato di ſan Pancratio di Albano: in Roma nella ſtamparia del Bernabo* M.DCCIII. Ce livre eſt un gros in Octavo d'un caractere aſſez petit, & a 544. pages,

Le titre de ce livre ne vous plaira pas trop ; mais ce qu'il contient peut plaire à des personnes qui sont bien aise d'avoir des abregez ; & plaira infiniment à ceux qui aiment à raconter des Histoires d'esprits.

Mr. Massi ancien Curé de S. Pancrace donne un second titre de son livre & l'appelle *Trattato delle anime de Purgatorio*, & alors on comprend mieux ce qu'il veut dire. Son livre est divisé en deux parties, dont la premiere comprend seulement 35. chapitres. Il dit d'abord que plusieurs Auteurs ont traité du Purgatoire, & en particulier le P. de Roa Jesuite ; mais presque tous, dit-il, en ont parlé sans rapporter beaucoup d'exemples : ce qui cependant est plus capable de toucher les Lecteurs que tous les raisonnemens. Il peut dire vray pour l'Italie ; mais je croy qu'on ne sera pas de son avis pour la France. C'est sur ce principe qu'il a fait tout le contraire des autres ; il s'est peu étendu sur le Purgatoire ; mais il a rapporté un grand nombre d'apparitions des ames qui y souffrent. Cependant il

en dit aſſez ſur la controverſe : il reſerre habilement une matiere qui a de l'étenduë. Il prouve dans le premier & ſecond Chapitre qu'il y a un Purgatoire, & il le fait par l'autorité, des Ecritures, des Conciles, des Peres, & par l'hiſtoire Eccleſiaſtique, il traite en ſuite du lieu où il eſt, ſi outre ce lieu il y en a d'autres particuliers pour de certaines ames ; & le Purgatoire de ſaint Patrice, dont Denys le Chartreux, nous a donné la deſcription, trouve là ſa place aſſez au long. Pour diſpoſer aux apparitions il examine ſi les ames des damnez, des Bienheureux & celles du Purgatoire peuvent apparoître aux vivans. Il demande s'il eſt permis de prier les moribonds d'apparoître après leur mort, & il dit que cela eſt permis pourveu que cela ne ſe faſſe point par une curioſité criminelle, ou par quelque doute des choſes de l'autre vie ; mais ſeulement par un deſir de ſçavoir. Il parle en ſuite de toutes les queſtions qu'on fait ordinairement ſur les ames ſeparées du corps. Le Chapitre 15. eſt une Diſ-

ſertation ſur l'ame de Trajan, que Toſtat, & quelques autres ont dit avoir été delivrée de l'enfer par les prieres de Saint Gregoire Pape. Il prend le parti contraire avec les Cardinaux Baronius, Bellarmin & le commun des Docteurs; & traite cela de fable, & il ajoute qu'il faut s'en tenir à ce qu'en dit Jean le Diacre qui a écrit la vie de ſaint Gregoire, où il aſſure que le Saint ne pria pas pour l'ame de Trajan, mais qu'il pleura ſur ſon malheur. Pour finir ce qui regarde ſon ſujet, il traite de la ſepulture des corps, des anniverſaires, commemoraiſons, prieres, meſſes, iudulgences & autres ſuffrages pour les morts. A la 116. pages finit cette premiere partie.

Mr. Maſſi commence ſa ſeconde partie & raporte tout de ſuite 344. apparitions qui ſont tout autant de Chapitres, il n'en raporte aucune qu'il ne cite fort exactement les Auteurs. A la fin de l'ouvrage il a fait mettre un Catalogue des livres qu'il a déja donné au Public, & de ceux qui ſont déja finis, mais non pas

encore imprimez. Ceux-cy sont au nombre de soixante & trois, & il en met les titres parmi lesquels le 57e. est *Ristretto historico della Pietà religiosa di Molti Ré & Imperadori Francesi Verso la Sancta Romana Chiesa.* Il travaille encore à 7. autres ouvrages, après en avoir déja donné onze, dont celuy des ames du Purgatoire est le dernier.

J'oubliay l'an passé de vous parler des Poësies du P. Conti. Ce Pere qui depuis plusieurs années regente la Theologie au College Romain, a conservé assez d'inclination pour les belles lettres, pour retoucher quelques unes de ses Anciennes pieces. Il imprima à la fin de l'année 1701. *Poësis heroïca & Elogiaca, auctore Joanne Baptista Conti Societatis Jesu. Romæ ex Typographia Antonii de Rubers* en grand 8°. pages 182. Le premier livre contient diverses pieces en vers hexametres, & le second est en vers Elegiaques. En 1696. il avoit donné au public *Poësis Epigrammatica & Lyrica* imprimée à Rome *expensis Jo. Jacobi Komarek Boëmi*, pages 125. en petit 8°. mais

d'un tres-petit caractere. Les trois premiers livres ne ſont que des Epigrammes : les Odes ſont le dernier. Le P. Conti me paroît avoir beaucoup de bon goût, & dans les pieces que j'ay lûës je trouve qu'il a fort bien pris le ſtyle de Virgile. Parmi ſes Epigrammes j'en ay trouvé pluſieurs jolies & ſpirituelles.

Monſeigneur Bianchini Camerier d'honneur, a fait imprimer un ouvrage ſur la matiere traitée dans la Congregration du Calendrier, où il tenoit une des premieres places. Voici le titre de cet ouvrage : *Dubium ſeu problema ſolvendum, an diſponi poßit Cyclus Paſchalis conſtans annis Gregorianis, qui Paſcha ſemper indicat tempore congruo, hoc eſt menſe primo, die Dominica intra hebdomadam tertiam lunæ.* Doute ou *probleme ſi l'on peut tellement diſpoſer un cycle Paſcal compoſé dannées Gregoriennes, que Pâſques vienne toûjours au tems qu'il doit venir, c'eſt-à-dire le Dimanche de la troiſiéme ſemaine de la Lune du premier mois* Mr. Bianchini ſoûtient que cela ſe peut.

On commence à vendre un livre

intitulé *Expositio aurei numismatis Heracliani ex musæo Sanctissimi D. nostri Clementis XI. Pont. Max. Abbate Joanne Christophoro Batello auctore.* C'est à Mr. l'Abbé Albani qu'on est obligé de l'explication de cette Medaille d'Heraclius. Il en avoit fait present au Pape son oncle, & pour rendre le present plus agreable il y avoit joint une explication courte & ingenieuse qui a produit celle que donne icy Mr. l'Abbé Batelli. Mr. l'Abbé Albani a fait voir par l'explication de cette Medaille qu'il aime les belles lettres & qu'il sçait l'histoire. Il vient de faire voir par une action de grand éclat qu'il possede parfaitement la Theologie & les autres Sciences Ecclesiastiques, en recevant au College Romain le bonnet de Docteur de la main du P. Caregno Jesuite. On imprime la relation de cet évenement singulier. On n'avoit point encore vû à Rome le neveu d'un Pape regnant passer par ces difficiles epreuves. Une pension de cinq cents écus Romains a été toute la recompense d'un travail si glorieux. Ce ne sera

qu'à force de merite que Mr. l'Abbé Albani ſurmontera l'extrême modeſtie du ſaint Pere : mais ce grand Pape, pour n'être pas injuſte, ſera contraint de couronner des vertus qu'il ne peut plus cacher au monde Chrétien. Il faudra, pour que l'oncle le plus tendre éleve un neveu ſi accompli, qu'il paroiſſe dans le neveu des qualitez bien ſuperieures à celles des meilleurs ſujets. On peut cependant répondre du ſuccés. Mr. l'Abbé Albani reſſemble à ſon oncle.

DE PISE.

Dom Guy Grandi Moine de Camaldule & Profeſſeur de Philoſophie dans l'Univerſité de cette Ville a fait imprimer cette année chez Bindi Libraire de l'Archevêque un livre qui promet beaucoup, *D. Guidonis Grandi Monachi Camaldulenſis & in celeberrima Piſana Univerſitate Publici Philoſophiæ Profeſſoris Quadratura Circuli & Hyperbolæ per infinitas Hyperbolas & Parabolas Geometricè exhibita. Acceßit & Hyperbolæ ope*

tractoriæ & innumerarum Parabolarum Hyperbolarumque rectificatio, & alia complura ſcitu digniſſima de intentione de ſpatiorum variorum menſura, Calculi differentialis Analyſis, &c.

Ad Sereniſſimum Principem Joannem Gaſtonem ab Etruria. Piſis 1703. Ex Typographia Franciſci Bindi impres. Archiepiſc. Superiorum permiſſu.

DE PAVIE.

Il s'eſt élevé icy une diſpute fort vive ſur la preſceance du Profeſſeur du droit Civil & du Profeſſeur du droit Criminel. Ce dernier eſt Eſpagnol, l'autre eſt Italien & s'appelle Antoine Gatti. Ils ont écrit l'un contre l'autre ſur cette importante queſtion. Le docteur Gatti va faire paroître un ouvrage plus utile: c'eſt l'hiſtoire de l'Univerſité de Pavie.

D'ANGLETERRE.

On imprime icy fort correctement en tres beau papier le Treſor de Robert Eſtienne ſelon la copie

de la feconde Edition de Paris de l'année 1543. On y inferera les noms Grecs & les autres fupplemens de l'Edition de Lyon de l'année 1573. qu'on marquera d'une petite etoille pour les diftinguer.

On trouvera dans tout cet ouvrage des augmentations confiderables, qui feront tirées des meilleurs Auteurs Claffiques & marquées de cette figure (†).

On imprimera une foixantaine d'exemplaires en grand papier pour les Sçavans curieux qui voudront en acheter.

Cet ouvrage eft déja fous la preffe. Il fera divifé en quatre Tomes in folio ; comme plufieurs ouvriers travaillent à chaque Tome en particulier, il fera bien tôt imprimé. Si l'ouvrage étant achevé, on trouve que le nombre des feüilles n'eft pas fi grand , on en diminuera le prix à proportion.

Le prix des exemplaires de petit papier fera de 47. florins d'Hollande, & de fix ftufres ; & de ceux de grand papier de 71. florins & de dix

ſtufres : à condition qu'on payera par avance pour les exemplaires de petit papier cinq florins, & pour ceux de grand papier dix. On payera le reſte en prenant l'ouvrage entier.

Ceux qui retiendront neuf exemplaires, on leur ſera preſent d'un dixiéme ; ceux qui en prendront quatre on leur rabatra ſur chaque exemplaire trois florins & ſix ſtufres : on n'accordera cette grace qu'à ceux qui auront donné leur argent avant le 20. d'Octobre prochain.

Ce ſont Mrs. Baron & Strong qui ont ſoin de cette edition.

Il faut s'adreſſer à Londres chez Thomas Rennet Leigh, & Daniel Midwinter : à Amſterdam chez François Halma & autres : à Utrect : à Rotterdam, & dans les autres villes chez preſque tous les Libraires.

DE ROUEN.

Je vous envoye (Mr. le Pelletier) puiſque vous le voulez, le plan de mon Traité des Poids, des Meſures,

Mesures, & des Monnoyes des Anciens. Ce Traité est divisé en deux livres. On examine les Mesures dans le premier, & les Poids & les Monnoyes dans le dernier.

On suit dans l'un & dans l'autre, l'ordre que les Mesures, les Poids & les Monnoyes ont tenu dans leur invention & dans leur progrès: c'est-à dire qu'on y fait toûjours préceder, les Mesures, les Poids & les Monnoyes des Nations les plus anciennes. Pour cela chaque livre se trouve divisé en cinq partie, pour parler dans la premiere partie de l'un, des Mesures des Egyptiens, & dans la premiere parties de l'autre, des Poids & des Monnoyes de la même nation; dans la seconde partie de l'un & de l'autre livre, des Mesures, des Poids & des Monnoyes des Babyloniens; dans la troisiéme des mêmes livres, des Mesures des Poids & des Monnoyes des Hebreux, dans la quatriéme partie des Mesures, des poids & des Monnoyes des Grecs; & dans la cinquiéme, des Mesures, des poids & des Monnoyes des Romains.

On ne garde qu'un ſeul ordre de Chapitres dans tout le Traité, pour éviter les redites & en faciliter les citations & l'on y ſuit par tout l'exactitude & la préciſion Mathematique.

Les onze premiers ſervent de Preface à tout l'ouvrage. On fait voir dans le premier, les difficultez qui ſe rencontrent dans la Recherche des Meſures, & des poids des Anciens. On propoſe dans le ſecond, les principes dont on ſe ſert pour les retrouver. Et dans les ſept qui ſuivent on montre la certitude de ces principes, en faiſant voir dans le 3e. Chapitre, que les Nations dont on examine les Meſures & les Poids, ſont deſcenduës d'une ſeule famille, d'où l'on prend occaſion de prouver dans le 4e. que les Meſures & les poids de ces Nations ont été commenſurables.

Dans le 5e. Chapitre, on découvre que la paume & le doit indice de la main, ont donné les meſures longues des Anciens; que le quarré de ces meſures longues a formé leurs meſures larges; comme le cu-

be en a fait les creuſes ; & la peſanteur de l'eau de la capacité de ces creuſes à determiné leurs poids.

Dans le 6e. on avertit que les Traitez dont on tire les preuves de cet ouvrage, ſe doivent entendre au ſens que les ont pû entendre, ceux pour qui on les avoit écrits quand & où ils ont été écrits.

Dans le 7e. on declare que la grandeur des Meſures longues & larges, la capacité des Meſures creuſes, la peſanteur des Poids & des Monnoyes des Anciens, priſes exactement par des perſonnes capables, ſur les Anciens Monumens qui nous reſtent d'eux, tiennent lieu d'etallons pour confirmer ce qu'on avance dans ce Traité.

Et après avoir prouvé dans le 8e. Chapitre qu'un pouce cube d'eau meſure de Paris, peſe preciſement 372⅙ grains poids de marc ; & qu'un pareil volume de vin, peſe plus ou moins, ſelon les lieux où il croît ; on demontre dans le 9e. que les Meſures & les Poids des Anciens étant

multiples du doigt Oriental, & le doigt Oriental aliquote de ces Poids & de ces Mesures; leur grandeur ny leur pesanteur, par raport aux nôtres, ne peuvent nous être inconnuës; puisque l'on prouve dans le reste du Traité, les raports qui se trouvent entre ces Mesures, & qui se trouvent entre ces Poids & la grandeur & la pesanteur du volume d'eau de ce doigt, par raport à nos Mesures & à nos Poids.

Dans le 10e. Chapitre on rend compte au Lecteur de l'ordre ou de la methode qu'on tient dans ce Traité, qui est à peu près ce que nous en venons de marquer.

Et dans le 11e. Chapitre on donne les raisons de l'entreprise de cet ouvrage, & l'on répond à celles qu'on pourroit objecter contre.

Enfin les principes, pour retrouver les Mesures & les Poids prouvez dans les Chapitres de cette Preface & confirmez dans les autres Chapitres de tout le Traité, prouvent demonstrativement, que

l'on n'y avance rien que de certain & que l'on y établit la veritable & precise grandeur des Mesures, & la veritable & precise pesanteur des Poids & des monnoyes des Anciens.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Novembre 1703.

ART. CLXXX. *Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé Choisy. Tom. I.* pag. 1895

ART. CLXXXI. *Histoire ds l'Academie Royale des Sciences année* 1700. p. 1923.

ART. CLXXXII. Aureus Constantini Augusti nummus de Urbe, &c. *Medaille d'or de Constantin Expliquée de la Delivrance de Rome, &c.* p. 1936.

ART. CLXXXIII. *Traduction de l'Homelie de nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour des Apôtres S. Pierre & S. Paul.* p. 1939

ART. CLXXXIV. Homilia Clementis XI. habita die SS. Petri & Pauli 1701. p. 1945

ART. CLXXXV. Franc. Mauroceni Gesta, &c. C'est-à-dire, *L'Histoire de François Maurosini, &c.* p. 1949.

ART. CLXXXVI. *La Geome-*

trie pratique par Allain Manesson Mallet &c. p.1971
ART. CLXXXVII. Tractatus Theologicus in secundam secundæ S. Thomæ, de Jure & Justitia &c. *Traité Theologique sur la seconde seconde de S. Thomas du Droit & de la Justice &c.* p. 1980
ART. CLXXXVIII. *Description sommaire de Versailles ancienne & Nouvelle par Mr. Felibien, avec la Description de l'Eglise des Invalides &c.* p 1989
ART. CLXXXIX. An Essay Upon Miracles. C'est-à-dire *Dissertation sur les Miracles par Guillaume Fletwood.* p. 1997
ART. CXC. Prodromus Iconicus Sculptilium Gemmarum Basiliani, &c. C'est à-dire, *Premier recüeil d'images qui contient les pierres gravées, &c.* p. 2017
ART. CXCI. *Dissertation sur une Medaille singuliere d'Alexandre le Grand par Mr De Vallemont.* p. 2024
ART. CXCII. *Suitte de l'Apparat à la Bibliotheque des Peres par le Pere Le Nourry Religieux Benedictin.* p. 2031

ART. CXCIII. *Lettre du Pere Tournemine à Mr. l'Abbé Imperiali sur deux Cyrus qu'on a confondus, & sur la maniere dont est mort le Grand Cyrus.* p. 2046

ART. CXCIV. *Suitte de l'Extrait du Dictionnaire de Musique & de la Dissertation sur le rapport de la Musique speculative & de la Musique Pratique.* p. 2054

ART. CXCV. *Reponse à la Lettre du Pere de Grainville inserée au Journal du mois d'Avril dernier sur une Medaille de Vitellius.* p. 2066

ART. CXCVI. *Extrait d'une Lettre de Mr. l'Emery le fils Docteur Regent en la faculté de Medecine de Paris, écrite à Mr. Boudin sur le livre de la Generation des Vers.* p. 2072

ART. CXCVII. *Nouvelles Litteraires.* p. 2096

Rome. ibid.

De Pise. p. 2105

De Pavie. p. 2106

D'Angleterre. ibid.

De Rouen. p. 2108

Fin de la Table.

ADDITION.

DICTIONARIUM LATINO-Gallicum ex omnibus Latinitatis Autoribus summâ diligentiâ collectum: cum variis multarum, quæ vulgò Synonymæ videntur, Latinarum Vocum differentiis. C'est-à-dire, Dictionnaire Latin & François, pris de tout ce qu'il y a d'Auteurs dans la Latinité, avec les differentes significations de bien des mots Latins, qui passent ordinairement pour Synonymes. A Paris, chez JEAN BOUDOT, Imprimeur du Roy & de l'Academie Royale des Sciences, ruë S. Jacques au Soleil d'or. M. DCC IV.

IL n'y a gueres de Livres plus utiles ni plus communs que les Dictionnaires. Mais il n'y en a point de plus rare qu'un Dictionnaire parfait. Pour reüssir dans ce genre d'ouvrages, il faut deux qualités peu compatibles. Un grand esprit & une grande patien-

ce dans le travail. Par combien d'essais le fameux Robert Estienne mit-il son Tresor de la langue Latine dans l'état, où il nous le donna dans sa belle Edition de Lyon en mil cinq cens soixante treize. Quoique ce Dictionnaire soit fort estimé & merite de l'être, on pourroit encore le perfectionner. Calepin des meilleures Editions, qui sont celle de Hollande & la derniere de Lyon, & le Dictionnaire de Cellarius, quoique superieurs aux autres Livres de cette espece, sont encore moins achevés que le tresor de Robert Estienne. L'Auteur du Dictionnaire, dont nous parlons, a voulu faire un Livre, qui servît & aux Ecoliers, qui commencent à traduire & à tous ceux, qui dans un âge avancé se font par devoir ou par plaisir une occupation de la lecture des Auteurs Latins. C'est ce que personne n'avoit encore executé dans un si petit volume. Ce n'est qu'un abregé. Mais cet abregé renferme tous les mots Latins; ceux du bel usage, ceux qu'on ne trouve que dans les plus anciens Auteurs, & ceux qui

ſe ſont introduits dans le langage des Romains à meſure que leur Empire & leur langue tomboient en decadence. Chaque Auteur y eſt cité avec une grande exactitude. Il s'étoit gliſſé dans la plûpart des Dictionnaires, même dans celui de Robert Eſtienne, bien des citations, qui ſe ſont trouvées fauſſes quand on a voulu les verifier. Au reſte, il ne faut pas craindre que ce grand nombre de mots de differens âges ſoit capable de gâter le ſtyle des jeunes gens, à qui l'on a raiſon de ne faire voir que les Auteurs qui ont parlé la langue Latine dans toute ſa pureté. On a tellement diſtingué les mots de la bonne Latinité d'avec les autres, qu'il ſera difficile que perſonne s'y trompe. On ne s'eſt pas contenté de marquer exactement les noms des Auteurs aprés chaque mot, & l'on y a ajoûté des marques, qui empêcheront les enfans même de prendre un mot du bas empire, ou de la Latinité encore groſſiere, pour un mot du ſiecle d'Auguſte.

Il a fallu ménager les Ecoliers plus que les autres & leur adoucir autant

qu'il eſt poſſible la peine, qu'ils trouvent lors qu'ils commencent à lire les Auteurs Latins pour les mettre en François. C'eſt pour cela qu'on a rangé par ordre Alphabetique non ſeulement la premiere perſonne du preſent de l'Indicatif des verbes, & le Nominatif ſingulier des noms; mais auſſi les participes actifs & paſſifs, les preſents des verbes, & les autres tems un peu éloignés de leur Theme. On en a uſé de même à l'égard des cas des noms, qui ſont trop differens du Nominatif pour y être aiſément raportés. La quantité eſt marquée ſur chaque ſyllabe, & l'on a eu ſoin d'inſerer de tems en tems de petites remarques ſur l'uſage, que les bons Auteurs ont fait de certaines particules, & ſur les differences, qu'ils ont obſervés entre les expreſſions, qui paroiſſent être ſemblables. C'eſt dans ces obſervations que conſiſte la fineſſe d'une langue & la diſtinction entre un homme, qui la parle bien, & un autre qui la parle mal. Le ſoin, que s'eſt donné ſur cet article l'Auteur de nôtre Dictionnaire

rend le ſien auſſi propre pour écrire en Latin, qu'il eſt neceſſaire pour traduire en François. Outre les remarques inſerées dans le corps du Dictionnaire, on trouve à la fin tout de ſuite les mots Latins les plus uſités avec ceux qui leur ſont oppoſés. Ces oppoſitions de mots, quand on ſçait s'en ſervir, font une des grandes beautez de l'Eloquence latine. Dans la même Addition, on fait remarquer de la diverſité & de l'oppoſition entre des termes, que le commun de ceux, qui enſeignent la Langue Latine, regarde comme ſynonymes. On détermine leur vraie ſignification, dont l'ignorance trop ordinaire défigure tellement la plûpart des ouvrages Latins compoſés par des Auteurs modernes, que ces ouvrages, qui paſſent pour élegament écrits paroîtroient aux vieux Romains, s'il en reſſuſcitoit quelqu'un, plus ridicules, que ne le paroîtroit aux François l'ouvrage d'un Etranger, qui mal inſtruit de nôtre Langue, formeroit un diſcours de mots à la verité François, mais pris hors de leur veritable ſens &

du mêlange bizarre de phrases, qu'il auroit trouvés en partie dans Amyot, ou dans Commines, en partie dans les meilleurs Auteurs de nôtre tems.

Ce Dictionnaire est non seulement le plus exact de tous ceux qui ont paru; il est encore le plus plein. Il seroit difficile de rencontrer dans les Ecrivains Latins un mot, que l'Auteur eût omis. Un homme, qui a fait quelque étude de la langue Latine, ne trouve d'ordinaire dans les Dictionnaires que ce qu'il sçait. Les plus habiles trouveront dans celui-ci des mots nouveaux pour eux. Qui oseroit en effet se piquer de sçavoir tous les termes singuliers d'une Langue étrangere, tous ceux qu'elle emploïe pour exprimer la diversité des operations ou des instrumens propres aux Arts? Sçait-on sa Langue dans cette perfection? Et n'a-t-on pas reçû avec plaisir les Dictionnaires François, qui expliquoient toutes les manieres de parler? Ne sera-ce donc pas un avantage pour tout le monde d'avoir un Livre, avec lequel il n'y aura plus rien d'obscur dans aucun Auteur Latin.

Pour aider le loüable dessein de ceux, qui aiment à lire l'Ecriture Sainte dans la version Latine, on a recüeilli & expliqué tous les termes authentiques de ce saint Livre. On n'a pas negligé plusieurs termes extraordinaires usités dans les Livres Ecclesiastiques.

Enfin, on a porté l'exactitude jusqu'à discerner par une marque particuliere tous les mots Grecs, que l'usage a rendus Latins. Les noms de Villes & de Païs n'ont pas été oubliés.

Un oüvrage si plein devoit naturellement être fort gros & fort cher. Cependant le Volume & le prix sont modiques. C'est une double obligation qu'a le public au Libraire. Il falloit être aussi intelligent qu'il l'est, pour épargner la dépense & abreger le Livre sans rien ôter du necessaire.

On n'a point choisi certains endroits pour donner plus d'idée de l'ouvrage. Ceux qui se donneront la peine d'en parcourir quelques pages, avoüeront que nôtre extrait n'est pas un éloge & fait à dessein.

Errata pour le mois de Septembre. 1703.

PAge 1523. *ligne* 27. pages *lisez* page.

P. 1527. *l.* 2. on convient *lisez* puisqu'on convient.

P. 1531. *lig.* 20. & 21. Saccopheres *lisez* Saccophores.

P. 1545. *l.* 10. examine *l.* examinée.

P. 1549. *citation au bas de la page.* page 717. *lis.* page 715.

P. 1569. *lig.* 6. dressez, *l.* dressé.

P. 1574. *l.* 28. *ôtez* comme,

P. 1579. *l.* 10. composée, *lis.* composé.

Ibid. desina, *lis.* designa.

P. 1590. *ligne* 2. le plus, *lis.* plus.

Ibid. *l.* 12. composoient, *l.* composent.

P. 1591. *l.* 16. un antique, *l.* un monument antique.

P. 1792. *l.* 7. Sifuirio, *l.* Silvirio.

P. 1569. *lig.* 12. cigalos, *lis.* cigales.

P. 1598. *lig.* 5. Lcrivains, *lis.* Ecrivains.

P. 1601. *lig.* 9. avant maltraitté, un point & une virgule.

ligne 27. *seidi*, lis. *seidi.*

P. 1602. *lig.* 23. *scidi moral*, lis. *seidi morat.*

P. 1605. *lig.* 12. *l'explication*, lis. *l'expiation.*

P. 1615. *l.* 15. *est seule* l. *est la seule.*

P. 1617. *l.* 3. *Ministere*, lis. *Ministre.*

P. 1623. *lig.* 16. *Major Gabriel*, lis. *Major, Gabriel.*

P. 1623. *lig.* 26. *modernernes*, lis. *modernes.*

P. 1648. *lig.* 5. pronom, *lis.* prenom.

P. 1652. Tribunal, *en deux endroits*, *l.* tribunat.

P. 1654. *lig.* 23. *treviorum*, lis. *trevirorum.*

P. 1656. *l.* 15. entre *celle-cy* & *de l'endroit* mettez *que.*

P. 1666. *lig.* 17. un effet, *lis.* en effet.

P. 1670. *l.* derniere depuis ce mot *l'adversaire* jusqu'à la fin de l'article, tout doit être en italique.

P. 1674. *l.* 4. s'entretiennent, *lis.* l'entretiennent.

P. 1676. *lig.* 23. *Nopotera*, lis. *Nopalera.*

P. 1678. *l.* 18. Hermandez, *l.* Hernandez. *ead. lig.* 25. *Rocheznapalli*, lis. *Nochezna-palli.*

P. 1683. *lig.* 29. Figure B. *lis.* L.

P. 1685. *lig.* 24. *aprés* figure *ajoûtez*, G. H.

P. 1688. *lig.* 6. *Paco Scroca*, l. *Paco Seroca.*

P. 1691. *lig.* 22. *aprés* corne, *ajoûtez*, C.

P. 1692. *lig.* 1. *aprés* gibeciere *ajoûtez*, E. *ead. lig.* 2. *aprés* base *ajoûtez*, fig. F.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1703.

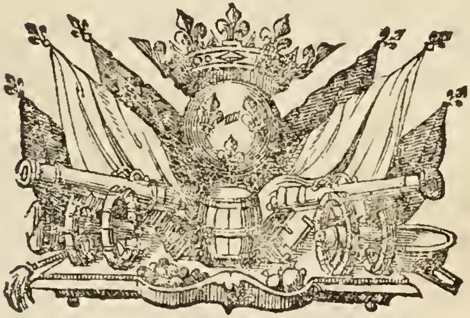

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIII.

Avec Privilege & Approbations.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1703.

ARTICLE CXCVIII.

ORDONNANCE OU INSTRUCTION Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres au Clergé & au peuple de son Diocese : portant condamnation d'un Imprimé intitulé, cas de conscience &c. A Paris chez Antoine Dezallier 1703. *in 4°. pages* 82.

CETTE Ordonnance & instruction Pastorale de Monseigneur de Chartres n'est si ample, que parceque ce Prelat a jugé à propos d'y traiter à

fonds la matiere principale qui regarde le fameux cas de conſcience. C'eſt pourquoy aprés avoir remarqué en peu de mots divers artifices de ceux qui ont dreſſé cette pretenduë conſultation, il s'attache à une propoſition, la plus conſiderable de toutes ; ſçavoir qu'il *ſuffit d'avoir une ſoumiſſion de ſilence & de reſpect à ce que l'Egliſe a decidé ſur le fait de Janſenius.* Mr. de Chartres prouve par une longue ſuite de faits tirez de l'hiſtoire Eccleſiaſtique, que l'Egliſe a toujours condamné les erreurs telles qu'elles étoient avancées par les Auteurs, & non dans un ſens vague & abſtrait qui n'eut point de rapport à leurs Ouvrages : qu'elle a exigé de leurs defenſeurs une entiere ſoumiſſion d'eſprit à la cenſure de ces Ouvrages, ſans ſéparer ce qu'on appelle aujourd'huy le fait & le droit : & qu'elle a traité comme des Heretiques ceux qui refuſoient de rejetter les livres, ou les Auteurs cenſurez.

Sur quoy Monſieur de Chartres remarque qu'il faut diſtinguer deux ſortes de faits ; les uns qu'on

nomme dogmatiques, parce qu'ils ſont liez aux veritez de la Foy, les autres qui n'ont aucune liaiſon avec le dogme, & que pour cela on appelle de purs faits. Que Janſenius ſoit l'Auteur du livre intitulé *Auguſtinus*, c'eſt un pur fait; que ce livre contienne à la lettre telles & telles ſyllabes, c'eſt encore un pur fait; & ces faits n'intereſſent en rien la doctrine de l'Egliſe. Mais que ce livre contienne dans ſon ſyſteme & dans ſa propre ſignification le ſens des propoſitions heretiques, ce n'eſt pas un fait qui ſoit indifferent au ſalut des Fidelles & au dogme: mais un point qui a une étroite liaiſon avec le droit & avec la Foy; puiſqu'il donne l'être & la realité à l'hereſie, que l'Egliſe a tant de fois cenſuré dans ce livre.

Ce point ainſi éclairci, Mr. de Chartres prouve fort au long & d'une maniere invincible, que les faits non révelez, lors qu'ils ſont liez avec les dogmes, peuvent être definis par l'Egliſe avec une entiere aſſurance. Sans cela, dit ce ſçavant

Prelat, il n'y auroit pas de sureté à croire sur la declaration ou decision de l'Eglise, l'Authenticité de la vulgate, l'œcumenicité des Conciles Generaux, & la tradition contenuë dans les écrits des Peres; puisque ces trois articles importans supposent un grand nombre de faits particuliers non révelez.

De là il passe au fait dont il s'agit, & il montre qu'il a été examiné avec soin, & decidé par l'Eglise d'une maniere tres-solemnelle. Puis révenant au cas de conscience, il découvre l'étrange aveuglement de ceux qui pretendent qu'on peut signer le Formulaire, sans croire le fait de Jansenius, quoy que ce fait, y soit clairement enoncé; & qui s'imaginent avoir trouvé le secret de jurer contre la verité sans être parjures.

Le Penitent dont il a été parlé dans le cas dit & jure *qu'il condamne purement & sans restriction les cinq Propositions, dans le sens de Jansenius* : & cependant il ajoûte aussitôt, que *quant au fait de Jansenius, il croit qu'il suffit d'avoir une soumis-*

ſion de reſpect & de ſilence , à ce que l'Egliſe en a decidé. Peut-on porter l'equivoque & le parjure à un excès plus honteux , s'écrie le zelé Prelat ? On rejette expreſſément, pourſuit-il, le ſens du livre de Janſenius , & cependant on excepte, dans le moment de cette declaration , le ſens de ce livre. Seroit-il permis dans le commerce de la vie civile de traiter quelques affaires temporelles avec de telles exceptions? Ce qui eſt contre toutes les loix dans les matieres civiles, peut-il être legitime en matiere de Religion ? On le fait cependant à la face de toute l'Egliſe , & en preſence de Dieu, qu'on prend à témoin pour confirmer une impoſture ſi odieuſe. Depuis quand eſt-il permis au Chrétien de faire un ſerment ſolennel , & d'atteſter ſur l'Evangile qu'il condamne ce qu'il ne condamne pas, qu'il croit ce qu'il ne croit pas ?

Au reſte , continuë Mr. de Chartres , c'eſt en vain qu'on avoit recours en ſignant le Formulaire, à des proteſtations faites à l'inſçeu de

l'Egliſe. Une proteſtation de cette nature oppoſée à l'intention du Superieur, qui exige l'acte de ſoumiſſion & de jurement eſt un menſonge qualifié & un inſigne parjure. C'eſt la regle du droit naturel, du droit Divin, du droit Canonique & Civil.

Ce qui fait voir de plus en plus la mauvaiſe foy des Defenſeurs de Janſenius, c'eſt que les plus zelez d'entre-eux, ajoûte M. de Chartres, ont avoüé dès le commencement de la diſpute, il y a près de ſoixante ans que les cinq propoſitions étoient dans ſon livre. Et de peur qu'on ne crût que ce fait eſt avancé au hazard & ſans preuve, M. de Chartres a eû ſoin de mettre à la fin de ſon inſtruction Paſtorale les extraits de quelques ouvrages des principaux defenſeurs de Janſenius : extraits par leſquels on voit clairement qu'avant la condamnation des cinq propoſitions, ces Meſſieurs reconnoiſſoient qu'elles eſtoient dans Janſenius, & qu'ils les ſoûtenoient dans leur ſens propre & naturel.

Après cette instruction Mr. de Chartres *condamne l'Exposé du cas de conscience, & l'approbation que les Docteurs y ont donné, comme étant dans son premier article, contraire aux Constitutions Apostoliques reçûës par toute l'Eglise; comme tendant à renouveller en entier l'heresie de Jansenius; favorisant la pratique criminelle des Equivoques & des restrictions mentales; autorisant le parjure & l'abus des Sacremens; derogeant à l'autorité de l'Eglise. Et à l'égard de plusieurs autres articles, il les condamne respectivement comme faux, erronez, exprimez en termes captieux, tendant à renouveller des erreurs déja condamnées, contraires à la doctrine du Concile de Trente, injurieux, au S. Siege. Et il défend de lire l'Imprimé intitulé* CAS DE CONSCIENCE, *de le retenir, & de s'y conformer dans la pratique, sous les peines de droit* De plus il declare qu'il ne recevra desormais aucuns Prêtres aux fonctions de leur Ministere, ni aucuns Ecclesiastiques à l'Ordination qu'après leur avoir fait signer le Formulaire. Il exhorte aussi en finissant tous ses diocesains à

s'attacher fortement aux deciſions de l'Egliſe, & de luy rendre une obéïſſance entiere & parfaite. On ne peut s'égarer avec un tel guide, comme le dit Monſeigneur le Cardinal de Noailles dans ſon Ordonnance derniere.

ARTICLE CXCIX.

LETTERA DI GIOVANI Mario de Creſcimbeni intorno al Dottorato in Filoſophia e Theologia del illuſtriſſ. e Reverendiſſ. Sig. il ſignore Abate Albani Nipote di N. S. Papa Clemente undecimo. *In Roma per il Roßi alla Piazza di Ceri* 1703. *in* 18. *pag.* 47. *Lettre de Jean Marius Creſcimbeni ſur le Doctorat en Philoſophie & en Theologie de l'Illuſtr. & Reve. Seigneur l'Abbé Albani Neveu de nôtre Saint Pere le Pape Clement onze.* A Rome chez Roſſi à la place de Ceri 1703. *in* 18. *pages* 47.

MOnſieur l'Abbé Creſcimbeni connu par ſa belle Hiſtoire Italienne de la Poëſie moderne &

par d'autres Ouvrages, dans cette Lettre écrite au Baron de Grimsehits Conseiller de sa Majesté Imperiale, décrit avec beaucoup d'élegance & d'agrément, quoy que d'une maniere simple, les preuves publiques qu'a donné le Neveu du Pape regnant de sa capacité & de sa modestie, en recevant le bonnet de Docteur au College Romain fondé pour les Jesuites par le Pape Gregoire XIII.

Mr. l'Abbé Albani qui, après deux ans écoulez du Pontificat de son oncle, n'est encore que Chanoine de saint Pierre, & qui ne s'est distingué que par son merite, soit dans le College Romain, où il a été élevé, soit dans la Cour de Rome depuis qu'il est sorti du College; voulant passer par les plus rudes épreuves, à d'abord subi l'examen ordinaire. Le Pape souhaita que quatre Sçavans Cardinaux s'y trouvassent. Le lieu choisi pour soûtenir les Theses fut l'Eglise du College Romain, & non pas le JESUS, comme on a dit dans des nouvelles publiques. L'Eglise du College

achevée depuis quelques années est une des plus belles de Rome : sa beauté fut augmentée par des ornemens magnifiques.

Le Soutenant n'avoit aucune part à cette magnificence, & quoy que des personnes du commun se distinguent assez souvent par des Theses superbes, le Neveu du Pape avoit choisi une Estampe fort simple, qui avoit autrefois servi à son Oncle aujourd'huy Pape, dans le même lieu pour le même usage ; & qui n'a rien de considerable que d'avoir été gravée sur un dessein du fameux Pierre de Cortone. Ce dessein est tiré des armes de la famille Albani, qui sont trois montagnes d'or en champ d'azur, surmontées d'une bande d'or, au-dessus de laquelle est une étoille d'or. L'ingenieux peintre a representé trois Montagnes, une plus élevée, deserte & sterile ; les deux autres plus basses : l'une cultivée & chargée de vignes & d'arbres fruitiers, l'autre couverte de forêts. Sur ces deux Montagnes, on voit des hommes & des animaux : une étoille paroît au Ciel

& de long traits de lumiere ſemblent marquer la route de ſes influences. La bande tirée des armes n'eſt pas inutile : elle ſert de cartouche au haut de l'eſtampe, & on y lit ces mots : *Cœleſtis ad omnia virtus* : Ce ſont les influences du Ciel qui animent tous les êtres raiſonnables figurez par les hommes, les êtres ſenſitifs figurez par les animaux, les êtres vegetables figurez par les plantes. Elles ſe repandent même ſur les roches les plus brutes : *Cœleſtis ad omnia virtus.* Voilà le ſens qui ſe preſente d'abord : mais le ſens veritable quoy que plus caché c'eſt que *Tout bien vient de Dieu.*

Le lundy treiziéme d'Août 1703. vingt & un Cardinaux, preſque toute la Prelature & toute la nobleſſe Romaine, ſe rendirent dans l'Egliſe du College Romain, avec une ſuite tres-nombreuſe d'étrangers, de Religieux & de gens de lettres. La Reine de Pologne étoit dans une tribune. L'ordre fut admirable ſans aucun trouble, & ſans que perſonne pût ſe plaindre de n'avoir pas été reçû ſelon ſon rang & ſon merite.

Le Soutenant commença par une Harangue noble, elegante. „ La „ terre, dit-il, auroit des ſentimens „ trop ſuperbes d'elle-même, elle en „ auroit d'ingrats pour l'Auteur de „ toutes choſes, ſi elle s'attribuoit „ les biens qu'elle répand avec pro- „ fuſion, ſoigneuſe de pourvoir au „ beſoin & même aux delices de ſes „ enfans. C'eſt par une ingratitude „ ſemblable que les Egyptiens de- „ daignoient de demander au Ciel „ des pluyes pour rendre leurs cam- „ pagnes fecondes. Le Nil leur te- „ noit lieu de tout, & les deborde- „ mens incommodes de ce fleuve „ leur paroiſſoient preferables aux „ douces roſées que les nuës repan- „ dent. Groſſiers, ils ne vouloient „ pas voir que cette fertilité qu'ils „ croyoient devoir à leur fleuve, ils „ la devoient au Ciel. Auſſi par une „ juſte punition, pour avoir oublié „ la veritable Divinité, ils ont été „ condamnez à en adorer d'infames, „ de mépriſables. Ils avoient oublié „ le Ciel, il a fallu qu'ils ayent foüi „ dans leurs jardins pour y trouver „ l'objet de leur adoration. Il ne

faut pas accuser la terre mere de "
tous les vivans d'un défaut si bla- "
mable : elle est bien éloignée de se "
glorifier de sa fecondité. Au con- "
traire elle marque un veritable em- "
pressement de corriger l'obscurité "
que ses productions tiennent d'el- "
le, par le mélange des influences "
celestes : Soit qu'elle donne un "
feu brillant aux pierres precieu- "
ses, soit qu'elle peigne les fleurs "
des couleurs les plus agreables, "
soit qu'elle dispose les arbres en "
theatre, elle presente au Soleil le "
nombreux amas de ses ouvrages, "
afin que cet astre admirable leur "
communique ce qui le fait admi- "
rer. C'est ce commerce du Ciel "
& de la Terre que j'ay voulu re- "
presenter dans ma These : c'est ce "
qu'expriment l'Inscription, *la ver* "
tu celeste anime tout. Si les in- "
fluences du Ciel ont tant de pou- "
voir sur les corps, quel sera le "
pouvoir de la Theologie sur les "
ames ? Elle est une vertu non-seu- "
lement celeste, mais divine, aussi "
élevée au-dessus de toutes les "
sciences que Dieu est élevé au- "

„ deſſus de tous les êtres. Donc „ puiſque je dois parler de Dieu de- „ vant des hommes, je demande „ que Dieu m'éclaire luy qui eſt la „ lumiere de tous les êtres & que „ les hommes me ſupportent avec „ humanité.

Les Theſes furent diſtribuées par une troupe choiſie de jeunes Seigneurs des plus qualifiez de Rome (entre leſquels étoit le Commandeur Albani frere du Soutenant) tous Penſionnaires au College Romain.

Les plus habiles Theologiens de Rome s'empreſſerent pour argumenter, la diſpute continua le ſoir de la même force, & Monſignor Severoli Prelat d'une capacité reconnuë en exprima le ſuccés avec autant de verité que d'eſprit en diſant que *la maniere dont Mr. l'Abbé Albani avoit repondu rendoit la flaterie inutile.*

A la fin de la diſpute le Pere Caregno parla avec beaucoup de dignité ſur le ſujet. Il dit que l'Egliſe, quoy qu'environnée d'un mur impenetrable, avoit des ennemis à

combattre, qu'il luy falloit des ſoldats choiſis, & que l'illuſtre ſoutenant avoit toutes les qualitez neceſſaires pour la ſervir dans les occaſions les plus difficiles.

Après la profeſſion de Foy faite entre les mains du Pere Marcelli Recteur du College Romain, le Pere Caregno prononça le Decret de l'inſtallation au Doctorat. Enſuite le nouveau Docteur reçût le bonnet, l'anneau, les livres d'Ariſtote & la ſainte Ecriture des mains de ce Pere; qui accompagna d'un petit diſcours, chaque ſymbole, il mena enfin l'Illuſtre Abbé s'aſſeoir parmi les Docteurs.

Nous croïons faire plaiſirs aux Lecteurs de mettre icy les Theſes ſur leſquelles roulerent preſque tous les argumens; & une Epigramme Grecque de Jacques Airoli penſionnaire du College Romain, avec la traduction en vers Latins par le même Auteur, & une verſion en proſe Françoiſe: On trouvera à la fin de la lettre d'autres poëſies Italiennes ſur le même ſujet, que Rome a fort gouté.

ΡΏΜΗ ἄκουεις ὅσος βροντόστομος Ἀννίβα δῆειν.
Πάλλαδος εὐμενέος τὴν ἱερὰν πολεμεῖ;
Ὁ ΚΛΗΜΗΣ παράδειγμ᾽ ἐδίδου, ὅτ᾽ ἀγῶνα τοιονδὶ
Μίξας τριπλασίου ἄξιος τοῦ στεφάνου.
Ἀστραία φανερῶς νῦν ἄρχεται, ἔγγονον ἔνθα
Οὐ τύχη, ἀλλ᾽ Ἀρετὴ ἐξομοιῶσε θείῳ.

Verſio.

Audis, Roma, tuus quanto tonet Annibal ore,
Dum ſacra ſub placida Pallade bella gerit?
Præbuit exemplum CLEMENS, *cum talia miſcens*
Prœlia, jam triplici ſtemmate dignus erat.
Aſtrææ hoc Regnum eſt, ubi non fortuna Nepotem,
Sed labor, & virtus aſſimilat Patruo.

Rome, tu entends foudroïer An-

nibal : ne crains point, cet Annibal eſt ton enfant ; & les ſacrez combats où il s'exerce, ſont de ceux ou preſide la pacifique Pallas. Clement luy a donné l'exemple, quand il s'exerçoit dans les diſputes, il étoit déja digne de la tiare.

Voilà le ſiecle d'or revenu : les Neveux des Papes ne leur reſſemblent plus par une fortune preſque égale à celle de Souverain Pontife : ils ne leur ſont ſemblables que par les vertus & les travaux.

Theſes de gratiâ.

II. Providentia Dei illuminantis omnem hominem venientem in hunc mundum, omnibus ſive parvulis, ſive adultis proſpexit, diſpoſuitque auxilia ſufficientia ; licet neque omnibus efficacia neque omnibus merè ſufficientia : quod autem multi parvuli ſtatum non nanciſcuntur fruendi auxiliis, non eſt opus Dei non providentis, ſed jure ſuo utentis in vindictam peccati.

III. Ad conſervandam ſartam tectamque libertatem indifferentiæ,

quidquid ſit de libertate à coactione, item proximam & completam, quidquid ſit de remota & incompleta; neceſſe eſt évidenter, ut cenſemus, quod inſpirationes divinæ, tam ſpectantes ad intellectum, quam ad voluntatem, non ſint per ſe connexæ metaphyſicè, abſolutè, ac determinatè cum noſtra operatione: ſecùs dicendum, ſi aliquod ex his prædicatis adimatur.

IV. Obtinent igitur ſalutarem effectum, in ordine ad quem Deus illa miſericorditer nobis largitur, quatenus ex infinitis vocationibus, quas Deus præcognoſcit poſſibiles, extrahit illam vel illas, quibus prævidet noſtrum liberum arbitrium, non quidem ſibi ſoli relictum, ſed motum & excitatum illis vocationibus benè uſurum; omittens illam vel illas quibus prævidet abuſurum. In hoc ſenſu, *cujus vult miſeretur.*

V. E converſo propter rationes, quas ipſe ſcit, ex eodem cumulo extrahit vocationes, quibus prævidet hominem abuſurum, omittens illam & illas quibus prævidet benè uſurum. Et in hoc ſenſu, *quem*

vult indurat : cumque totum hoc negotium vocandi homines unis vel alteris vocibus, unicè pendeat à Deo, idcircò ſolus Deus eſt, qui prædeſtinatos diſcernit ab infelici reproborum maſſâ : & rursùs, cum tam unæ quàm alteræ vocationes ſint per ſe indifferentes ad utrumvis, ſubſiſtit in homine plena libertas indifferentiæ. Hæc eſt fortitudo, & ſuavitas, quibus arduum ſalutis noſtræ negotium à fine uſque ad finem diſponere nobis videtur.

Article CC.

PRODOMUS JURIS Publici Univerſalis magnâ Eruditorum expectatione, diu deſiderati, continentis prætentiones illuſtres, Imperatoris & imperii, Regum Principum ac rerum publicarum totius Europæ, majori operi præmiſſus. Rodopoli ſumptibus Gothofr. Libezeict typis Joh. Werppling. 1700. in 4°. pages 80. C'eſt-à-dire *Expoſition Préliminaire du Traité ſur le droit Public Univerſel qui doit contenir les*

pretentions des Souverains de toute l'Europe. Par Mr. Chr. Matthieu Kenesobeck.

CEtte exposition comme on voit par le titre seul est l'Aurore d'une vaste source de lumiere que l'on nous promet sur les droits & les pretentions de chacun des Souverains de l'Europe. La matiere est aussi curieuse que delicate. Ce n'est pas une circonspection inutile que d'y préparer les esprits par un discours Préliminaire qui n'est que la Préface de l'Ouvrage, mais qu'on a voulu publier avant l'Ouvrage même. Quand il nous sera venu nous verrons ce qu'il ajoute aux Ouvrages qui ont paru sur cette matiere intitulez *Interêts des Princes.* On nous laisse juger qu'il sera beaucoup plus étendu, plus raisonné & plus rempli de critique ou de Jurisprudence; mais cela ne suffit pas encore pour un livre de cette nature. Il faudroit que l'Auteur fut sans préjugé & sans interêt particulier de païs ou de Nation, ce qui n'est presque pas possible dans la pratique.

En effet dés cette premiere exposition au lieu de tenir la balance égale jusqu'à ce que des raisons manifestes la fassent pancher, on commence à declarer la guerre aux écrits de MM. de Mezeray, le Valois, Blondel & des autres celebres Ecrivains François. Cependant on promet de rélever icy leurs fautes avec modestie & seulement par des preuves tirées de l'histoire du droit naturel, du droit des gens & par des pieces lesquelles n'avoient point encore paru, le tout en faveur des droits de l'Empire & de l'Empereur.

L'Auteur se demande à luy même quel peut-être le fruit de son travail, le voici. Outre l'utilité publique qu'il se propose de procurer sur-tout à l'égard de la posterité, il montre par divers exemples que certains Ouvrages de la nature du sien, ont attiré à leurs Auteurs des avantages présens & sensibles. Cassan dit-il, bien que defenseur mal habile des droits de la France obtint du Cardinal de Richelieu seize mille écus de récompense. Philippe IV. en fit une pareille à Chif-

ſlet pour le livre de Vindiciæ Hiſpanicæ, & fit même ſon fils Chancelier de l'ordre de la Toiſon; On y ajoûte encore que l'Evêché d'Ipres fut donné à Cornel. Janſenius en conſideration de ſon *Mars Gallicus*. Animé par ces beaux exemples M. Kneſebeck ne doit pas manquer de courage dans l'execution de ſon deſſein. C'eſt une ſorte de combat qu'il préfere de beaucoup à ceux de la guerre par laquelle les Princes ſoûtiennent leurs droits aux dépens du ſang des hommes. Il n'en doit couter icy que des raiſons bonnes ou mauvaiſes; & c'eſt de quoy l'on ne manque pas. Le reſte de l'expoſition Préliminaire eſt un tiſſu de traits hiſtoriques, de reflexions politiques & de citations diverſes qui feroient plus de plaiſir ſi l'on en voyoit bien diſtinctement par tout l'enchainement & le but.

Article CCI.

R. P. ANTONII BONNET Societatis Jesu opuſcula. Toloſæ è Typographia Nicolai Hainault 1701. in 4°. petit caractere pagg. 171. *Opuſcules du R. Pere Antoine Bonnet Jeſuite.* A Toulouſe chez Nicolas Henault.

Ce volume contient neuf Opuſcules du feu Pere Bonnet dont le frere a eû ſoin de cette Edition.

Les cinq premiers Opuſcules qui ont auſſi paru en François traitent du culte de l'Euchariſtie, du culte de la Croix & des Images de Jesus-Christ, du culte des Saints, du culte des Images des Saints, du culte de leurs Reliques. Le ſujet des quatre autres eſt la maniere de decider les Controverſes; la ſuffiſance de l'Attrition dans le ſacrement de Penitence; les Indulgences & le Jubilé: enfin la fameuſe queſtion ſi l'on peut ſuivre l'opinion qu'on juge la moins probable & la moins ſûre.

Il ne faut pas s'attendre à trouver

dans les ſept Diſſertations contre les Heretiques de nouvelles découvertes ny même de nouveaux tours : en recompenſe on y trouvera de l'ordre, de la clarté ; & ce qui eſt rare dans les Ouvrages de Theologie, beaucoup d'élegance.

Comme les Diſſertations ſur l'Attrition & ſur l'Opinion probable éclairciſſent des matieres qui ſont du tems, nous donnerons quelque idée de l'une & de l'autre par un court extrait.

Le P. Bonnet tire du Chapitre 4. de la 14. Seſſion du Concile de Trente trois Argumens pour établir la ſuffiſance de l'Attrition. Le Concile diſtingue deux eſpeces de Contrition : l'une que ſon motif, qui luy eſt commun avec la charité, rend parfaite : l'autre qui n'aît de la crainte des peines ou de l'horreur qu'inſpire l'infamie du peché. Le Concile ajoûte que la Contrition parfaite reconcilie le pecheur avec Dieu hors le Sacrement. Pour l'Attrition, ſelon le même Concile, elle ne peut juſtifier le pecheur par ſa propre vertu, mais elle le diſpoſe à

recevoir la Grace dans le Sacrement.

Nôtre Auteur infere de là que l'Attrition ſuffit pour obtenir la grace du Sacrement. Voicy ſes preuves.

1°. L'Attrition opere ſelon le Concile dans le Sacrement ce que la Contrition opere hors le Sacrement : la Contrition hors le Sacrement juſtifie : donc l'Attrition jointe au Sacrement juſtifiera. 2. Le Concile accorde à l'Attrition jointe au Sacrement une vertu qu'elle n'a pas étant ſeparée du Sacrement : il luy attribuë donc la vertu de diſpoſer le pecheur immediatement à recevoir la grace : puiſque hors du Sacrement elle a le pouvoir de l'y diſpoſer d'une maniere éloignée. 3°. Enfin l'Attrition jointe au Sacrement diſpoſe ſelon le Concile, non à obtenir la Contrition, mais à obtenir la grace. On obtient donc la grace du Sacrement par la ſeule Attrition jointe au Sacrement.

L'Auteur refute en détail les Argumens de feu Mr. l'Evêque de Caſtorie : Il en tourne même deux contre ce Prelat. Mr. de Caſtorie fait

grand fonds sur la premiere maniere dont le decret du Concile fut exposé ; *L'attrition*, disoient les Peres, *suffit pour constituer le Sacrement de Penitence : & c'est un don de Dieu par le moyen duquel (puis qu'elle ne peut être sans quelque mouvement d'amour pour Dieu) le penitent se munit une route pour arriver à la justification.* Le P. Bonnet dit que le Concile ayant jugé qu'il falloit ôter ces paroles, *puis qu'elle ne peut être sans un mouvement d'amour de Dieu*, ajoûtée de l'avis de cinq Theologiens seulement, cette conduite du Concile marque qu'il étoit fort éloigné de croire que l'Attrition separée de tout amour de Dieu ne suffit pas avec le Sacrement.

Il ne tire pas moins d'avantage d'une autre objection de Mr. de Castorie. Il convient avec son adversaire du principe, *qu'il faut expliquer les Decrets des Conciles par rapport aux erreurs qu'ils ont voulu condamner* : mais il fait voir que Luther ayant avancé dans *la dispute de Lipsic contre Eckius*, & dans *le second sermon de la penitence*, que la crain-

te ſans amour étoit inutile pour obtenir la remiſſion des pechez ; On doit juger naturellement que c'eſt là l'erreur que le Concile a voulu condamner dans le Decret dont il s'agit. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que l'Evêque Hollandois dans le même Chapitre 23. de ſon *Amour penitent*, ne ſe ſouvenant plus qu'il vient de nier que Luther eût rien avancé touchant l'invalidité de l'Attrition dans la Penitence, il avoüe qu'il l'a combatuë, & que le Concile a eû en vûë cette erreur de Luther.

Le P. Bonnet raille agréablement ſur la tradition que luy oppoſe l'Auteur d'un livre intitulé *la Contrition neceſſaire.* En effet les paſſages qu'il cite pour établier la neceſſité de la Contrition ne ſont pas fort concluans. Il eſt difficile de voir cette neceſſité dans ce que dit ſaint Ignace Martyr, *que Dieu pardonne à tous les pecheurs dont le repentir à l'unité de Dieu pour objet :* ou dans ce que dit Tertullien *que l'Evangile eſt aiſément mépriſé par ceux qui pechent & qui perdent la charité.* La plus part des

autres paſſages ſont de la même force. Il ſeroit trop long de ſuivre l'auteur dans la reſutation de toutes les autres objections.

La ſeconde partie combat le ſentiment de quelques Docteurs modernes qui exigent la Contrition parfaite pour rendre le Sacrement valide. Nôtre Theologien demonſtre que ce ſentiment ne peut s'accorder avec ce que la foy nous enſeigne de l'efficace du Sacrement de Penitence. Il fait ſentir le foible des moyens qu'Eſtius a imaginez pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas.

On trouve à la fin de cette Diſſertation une Lettre de l'Eminentiſſime Cardinal Coloredo Grand-Penitencier de Rome, dont la pieté & l'érudition ne ſont inconnus à perſonne. Ce digne ſucceſſeur de Baronius dont il continuë les Annales, loüe beaucoup l'ouvrage dont nous venons de parler, & le traité des Indulgences & du Jubilé par le même Auteur.

La derniere piece de ce recüeil eſt une Diſſertation ſur l'opinion probable, écrite à Boulogne en Ita-

lie au mois de May l'an 1697. à la priere d'un Theologien Polonois. Le P. Bonnet perſuadé que l'on doit ſuivre l'opinion la plus probable, employe ce petit écrit à refuter fort au long une objection que ſes adverſaires font extrêmement valoir. Celuy qui ſuit l'opinion la moins probable & la moins ſûre diſent-ils, ne connoît pas la loy qui s'oppoſe à ſon inclination. Il ne peut même la connoître, puis qu'après un examen ſuffiſant il ne peut décider ſur l'exiſtence de cette loy. Cette ignorance invincible, ajoûtent-ils, l'excuſe de tout peché. Car il eſt indubitable parmi les Catholiques que l'ignorance invincible excuſe de tout peché.

Nôtre Auteur répond qu'on ne peut pas dire que celuy qui ſuit l'opinion la moins probable & la moins ſûre n'ait aucune connoiſſance de la loy. Il juge plus probable qu'elle exiſte : eſt-ce ignorer ſon exiſtence, & n'eſt-il pas naturel de ſoupçonner que l'examen qu'il a fait des deux opinions, n'a pas été tout-à-fait exact ? La paſſion qui l'entraîne

contre les lumieres de ſon eſprit, n'eſt pas une fort bonne diſpoſition pour juger ſainement, ſi la loy déſend ou permet ce qu'il veut faire.

Le Theologien Jeſuite conclut de-là entre autres choſes que l'ignorance des Heretiques eſt rarement invincible, & qu'il n'y a gueres d'Heretiques materiels. Les veritez de la foy ont un éclat qui ſe fait appercevoir dès qu'on n'en détourne pas volontairement les yeux, & l'infidelité eſt preſque toûjours la ſuite des paſſions, des prejugez, ou du moins d'une negligence coupable de rechercher la verité. Le P. Bonnet a tenu ſon rang parmi les ſçavans du dernier ſiecle, & nous croyons qu'on verra volontiers ſon éloge dans nos Memoires,

Article CCII.

ELOGE DU PERE BONNET.

LE Pere Bonnet étoit un homme également diſtingué par ſon ſçavoir & par ſa vertu. C'étoit un de ces eſprits ſolides, qui dans

tout ce qu'ils disent & dans tout ce qu'ils font, prennent toûjours le bon sens pour guide & la verité pour regle. Il ne faut que jetter les yeux sur ses Ouvrages pour juger de la solidité de son esprit. Incapable de donner dans de vaines subtilitez qui nous éloignent d'autant plus sûrement de la verité qu'il semble qu'elles nous en approchent, le P. Bonnet cherche moins à briller qu'à instruire. Il ne pense point à surprendre par la nouveauté de ses pensées; il paroît convaincu au contraire que dans les matieres qui regardent la Religion, le merite consiste moins à dire quelque chose de nouveau qu'à suivre exactement la trace que nous marquent les saints Canons, les Peres de l'Eglise, & les Docteurs orthodoxes.

Mais la solidité d'esprit du P. Bonnet ne paroissoit pas moins dans sa conduite que dans ses écrits. Sa vertu, quoyque exacte, ne donna jamais dans l'illusion. On remarquoit dans luy, si j'ose m'exprimer ainsi, une certaine simplicité de mœurs,

qui ne laiſſoit pas cependant d'être ſoutenuë d'une grande prudence. L'on contoit ſi fort ſur ſa ſageſſe, & ſur ſa vertu, que quoy qu'il fût encore aſſez jeune, on luy confia dans ſa Compagnie l'éducation des Novices : & il ne quitta dans la ſuite cet employ que pour paſſer dans d'autres encore plus conſiderables. Il étoit doux, affable, toûjours prêt à obliger, d'un accés facile, ami genereux, bon Superieur, capable de fermeté dans les rencontres, toûjours tranquile, toûjours égal à luy même, ſi fort au deſſus de ſes emplois, que quoy qu'il ait été Superieur preſque toute ſa vie, qu'il ſe ſoit trouvé engagé à ſoutenir des affaires aſſez épineuſes, obligé à faire de frequens voyages, & deputé même deux fois à Rome pour aſſiſter à deux Congregations de ſon Ordre, il a parmi ces embarras conſervé juſqu'à la mort le goût de l'étude, & aſſez de tranquillité d'eſprit pour travailler aux Ouvrages qu'il a mis au jour, & pluſieurs autres qu'on pourra dans la ſuite donner au public. Le P. Bonnet entendoit enco-

re parfaitement les belles lettres: l'on voit dans la vie du P. Regis qu'il a composé, une pureté, une élegance & un tour Latin qu'on ne trouve gueres dans les Auteurs modernes. Il faisoit même élegamment un vers dans l'occasion; quoy qu'il ne fît pas profession de poësie, & qu'il aimât mieux, depuis qu'on l'eut retiré de l'étude des belles lettres, employer son tems à prêcher la parole de Dieu, à entendre les confessions de ceux qui se presentoient, & à faire d'autres bonnes œuvres propres à son état. Il mourut à la soixante sixiéme année de son âge le 22. de May de l'année 1700. proche Montpellier où il étoit Recteur du College des Jesuites.

ARTICLE CCIII.

GYMNASII TICINENSIS Historia & Vindiciæ à sæculo V. ad finem XIV. Auctore Antonio Gatto Dertonensi, publico Juris Civilis interprete in eodem Gymnasio. *Histoire & Apologie du Col-*

lege de Pavie depuis le V^e. ſiecle juſqu'à la fin du XIV. Par Antoine Gatti natif de Tortone, Profeſſeur en Droit Civil dans le même College. A Rome chez Pierre Olivier l'an 1703.

ON nous a envoïé en Latin un plan de ce livre que nous croyons devoir communiquer au public : il contiendra quinze Chapitres.

Dans le premier l'Auteur parle de la ſituation, de l'origine, & des divers noms de la ville de Pavie. Il rejette le ſentiment de Biondo & de Genebrard ſur ſon antiquité. Il examine dans le ſecond en quel tems cette Ville a quitté ſon ancien nom de *Ticinum*, pour prendre celuy de Pavie. Il raporte pluſieurs opinions differentes ſur l'Etymologie de ce dernier nom. Il prouve par une Medaille de Marc Aurele que Triſtan avoit mal expliquée, que Pavie a été une Colonie Romaine. Selon luy la Tribu Papie, dont étoit ſorty le chef de cette Colonie, étoit originaire de *Lanuvium*. Cette famille celebre par les loix Papiennes,

ſubſiſtoit encore en Lombardie dans les derniers ſiecles. Il parle enfin d'une charge conſiderable nommée *Papias*.

Le Chapître 3e. montre que Pavie a été le Siege des Roys Lombards : qu'avant eux Theodoric y avoit fait bâtir un Amphitheatre, des bains, un magnifique Palais.

On fait voir dans le quatriéme que les Ecoles de Pavie fleuriſſoient du tems de Boëce. On refute Vincent de Beauvais, Saccus & Voſſius ſur la premiere année de l'Epiſcopat d'Ennodius, qui avoit été Profeſſeur dans le College de Pavie, auquel les ſoins de l'Evêque Epiphane donnoient beaucoup d'éclat.

On raporte dans le Chapitre cinquiéme la diſpute de Pierre de Piſe un des Profeſſeurs du College de Pavie avec un Juif.

Dans le ſixiéme on confirme par de nouvelles preuves ce qu'on avoit avancé dans le ſixiéme, que le Moine envoyé par Charlemagne à Pavie pour y enſeigner les hautes ſciences, eſt Alcuin, que nôtre Auteur

appelle *Albin.* Il éclaircit à cette occasion plusieurs historiens.

Le Chapitre septiéme determine le tems de l'arrivée d'Alcuin à l'année sept cent quatre-vingt, & refute les opinions contraires.

Le huitiéme assure au College de Pavie un honneur dont il doit être tres-jaloux. Pierre de Pise, si on en croit nôtre Auteur, appellé par Charlemagne à Paris de Pavie où il enseignoit, est le premier fondateur de l'Université de Paris. L'Auteur prouve en cet endroit d'une maniere solide que le College de Pavie étoit une Ecole publique & laïque, non pas une Ecole Episcopale ou Monachale.

Dans le neufviéme l'Auteur dit que Charlemagne assigna le Monastere de St. Augustin à Alcuin pour y enseigner. Ce monastere alors occupé par les Benedictins passa entre les mains des Chanoines Reguliers avant l'année M. CCXXII. quoy qu'en dise le Pere Mabillon.

Dans le dixiéme Chapitre l'Auteur conjecture que le College de Pavie fut érigé en Université par

Charlemagne, & que ce Prince & son fils Louïs le Debonnaire luy accorderent des privileges. L'Abbé Tiron & Pere Thomassin sont icy critiquez, & Mr. de Launoy y est convaincu de plusieurs mécomptes.

Le Chapitre onziéme parle du grand amour qu'eut Charles le Chauve pour les sciences, il confirma les privileges de l'Université de Pavie. Cette ville ne fut pas détruite par les Huns, comme l'ont écrit quelques Auteurs. Ce Chapitre finit par la dispute d'Otrie & de Gerbert en presence d'Othon second l'an 995.

On voit dans le douziéme Lanfranc Professeur de Pavie rétablir l'an 1030. l'Université de Paris, fondée environ CCL. ans auparavant, par un autre Professeur de Pavie.

Le treiziéme Chapitre traite de l'authentique *habita* Code, *ne filius pro patre.* Selon l'Auteur elle fut publiée par Frideric Barberousse dans les Roncailles tenuës sur le Pô. L'Auteur décrit exactement ces Assemblées appellées *Roncailles*.

Dans le Chapitre quatorziéme

l'Autheur continuë à parler des motifs de cette authentique, & de l'assemblée où elle fut publiée. Il critique Bebemberg & l'historien de l'Université de Paris. Il établit que cette loy regarde toutes les Universitez d'Italie, aussi-bien que celle de Boulogne. Il explique au long ce que les habitans de Pavie firent en faveur de Frideric, & les privileges qu'il leur accorda.

Enfin dans le quinziéme & dernier Chapitre il prouve par les Lettres Patentes de l'Empereur Charles quatriéme qu'il n'établit pas, mais qu'il rétablit seulement l'Université de Pavie.

Voilà des matieres fort curieuses. On nous assûre qu'elles seront traitées avec beaucoup d'érudition.

ARTICLE CCIV.

TRACTATUS THEOLOGICUS de Prædestinatione, Electione, & Reprobatione hominum, ad promovendam Concordiam Ecclesiasticam conscriptus à Bartholdo Holtzfusz SS. Theol. D. & Prof.

in Univerſitate Francofurtana. *Francofurti ad Viadrum* 1702. C'eſt-à-dire, *Traité Theologique ſur la Prédeſtination, l'Election, & la Reprobation des hommes, par Barthold Holtzfuſz, Docteur & Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Francfort.* A Francfort Sur-Oder. chez les Heritiers de Jeremie Schrey 1702. *in* 4°. *pagg.* 164.

LEs Chefs de la Reforme ſe dechaînerent avec violence contre la Theologie Scholaſtique ; parce qu'elle leur étoit incommode, & que la methode préciſe & ſerrée de l'Ecole ne peut qu'embaraſſer ceux qui cherchent plus à éblouïr le peuple qu'à éclaircir la verité. Maintenant que les diſputes ſont moins échauffées, les Reformez commencent à changer ſur ce point, comme ſur beaucoup d'autres. Ils ſemblent reconnoître, que la Theologie Scholaſtique eſt d'un grand ſecours à ceux qui veulent approfondir & developper avec exactitude les myſteres de la Religion. Ainſi quoy que le Traité Theologique,

dont on fait icy l'extrait, soit l'ouvrage d'un Docteur de l'Eglise pretenduë Reformée, on ne laissera pas d'y trouver beaucoup de précision & de subtilité.

L'Auteur après avoir exposé ce qu'il entend par le mot de Predestination, & après en avoir prouvé l'existence, entreprend d'expliquer toutes les opinions des Theologiens sur ce mystere, & de refuter celles qui ne s'accordent pas avec la sienne.

Il commence par les Juifs, auxquels il attribuë des sentimens purement Pelagiens. Selon luy les Juifs tiennent, que Dieu a predestiné de toute eternité ceux qu'il a prevûs devoir par les forces naturelles de leur libre arbitre croire les articles fondamentaux de la Religion Judaïque & observer la loy de Moïse : & les autres ils les mettent au nombre des reprouvez. Pour faire voir que c'est là l'opinion des Juifs, l'Auteur cite quelques passages de Rabbi Maimonides, dont aucun ne prouve que ce Rabbin ait en effet pensé qu'on pût croire, comme il faut pour le salut, les Articles fondamentaux de la Re-

ligion Judaïque par les ſeules forces naturelles du libre arbitre. Mais quel que ſoit le ſentiment particulier de ce Rabbin, il n'y a qu'à ouvrir les Pſeaumes & la plûpart des Livres de l'Ancien Teſtament, pour être convaincus que les Juifs ont autrefois reconnu la neceſſité du ſecours de Dieu, pour accomplir comme il faut ſa Loy & ſes Commandemens.

Mr. Holtzfuſz parle enſuite du ſyſteme des Sociniens ſur la Predeſtination : Voicy comme il l'explique. Les Sociniens, dit-il, reconnoiſſent que de toute eternité Dieu a predeſtiné en general les bons à la vie & les mechans à la mort : mais ils prétendent qu'il ne fait le diſcernement des uns & des autres que dans le tems ; parce que ſelon eux c'eſt ſeulement dans le tems que Dieu diſtingue ſûrement les gens de bien d'avec les méchans, les Fidelles d'avec les Infidelles. Schlichtingius donc, Volkeſius, & d'autres diſciples de Socin, ne concevant pas que Dieu puiſſe prévoir certainement les évenemens qui dépendent du li-

bre-arbitre des creatures, & meſurant la ſcience infinie du Createur par les bornes étroites de leur eſprit, ne craignent pas d'ôter au Souverain Maître du monde une partie de ſa préſcience, & d'aſſûrer qu'il ne diſtingue les Prédeſtinés des Reprouvez que dans le tems, lors qu'il les voit vivre & mourir dans la pratique de la vertu ou du vice. Ainſi dans leur ſyſteme le decret eternel de la prédeſtination eſt un decret vague & indeterminé, par lequel Dieu veut en general recompenſer le bien & punir le mal, ſans qu'il ſçache encore quels ſont ceux qu'il recompenſera & qu'il punira en effet. Et le decret de la Prédeſtination ne ſe conſomme & ne ſe détermine, qu'à meſure que chaque particulier meurt ami ou ennemi de Dieu.

Mr. Holtzfuſz rejette avec raiſon ce ſyſteme, auſſi bien que celuy qu'il attribue aux Juifs: & prouve fort bien que l'un & l'autre de la maniere qu'il les a expoſez, renferment, pluſieurs erreurs dans la foy, & qu'ils font revivre l'hereſie des Pelagiens.

Il vient ensuite aux Grecs, dont
expose ainsi le systeme. Les Grecs,
lit-il, croyent que Dieu après avoir
prevû la chute du premier homme,
& la corruption generale de toute
a posterité, resolut d'envoyer son
ils sur la terre, & de procurer par-
à generalement à tous les hommes
les moyens suffisans pour se rele-
ver & faire leur salut: qu'ensuite il
predestina ceux qu'il prévit devoir
bien user de ces moyens, & qu'il
reprouva ceux qu'il prévit devoir
en abuser.

Le sentiment des Grecs ainsi
exposé, n'est pas éloigné de ce-
luy de Ggregoire de Valence cele-
bre Jesuite : à la reserve que celui-
cy entre dans un plus grand détail,
& qu'il met au nombre des Prédes-
tinez non seulement ceux qui font
un bon usage des graces, ce qui ne
conviendroit qu'aux adultes ; mais
encore les enfans baptisez & morts
avant l'usage de la raison : comme il
met aussi parmi les réprouvez tous
les enfans morts avec le peché ori-
ginel.

Martin Becan autre Jesuite fort

estimé sur tout en Allemagne, dit à peu près la même chose, excepté qu'il a soin d'expliquer comment la sainte Vierge a pû par le decret de la prédestination être preservée du peché originel en vûë des merites de JESUS-CHRIST. Et l'opinion de ce Jesuite est selon nôtre Auteur, la même que celle des disciples de Scot. Il fait encore entendre que le systeme des Arminiens tel qu'il est exprimé dans les Actes du Synode de Dordrect s'accorde assez avec celuy qu'il attribue aux Grecs.

Mr. Holtzfusz approuve tous ces systemes, en ce qu'ils enseignent que Dieu prépare à tous les hommes sans exception une grace suffisante pour le salut. Nous jugeons, dit-il, que cette grace universelle & préparée à tout le monde, est conforme à l'Ecriture sainte ; & à la plus pure Antiquité. *Hanc enim sacræ scripturæ & puriori Antiquitati conformem esse judicamus.* C'est une grande consolation pour les Fidelles de voir les Theologiens Reformez contraints d'avoüer aujourd'huy, que les Auteurs de la Reforme se sont

trompez en combattent un dogme si bien établi dans l'Ecriture & dans la Tradition.

Mais si Mr. Holtzfusz approuve en ce point tous les systemes dont nous parlons : il les combat sur un autre. Il ne sçauroit souffrir qu'on dise que la grace de Dieu qui éclaire & qui excite les Elus, leur laisse encore le pouvoir de se convertir ou de ne se pas convertir. Laisser aux Elus un tel pouvoir en presence de la grace, c'est, ajoute-t'il, faire dependre du libre arbitre de l'homme son élection & sa conversion ; c'est dire que l'homme determine la grace, & qu'il est luy même l'Auteur de son salut. Mr. Holtzfusz ne raisonne de la sorte, que parce qu'il voudroit qu'on dit que la grace de Dieu fait tout en nous, sans que le libre arbitre y ait aucune part : ne se resouvenant pas de ces paroles de St. Paul, *ce n'est pas moy ; mais la grace de Dieu avec moy.*

Il témoigne cependant qu'il n'a pas beaucoup déloignement de l'opinion de Bellarmin, de Suarés & des autres Jesuites qui tiennent la

Predeſtination avant la prévision des merites, ou qui expliquent la nature de la grace efficace; parce qu'on appelle dans l'Ecole la *congruité*.

Mais il s'accommode beaucoup mieux de l'opinion des Dominicains & des autres Theologiens qui admettent la grace efficace par elle même. Ils approchent plus dit-il, du ſentiment des Reformez *Propiùs Reformatis accedunt Thomiſtæ Dominicani* .... Cependant il n'eſt pas encore tout à fait content d'eux. Les Dominicains & tous les autres Theologiens Catholiques qui admettent la grace efficace par elle même, ſont obligez d'expliquer de telle ſorte la force infaillible de la grace efficace, que le libre arbitre ſoit toûjours dans le pouvoir d'y reſiſter; puiſqu'il eſt de la foy que celuy qui ſe convertit avec la grace efficace, a veritablement le pouvoir de ne ſe convertir pas. Or ce dogme n'eſt point du goût des Reformez.

Mr. Holtzfuſz prefere à tous les ſyſtemes que nous avons dit celuy des Lutheriens. La raiſon qu'il en apporte, c'eſt que ſelon les Lutheriens

riens celuy qui ſe convertit ne contribuë en rien à ſa converſion, & qu'il eſt mû & conduit par la grace d'une maniere purement paſſive, ſans qu'il intervienne aucune action de ſa part : doctrine expreſſément anathematizée par le Concile de Trente : mais contre laquelle il ſemble que quelques Philoſophes de ces derniers tems n'ont pas été aſſez en garde. Après tout le ſyſteme des Lutheriens n'eſt pas encore celuy de nôtre Auteur. Il l'eſtime, mais il l'eſtime moins que celuy des Reformez, auxquels il fait profeſſion de s'attacher.

Les Reformez ſont partagez entre eux. Les uns ſont appellez *Supralapſaires* ; parce qu'ils enſeignent que Dieu antécedemment à la chute d'Adam avoit reſolu de manifeſter ſa miſericorde en prédeſtinant un certain nombre de créatures raiſonnables, & ſa juſtice en reprouvant les autres ; qu'il n'a permis le peché du premier homme, & la corruption generale de la nature humaine, qu'afin d'avoir occaſion de faire éclater ſa juſtice contre ceux

qu'il avoit ainsi destinez à la damnation eternelle : que ceux-là il les laisse dans la masse de corruption sans leur faire aucune part de la redemption du Sauveur. Ce sentiment qui fait horreur, & qui est si opposé à l'idée que la raison & la foy nous donnent de la bonté paternelle de Dieu & de ses misericordes infinies, est enseigné de l'aveu de nôtre Autheur par Theodore de Beze, par Guillaume Wittaker, par Guillaume Perkins, par François Gomarus, par Twissius, par Voëtius & par d'autres Heros de la Reforme. Plusieurs croyent que c'étoit aussi le sentiment de Calvin. Mais M. Holtzfusz tache de le justifier là-dessus. Quoy qu'il en soit, il declare cette opinion fausse, & il la combat par plusieurs raisons ; dont la plus sensible est celle-cy : que dans ce systeme, Dieu ne veut pas la damnation eternelle des pecheurs pour punir le peché ; mais au contraire qu'il veut le peché, pour avoir occasion de perdre les pecheurs ; sentiment qui est également indigne & de la sainteté &

de la bonté de l'Estre Souverain.

Ceux des Reformez qu'on appelle *Infralapsaires* enseignent, que ce n'est qu'ensuite de la prévision du peché originel que Dieu a prédestiné les uns & reprouvé les autres : & voicy l'ordre qu'ils mettent dans le decret de la Prédestination. Dieu a resolu 1. de créer l'homme. 2. de permette la chute de l'homme. 3. de sauver par JESUS-CHRIST quelques uns des coupables & de reprouver les autres. 4. d'envoyer un Mediateur qui satisfit aux pechez des Elûs. 5. d'appeller par des graces exterieures tous les hommes, les Reprouvez & les Elûs : de donner même à quelques-uns des Reprouvez des graces interieures jusqu'à un certain point : mais de donner aux seuls Elûs des graces interieures & efficaces pour la foy & pour le salut. 6. de justifier, de sanctifier & de glorifier les Elûs & de damner eternellement les Reprouvez à cause de leurs pechez. Ce systeme, qui a quelque chose près a été adopté par Jansenius, est suivy par un grand nombre de Theolo-

giens Reformez, par Alting, par Spanheim, par Wollebius, par Wendelin, par Samuel Marès, par François Turretin & par d'autres du même party.

Enfin cette opinion même ayant paru trop dure à quelques Docteurs des Eglises Reformées, ils se sont encore raprochés des Catholiques: & ils ont dit que Dieu veut serieusement & veritablement sauver tous les hommes par Jesus-Christ, & qu'il leur donne à tous les moyens suffisans pour que les merites de ce divin mediateur leur soient appliquez. Ce sentiment est Catholique en ce point: mais ceux qui l'admettent croyent que la grace efficace qui est donnée aux Elûs ne leur laisse pas le pouvoir d'y resister: & en cela ils sont heretiques.

Les Electeurs de Brandebourg, & plusieurs Theologiens de leur dependance se sont ouvertement declarez pour cette derniere opinion, sur tout depuis le Synode de Dordrect. C'est aussi celle que M. Holtzfusz suit, & qu'il établit par plusieurs raisons.

Comme c'eſt principalement aux Theologiens de ſa communion qu'il en veut, il ne ſe met pas en peine de prouver que la grace efficace ne laiſſe pas au Predeſtiné le pouvoir de luy reſiſter : mais il prouve au long que Dieu donne aux Reprouvez des graces ſuffiſantes pour faire leur ſalut. Ceux qui le nient, dit-il, ſont obligez d'enſeigner que Jesus-Christ n'a pas plus verſé ſon ſang pour le ſalut de ceux qui ſont reprouvez, que pour le ſalut des Demons : ce qui fait horreur. Secondement ajoûte-t'il, Dieu nous aſſûre luy-même qu'il donne à tous des ſecours ſuffiſans pour le ſalut, ce qui ſe prouve, continuë-t'il, par une infinité de paſſages de l'Ecriture où il eſt dit que Dieu veut le ſalut de tous les hommes ; que Jesus-Christ a verſé ſon ſang, même pour ceux qui ſe perdent ; que la Grace de Jesus-Christ eſt pour tout le monde ; que les Reprouvez ne periſſent que par leur faute ; que le nombre de ceux qui ſont appellez eſt bien plus grand que celuy des Elûs. Cela ſe confirme encore par

le témoignage des Peres les plus anciens, & même de S. Augustin & de ses Disciples.

L'Auteur produit ensuite une infinité de passages de S. Augustin par lesquels il montre d'une maniere évidente que ce saint Docteur a crû que JESUS-CHRIST est mort pour le salut de tous les hommes, & qu'Esaü, Judas, & les autres Reprouvez ont eû veritablement le pouvoir de se sauver. Enfin l'Auteur ajoûte que ce Dogme est constamment reçeu par tous les Reformez d'Allemagne, & par un grand nombre de ceux des autres païs. Ce qui est surprenant c'est que ces Theologiens de l'Eglise Reformée tout persuadez qu'ils sont de la verité de ce dogme capital, ne laissent pas de reconnoître pour Orthodoxes ceux des Reformez qui croyent que JESUS-CHRIST est mort pour le salut des seuls Predestinez, & qui sappent par là le fondement de la pieté & de la Religion Chrétienne.

On voit assez par tout ce que nous avons dit ce que l'Auteur pense de la Reprobation. Il ne reste qu'à

dire un mot de ſon opinion ſur les enfans morts ſans Baptême. Après avoir rapporté diverſes opinions des Theologiens Catholiques il vient à ceux de ſa communion. *Les Remontrans*, dit-il, comme Philippe Alimborch, enſeignent que tous les enfans-mêmes ceux des Payens ſeront ſauvez par les merites de JESUS-CHRIST. Pluſieurs Proteſtans croyent que les enfans nez des Gentils & morts ſans Baptême brûleront dans l'Enfer avec les autres Reprouvez ; Quelques Proteſtans enſeignent que ces enfans meritent d'être damnez : mais que Dieu par miſericorde les ſauvera à cauſe de la foy de leurs Peres ou de celle de leurs Ancêtres même les plus reculez. C'eſt cette derniere opinion que ſuit nôtre Auteur.

Tout ſon livre eſt écrit avec methode, d'un ſtyle net & précis. Il n'a pas toûjours conſulté les Auteurs dont il cite les paſſages, & il a quelquefois mal pris leur ſentiment pour s'en être rapporté aux yeux d'un autre. Il ne laiſſe pas au reſte de faire paroître de l'érudition. Il

est extrêmement moderé: & refute sans invective le sentiment de ses adversaires: ce qui n'est pas ordinaire aux Theologiens de sa Communion.

ARTICLE CCV.

BREVIS MEDITATIO Academica de spirituum actionibus in homine spiritualibus cujus doctrinæ usus contra BEKKERUM in specie, QUAKERS, omnesque Fanaticos & veteres & novos circa finem exhibetur concepta à M. Jos. Philippo Zippelio Cattimeliboco Barstadensi. Francofurti Typis Joannis Baveri 1701. pp. 151. in 12. C'est-à-dire *Courtes Reflexions de Mr. Zippelius touchant l'action spirituelle des Esprits sur les hommes contre Bekker en particulier & contre les* FANATIQUES *&c.*

IL n'y a point d'opinion qui ne puisse venir à un esprit abandonné à luy même, & hors de la vraye Religion. C'est par là qu'Hobbes Spinosa, & après eux BEKKER dans la suite de leurs monstrueuse doctri-

ne, ont donné à entendre qu'il n'y avoit point d'esprits, & que ce qui en est dit dans l'Ecriture doit s'entendre seulement *des idées qui étoient excitées dans l'imagination.* Mr. Zippelius qui est Lutherien a crû pouvoir attaquer avec succés ces erreurs; non pas en voulant précisement montrer qu'il y a effectivement *des Esprits*; car il juge que de les nier, s'est se declarer Athée, & que qui ne tient point de diable ne tient point de Dieu.

Comme il ne voit pas qu'un sentiment insensé ait besoin de refutation, il se borne à vouloir prouver icy. 1°. Que les Esprits agissent sur les hommes, & connoissent les pensées des hommes. 2°. Comment ils agissent. 3°. Sur qui particulierement ils agissent. Ce troisiéme point attaque plus directement les Quakers, les Enthousiastes & d'autres semblables Fanatiques.

Avant que d'en venir aux mains, l'Auteur établit pour principe que les Esprits agissent sur la matiere, l'experience montrant que nôtre ame agit sur nôtre corps. Cela se

confirme, dit-on parce qui arrive aux femmes grosses à l'occasion d'un objet materiel qui leur frape l'imagination, car leur fruit porte la marque de cet objet.

Sur cela Mr. Zippelius fait une longue dissertation contre ce qu'on pourroit luy objecter, que l'imagination est une puissance materielle. C'est une question de nom : il est évident que ce que nous appellons *imaginer* est un acte de l'ame qui pense, quelque part que le corps y puisse avoir d'ailleurs.

Pour venir à la question principale, l'Auteur soutient que le Demon agit sur les hommes d'une action, non seulement physique & naturelle qui fasse impression sur les corps; mais encore d'une action spirituelle, qui forme dans l'ame differentes idées, l'excitant, la remuant, & la persuadant; sa preuve est qu'il n'y a en cela nulle repugnance; & que si un esprit agit sur la matiere, il peut bien à plus forte raison agir sur un autre esprit.

Afin de convaincre Bekker, on luy apporte ici des preuves de l'E-

criture à laquelle Bekker, comme le ſoupçonne Mr. Zippelius, n'a qu'une foy fort mediocre: & quand il y auroit plus de foy, que ſervent les paſſages les plus formels, à qui les interprete à ſa guiſe, ſinon à diſputer plus long temps & à ne ſe rendre jamais? C'eſt pourquoy nous paſſons ceux qu'on rapporte icy, & dont l'Ecriture eſt pleine ſur le ſujet preſent, & l'endroit où S. Paul dit que nous avons à combattre *contre des eſprits de malice qui ſont dans les airs*, ne ſouffre point de replique.

Ce que dit l'Auteur pour prouver que le bon eſprit agit auſſi ſur les hommes eſt encore évident, témoin les operations du St. Eſprit, il ne faut qu'avoir les premieres teintures du Chriſtianiſme pour en être perſuadé; & l'Autorité de Luther, que Mr. Zippelius cite icy, n'y étoit pas fort neceſſaire.

Après avoir parlé de l'action des eſprits, il prétend montrer quelle eſt leur connoiſſance, & faire voir qu'ils découvrent, non pas les ſecrets du cœur que Dieu ſeul peut ſonder, *mais les penſées des hommes*

formées dans leur cerveau. On demanderoit volontiers à l'Auteur, si les hommes ont des pensées qui ne soient pas formées dans le cerveau ; & si elles y sont toutes formées, pourquoy les esprits ne les apperçoivent pas toutes, les secrettes aussi bien que les autres.

Quoy qu'il en soit, il observe icy qu'il ne parle pas des esprits qu'il appelle *incomplets* tels qu'est l'ame de l'homme ; laquelle dit-on ne peut connoître les pensées d'un autre homme, à cause *de son union réelle avec le corps auquel elle est intimement & tres-étroitement presente : de maniere quelle ne peut être hors de ce corps, ut extra illud haud esse queat.* Il falloit donc ajoûter *pendant la vie* ; car il est certain pour un Lutherien, comme pour un Catholique, qu'après la mort l'ame demeure hors du corps. C'est aussi ce que l'Auteur suppose dans la suite, quand il dit qu'il ne croit pas *qu'une ame soit envoyée de l'autre monde pour connoître en celui-cy les pensées des hommes*, & sur cela il ajoûte ; *c'est pourquoy les Papistes n'ont nul fondement d'invo-*

quer la B Vierge comme si elle leur étoit présente. Voilà une consequence qui sera plus au gré des bons Protestans que des bons Logiciens ; car n'y a t'il point d'autre fondement pour invoquer la Vierge que de faire partir exprès une ame de l'autre monde pour venir en celuy-cy.

Mr. Zippelius insiste à faire remarquer que quand les esprits connoissent les pensées des hommes, ce ne peut être avant que l'ame pense actuellement, ce qui est reservé à Dieu seul. Un Demon ou un Ange ne sont pas versez dans cette science, dit-on : & à moins que les idées n'existent formellement dans le cerveau, & que l'ame pour ainsi dire ne parle tout bas ; *nisi tacitè loquatur* ; le diable est pris pour duppe, & n'y entend rien, *diabolus in eo puncto idiota dicendus.*

L'Auteur sur tout cela rapporte diverses choses rebatuës par les Theologiens dans leur traité des Anges ? Mais de ce que les esprits connoissent les pensées des hommes, Mr. Zippelius craint avec raison que les Catholiques ne s'en prévalent

contre les Protestans qui nient l'invocation des Saints ; parce qu'il est impossible selon eux *que les Saints nous entendent*. En effet poursuit l'Auteur, avec la force & la justesse ordinaire de ses raisonnemens ; *la Vierge & les Saints seront-ils errans ou presens par tout le monde où les Catholiques les invoquent?* s'il attend la reponse des Catholiques ils luy diront que les Saints, qui sont des ames séparées du corps ne sont pas plus errans que les autres Esprits : & que comme ceux-cy nous entendent & connoissent nos pensées, sans qu'ils soient errans par tout le monde ; les Saints pourront bien nous entendre aussi sans faire tant de chemin ; en un mot quelque chose qu'il dise des purs Esprits par rapport au sujet dont il s'agit les Catholiques le diront des ames separées du corps.

Dans la 3e. Question l'Auteur entreprend de montrer comment les esprits agissent : L'entreprise n'est pas aisée : cependant c'est particuliérement icy qu'il veut refuter Bekker ; mais il est à craindre que

l'effet ne réponde pas à ses bonnes intentions ; car s'il prétend raisonner sur les principes de la foy, il n'y aura nulle difficulté pour ceux qui y sont soûmis, mais Bekker ne sera pas de ce nombre : S'il raisonne c'est, par la lumiére purement naturelle, il ne peut former sur cette matiére que des conjectures ou des systemes à quoy personne n'est obligé de se rendre. Mr. Zippelius pouvoit faire cette reflexion, pour s'épargner une grande partie de son ouvrage.

A l'égard de ceux sur qui les esprits agissent, il accorde au Demon une sphere d'activité tres-étenduë ; sur les fidéles & les gens de bien, (en qui pourtant cette activité est moins efficace ;) puis, sur les Infidéles, sur les Héretiques, sur les Impies, sur les Fanatiques, mais particuliérement sur les Mélancoliques. Toutes les raisons physiques qu'on apporte pour rendre raison de certains symptomes extraordinaires de l'humeur mélancolique, n'empéchent point M. Zippelius de reconnoître l'operation du Diable, sur-

quoy il apporte une grande ſuite de raiſonnemens que nous aurions de la peine à bien débroüiller.

Comme le mauvais eſprit agit quelquefois ſur les gens de bien, l'Eſprit Saint agit quelquefois ſur de méchans hommes, par exemple ſur des Paſteurs dereglez qui annoncent des veritez Saintes.

Du reſte avec les choſes dont nous avons rapporté le précis, l'Auteur croît avoir confondu toutes les Sectes qui ſe diſent fauſſement illuminées par le Saint Eſprit, & avoir demontré contre Bekker que le Diable ſe répand par tout le monde. De maniere, ajoûte-t'il, que ſi *Bekker vouloit entreprendre avec nous un voyage, il découvriroit qu'il n'y a point de Royaume où le Diable n'ait regné, & où il n'ait agi. En Sileſie par exemple* ſur Schuvenkfeld; *en Suiſſe ſur Paracelſe; en Hollande ſur les Anabatiſtes; en Angleterre ſur une infinité de fanatiques & d'Enthouſiaſtes qu'il ſeroit trop long de nommer icy, & qui ſe trouvent auſſi en Allemagne.*

Si tous ces heretiques, ou pour mieux dire ces Viſionnaires-là ren-

trent dans la route de la verité & du bon sens par le Traité de M. Zippelius; ce sera la meilleure des preuves qu'on puisse tirer de son Livre pour montrer que le Saint Esprit agit effectivement & même tres-efficacement sur les esprits.

ARTICLE CCVI.

TRACTATUS THEOLOGICUS de Natura & Gratia in materia de virtutibus: quo discrimen praxeos Philosophicæ & Theologicæ in moralibus & spiritualibus ex geminis principiis Evangelicis ostenditur. Editore D. Paulo Antonio Th. P. P. &c. C'est-à-dire, *Traité Theologique de la Nature & de la Grace, par rapport aux vertus; où l'on fait voir par les purs principes de l'Evangile la difference que la Philosophie & la Theologie mettent dans la pratique des choses Morales & Spirituelles. Par le Docteur Paul Antoine Professeur en Theologie.* A Hall 1702. *in* 4°. *pages* 124.

LE Docteur Lutherien Auteur de ce Traité le commence par

deux passages, l'un de S. Cyprien, où il est dit que *la patience des Philosophes est une fausse patience*; l'autre de S. Augustin, qui assûre que *les bonnes mœurs des Payens ne sçauroient les faire parvenir à la vie eternelle.* Il rapporte ensuite six des propositions de Bajus, dont le sens est que *toutes les actions des Pecheurs & des Infidelles sont des pechez : & qu'aucune action faite par les seules forces de la nature n'a une bonté naturelle & morale.* Et après avoir averty, que ces propositions ont été condamnées par les Papes, il demande comment l'Eglise Romaine qui fait lire dans son Breviaire les endroits de S. Cyprien & de S. Augustin qu'on vient de citer, & qui par-là semble les approuver, peut neanmoins les accorder avec la condamnation qu'elle a faite de la doctrine de Bajus. Il prétend que cela ne se peut sans contradiction : & que depuis le tems de saint Augustin, la plus grande partie des Theologiens de l'Eglise Romaine sont tombez dans le Semipelagianisme. Et il employe tout son Livre à prouver ce paradoxe.

A ne consulter que la raison, dit nôtre Auteur, le sentiment de ceux qui croyent que l'homme ne peut faire le bien par les forces de la nature, paroît faux & ridicule. C'est la revelation de Dieu qui nous fait connoître la necessité de la Grace que la Philosophie payenne a ignoré; que les Pelagiens ont combatuë, & que les Semipelagiens n'ont reconnu qu'en partie. Les Anciens Scholastiques, continuë-t'il, ne different gueres de ces derniers; puis qu'ils enseignent, non-seulement que par les forces de la nature on peut meriter la premiere grace d'un merite de *congruité*, mais que celuy qui est en état de grace peut avec l'aide de la Grace meriter la vie eternelle, & qu'il faut mettre de la difference entre les Préceptes & les Conseils de l'Evangile.

Cette doctrine Semipelagienne (c'est toûjours l'Auteur qui parle ou plûtôt qui fait parler Chemnitius.) Cette doctrine Semipelagienne s'introduisit dans les Gaules du vivant de S. Augustin, & s'y répandit beaucoup aprés sa mort. Cassien

Prêtre de Marseille & Fauste Evêque de Riez en furent les principaux défenseurs. S. Benoît, continuë le Docteur Lutherien [a], la fit passer dans les Cloîtres; lors qu'à la fin de sa regle il recommanda à ses Moines de lire *les Confrences de Caßien*, & de s'attacher à sa doctrine. La lettre à Demetriade, qu'on attribua à S. Jerôme servit encore beaucoup à faire valoir la même doctrine.

S. Bernard [b] entreprit dans la suite de bannir les erreurs Pelagiennes des Monasteres: mais il en fut repris par les Moines. Le Maîtres des Sentences avoit commencé d'établir une bonne doctrine sur le libre-arbitre: mais S. Dominique qui vint après luy, [c] canonisa de nouveau la doctrine de Cassien. S. Thomas a eû de meilleurs sentimens: mais [d] Scot a enseigné que l'homme par les seules forces de la nature peut meriter la premiere grace d'un merite de *congruité*: & Ocham [e] dit qu'on peut par les forces de la nature aimer Dieu sur toutes choses.

[a] *Pag.* 15. [b] *là-même.* [c] *Pag.* 15. [d] *là-même.* [e] *Pag.* 16.

Ainsi, conclut le Docteur, la Theologie Scholastique se trouvoit infectée des erreurs Semipelagiennes, lors que Luther après s'être instruit dans l'Ecriture & dans S. Augustin, commença à les combattre, & à écrire contre le Pape & contre *ses Sophistes.* C'est ainsi que s'exprime l'Auteur en confondant ensemble, selon la coûtume des Heretiques plusieurs choses qui doivent être distinguées, pour prendre de là occasion de calomnier S. Benoît, S. Dominique, l'Ordre de S. François, & presque tous les Religieux & les Theologiens Catholiques, qu'il ne prend à tache de décrier que pour retomber ensuite sur les Papes & sur toute l'Eglise Romaine.

L'Auteur continuë son narré Historique en rapportant le sujet des premieres disputes entre Ekkius & Luther. *J'avois apris dans les Ecoles*, dit Luther *, *à distinguer le merite de congruité d'avec le merite de condignité. J'y avois appris que l'homme peut de luy-même ne point mettre*

* Pag. 16. & 17.

d'obstacle à la Grace, ou lever l'obstacle qu'il y avoit mis; qu'il peut par luy-même accomplir la substance des preceptes, quoy que sans la Grace il ne puisse pas les accomplir de la maniere dont Dieu le veut pour le salut; qu'il y a des actions qui ne sont point meritoires, & qui neanmoins ne sont point des pechez, mais qui ont une bonté purement morale... Ces propositions, continuë Luther, *sont presque du nombre des premiers principes de la Theologie Scholastique: les oreilles en sont rebattuës, & tous les livres en sont Pleins.* Pro primis fermè principiis feruntur Theologiæ Scholasticæ, & omnium libros & aures impleverunt. *Mais*, poursuit-il, *on a fait disparoître ces erreurs, en leur opposant cette maxime de S. Augustin, le libre-arbitre sans la Grace n'a de pouvoir que pour pecher*... Ces Theses de Luther soûtenuës dés l'année 1519. si long-tems avant que la Compagnie des Jesuites eût été établie, surprendront sans doute ceux qui faute d'être instruits de la doctrine des Anciens Theologiens, se sont imaginez que toutes les opinions dont on vient de

parler, & plusieurs autres semblables ont été inventées par Molina ou par quelque autre Theologien de la Societé.

L'Auteur après avoir parlé des Theses de Luther, vient au Concile de Trente, qu'il accuse d'avoir fait ses decisions avec beaucoup d'artifices, de peur, dit-il, d'être obligé de donner atteinte aux opinions communement reçûës dans l'Ecole: Il dit aussi un mot des disputes des Dominicains & des Franciscains dans le Concile; & de celles des Dominicains & des Jesuites sur les matieres *de auxiliis*. De-là il passe à l'affaire du Jansenisme, & après avoir dit qu'il seroit à souhaiter que les partisans de l'Evêque d'Ipres, dont il approuve d'ailleurs la doctrine, eussent eû autant de probité que leurs adversaires, & qu'ils eussent défendu leur cause avec plus de modestie, il retombe sur les Jesuites & leur reproche tout ce que Montalt & Wendrock ont dit de plus offençant contre eux... Puis venant au *Quietisme*, il soûtient que Molinos & ses Fauteurs n'ont été

opprimé que par la faction des Jesuites: il ajoûte que le fait de Molinos n'est pas certain, & qu'on ne sçait pas si ce Docteur Espagnol a eû en effet les sentimens que ses Adversaires luy ont attribuez. Enfin il conclut de tous ces faits Historiques, que la plus grande partie & les plus habiles Theologiens de l'Eglise Romaine Anciens & Modernes, & principalement les Jesuites ont sur les matieres de la Grace des sentimens contraires à ceux de Luther: d'où il infere qu'ils sont dans l'erreur.

Après avoir posé ce fait, il entreprend d'expliquer la doctrine qu'il prétend être veritable. Il s'applique sur tout à developper la nature des vertus Chrétiennes & Theologiques, & à faire voir la difference qu'il faut mettre, selon le systeme Lutherien entre ces vertus, & les vertus Morales des Philosophes.

Il divise chaque Chapitre en deux parties. Il employe la premiere à ramasser les passages de l'Ecriture qui luy paroissent appuyer son sentiment

timent. Dans la seconde il confirme ce qu'il a dit par le témoignage de divers Theologiens, c'est à-dire de Luther, de Chemnitius, de Melancthon, & de Jansenius. Il s'appuïe principalement sur l'autorité de ce dernier. C'est pour cela qu'il donne un abregé de sa vie, qu'il fait l'extrait de son livre, & qu'il a soin dans tous les Chapitres de prouver, que Luther & luy sont parfaitement d'accord sur la matiere des vertus.

L'Auteur fait paroître dans son ouvrage beaucoup d'aversion pour les Theologiens de l'Ecole: son peu d'exactitude à développer les dogmes qu'il veut combattre, ou qu'il veut établir, fait bien voir qu'il les a peu lûs. Tout le livre est superficiel, & n'a rien de solide. On y avance un grand nombre de faits sur des conjectures fort legeres: & les passages de l'Ecriture citez en faveur du dogme qu'on prétend établir, ne prouvent rien moins, que ce qu'on s'étoit proposé.

ARTICLE CCVII.

EXPLICATION DU SCEAU *fait par une assemblée où l'on devoit traiter des moyens d'éteindre le schisme après le Concile de Basle.*

LE monument que propose icy le P. Menetrier, est un sceau fait par une assemblée de Prelats qui devoit se tenir à Lyon pour l'extinction du schisme qu'avoit causé l'élection d'Amedée Duc de Savoye, couronné Pape au Concile de Bâle, & opposé au Pape Eugene IX. sous le nom de Felix V. Le P. Menestrier a entre les mains une empreinte en plomb de ce sceau : elle luy est venuë du debris du celebre Cabinet de Mr. de Peyrese, qui avoit fait un si riche amas d'anciens titres, & de plusieurs rares morceaux d'Antiquitez. Voici l'occasion de ce sceau.

Le Roy Charles VII. pour rendre la paix à l'Eglise, & pour ôter le scandale que causoit le schisme envoya en divers tems plusieurs Ambassadeurs à Bâle, à Rome, &

Decembre 1703

p.

Ertinger sc.

en Savoye. Le Duc de Savoye ennuyé du bruit que faiſoit dans le monde la dignité, à laquelle le Pape Felix ſon pere avoit été appellé, quoy qu'il fut dans un état purement Laïque, envoya pluſieurs fois vers le Roy, & le pria d'employer toute ſon Autorité pour faire ceſſer ces troubles. René Roy de Sicile ne ſe montra pas moins zelé ; & comme on avoit deliberé d'aſſembler un Concile dans Lyon pour terminer cette grande affaire, le Pape Eugene étant venu à mourir, les Cardinaux élurent auſſi-tôt le Cardinal de Boulogne Thomas de Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V. Ce fut alors que le Roy de Sicile & le Duc de Savoye preſſerent plus fortement le Roy qui étoit à Bourges, de concourir avec eux à faire ceſſer ce Schiſme. On propoſa pluſieurs articles au Pape Nicolas V. pour conſentir à un accommodement, auquel on avoit diſpoſé Felix par pluſieurs deputations faites à Geneve & à Lauſanne, où il ſe tenoit, ayant refuſé de retourner à Bâle.

Ce ſceau ſemble être du conſeil

tenu pour les interêts de Felix, dans leſquels étoit le Roy de Sicile Comte de Provence, la Savòye, le Dauphiné, les Archevêchez de Lyon, de Vienne, & d'Arles, l'Evêché de Valence, le Comte de Valentinois & le Prince d'Orange, dont les Armoiries composent le cercle exterieur de ce ſceau, ſemblable à ceux que les Eſpagnols nommoient *Sellos* ou *privilegios Rodendos*, ce qui s'eſt auſſi pratiqué en pluſieurs autres rencontres, où l'on vouloit éviter les conteſtations de preſſeance; ce que l'on dit auſſi avoir été l'occaſion de l'ordre de la table ronde pour les Chevaliers.

On voit au milieu de ce ſceau, la figure d'un CHRIST aſſis ſur deux Lions, tenant de la gauche le Globe du monde, & beniſſant de la droite: avec cette legende en caracteres Gothiques, ou Gaulois, qui étoient pour lors en uſage pour les Inſcriptions, & depuis pour les premiers livres imprimez, principalement en langue Françoiſe.

S. MAGNVM CVRIAE PARLAMENTI GENERALIS CONSTITVTI.

Les deux Lions sur lesquels le CHRIST est assis marquoient la ville de Lyon divisée en deux Villes par la riviere de Saone qui passe au milieu, & qui étoit anciennement la limite du Royaume & de l'Empire, noms qui sont demeurez jusqu'à present aux d'eux rives de cette riviere, & aux deux rives du Rône, dans lequel elle entre au-dessous de Lyon, dont les Batteliers nomment encore à present l'une le *côté du Royaume*, & l'autre *le côté de l'Empire.*

Cette assemblée étoit appellée *Curia Parlamenti generalis constituti :* parce que c'étoit une Assemblée qui se devoit former du consentement des parties, sans autre autorité superieure, & cela pour déliberer ; c'est pourquoy elle est appellée *Parlement*, nom qui se donnoit anciennement aux tenuës des Etats des Provinces, avant qu'il y eût des cours de Parlement fixes, établies par nos Roys, & que les Anglois ont retenu pour leurs assemblées des Etats.

Les Armoiries de l'Eglise sont les

plus hautes à la droite, elles ſont composées de deux clefs paſſées en ſautoir, les panetons en dedans, parce que durant le Schiſme il étoit incertain à qui des deux Pontifes appartenoit la juriſdiction & l'autorité dans l'Egliſe : Depuis la ceſſion de Felix le Pape Nicolas V. étant reconnu pour le ſeul Pape legitime, retint ces deux clefs pour ſes Armoiries propres, dont il tourna les panetons en dehors. Il n'en eût jamais d'autres, parce que n'étant pas d'une naiſſance Noble, il n'en avoit point de famille. On voit ainſi ſes Armoiries ſurmontées de la Thiare ſur les ouvrages publics qui furent faits à Rome de ſon tems.

Les Armoiries qui ſont à la gauche de cette Armoirie de l'Egliſe, ſont celle du Roy de Sicile Comte de Provence de la maiſon de France & de la branche d'Anjou-Naples ou Sicile , qui portoit ſemé de France au lambel de gueules de cinq pendans pour briſure.

A la droite des Armoiries de l'Egliſe, ſont celles de l'Archevêché de Vienne ou plûtôt de ſon Egliſe

Metropolitaine dediée à St. Maurice chef de la legion Thebeënne, dont on voit la tête rayonnante ou avec le Diadême des Saints dans l'Ecusson, & au-dessus VIENNA, comme il y a sur les deux précedentes PAPA & REX. A côté de celle du Roy de Sicile sont celles du Duc de Savoye de la Croix d'argent, au-dessus SAB. pour dire *Sabaudia.*

A côté de celles de l'Eglise de Vienne, sont celles du Dauphin d'or au Dauphin d'Azur, au dessus DALP. pour *Dalphinus.* D'autre part pour l'Archevêché de Lyon est la Croix de Savoye, sur laquelle est une Croix Archiepiscopale au pied long, ainsi que l'avoient porté anciennement plusieurs de nos Archevêques dans l'Ecu même sur les Armoiries de leurs familles. Les deux Archevêques de Villars Henry & Loüis sur les bandes de la Maison de Thoire Villars, dont ils étoient, & depuis les deux de Thurcy sur leur sautoir.

La raison de la Croix pleine de Savoye mise pour l'Archevêché de Lyon, est que pendant le Schisme

Geoffroy Vaſſalli Archevêque de Vienne avoit été nommé par Eugene IV. Archevêque de Lyon, dont cependant on ne luy permit point de prendre poſſeſſion, au contraire Felix nomma Aymon de Chiſſey Evêque de Nice ſon Vicaire General dans l'Archevêché de Lyon dont il s'attribüa l'adminiſtration, & c'eſt la cauſe de la Croix de Savoye miſe dans l'Ecuſſon avec la Croix d'Archevêque au-deſſus, Comme on n'avoit pas mis les Armoiries de Vaſſalli pour l'Archevêque de Vienne cenſé vaquant depuis ſa nomination pour Lyon & depuis Charles de Bourbon ayant été élû par le Chapitre Archevêque de Lyon traita avec Vaſſalli & moyennant mille ducats de penſion, luy fit céder toutes ſes pretentions ſur cet Archevêché.

Les Armoiries de la Principauté d'Orange ſont le Cornet, on lit au-deſſus AVR. pour Auraſium, & ſur celles de l'Egliſe de Lyon LVGD. pour *Lugdunum*, pour Valence ce ſont les Armoiries de cette Egliſe, la Croix de Savoye avec la

bordure des Armoiries echiquetées de la Maiſon de Rouſſillon, dont étoit ſon Evêque.

Les Armoiries pour l'Archevêché d'Arles ſont un bras tenant une Croix Archiepiſcopale. L'Archevêque étant alors le Cardinal Loüis l'Allemand, chef du Concile de Bâle, que l'on ne voulut point avoir part à cette Aſſemblée pour ne pas rendre ſuſpect le concordat. On lit au-deſſus AREL. pour Arelatenſis. Le Comte de Valentinois de la Maiſon de Poitiers en a les Armoiries d'azur à ſix beſans d'or au chef de même, au-deſſus CO'. P. pour *Comes Pictavienſis.* Enfin l'Armoirie ſous la Figure de CHRIST eſt du Secretaire de l'aſſemblée de la Maiſon de Montfalcon en Savoye qui portoit ecartelé au 1. & 4. d'argent à un Aigle de ſable membré & bequé d'or au 2. & 3. ecartelé d'hermine & de gueules, la croſſe au-deſſus parce qu'il étoit élû Evêque de Lauſane, dont le nom eſt ainſi marqué LOSAN. On voit alternativement entre les Ecuſſons poſez en rond un Aigle d'une ſeule tête, & un Lion

pour marquer que le Concile de Bâle, où Felix avoit été élû, avoit été assemblé sous la protection de Sigismond Roy de Boheme & des Romains. C'est ce Sigismond qui avoit erigé le Comté de Savoye en Duché en faveur d'Amedée qui fut depuis Felix. Il en vouloit faire la ceremonie dans Lyon, mais les Magistrats s'y opposerent & ne voulurent pas souffrir qu'il exerçat cet Acte de souveraineté sur les terres du Roy, ainsi il fut obligé de l'aller faire à trois lieuës au-delà à Montluel petite ville du païs de Bresse qui appartenoit au Comte de Savoye : les rejoüissances pour cette nouvelle dignité se firent après à Chambery, où l'on fit à l'Empereur un grand festin au Château & l'on y servit à Cheval comme au Couronnement des Roys des Romains à Francfort. L'Aigle d'une seule tête est l'Armoirie du Roy des Romains, & le Lyon du Royaume de Boheme.

Pendant les negotiations qui se faisoient de part & d'autre pour terminer les differents en l'Assem-

blée, qui ſe tiendroient. Le Pape Nicolas ayant accepté les conditions auxquelles Felix prometoit de luy ceder le Pontificat, il ne fut pas neceſſaire de convoquer l'Aſſemblée, & le ſceau qu'on avoit preparé pour ſervir aux Actes de cette Aſſemblée, ne devint plus qu'une piece de curioſité, comme certaines monnoyes qui ont été frappées en certains tems ſans avoir jamais eû de cours dans le commerce, on ne laiſſe pas de les garder dans les cabinets, ce qui m'a fait croire que les curieux ſeroient bien aiſes d'avoir la figure de ce ſceau & ſon explication.

Le Concile de Bâle pour ſe conſerver une ombre d'autorité en cette ceſſion volontaire de Felix luy donna à Lozane une Bulle pour luy confirmer la dignité de Cardinal de Sabine, de Legat & Vicaire Apoſtolique deça les Monts, avec les marques Pontificales, à la reſerve de l'Anneau du Pêcheur, du droit d'avoir la croix ſur ſes pantoufles, de faire porter devant luy le ſaint Sacrement, & l'ombelle quand il mar-

cheroit en public. Voici cet Acte qui eſt aſſez ſingulier pour meriter d'être rapporté en ces Memoires des belles Lettres.

„ *Sacroſancta Lauzanenſis Synodus* „ *in Spiritu Sancto* legitimè Con„ gregata, Reverendiſſimo & Ca„ riſſimo filio Amadeo, pridem Fe„ lici Papæ quinto, ſalutem & om„ nipotentis Dei benedictionem. „ Tam maximè de Venerabili Ec„ cleſia meritus es, ut præſentes ha„ beant uberrimam tuarum laudum „ memoriam, futuris quoque tui „ nominis Felix, ſempiternaque re„ cordatio relinquatur. Tu ad Ec„ cleſiæ ſubſidium evocatus, quan„ ta unquam fuit perſecutione vexa„ tæ veniſti. Tu illi profuſa libera„ litate, ſumma induſtria, exacta „ diligentia, dedita opera opitula„ tus es. Tu tandem tranquillam po„ pulo Chriſtiano concordiam red„ didiſti pariter & pacem. Legun„ tur quàm multi qui belli paciſ„ que tempore inſervierunt Eccle„ ſiæ, commemorandis per omne „ ſæculum obſequiis : ſed perſonæ „ cauſa, rerum temporiſque diſpa-

ritas, ſupereminentiam merito- “
rum coarguunt. Novit orbis uni- “
verſus continuas ſollicitudines “
indeſinenſque certamen quod pro “
autoritate ſacrorum generalium “
Conciliorum & veritate Catholica “
ſuſtinendis, nobiſcum inſti, opu- “
lenta quiete abjecta retrorſum. “
Nunc autem dum per tuæ humili- “
tatis excelſum medium, pax in om- “
nes Chriſtianos diffunditur, quo “
te nomine niſi zelatorem concor- “
diæ, paciſque autorem appellent? “
Quas ob res congratulationibus “
promeritiſque honoribus, perſo- “
nam tuam proſequi cupiens hæc “
Sacro-Sancta Synodus, univerſa- “
lem Eccleſiam repræſentans, & “
inter cætera conſiderans, quod te “
ipſum parvi facere voluiſti, ut “
pacata quietaque exaltaretur Ec- “
cleſia, te Sabinenſem Epiſcopum, “
Sanctæ Romanæ Eccleſiæ Car- “
dinalem, ſedis Apoſtolicæ in ter- “
ris & juriſdictionibus dilectorum “
filiorum, nobilium virorum, Du- “
cis Sabaudiæ & Principis Pede- “
montium, ac Montisferrati & “
Saluciarum Marchionum, in Co- “

„ mitatu & territorio Astensi, nec
„ non in Provincia Lugdunensi citra
„ Sagonam, atque Augustensi, Lau-
„ sanensi, Basiliensi Argentinensi,
„ Constantiensi, Curiensi & Sedu-
„ nensi Civitatibus & Diæcesibus,
„ Legatum, Vicariumque perpe-
„ tuum facit, creat & nominat. Ti-
„ bique in Sancta Dei Ecclesia pri-
„ mum post Romanum Pontificem
„ locum pro tempore constituit,
„ consignat, & decernit, qui qui-
„ dem tibi ad suam præsentiam ac-
„ cedenti assurget, dumtaxat oris
„ osculum exhibendo. Atque ut al-
„ tissimi in terris honoris, quem so-
„ la dilectione universalis pacis con-
„ tempsisti, multa manifestaque in
„ tua persona signa remaneant, tibi
„ ut habitum & insignia papalia,
„ demptis delatione Corporis Chri-
„ sti, annulo piscatoris, cruce in pe-
„ dibus ac umbraculo deferre, ac
„ insigniis & potestate Legati uti,
„ quoties te extra terminos tuæ le-
„ gationis egredi contigerit, va-
„ leas. Nec non ut in curia Roma-
„ na vel generali Concilio persona-
„ liter comparere minimè tenearis,

concedit & indulget per præsen- "
tes. Datum Lauzannæ, &c. septi- "
mo Calendas Maii, anno à nativi- "
tate Domini M. CCCCXLIX. "

Si jamais le sceau que j'ay expliqué a été employé pour aucun Acte, je croy que c'est pour cet Acte seul, où l'on forma à Lozane une espece de Synode des Peres de celuy de Bâles qui voulurent s'y trouver pour donner au Pape Felix une honnête demission, je dis que l'on forma, à Lozane une espece de Synode, où l'on ne tint qu'une seule séance pour recevoir cette demission, car le Dauphin Loüis s'étant avancé avec des gens de guerre de ce côté-là avoit dissipé le Concile de Bâle, tous les Peres ayant pris la fuite.

ARTICLE CCVIII.

*LETTRE DE Mr. L'ABBE' Mezzabarba à Monsieur l'Abbé B.*** au sujet d'une Medaille Grecque.*

JE me sçay bon-gré de ce que mes remarques meritent en quelque façon vôtre approbation, ou du

moins vous font quelque plaisir. Je ne puis en douter, puisque vous me priez de vous envoyer au plûtôt ce qui m'est venu de nouveau dans l'esprit en examinant quelques Medailles. Mais il m'est impossible de vous satisfaire entierement. Car quoyque j'aye une infinité de choses à vous communiquer: elles sont encore pour la plûpart confuses, peu digerées; en un mot je ne les ay point en main. Pour seconder neanmoins vôtre curiosité & en même tems pour m'acquiter en partie de ce que je vous dois, voicy ce que je pense d'une Medaille Grecque. Elle est de Septime Severe, de petit bronze & du Cabinet de Madame la Contesse De *** que les Doctes & que les curieux regardent sans contredit comme le plus riche & le plus sçavant Cabinet que l'on puisse voir, si vous en exceptez ceux des têtes couronnées. D'un côté on lit. ΑΥΤ. ΚΑΙϹ ϹΕΠΤ ϹΕΟΥΗΡΟϹ ϹΕΒ. Imperator Cæsar Septimius Severus Augustus. Sur le revers Esculape est representé debout appuyé sur un bâton autour duquel est un serpent.

Il a pour Legende AKPACIΩTΩN. Acrasiotarum. Le Pere Hardouin parle d'une semblable Medaille de l'Empereur Eliogabale avec cette difference, qu'AKPACIOTΩN s'y trouve par un O & non pas par un Ω. Vous n'ignorez pas que cette variation est tres-ordinaire dans les anciens Monumens. Je pourrois sur tout vous en marquer plusieurs de cette nature dans les Medailles d'Antonin.

Or cette Medaille a paru tres-difficile à expliquer à trois des plus habiles Antiquaires que nous ayons, je veux dire à Mrs. Spanheim, Tristan & Patin.

1°. Monsieur Spanheim dans sa neuviéme Dissertation de l'usage & de l'excellence des Medailles prétend * que Tristan est le seûl, qui ait raporté une Medaille des Acrasiotes. Mr. Vaillant au contraire en met dans Severe, dans Plautille, dans Geta, dans Julia Paula & dans Alexandre Severe. Et le Comte Mezzabarba mon pere nous assure qu'il y en aussi dans Eliogabale.

* *P. 899,*

2°. Mr. Spanheim n'eſt pas éloigné de vouloir que l'on liſe ΝΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ, au lieu d'ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ:[a] de ſorte que cette Medaille ſeroit de Nacrate en Lydie ſelon Ptolomée. Ce qui pourroit favoriſer ſa conjecture, c'eſt qu'au rapport du P. Hardouin [b] il y a dans le Cabinet du Roy des Medailles de Trajan, de Marc Aurele & de Fauſtine avec ces Inſcriptions ΝΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ: ΝΑΚΡΑCΕΩΝ. Mais cette preuve n'a rien de ſolide; puiſque l'on n'a qu'à conſulter Mr. Vaillant [c] & l'on trouvera dans Severe même des Medailles & d'ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ, & de ΝΑΚΡΑCΕΩΝ comme de deux peuples tres-diſtingués: la premiere Medaille eſt citée du Cabinet de la Reine de Suede; & la ſeconde du Cabinet du Comte de Lazara.

Je vous avouë que j'ay peine à concevoir, pourquoy Mr. Spanheim s'eſt ſi fort attaché à ſoûtenir qu'aucun Auteur n'a parlé des Acraſiotes. Il n'eſt pas permis à un ſi habile homme d'ignorer que dans la

[a] *P. 899.* [b] *P. 338.* [c] *P. 84.*

notice des Villes Episcopales,[a] aussi-bien que dans une autre semblable notice[b] il y est fait mention de l'Evêque d'Acrase en Lydie : que dans le septiéme Concile general il y a eû un Constantinus Evêque d'Acrase.

Le P. Labbe au tome septiéme de ses Conciles en fait foy : quoy que dans son edition Latine[c] il se soit trompé & ait traduit. Ὁ Ἀκρασοῦ *Episcopus Arasi* : que dans la notice de l'Empire d'Orient[d] Ὄκρασος est une ville de la Province de Lydie : & si je ne me trompe, Ὄκρασος n'est autre qu'Ἄκρασος, ce changement n'ayant été fait que par la faute du Copiste.

Il n'en faut pas d'avantage pour faire voir qu'il y a eû une Ville de ce nom. Le Pere Charles de Saint Paul va plus loin. Car selon luy[e] il y a eû deux Acrases : l'une en Lydie & l'autre en Lycie. Ce qu'il prouve, dit-il,[f] par les Inscriptions du Concile de Chalcedoine où l'on

[a] *P.* 12. [b] *P.* 45. [c] 547. [d] *P.* 891. [e] *P.* 224. [f] *P.* 248.

voit deux Patricius Evêques. Le premier, Evêque d'Acrase en Lydie: & le second, Evêque d'Acrase en Lycie. Mais cet Auteur se trompe sur cela en plus d'un point. D'un côté il met deux SS à ΑΚΡΑϹΕΩΝ au lieu que les notices & que les Medailles ont constamment Acrase par une seule S. En second lieu où a-t'il pris dans les souscriptions du Concile de Chalcedoine qu'il y ait eû un Patricius Evêque d'Acrase en Lycie. Je vois bien que dans la 3e. action de ce Concile un Evêque d'Acrase en Lycie a signé: mais cet Evêque s'appelloit Nicolas & non pas Patricius. Outre que le P. Labbe luy donne ce nom: * c'est que ce qui a precedé & que ce qui suit cette troisiéme action du Concile ne laisse aucun lieu d'en douter. En effet il est dit dans la premiere action du Concile que Nicolas Evêque d'Acrase ΑΚΡΑϹΕΩΝ y assista à la place d'Estienne Evêque de Limira Λιμύρων: comme étant de la même province. Or puisque Lymi-

* *Tom. 4. P. 453.*

ra est sans contredit une Ville de Lycie : [a] il s'ensuit que l'Acrase dont Nicolas étoit Evêque, ait été une Ville de Lycie. Dans la seconde action ce Nicolas est une seconde fois qualifié Evêque des Acraséens. Enfin dans la sixiéme action, Estienne Evêque de Limyra étant malade, [b] Nicolas Evêque d'Acrase souscrivit en son nom. Au lieu que Patricius Evêque d'Acrase en Lydie avoit déja signé en son rang : c'est-à dire le huitiéme de ladite Session. Quoyque ces fautes soient considerables : il est toûjours vray que les souscriptions du Concile de Chalcedoine nous apprennent qu'il y a eû deux villes du nom d'Acrase.

Je reconnois de bonne foy Monsieur, que je ne me suis déja que trop étendu sur une chose, qui ne souffre aucune difficulté. Mais le moyen de ne pas encore sur cela rire avec vous de la bevûë de l'Antiquaire de Mr. de Brandebourg; vous avez les trois volumes qu'il a donné au public, & où il explique les Medailles antiques de ce Prince.

[a] *P.* 87. [b] *P.* 333.

A vôtre loiſir ouvrez le troiſiéme volume [a], & vous verrez que ſelon luy il y a une Acraſe en Lybie,& une Acraſe en Phrygie. Voicy ſur-quoy il ſe fonde. Il décrit une Medaille Grecque de Neron. On lit, dit-il, du côté du revers ΑΚΑΣΙ autour d'une tête de femme ſurmontée d'une trompe d'Elephant. Cela ſuppoſé qu'a-t'il fait, ne doutant point qu'ΑΚΡΑΣΙ ne fût le nom d'une Ville, d'abord il luy eſt venu dans la penſée que ce pouvoit bien être Acre : enſuite il change de ſentiment & s'arrête à Acraſe ville de Lybie. Il eſt aiſé de conjecturer pourquoy il place Acraſe en Lybie. Il avoit devant les yeux le livre d'un Autheur moderne. Or cet Autheur cite les Notices Eccleſiaſtiques [b] pour montrer que l'Evêque d'Acraſe ſe trouve du nombre des Evêques de la Lybie *inter Lybiæ Epiſcopos* ὁ Ἀκρασȣ *reperiri* : un autre que Mr. Beger ny auroit pas été trompé. Car il auroit conſulté l'*Errata* du livre & il auroit trouvé que

[a] *P. 97.* [b] *P. 15.*

Libiæ est mis pour *Lidiæ* : & que c'est uniquement une faute d'impression. Il auroit même examiné la chose dans sa source : je veux dire les endroits des Notices & de Leunclavius citez par cet Auteur [a] & dans l'un & dans l'autre il auroit appris qu'Acrase est de Lydie & non pas de Lybie : Apparemment qu'il a crû qu'après une telle autorité il n'avoit pas besoin de faire une recherche plus exacte & plus ample. Sur tout cette tête surmontée d'une trompe d'Elephant étant pour luy une preuve incontestable que la Medaille represente l'Afrique, où si vous voulez la Lybie. Car les Grecs ont appellé autrefois Lybie, l'Afrique. Enfin cet Antiquaire peu content de ses premieres explications conclut à préferer le sentiment de M. Vaillant & à mettre comme luy Acrase en Phrygie [b]. Autre erreur, puisque M. Vaillant en termes formels dit [c] ΑΚΡΑΣΙΩΤΩΝ in Lydia.

Ce qui me charme le plus dans

[a] *P. 95. & 15.* [b] *P. 91. 1. edit.* [c] *P. 138. 140. &c.*

tout cecy; c'est qu'il ne s'agit nullement d'une ville dans la Medaille de Neron dont parle Mr. Beger. Car je suis comme seûr que c'est une de ces Medailles d'Egypte, où l'on marque simplement les années des Empereurs à l'honneur desquels elles sont frappées, & dont le revers represente ordinairement Isis, Serapis, Jupiter, Amnon, Canope le Nil, & l'Afrique. Mais cette Medaille est fruste & gâtée par la roüille: ainsi au lieu de lire ΑΥΤΟΚΡΑ L.I. l'année 10. de l'Empereur, il a lû, A, qui suivi d'un intervalle autrefois rempli d'ΥΤΟ, & qui à present est vuide, les lettres étant mangées se trouvé joint à ΚΡΑΣΙ, d'autant qu'il a pris un Σ, pour L, par consequent n'a fait qu'un mot de toute la legende & en a composé une Ville, telle qu'il l'a jugé à propos. Je parle avec d'autant plus d'assurance que Patin nous donne * dans Claude & dans Neron de semblables Medailles & avec les mêmes Types ΑΥΤΟΚΡΑ. L. IΓ.

* *P.* 103. & 122.

&

& ΑΥΤΟΚΡΑ. L. ΙΒ. La premiere est de Claude, & la seconde est de Neron. Outre cela j'en ay encore vû trois depuis peu dans les riches cabinets de Madame la Comtesse de*** & du Pere Chamillard qui ne different en rien de celle que l'on cite du cabinet de Monsieur de Brandebourg : à cela près que la legende est nette & entiere, ΑΥΤΟΚΡΑ. L. Ι.

Quant à ce qui regarde Messieurs Tristan & Patin, il paroît qu'ils n'ont pas eu plus que Monsieur Spanheim connoissance de la ville d'Acrase. Car l'un & l'autre prétendent que l'ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ de la Medaille de Severe doit s'entendre de la ville d'Acre située dans l'Isthme des Palus Meotides.

Je ne m'amuseray point à les refuter, ni la raison qu'ils apportent pour soutenir leur opinion : il me suffit de vous dire que s'il s'agissoit d'une ville nommée Acre, l'on n'auroit garde en parlant de son peuple de dire ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ; sans

doute que l'on diroit ou ΑΚΡΑΙΩΝ ou ΑΚΡΑΙΤΩΝ.

Il s'en ſuit donc de toutes ces remarques, que la Medaille dont je vous parle eſt indubitablement frappée à Acraſe ville de Lybie : & cela en reconnoiſſance de ce que Severe la mettoit à couvert des incurſions de Peſcennius Niger qui ravageoit tous les pays circonvoiſins. Il n'eſt pas un peuple dans la Lybie qui n'en ait fait autant : vous en jugerez par les medailles des Hermocapelites, des Hypæpeniens, des Attaliens, des Thyatiriens, des Saittiens, des Philadelphiens, des Hierocæſariens & des Sardiens qui ſont communes dans Septime Severe.

Venons à Eſculape repreſenté ſur le revers de la Medaille. Je dis que la ville d'Acraſe à tantôt mis ce Dieu ſur ſes Medailles & tantôt la Diane d'Epheſe. Pourquoy ? parce qu'à l'exemple de pluſieurs villes de l'Aſie, elle a rendu le même culte aux divinitez des villes circonvoiſines qu'à ſes propres Dieux. Auſſi Tite-Live appelle-t'il les Dieux de l'Aſie *conſociata Numina* : des Dieux

qui sont unis & liez ensemble. Coutume opposée à celle de l'Egypte.

Car pour me servir des termes de Juvenal : *

Inter finitimos vetus atque antiqua simultas
Immortale odium , quod numina vicinorum
Odit uterque locus , cum solos credat habendos
Esse Deos , quos ipse colit.

Il y a entre les peuples de ce païs là une haine inveterée & immortelle. Ils sont animez d'une extrême fureur les uns contre les autres, parce que les uns adorent un Dieu, que les autres detestent , chacun croïant que la divinité qu'il respecte est la veritable & l'unique. Or la Lydie est située entre Ephese & Pergame. Ainsi Acrase s'est adopté les Dieux & d'Ephese & de Pergame. Vous êtes trop versé dans la science des Medailles pour ne pas sçavoir que Diane étoit la principale Divinité d'Ephese : & Esculape : celle de

* *Sat. XV.*

pergame ; mais si vous en doutiez, je me ferois un plaisir de vous faire part d'un Medaillon du cabinet de Mr. le Cardinal de Carpegna. D'un côté est la tête de Commode : de l'autre on lit cette legende ΕΠΙ CΤΡ. Π. ΛΙΠΙΟΝ. ΚΟΙΝΟΝ. ΟΜΟ. ΠΕΡΓΑΜΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΕΦΕCΙΩΝ. *Sub Pratore P. Lipio communitas, concordia Pergamenorum & Ephesiorum* : & l'on y voit deux figures de bout tenant l'une Diane & l'autre Esculape.

Au reste il y avoit une si grande union entre la Lydie & les deux Villes d'Ephese & de Pergame, que Mr. Vaillant dans la liste qu'il a fait des villes qui exprimoient par le mot d'OMONOIA cette Societé & cette étroite liaison dont je parle, met entre autres Sardis Capitale de la Lydie jointe de la sorte à Pergame & à Ephese ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΚΑΙ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΚΑΙ ΕΦΕCΙΩΝ. N'ai-je donc pas raison de vous soûtenir qu'Acrase a marché sur les pas de sa Capitale, & que c'est uniquement

pour celà qu'Esculape & que Diane sont si souvent sur ses Medailles.

Est-il besoin que je vous fasse remarquer, de quelle utilité seroient de pareilles remarques pour entendre les anciens Auteurs, pour corriger une infinité d'endroits des Conciles qui sont inintelligibles par les fautes qui s'y sont glissées, & sur tout pour nous donner une Geographie juste & exacte. En verité je souhaite avec une vraye passion que Mr. Cellarius ait recours aux Medailles dans cette Geographie universelle qu'il compose, & que les Doctes attendent avec toute l'impatience que merite un pareil Ouvrage. L'Asie entre autres ne sera jamais dans sa perfection, s'il neglige de se servir de ces beaux Monumens de l'antiquité. Pour moy je suis bien resolu d'observer cette methode: lors que j'imprimeray le recueil des Medailles Grecques que m'a laissé le Comte Mezzabarba mon pere. Je ne m'arrêteray qu'à ce qui pourra contribuer à la Géographie. Je conte pour peu de chose les symboles des divinitez, & je

n'en parleray point, à moins qu'ils ne soient singuliers & dignes de quelque attention. Je suis &c.

ARTICLE CCIX.

RE'PONSE DE Mr. OZANAM *aux principaux articles qui sont dans le* XXIII. *Journal de Paris de cette année* 1703. *touchant la premiere partie de son Algebre qui paroît à present.*

JE me sens fort heureux du jugement favorable que rend M. Leibnitz, & aprés luy plusieurs autres sçavans à mes Elemens d'Algebre, parceque l'approbation d'un si grand homme fermera sans doute la bouche à ceux qui en voudroient rabaisser le prix: & c'est principalement à sa consideration que je fais cette reponse, pour luy donner des marques de ma reconnoissance, & de l'estime que je conserve & que j'ay toûjours eu pour luy, depuis que j'ay commencé à le connoître à Paris.

Je n'ay pas cru, qu'à l'égard des

termes barbares en apparence dont je me ſers dans mon Algebre, je me duſſe accommoder au goût de ma nation qui met tout à la mode, jugeant que je devois ſuivre plûtôt le goût des autres Nations, à qui ni le Grec, ni le Latin ne ſont point tant de peur.

Je croy auſſi avoir eu raiſon de dire que la methode particuliere que je donne au *Probl.*4. *ſect.*2. *liv.*1. pour trouver le contraire d'un Polynomes qui ne contient que dés Racines quarrées, ceſſe au Quinome : & j'avouë que j'ay été trop ſincere pour n'avoir pas averti le Lecteur qu'à l'égard des Quinomes & des Polynomes plus grands, il falloit recourir à la methode generale que je donne immediatement aprés au *Probl.* 5. pour trouver le contraire d'un Polynome, n'ayant appliqué cette methode qu'aux Polynomes qui contiennent des racines cubiques & des quarre-quarrées, & ayant negligé d'en faire l'application à ceux qui ne contiennent que des Racines quarrées, parce que je me ſuis contenté d'avoir

frayé le chemin à ceux qui auront plus de loiſir que moy, pour en dire d'avantage dans une matiere où l'on reconnoît que dans le fonds il n'y a qu'à calculer.

Il ne ſert à rien de rabaiſſer cette methode generale, qui eſt très-belle & très-feconde, en diſant qu'elle eſt dans M. Preſtet. Ceux qui en parlent de la ſorte par quelque motif que ce ſoit, n'en font que relever la beauté, en me donnant occaſion de dire que Mr. Preſtet n'en a donné qu'un ſimple canon, dont il n'a point fait voir l'origine; ce qui m'a fait croire qu'il a pris ces formules qu'on trouve dans ſon livre, de quelque Auteur ancien, ou bien qu'il les a trouvées par hazard & par la force de l'imagination ſans en avoir connu le fonds.

J'ay lû avec aſſez d'attention l'Algebre de cet Auteur, pour connoître qu'il s'eſt trompé en pluſieurs endroits, & ſur tout dans ſes critiques, je n'ay point daigné repondre à la critique qu'il a faite contre moy touchant les Ra-

cines imaginaires, parce que j'ay connu principalement par ces paroles, par lesquelles il dit *qu'il semble que je n'ay pas assez examiné la nature des cubes negatifs*, qu'il n'entendoit pas bien la nature de ces Racines imaginaires, & je ne vois pas que ceux qui le veulent encore defendre, les entendent mieux que luy; Car afin qu'une Racine soit essentiellement fausse, il faut que tout son cube soit nié, ce qui n'arrive pas à la racine imaginaire $2+\sqrt{-6}$, dont le cube $-28+6\sqrt{-6}$ n'est pas tout nié, puisqu'il contient le terme affirmé $6\sqrt{-6}$.

Ce qui fait que je soutiens avec plus de fermeté que jamais ce que j'ay autrefois avancé dans le Journal des Sçavans, & encore dans mon Dictionnaire Mathematique, & dans mes Elemens d'Algebre, touchant les Equations cubiques qui ont deux racines imaginaires. Je dis *deux* parce qu'elles n'en peuvent pas avoir moins; comme il est évident à ceux qui entendent la nature de ces racines & la generation des Equations.

Comme la demonſtration de cela, & auſſi du calcul analytique, & encore des manieres differentes que j'enſeigne pour connoître par ſupputation les racines d'une Equation eſt évidente à celuy qui eſt tant ſoit peu verſé dans les Elemens de Geometrie, ſans leſquels on ne peut pas ſe flatter de bien entendre l'Algebre. C'eſt pour cela que je ne me ſuis pas amuſé aux demonſtrations, dont la plus grande partie depend de la lumiere naturelle de l'eſprit, ni a pluſieurs autres choſes de petite conſequence, qu'on peut trouver expliquées plus au long en d'autres livres, ou bien que l'on peut aiſement inventer.

Celles qui ſont de plus grande conſequence, & que j'ay omiſes à deſſein dans la premiere Partie de mon Algebre, qui paroît à preſent, ſe trouveront dans la ſeconde, où j'applique l'Algebre à la Geometrie, & où je parle amplement des Equations qui ont des racines égales, & de la determination que l'on doit faire touchant les quantitez connuës d'une Equation, pour em-

pêcher que ces racines ne deviennent imaginaires. On y trouve aussi le fondement & l'origine de l'abregé de Mr. Lebnitz à l'égard de ce qu'on appelle communement *les infiniment petits*, où je ne me suis pas beaucoup étendu parceque Mr. le Marquis de l'Hôpital, dont le nom & le merite est connu de tous les honnêtes gens, a pleinement épuisé cette matiere, par les differentes applications qu'il en a faites à toutes sortes de sujets.

ARTICLE CCX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ANGLETERRE.

MOnsieur Vithbi vient de publier une paraphrase avec un commentaire sur les quatre Evangiles & les Actes des Apôtres: il a fait réimprimer en même tems sa paraphrase accompagnée de notes sur les Epîtres. Cette seconde edition est augmentée d'une Chronologie du Nouveau Testament, d'u-

ne Carte & d'une table Alphabetique de tous les lieux, dont il est parlé dans le Nouveau Testament.

Mr. Gregory vient aussi d'achever l'Edition Grecque du Nouveau Testament avec des scolies Grecques recueillies des Peres & même des Ecrivains prophanes par feu Jean Gregory Archidiacre de Glocestre son pere. C'est un in folio de 344. pages: au bas du texte on a mis les passages paralelles, les diverses leçons & enfin les Scholies Grecques, dont on a marqué soigneusement les Auteurs: les vignetes qui sont en grand nombre sont belles: & cette edition sera de recherche.

On fait de nouvelles editions des Epîtres de Pline le Jeune & des Dissertations de Maxime de Tyr.

Couvard Medecin Auteur d'un livre contre l'immortalité de l'ame, a osé en publier la defense.

Un Ministre nommé Monard luy a opposé la doctrine de l'Ecriture sainte sur la nature de l'ame.

Mr. Sauvage dans un recueil de lettres des anciens, fait de Julien l'Apostat un heros. On gemit en vain

de voir l'impieté triompher dans un Royaume Chrétien. Il y a pourtant encore des devots en Angleterre ; un Proteſtant vient de traduire un opuſcule de Bellarmin, le titre de la traduction eſt ainſi conçû, *Elevation de l'ame à Dieu par les degrez des Creatures, Ouvrage du pieux & ſçavant Cardinal Bellarmin, traduit en Anglois par H. Hall. in 8. pages* 271. Le Proteſtant a fait des retranchemens pour accommoder ce livre à ſes erreurs.

On fait imprimer icy (à Londres) pluſieurs ſermons nouveaux. Ces ſortes d'Ouvrages ſont fort communs en Angleterre. Preſque tous les Predicateurs s'y croient en droit de faire imprimer leurs pieces. Les Libraires les demandent à ceux qui ont eu quelque ſuccés, dans l'eſperance d'en faire un prompt debit : & les Predicateurs qu'on n'a pas gouté, ſe flattent aiſément que les Lecteurs leur ſeront plus favorables, que n'ont éte les Auditeurs.

Il y a quelques années qu'on a traduit en Anglois *les avantures de Telemaque*. Cette traduction a eu

tant de succez, qu'on songe déja à à une troisiéme édition.

Mr. Burnet Evêque de Salisbury a fait réimprimer le livre intitulé *Particularitez de la vie & de la mort du Comte de Rochester &c.* Ce Seigneur mourut en 1680. & quelque tems après sa mort Mr. Burnet fit paroître le livre dont nous parlons. Le Public qui avoit reçû assez froidement la premiere edition, ne s'attendoit pas à en revoir une seconde.

Les Livres de Politique sont icy fort à la mode: & il est incroïable combien on y en a imprimé depuis deux ou trois ans. On fait une nouvelle édition de celuy qui a pour titre *Les pretentions de la maison d'Autriche sur la Monarchie d'Espagne, publiées à Vienne par ordre de sa Majesté Imperiale, & traduites en Anglois, &c.*

Il paroît icy depuis quelque tems un livre qui a fait grand bruit. En voici le titre fidellement traduit: *Les differens touchant la prédetermination terminez, où l'on montre par l'Ecriture, la raison & l'experience que l'homme est un agent necessaire. On y a ajoûté des preuves faciles de l'existence de Dieu.* Sur la fin du livre l'Au-

teur raporte quelques raiſons aſſez foibles pour montrer, dit-il, *qu'il eſt du moins probable que l'ame eſt immortelle.* On n'eſt point ſurpris que ceux qui ſoutiennent que l'homme n'eſt pas libre, & qu'il agit ſans choix & par neceſſité, mettent l'immortalité de l'ame au nombre des problêmes. Quand on eſt ſourd au temoignage de la conſcience, qui fait ſentir à tous ceux qui veulent l'écouter, que l'homme, excepté dans les premiers mouvemens, qui luy échapent, agit librement, ſans neceſſité & par ſon choix; on peut bien s'aveugler juſqu'à s'imaginer qu'il ſuffit de croire *qu'il eſt au moins probable que l'ame de l'homme eſt immortelle.* Mais il eſt à craindre que ceux qui en viennent à cet excés, ne s'aviſent bientôt de dire *qu'il n'eſt que probable qu'il y a un Dieu qui recompenſe les bons & punit les méchans:* ces deux propoſitions étant liées enſemble, & l'une ſe prouvant par l'autre.

On a fait encore réimprimer icy un petit livre tout propre à faire ſoulever le bas peuple contre les Catholiques: il eſt intitulé *Une flêche*

contre l'Idolatrie, tirée du carquois du Dieu des armées : par H. Ains-Worth.

Mr. l'Evêque d'Ely a publié un Commentaire ſur le Deuteronome. C'eſt un aſſez gros in 4°. L'habileté de ſon Auteur fait eſperer, qu'il ſera rempli de bonnes choſes.

ALLEMAGNE.

On imprime à Hambourg un Journal qui paroîtra tous les mois ſous ce titre *Nova Litteraria collecta Hamburgi in* 4°. il ſera toûjours de quarante pages, il comprendra les nouvelles litteraires de toute l'Allemagne, excepté la Pomeranie le Meklembourg & le Holſtein, que Mrs. Lehman & Straſberg Auteurs du nouveau Journal abandonnent avec tout le reſte du Septentrion aux Auteurs du Journal intitulé *Nova Litteraria maris Balthici.* Comme le Journal de Lipſic intitulé *acta eruditorum* continue, & que Mr. Schcukzer en fait un en latin à Zurich pour la Suiſſe. Voilà quatre Journaux Latins en Allemagne. On avoit encore parlé d'un Journal Alleman qui ſe faiſoit ſous les yeux de Mr. de Leibnitz.

Buddeus Auteur d'une hiſtoire de la Philoſophie des Hebreux qu'on a eſtimée, vient de faire paroître une logique fort nette ſous le titre d'*Elementa Philoſophiæ inſtrumentalis.* Il fait d'abord une hiſtoire de la Philoſophie aſſez exacte, & diviſe ſon Ouvrage en quatre parties ; la premiere traitte des moyens de trouver la verité ; la ſeconde donne des regles pour la decouvrir dans les écrits des autres : la troiſiéme explique la maniere de communiquer les veritez que l'on a decouvertes : la quatriéme eſt une eſpece de Dictionnaire, où l'on explique le termes particuliers à la Philoſophie.

PARIS.

* L'Auteur des nouvelles de la Republique des Lettres, Ecrivain ſçavant & exact, n'a pas été bien informé ſur les Memoires & ſur l'Hiſtoire d'Henry ſecond du nom, Duc de Guiſe. La facheuſe affaire qui l'obligea d'aller à Rome fut un engagement un peu trop fort qu'il avoit pris avec la Comteſſe de Boſſu pen-

* *Juin* 1073. *Artic.* 2. *d.*

dant ſont ſejour en Flandres: il vouloit faire rompre le pretendu mariage qu'il avoit contracté avec cette Dame dans le deſſein d'épouſer Mademoiſelle de Pons fille d'honneur de la Reine. Cette derniere paſſion luy fit refuſer l'alliance d'un Miniſtre puiſſant, qui empêcha la France de le ſecourir.

Mr. Bernard n'entend pas aſſez raillerie ſur la lettre au Chevalier de Guiſe : peut-on croire que le Duc exhorte ſerieuſement ſon frere à voler le Duc de Chevreuſe?

Au reſte il n'eſt pas douteux que ces Memoires ne ſoient veritablement du Prince dont-ils portent le nom : l'atteſtation du feu Duc de Saint Aignan Auteur de l'Eloge qu'on lit à la tête de ces Memoires, le témoignage de toute la Cour de France, entre-autre du Chevalier de Fourbin à qui je l'ai moi-même (N.) entendu dire, font des preuves qu'on ne détruit pas par un ſoupçon.

Mr. de Saint Helene qui a formé ce ſoupçon étoit interreſſé à diminuer l'autorité d'un livre, dans lequel Mr. de Seriſantes ſon frere étoit fort mal traité. Mr. de Saint

Yon à qui il l'attribue a fait d'autres ouvrages bien écrits à la vérité; mais d'un ſtile fort different & fort inferieur à celui des Memoires.

La verité des faits qui y ſont contenus, eſt confirmée d'une maniere bien authentique par les Memoires du Baron de Modene, qui en convient, quoi que les mauvais traitemens qu'il avoit reçû du Duc de Guiſe l'engageaſſent à ne le pas flater.

Il court ici une ſatyre en ſtile d'Horace ſur la maniere d'enſeigner la Philoſophie & la Rhetorique : c'eſt un dialogue entre Blaſius & Priſcus, cette piece eſt de bon goût; aucun moderne n'a approché de plus prés de la naiveté ingenieuſe du Satyrique Romain.

Mr. Michel du Perray Avocat en Parlement, a fait imprimer un inquarto de prés de 700. pages, intitulé *de l'Etat, & de la capacité des Eccleſiaſtiques pour les ordres & bénéfices.* Ce traité eſt diviſé en ſept livres : dans le premier, l'Auteur traite de l'Etat Clerical & des diſpoſitions que cet Etat requere. Il fait voir dans le ſecond, quels

ſont ceux qui doivent être exclus de cette ſainte milice. Il employe le troiſiéme à expliquer tout ce qui regarde la chaſteté & la pureté de mœurs, à laquelle les Clercs ſont obligez. Il parle dans le quatriéme de la Simonie. Dans le cinquiéme il traite des autres crimes dans leſquels les Clers peuvent tomber & des peines qui y ſont attachez. Le ſixiéme renferme tout ce qui apartient aux excommunications & aux cenſures. Enfin on explique dans le ſeptiéme tout ce qui regarde les abſolutions & les diſpenſes. Il y a beaucoup d'érudition dans cet ouvrage: on voit que l'Auteur a de la lecture qu'il ſçait le droit canon, & qu'il n'ignore pas la pratique de la Cour de Rome. Mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il eut encore marqué avec plus d'exactitude & de netteté les articles du droit canon, qui ne ſont point en uſage en France, & qui ſont contraires aux Ordonnances des Rois, ou Arrêts des Parlemens.

Mr. Loüis Liger a composé un Dictionnaire general des termes propres de l'Agriculture. En donnant les définitions & les étimologies de

chaque mot, l'Auteur a eu soin d'y méler diverses instructions, qui peuvent être trés-utiles à ceux qui veulent se perfectionner dans l'Agriculture, & y devenir habiles.

Il paroît depuis peu une Carte trés exacte du Tirol & du Trentin d'une partie de la Republique de Venize, d'une partie de l'Etat Ecclesiastique, de l'Etat des Ducs de Mantouë, de Modene & de Parme: dressée par le sieur Bailleu sur les Memoires les plus nouveaux.

Le même Auteur a encore donné au Public une Carte des environs de Landau avec un plan de cette même ville, dans laquelle on voit la nouvelle methode de fortifier inventée par Mr. le Marêchal de Vauban reduite en pratique.

Nous apprenons la mort de deux personnes trés-distinguées parmi les gens de lettres: Mr. Maillabechi & Mr. de Saint Evremont. Le premier est mort au mois de Septembre: il étoit Bibliotequaire du grand Duc de Toscane, connoissoit les Livres en possedoit de fort rares & se faisoit un plaisir de contribuer aux travaux des Sçavans de toute l'Eu-

rope; on lui a reproché que ce qu'il sçavoit le mieux, c'étoit l'endroit précis, la page, la ligne, où on l'avoit loüé dans plusieurs livres: mais un défaut si leger est pardonnable à un homme qui s'est fait toute sa vie un plaisir d'obliger les autres. Mr. de S. Evremont est mort dans le même tems à Londres âgé de 91. ans. Il étoit de la famille des Barons de Saint Denis, considerable en basse Normandie. La profondeur & l'élevation de ses pensées: son expression toûjours délicate, toûjours ingenieuse: ce tour noble & imperieux qui lui est propre, & qui marque un esprit superieur, rendront ses Ouvrages immortels. Avant sa mort il avoit fait mettre en ordre ses écrits par Mr. des Maizeaux: il les a confiés à Mr. Silvestre, Medecin de Milord Montaigu, qui pour s'aquitter du devoir d'un amy fidele & pour contenter l'empressement du public ne differera pas de faire un edition purgée de tous les Ouvrages supposés, que des Libraires interessez avoient joint aux Ouvrages de Mr. de St. Evremont.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Decembre 1703.

ART. CXCVIII. *Ordonnance ou Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres au Clergé & au Peuple, portant condamnation d'un imprimé intitulé Cas de Conscience, &c.* pag. 2115

ART. CXCIX. Lettera Di Giovani Mario de Crescimbeni, &c. *C'est-à-dire, Lettre de Jean Marius Crescimbeni, &c.* p. 2122.

ART. C C. Prodromus Juris Publici Universalis magnâ Eruditorum expectatione, &c. C'est-à-dire, *Exposition préliminaire du Traité sur le Droit public Universel &c.* p. 2133

ART. C C I. R. P. Antonii Bonet Societatis Jesu opuscula, &c. *C'est-à-dire, Opusculus du R. Pere Antoine Bonnet Jesuite, &c.* p. 2137

ART. C C I I. *Eloge du Pere Bonnet.* p. 2144

ART. C C I I I. Gymnasii Ticinensis Historia & Vindiciæ à sæculo V. ad finem XIV. Auctore Antonio Gatto, &c. *C'est-à-dire, Histoire & Apologie du College de Pavie, par Antoine Gatti, &c.* p 2148

ART. CCIV. Tractatus Theologicus de Prædestinatione, Electione, & Reprobatione hominum, &c, *C'est-à-dire, Traité Theologique sur la Predestination, l'Election & la Reprobation des hommes, &c.* p. 2153

ART. CCV. Brevis Meditatio Academica de spirituum actionibus contra Bekkerum in specie per Zippelium, &c. *C'est-à-dire, Courtes Reflexions de Mr. Zippelius touchant l'action spirituelle des esprits, contre Bekker en particulier, &c.* p. 2168

ART. CCVI. Tractatus Theologicus de Natura & Gratia in materia de virtutibus, &c. *C'est-à-dire, Traité Theologique de la Nature & de la Grace par rapport aux vertus, &c.* p. 2177

ART. CCVII. *Explication du Sceau fait par une Assemblée où l'on devoit traitter des moyens d'éteindre le Schisme après le Concile de Bâle.* p. 2186

ART. CCVIII. *Lettre de Mr. l'Ab. Mezzabarba.* p. 2190

ART. CCIX. *Réponse de Mr. Ozanam touchant son Algebre.* p. 2214

ART. CCX. *Nouvelles Litteraires.* p. 2219.

Angleterre. ibid.

Allemagne. p. 2224

Paris. p. 2225

Fin de la Table.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ,

Tant en France que dans les Païs étrangers, dont il eſt parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1701.

Ecriture Sainte, Interpretes.

Psalterium Davidis Carmine Elegiaco Latinè redditum. Accedunt hymni quidam ſacri in Eccleſia decantari ſoliti, auctore Gisberto Cocq. Phil. Doct. & V. D. M. A Utrech in 8°. *Juil. Aouſt.* p. 138.

Livres Moraux de l'ancien Teſtament contenant les Proverbes de Salomon, l'Eccleſiaſte, le Cantique des Cantiques, la Sageſſe & l'Eccleſiaſtique, où ſont renfermées les maximes de la ſageſſe divine avec les devoirs de la vie civile par Mr. l'Abbé de Belle garde. A Paris chez Jean

& Michel Guignard. in 8°. *Janvier Fevrier*. pag. 44.

Harmonia Evangelica, cui subjecta est historia Christi ex quatuor Evangeliis concinnata; accesserunt tres Dissertationes de annis Christi, deque Concordia & autoritate Evangeliorum auctore Joanne Clerico in fol. Amstelodami. Janv. Fev. p. 58.

Thesaurus Theologico-Philologicus sive sylloge dissertationum elegantiorum ad selectiora & illustriora veteris & novi Testamenti loca, à Theologis Protestantibus in Germania separatim diversis temporibus conscriptarum; secundum ordinem utriusque Testamenti librorum digesta. Pars prima continens dissertationes ad illustriora veteris Testamenti loca. Amstelodami & Ultrajecti in fol. se trouve à Paris chez Cusson & Wite. *Janvier, Fevrier page* 91.

SS. Peres, livres de Theologie dogmatique & Morale.

Τȣ̃ ἁγίȣ Ἰȣςίνȣ &c... La premiere Apologie pour les Chrétiens de S. Justin Martyr, avec la version Latine de J. Langius corrigée en plu-

ſieurs endroits, par Erneſt Grabe. A Oxford. *May, Iuin*, p. 27.

Summa Theologiæ ad uſum ſcholæ accommodata Tom. primus par Mr. l'Herminier Docteur de Sorbonne. A Paris chez Pierre de l'Aulne in 8°. *May, Juin p.* 28.

Tractatus de ſacroſanctæ Trinitatis myſterio &c. par Emanuel Navarro General des Benedictins Anglois établis en Eſpagne. A Salamanque in fol. *Nov. Decemb. p.* 243.

Tractatus de libero arbitrio in tredecim diſputationes diviſus auctore DD. Joanne Fernandez de Prado &c. A Alcala chez Julien François Briones. in fol. *Novemb. Decemb. p.* 239.

Principes de la Theologie morale établis ſur l'Ecriture Sainte, les Canons des Conciles, le droit Canonique & la Tradition des Saints Peres. Par Mr. de la Font Prieur de Valabreque ancien Official d'Uſez 2 vol. in 12. A Paris chez Pierre & Imbert de Bats ruë S. Jacques. *May Juin. p.* 41.

Conferences Eccleſiaſtiques du Dioceſe de Condom 2. vol. in 8°. A Paris chez Nicolas Pepie & Loüis

Coignard. *Nov. Decemb. p. 23.*

Philippi à Limborch SS. Theologiæ inter Remonstrantes Professoris Theologia Christiana &c. Theologie Chrétienne dont l'unique but est la pratique de la Pieté & la Paix entre les Chrétiens. Par Mr. Philippe de Limborch. Troisiéme edition revûë & augmentée par l'Auteur. A Amsterdam chez Sbastien Pelzod in fol. *Juill. Aoust. p. 37.*

Systeme de Mr. Nicole touchant la Grace universelle. A Collogne, chez Corneille Egmont in 12. *Mars Avril p. 65.*

De la Felicité de la vie à venir & des moyens pour y parvenir traduit de l'Anglois. A Amsterdam in 8°. 2. vol. *Juill. Aoust. p. 63.*

Livres de Pieté.

L'année Sainte ou nouvelle Traduction du Missel avec des Reflexions morales sur les Introïts, les Epîtres & les Evangiles de toute l'année 3. vol. in 12. A Paris chez Simon Benard. *Mars, Avril. p. 63.*

An Introduction &c. Introduction à

la vie devote par François de Sales Evêque & Prince de Geneve, purgée des erreurs du Papiſme : avec un diſcours ſur le commencement & le progrés des livres ſpirituels dans l'Egliſe Romaine. Par Guill. Nichols Docteur en Theologie. A Londres in 8°. *May, Juin p.*64.

L'ame Chrêtienne ſoumiſe à l'eſprit de Dieu. A Paris chez Jean Collombat in 8°. *Sept. Oct. p.* 167.

La pratique de la devotion ou Traité de l'amour divin, dans lequel ſont expliquées les Regles de cette excellente vertu, ſelon l'eſprit de l'Evangile & par oppoſition aux faux devots 2. vol. in 12. avec une Lettre Paſtorale ... par Mr. Jurieu. A Roterdam. *Janvier, Fevrier page* 77.

Sermonaires, Controverſiſtes, Critiques.

Inſtitutio concionatorum... Inſtruction des Predicateurs ou Regles pour former des Predicateurs de la Parole de Dieu, tirées des Saints Peres & des Inſtructions de St Charles Borromée par le P. Noël Alexandre

Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. A Delft chez Henry Van-Rhin in 8°. *Sept. Oct.* pag. 109.

Sermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrétienne par le R. Pere Houdry de la Compagnie de Jeſus, 20. tomes in 12. A Paris chez Jean Boudot. *Mars, Avr.* p. 59.

Sermons du Pere Giroult de la Compagnie de Jeſus. Le Pecheur ſans excuſe. Avent. deux tom. in 12. A Paris chez Nicolas Pepie *Janv. Fevr.* p. 42.

Inſtruction Paſtorale ſur les Promeſſes de l'Egliſe par Mre. J. Benigne Boſſuet Evêque de Meaux in 12. *Janv. Fevr.* p. 1.

Conformité de la Créance de l'Egliſe Catholique avec la Creance de l'Egliſe Primitive, & difference de la Créance de l'Egliſe Proteſtante d'avec l'une & l'autre par Mr. de Flamare Prêtre. A Roüen, 2. tom. in 12. *May, Juin.* p. 35.

Dix preuves de la verité de la Religion Chrétienne propoſées aux Univerſitez d'Angleterre par le P. Edmond Campien de la Compagnie de Jeſus. A Trevoux & ſe vendent

à Paris chez Jean Boudot Libraire in 12. *Sept. Oct.* 92.

Divers Traitez de Controverſe dediez à Madame de Maintenon par M. l'Abbé de Cordemoy. A Paris chez Chriſtophle Remy in 12. *Nov. Dec.* p.68.

Controverſiæ Dogmaticæ adverſus hæreſes utriuſque orbis Occidentalis & Orientalis, explicatæ alumnis Seminarii S. Pancratii Fratrum Carmelitarum Diſcalceatorum apud S. Pancratium de urbe. A R. P. Fr. Liberio à Jeſu Carmelita ex Calceato; Tom. primus de Eccleſia militante. Romæ. Sept. Oct. 263.

Traité de la Communion ſous les deux eſpeces par Mr. Chardon de Lugny Prêtre. A Paris chez Daniel Jollet in 8°. *May, Juin*, p 39.

An argument, &c. Argument qui prouve que ſelon le Contract de la vie eternelle revelé dans l'Ecriture, l'homme peut être transferé à cette vie eternelle ſans paſſer par la mort, quoy que la nature humaine de JESUS-CHRIST n'ait pû joüir de ce privilege, in 8°. *Nov. Dec.* p.79.

L'Egliſe Romaine pleinement convaincuë d'Anti-Chriſtianiſme,

en forme de lettres addressées à ses Conducteurs & à ses peuples, pour tacher de les retirer de leur égarement & pour fortifier dans la foy tous les veritables Chrétiens. A Amsterdam..in 12. *Juil. Aoust.* p.99.

Primitive Baptism. &c. Le Baptême de l'Eglise Primitive. A Londres. *Nov Dec.* p. 200.

Eclaircissemens sur la vie de Mre. Jean d'Aranthon d'Alex Evêque & Prince de Geneve, avec de nouvelles Preuves incontestables de la verité de son zele contre le Jansenisme & le Quietisme. A Chambery par Jean Gorrin. in 8°. *Janv. Fevr.* p. 46.

Questions importantes à l'occasion de la nouvelle histoire des Congregations de *Auxiliis*. A Liege chez G. H. Streel avec approbation & permission. in 8°. *Juil. Août.* p.114.

Dissertation Apologetique ou Refutation de ce qu'on impose aux Mystiques dans quelques extraits tirez depuis peu de l'Examen de la Theologie mystique &c. Par le R. P. Honoré de Ste. Marie, Definiteur Provincial des Carmes Dechaussez

de la Province d'Aquitaine. A Bourdeaux chez Simon Boë, in 12. *Juil. Août*, p. 81.

Dissertationes historicas del Culto Immemorial del B. Raimondo Lullio, &c. A Maillorque in 4°. *Nov. Dec.* p. 236.

Chat Hakkaraïm; seu secta Charræorum, dissertationibus aliquot Philologicis adumbrata. Par Jean Scupart, A Iene chez Jean Dielk, in 4°. *Sept. Oct.* p. 66. *Nov. Dec.* p. 117.

Pauli Colomesii opuscula &c. *Amstelodami apud Henricum & viduam Theodori*, Boom in 12. *Sept. Oct.* p. 157.

Diatriba de Suida, in quâ varia ejus auctoris loca partim mutila supplentur, partim corrupta emendantur, & nonnulli interpretis errores notantur, futuræ editioni speciminis loco præmisit Ludolphus Neocorus. Cantabrigiæ Typis Academicis, in 4°. *May, Juin.* p. 85.

Observations Critiques sur le livre intitulé Dissertations sur les Prologomenes de Walton. A Liege chez Henry Justel. *Mars, Avr.* p. 169.

Burmannorum pietas, gratissimæ Beati Parentis memoriæ communi no-

mine exhibita, &c. Avec les lettres quə ſe ſont écrit M. de Limborɔh & M. Burman le Pere. A Utrech, in 8°. *Juil. Aouſt.* p.45.

Hiſtoriens Sacrez & Prophanes.

Hiſtoire Eccleſiaſtique par M. Fleury Prêtre Abbé du Locdieu, ſous-Precepteur de ſa Majeſté Catholique Philippe V. Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome 7e. depuis l'an 483. juſqu'à l'an 590. in 4°. A Paris chez Pierre Auboin & Charles Clauſier, *Janv. Fevr.* p. 5.

Hiſtoire du Chriſtianiſme où l'on fait voir l'origine & l'antiquité de ſes veritez. A Paris chez Nicolas Pepie ruë St. Jacques, 1. vol. in 12. *Sept. Oct.* p 160.

Hiſtoria geſtorum in Eccleſiâ memorabilium ab anno 1517. *ad annum* 1546. *auctore D. de la Bizardiere Equite. Pariſiis apud Joannem Iombert.* in 12. *Mars, Avr.* p. 1.

Nouvelle vie des Saints pour tous les jours de l'année, composée ſur

les Memoires les plus fidéles & les plus veritables de chaque siecle, par Mr. l'Abbé de Commanville. A Roüen chez J. B. Besogne, 4. vol. in 12. *May, Iuin.* p. 57.

La sainteté de l'état Monastique où l'on fait l'histoire de l'Abbaye de Marmoutier & de l'Eglise Royalle de St. Martin de Tours, depuis leur fondation jusqu'à nôtre tems, pour servir de réponse à la vie de St. Martin composée par Mr. l'Abbé Gervaise Prevôt de l'Eglise de St. Martin. Par D.E.B.P.E.M.B. D.L.C.D.S.M. A Tours chez Jean Baste. *Novemb. Decemb.* p. 189.

Historia vitæ Simonis Episcopii scripta à Philippo à Limborch è Belgico in Latinum versa & ab auctore in aliquot locis aucta. A Amsterdam chez George Gallet in 8°. *Juillet Août* p, 125.

Histoire des Empereurs & des autres Princes qui ont regné durant les six premiers siecles de l'Eglise, &c. justifiée par les citations des Auteurs originaux, avec des notes pour éclaircir les principales difficultez de l'histoire. Tome cinquiéme depuis Valentinien I. jusqu'à

Honoré. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel. *Septemb. Octob.* p. 121. *Novemb. Dec.* p. 132.

Histoire de l'origine du Royaume de Sicile & de Naples contenant les avantures & les conquêtes des Princes Normands qui l'ont établi. A Paris chez Anisson in 12. *Mars Avril* p. 26.

Histoire abregée des Provinces unies des Païs-bas, où l'on voit leurs progrez, leurs conquêtes, leur gouvernement, & celuy de leurs Compagnies en Orient & en Occident. in fol. A Amsterdam *May, Iuin.* p. 218.

Memoires de Mr. d'Ablancourt envoyé de sa Majesté très-Chrétienne Louïs XIV. en Portugal contenant l'histoire de Portugal depuis le traité des Pyrenées de 1659. jusqu'à 1668. A. Amsterdam chez Louïs de Lorme in 12. *Septembre Octob.* p. 33.

Memoire du Duc de Navaille & de la Valette Pair & Maréchal de France, & Gouverneur de Monseigneur le Duc de Chartres. A Paris, chez la Veuve de Claude

Barbin, au Palais. *Mars. Avril.* page 53.

Histoire de l'Isle de Ceylan écrite par le Capitaine Jean Ribeyro & presentée au Roy de Portugal en 1685. traduite du Portugais en François. A Trevoux, in 12. *Mars. Avril.* page 6.

Regiæ scientiarum Accademiæ historia. Seconde Edition augmentée par M. J. B. du Hamel; A Paris, chez Jean de l'Epine, in quarto. *Nov. Dec.* page 292.

Eloquence, Poësie.

Discours de Nôtre S. P. le Pape Clement XI. aux Cardinaux assemblez dans un Consistoire, le 15. Decembre 1700. *Ianv. Fév.* p. 174.

Discours du Pape au sacré College, sur la mort de Jacques II. Roy de la Grande Bretagne, & le Bref de sa Sainteté au Roy sur le même sujet. *Nov. Decem.* page 209.

Josephi Juvencii è Societatis Jesu Orationes. Parisiis, apud Viduam Simonis Benard. 2. vol. in 12. *Mars. Avril.* page 121.

La Rethorique ou l'art de parler, par le R. P. Bernard Lamy, Prêtre de l'Oratoire, quatriéme Edition revûë & augmenté. A Paris, chez Florentin Delaune. *Nov. Dec.* page 90.

Philippiques de Demosthene avec des remarques par Mr. Tourreil. A Paris. *May, Iuin.* page 95.

La Rethorique de l'honnête homme ou la maniere de bien écrire des lettres, de faire toutes sortes de discours & de les prononcer agréablement, celle d'acquerir l'usage de la langue Françoise, d'imiter les Poëtes & de choisir les bons Auteurs pour son étude, où l'on a ajoûté à la fin le catalogue des livres dont un honnête homme doit former sa Bibliotheque. A Amsterdam, chez G. Gallet. in octavo. *Sept. Octob.* page 141.

Petri Francii Eloquentiæ exterioris specimen primum, ad orationem Ciceronis pro M. Marcello, avec deux dissertations sur la maniere de déclamer. Seconde Edition. A Amsterdam, chez Henry Westeinus. in octavo. *Sept. Octob.* page 117.

Reciieil des Poëtes Gascons, premiere partie contenant les œuvres de Pierre Goudelin de Toulouse, avec le Dictionaire de la langue Toulousaine. A Amsterdam, chez Daniel Pain. in octavo. *Iuillet, Aoust*, page 141.

Philosophie.

De la récherche de la vérité où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme & de l'usage qu'il en doit faire pour éviter l'erreur dans les sciences. Cinquiéme Edition revûë & augmentée deplusieurs éclaircissemens par le R. P. Malbranche, Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez Michel David. 3. vol. in 12. *Iuillet, Aoust*, page 3.

Discours Philosophique sur la création & l'arrangement du monde où l'on fait voir les rapports qu'il y à entre les créatures & leurs dépendances sous les loix de la providence, par Mr. J. F. V. D. E. M. A. Amsterdam, chez Paul Marret. in octavo. *Nov. Decemb.* page 255.

Institutio Philosophica ad faciliorem

veterum ac recentionem Philoſophorum lectionem comparata ; editio ſecunda locupletior. Pariſiis, apud Ioannem B. Coignard. Cinq vol. in 12. Par Mr. Pourchot. *Mars. Avril.* page 82.

Inſtitutiones Phyſicæ ad uſum ſcholarum accomodatæ &c. Cours de Phyſique à l'uſage de l'Ecole. Par François Bayle de Bologne au Dioceſe de Comminges, Docteur en Medecine de la Faculté de Bologne. A Toulouſe, chez Paul Douladoure. 3. tom. in quarto, & ſe vend à Paris, chez L. d'Houry. *Nov. Dec.* page 38.

La Phyſique des Anciens. A Paris, chez J. B. Coignard. *Iuillet. Aouſt.* page 26.

Eſſay Philoſophique, concernant l'entendement humain ou l'on montre qu'elle eſt l'étenduë de nos connoiſſances certaines & la maniere dont nous y parvenons, traduit de l'Anglois de Mr. Loke, par Pierre Coſte, ſur la quatriéme Edition. A Amſterdam, in quarto. *Ianv. Fév.* page 116.

Metamorphoſes naturelles ou l'Hiſtoire des Inſectes, obſervée

trés-éxactement ſuivant leur nature & leurs propriétez avec les figures en taille douce gravées d'aprés nature par Jean Goëdan. A la Haye. 3. tom. in 12. Et ſe trouvent à Paris, chez Jean Boudot, ruë St. Jacques au Soleil d'or. *Iuillet Aouſt.* p. 85.

Mathematique.

L'Athlas curieux, ou le monde repreſenté dans les cartes generales particulieres du Ciel & de la Terre. Par N. de Fer. A Paris chez l'Auteur. *Nov. Decem.* page 289.

Deſcription de tout l'Univers en pluſieurs cartes & divers traitez de Geographie & d'Hiſtoire par Mrs. Sanſon pere & fils. A Amſterdam, chez François Halma, in quarto, *Iuillet Aouſt.* page 142.

La Sphere mobile preſentée au Roi par Jerôme Martinot, Horloger, Valet de Chambre de S. M. & Thomas Haye Ingenieur & Fabricateur des inſtrumens de Mathematique. A Paris, in 12. *Mai Iuin* page 104.

Medecine.

Conſeils pour vivre long-tems, traduit de l'Italien de Loüis Cornaro Noble Venitien. Par Mr. D. A. Paris, chez J. le Févre, *Mai, Iuin*, page 78.

Diſertatio de loquela, quâ non ſolum vox humana & loquendi artificium ex originibus ſuis eruuntur &c. On y donne auſſi des moyens pour faire parler ceux qui ſont venus au monde ſourds, & muets & pour corriger les défauts de ceux qui ont de la peine à parler Par J. Conrard Amman Docteur en Medecine. A Amſterdam, chez Jean Wolters, in octavo, *Sept. Octob.* page 85.

Evangelium medici, ſeu medecina myſtica de ſuſpenſis naturæ legibus ſive de miraculis. Par Mr. Bernard Connor, Docteur en Medecine. A Amſterdam, chez Jean Wolters in octavo, *Iuillet, Août*, page 18.

Iuriſprudence, Barreau.

Nova & methodica inſtitutionum

Iuris canonicii tractatio seu paratitla in quinque libros decretalium Gregorii IX. in octavo. A Paris, chez Antoine Warin. *May, Iuin*, p. 51.

Autorum juridicorum notitia auctore Georgio Beyro I. V. D. A Lipsic, in octavo. 2. volume, *Sept. Octobre*, page 155.

Investiture du Duché de Milan & autres lieux donnée par l'Empepereur Leopold à Charles II. Roi d'Espagne. A Cologne, in 12. *Mars Avril*, page 86.

Excerpta historica & juridica de natura successionis in Monarchiam Hispaniæ, in quarto Argentinæ, Mars, Avr. page 90.

Excerptorum Historicorum & Iuridicorum de natura successionis in Monarchiam Hispaniæ continuatio, secunda mense Februario, continuatio tertia Mense Martio, May, Iuin, p. 194.

Lucæ vande poll. I. C, & antecessoris vltrajectini de exheredatione & Prateritione Romana atque hodiernâ. A Amsterdam, chez François Halma, in quarto, *Sept. Octobre*, page 165.

Essais sur lidée du parfait Ma-

giſtrat, où l'on fait voir une partie des obligations des Juges. A Paris chez Pierre Emery, in 12. *Sept. Octobre*, page 114.

Les Oeuvres de Mr. Loyſeau Avocat en Parlement, contenant les cinq Livres du Droit des Offices, les Traitez des Seigneuries, des Ordres & ſimples dignitez, du Deguerpiſſement & delaiſſement par hypotheque, de la Garantie des rentes & abus de la Juſtice des Villages, derniere Edition. A Lyon, *Sept. Octobre*, page 169.

Uſance de Saintonge entre Mer & Charente &c. Par Côme Beſchet Avocat au Parlement de Paris & Siége Préſidial de Saintes. A Bourdeaux, chez Simon Boë, in quarto *Iuillet Aouſt*, page 132.

Antiquaires.

Hiſtoria Ptolemæorum Ægypti Regum &c. Hiſtoire des Ptolomées Rois d'Egypte, ſelon les medailles. Par Mr. Vaillant Docteur en medecine & Antiquaire de Monſeigneur le Duc du Maine. A Amſterdam,

chez G. Gallet, in folio, *Novem. Dec.* page 3.

Numismata Imperatorum, Augustarum & Cæsarum a P. Romanæ ditionis græca loquentibus ex omni modulo percussa... Seconde Edition revûe corrigée & augmentée par l'Auteur de sept cens Medailles & de la figure de chaque Empereur. Par Mr. Vaillant de Beauvais, Docteur en Medecine & Antiquaire de Monseigneur le Duc du Maine. A Amsterdam, in folio, *Iuillet Aoust*, p. 105.

Ioannis Antonii Mediobarbi Biragi Clerici Regularis Somaschi. Editio secundi tomi Numismatum Græcorum commitis Francisci Mediobarbi Biragi. Parisiis, Sept. Octob p. 360.

Veterum scriptorum & monumentorum &c. Collectio nova, opera & studio D. Edmondi Martene. Presb. & Mon. Bened. Congr. S. Mauri. Rotomagi, & se vend à Paris, chez Jean Boudot, in quarto, *Ianv. Févr.* p. 32.

Thesaurus Electoralis Brandeburgicus &c. Recüeil de Pierres gravées & de Medailles choisies du Cabinet de son A. E. de Brandebourg. Par Mr. Beger Antiquaire & Bi-

bliotequaire du Prince, imprimé avec des planches. Il se vend à Berlin & à Lipsic, chez Michel Rudegere 2. vol. in folio, *Iuillet Aoust* p. 15.

La Gemme Antiche figurate di Michel Angelo Causeo de la Chausse. Parigino. A Rome, in quarto avec 200. *figures, Mars Avril*, p. 42.

Raphaëlis Fabretti, Gasparis Fr. Urbinatis Inscriptionum Antiquarum quæ in ædibus paternis aßervantur explicatio & additamentum. Romæ, in fol. *Iuillet Aoust*, p. 49.

Christ. Fran. Paulini Ferratia Thuringi, rerum & antiquitatum Germanicarum Syntagma, &c. Francofurti in quarto, *Iuillet, Aoust*, p. 211.

Antiquitez de la Ville de Lyon avec quelques singularitez remarquables, presentées à Monseigneur le Duc de Bougogne. Par le R. P. Colonia de la Compagnie de Jesus. A Lyon, chez Amaulry & Paschal, in octavo, *Iuillet Aoust*, p. 127.

Livres sur differens sujets.

Miroir pour Philippe V. Monarque d'Espagne, contenant les

actions Heroïques de Loüis le Grand son Grand pere, presenté à leurs Majestez. Par le P. Coronelli A. C. in 12. *Septembre Octob.* page 81.

Danielis Eremitæ Aulicæ vitæ ac civilis libri quatuor ejusdem opuscula varia &c. A Utrech, chez G. Broedelet, in 8°. *Sept. Octob.* p. 3.

Lettres de Pline le jeune. Par Mr. de Sacy Avocat, deuxiéme Edition. A Paris, chez la Veuve Claude Barbin au Palais, 3. vol. in 12. *Ianv. Fév.* p. 17.

Traité de perspective où sont contenus les fondemens de la peinture, par le R. P. Bernard Lamy, Prêtre de l'Oratoire. A Paris, chez Anisson, in 8°. *May Iuin*, p. 69.

Deux Traitez, l'un sur la Flatterie & des loüanges, l'autre de la médisance. A Paris, chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier, in 12. *Nov. Decem.* p. 178.

La Sciance Ecclesiastique, suffisante à elle-même sans le secours des sciences prophanes. Par Mr. Carré, Prêtre Docteur en Theologie. A Lyon, chez Antoine Bou-

det, in 8°. *Nov. Dec.* p. 167.

Dissertation des Lotteries, par le P. C. F. M. de la C. de J. A Lyon, chez Laurens Bachelu fils, in 12. *Nov. Decem.* p. 354.

Voyage Au Levant. Par Corneille le Brun, traduit du flamand. A Delft, in folio. *Iuillet Aoust*, p. 133.

Relation nouvelle & trés-fidelle de la Terre Sainte, dans laquelle se voit tout ce qu'il y a de remarquable, par Felix Beaugrand Religieux de St. François. A Paris, chez Antoine Warin, in 8°. *Iuillet Aoust* p. 137.

Dissertation sur l'Arche de Noë & sur l'Hemine & la livre de S. Benoît, par Jean le Pelletier de Rouën. A Rouën, in 12. *Mai Iuin*, page 1.

Dictionnaire universel, contenant generallement tous les mots François tant vieux que modernes & les termes des sciences & des arts. Sçavoir la Philosophie &c. le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes, recuillis par feu Mre. Ant. Furetiere. Seconde Edition revûe, corrigée & augmentée

mentée par Mr. Basnage de Bauval. A la Haye & à Rotterdam, 3. vol. in folio, *Ianvier. Février*, p. 218.

Pensées de Montaigne propre à former l'esprit & les mœurs. A Paris, chez Anisson, in 12. *Mai, Iuin*, page 90.

Sentimens critiques sur les Caracteres de Mr. de la Bruyere. A Paris, chez Michel Brunet, in 12, *Mars. Avril*, p. 76.

SUPPLEMENT DE L'ANNE'E mil sept cens un.

Extrait d'une Lettre de Mr. Jean Marshal écrite des Indes orientales touchant les Mœurs des Brachmanes, *Mai, Iuin*, p. 187.

Extrait d'une Dissertation manuscrite sur l'année & le jour de la mort de St. Benoît, *Iuillet, Aoust*, p. 159.

Lettre d'un Theologien des païs bas, contenant l'Extrait de divers écrits faits par Mr. Hennebel & quelques autres Docteurs de l'Université de Louvain. *Mars, Avril*, page 143.

Memoires touchant la vie & les ouvrages de Mr. Obrecht, *Nov. Dec.* p. 216.

Extrait d'une Lettre de Mr. le Gouz, ſur la mort de Mr. Nicaize, *Nov. Dec.* p. 251.

Lettre de Mr. Bengy, touchant un corps enterré depuis douze ans & trouvé entier dans l'Egliſe St. Loüis en l'Iſle à Paris, *Nov. Dec.* page 351.

Corrections à faire dans les poëſies de St. Orientius, imprimées par le R. P. Martene Benedictin, *Iuillet, Aouſt*, p. 195.

Suite du même ſujet, *Sept. Oct.* page 303.

Explication de divers mots François, Enigme, Deviſe, Emblême &c... *Sept. Oct.* p. 170.

Avertiſſemens touchant de nouvelles corrections ſur les poëſies d'Annacreon & de Sapho, *Nov. Dec.* page 307.

Eſſay d'une nouvelle traduction de Pindare, Ode. *Nov. Dec.* page 318.

Extrait d'une Diſſertation latine ſur deux medailles anciennes, dans

Extrait d'une Lettre, touchant une convulſion fort extraordinaire, *Nov. Dec.* p.261.

Extrait d'une Lettre imprimée à Leyde touchant une operation Ceſarienne, *Nov. Dec.* p.330.

Deſcription du Microſcope de Jean Marshal. *Sept. Oct.* p.255.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ

Tant en France que dans les Païs Etrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1702.

Ecriture sainte, Interpretes, Conciles.

Liber Psalmorum cum selectis annotationibus in loca difficiliora. Auctore J. B. du Hamel Presbytero & ex-professore Regio. Rothomagi, & vaeneunt Parisiis apud I. B. de l'espine in 8°. *Ianv*, p. 143.

Psalterium Davidis Æthiopicè & Latinè &c. accedunt Æthiopicè tantùm hymni & orationes aliquot veteris & novi Testamenti. Item Canticum Canticorum cum variis lectionibus & notis Curâ Iobi Ludolfi. Francofurti in 4°. *Iuin* p. 20.

Epistola S. Iudæ explicata à Samuële

Szatmar Nemethi Ling. SS. & Philosophiæ nunc S Theologiæ in Collegio Reformatorum Claudiopolitanorum Professore. A Franneker in 4°. Janv. p. 51.

L'Apocalypse expliquée par l'histoire Ecclesiastique... A Paris chez Pierre Giffart in 4°. *Nov. Dec.* p. 63.

Ioannis Henrici Heideggeri SS. Theol. Doct. & in scholâ Tigurinâ Profess. Exercitationes Biblicæ. Essais sur la Bible, opposez aux égaremens & aux Supercheries de Capel, de Simon, de Spinosa, & de quelques autres, avec la vie de l'Auteur & trois Dissertations, les deux premieres contre la Tolerance de toutes les Religions, & la troisiéme sur la Peste. A Zurich in 4°. *Ianv.* p. 105.

Methode pour aprendre facilement l'Histoire de la Bible avec l'Histoire des Conciles generaux. Par M. D***. A Paris, chez Martin & George Jouvenel, in 12. *Nov. Dec.* p. 59.

SS. Peres, Livres de Theologie. dogmatique & morale.

Les Lettres de S. Bernard, tra-

duites en François sur l'Edition nouvelle des PP. Benedictins, avec des notes sur les points d'histoire de Chronologie, & autres, qui peuvent avoir besoin d'éclaircissement A Paris, chez Jean Moreau, in 8°. 2. tom. *Nov. Dec.* p. 81.

S. Irenæi Lugdunensis Episcopi, contra omnes hæreses libri quinque ... A Oxford, in fol. *Oct.* p. 187.

Homelie de N. trés-Saint Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de la Nativité de N. S. à la Messe solemnelle dans l'Eglise du Prince des Apôtres, l'an 1701. *Fév.* p. 137.

Homilia SS. D. N. Clementis Papæ XI. habita die Paschatis, 1702. avec la Traduction, *Iuin*, p. 104.

De la lecture des Peres de l'Eglise ou methode pour les lire utilement. En quatre parties. A Paris, chez J. Dupuis, in 12. *Iuillet*, p. 3.

Tractatus de Fide Theologica, in 2.2. *D. Thomæ* ... Traité de la Foy Theologique. Par le R. P. François Palanco, Religieux de l'Ordre des Minimes, Lecteur Jubilé de Theologie, Qualificateur du S. Office &

Examinateur Synodal dans l'Archevêché de Tolede. A Madrid, in fol. *Nov. Dec.* p. 163.

La pratique des devoirs des Curés, composée en Italien. Par le P. Paul Segneri de la Compagnie de Jesus, traduite en François. Par le Pere Buffier de la même Compagnie. A Lyon, chez L. Bachelu, in 12. *Nov. Dec.* p. 159.

La Scuola Mabilona ... l'Ecole du P. Mabillon dans laquelle il est parlé des Etudes convenables aux personnes Ecclesiastiques. Par le R. P. Nicolas Jerôme Ceppi Augustin. A Rome, in 8°. *Nov. Dec.* p. 57.

Salmantinæ Lecturæ à R. P. Mag. Fr. Ioanne de Volibard Sacri Ordinis Prædicatorum Theologo ... Leçons de Theologie du R. P. de Volibard où il explique les questions principales & dont on dispute le plus ordinairement dans l'Ecole des Thomistes. A Salamanque, in folio, 2. tom. *Ian.* page 187.

Demonstratio Tripartita ... Trois Démonstrations, l'une de Dieu contre les Athées, & les Gentils, l'autre de Jesus-Christ, contre les Juifs

& les infidelles, & la troisiéme de l'Eglise contre les heretiques & schismatiques, le tout appuyé sur l'autorité de S. Augustin. Par le R. P. Barthelmy Fibus de la Compagnie de J. Docteur en Theologie.. A Cologne, in 4°. *Iuillet*, page 103.

The doctrine of the Holy Trinité..; La Doctrine de la Sainte Trinité & de la divinité de Jesus-Christ, telle qu'on l'enseigne dans l'Eglise Catholique & dans l'Eglise Anglicane, en quatre Lettres adressées à un Pair du Royaume. Par Estienne Nie Recteur de Hormead, in 8°. *Mars*. page 26.

Le Protestant scrupuleux ou éclaircissement du 4ē. chapitre de la *Madonna* &c. A Amsterdam, *Ianvier* page 16.

Livres de Pieté, Rituels.

Introduction à la vie interieure & parfaite tirée de l'Ecriture Sainte de l'introduction à la vie devote de St. François de Sales & de l'imitation de J. C. avec des Reflexions pour en faciliter l'intelligence;

quatriéme Edition, augmentée par le R. P. Innocent le Masson, General des Chartreux. A Paris, chez A. Dezalier, in 8°. 2. Tom. *Ianv.* page 162.

Salvien, de la Providence. Traduction nouvelle. A Paris, chez L. Guerin, in 12. *Mars.* p. 157.

Obras Spirituales de spiritual & veneravel Padre Frei Antonio de Chagas, &c. Oeuvres spirituelles du P. de Chagas de l'Ordre de S. François. Seconde Edition. A Lisbonne in 4°. *Mars*, p. 128.

Alma instruida na doutrina e vida crista; Pello Padre Mestre Manoel Fernandez da Campanhia de Jesu, Confessor del Rei Dom Pedro Nosse Senhor ... L'Ame instruite dans la Doctrine & la vie chrétienne, par le P. Ferrandez de la Comp. de Jesus. A Lisbonne, in folio, 3. tom. *Fév.* page 165.

Luz de la verdad... La lumiere de la verité contre les faux Mystiques. Par le R. P. Antoine de la Fuente la Pena, Capucin. A Madrid, in 16. *Ianv.* page 184.

Le vrai Portrait de la modestie

chrétienne, qui represente au naturel, ce que toutes sortes de personnes, de quelque condition qu'elles soient doivent garder dans leur conduite. Par un Solitaire. A Paris, chez Jean Guignard, *Avril*, p. 8.

L'Abstinence de la viande renduë aisée ou moins difficile à pratiquer. Par Mr. B. Linand Docteur en Medecine. A Paris, chez P. Bienfait, in 12. *Avril*, p. 29.

Suite des égaremens des hommes. A Paris, chez J. Colombat, in 12. *Mars*, p. 129.

Abregé de la discipline de l'Eglise, tiré d'un grand nombre de canons choisis & dressez pour l'instruction des Ecclesiastiques, avec des reflexions sur l'état present du Clergé, par Mr. Lochon Docteur de Sorbonne. A Paris, chez Loüis Coignard in 8°. *Avril*, p. 22.

Traité historique de la Liturgie sacrée, ou de la Messe. Par M. L. A. Bocquillot Prêtre Licentié ez Loix & Chanoine d'Avallon. A Paris, chez Anisson, *Iuill.* p. 8.

Ancienne & nouvelle Discipline de l'Eglise touchant les Benefices

& les Beneficiers extraite de la Discipline du R. P. Thomassin Prêtre de l'Oratoire. Par un Prêtre de la même Congregation. A Paris, chez N. Pepie, in 4°. *Avril*. p. 92.

Joannis Lomeieri Zutphaniensis Epimenides; sive de veterum Gentilium Lustrationibus Syntagma, nunc secundis curis auctius editum, cum indice locupletissimo...Zutphanii, in 4°. *Mars*. p. 9.

Controversistes, Critiques.

La Réünion des Protestans de Strasbourg à l'Eglise Romaine également necessaire pour leur salut, & facile selon leurs principes. Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jesus. Seconde édition augmentée d'une Réponse aux écrits de deux Ministres. A Paris chez Jean Musier in 12. *Mars* p. 169.

Ioannis Canuti Lenæi de veritate & Excellentiâ Christianæ Religionis brevis informatio.... imprimée d'abord à Upsal, ensuite à Lipsick, enfin à Schleusing in 16. *Mars*. p. 162.

L'infaillibilité de l'Eglise dans tous

les articles de ſa doctrine touchant la foy & les mœurs pour ſervir, de reponſe au Livre de M. Maſius Docteur & Profeſſeur en Theologie à Copenhague, intitulé defenſe de la Religion Lutherienne contre les Docteurs de l'Egliſe Romaine; par Leonor Antoine Langevin Docteur de Sorbonne. A Paris chez L. Roulland in 12. 2. tom. *Ianv.* p.176.

Diſſertation Apologetique pour le B. Robert d'Arbriſſelles, Fondateur de l'Ordre de Fontevraud ſur ce qu'en a dit Mr. Bayle dans ſon Dictionnaire hiſtorique & critique, avec des éclairciſſemens ſur cette Diſſertation. A Anvers in 8°. *Mars.* pag. 108.

Defenſe de l'hiſtoire des cinq Propoſitions de Janſenius contre un libelle intitulé la paix de Clement IX. ou demonſtration de deux fauſſetez. A Liege in 12. *Aouſt.* p.212.

La ruina del Quietiſmo, è dell'amor puro ... par le R. P. Guillaume Felle Dominicain Aumônier du feu Roy de Pologne Jean III. *Sept.* p.183.

Diſcrepanze contradizioni intorno al fatto... Contradictions ſur les faits

entre ceux qui attaquent aujourd'huy les ceremonies de la Chine. A Cologne in 8°. *Mars.* p.132.

Lettere à un Abbate di qualità... Lettres à un Abbé de Qualité au ſujet de celle de Mr. l'Abbé de Cicé nommé à l'Evêché de Sabula, écrite aux Peres Jeſuites. A Cologne. *Mars.* pag. 132.

Reponſe aux nouveaux Ecrits de Meſſieurs des Miſſions étrangeres contre les Jeſuittes, par une lettre de Monſeigneur Alvare Benavente Evêque d'Aſcalon, & Vicaire Apoſtolique de *Kiamſi.* Par la conduite de Monſeigneur Charles Maigrot Evêque de Conon, & Vicaire Apoſtolique de Fokien & par les atteſtations des Chrétiens de Fotcheou in 12. *Iuin.* pag. 114.

Acta omnia Congregationum ac diſputationum quæ coram SS. Clemente VIII. & Paulo V. ſunt celebratæ, in cauſa & Controverſia illa magna de auxiliis Divinæ gratiæ. Lovanii, in fol. *Aouſt.* p.295.

L'Hiſtoire des Congregations *de Auxiliis*, juſtifiée contre l'Auteur des *Queſtions importantes.* A Louvain in 8° *May.* p. 17.

Errata de l'hiſtoire des Congregations *de auxiliis* condamnée par l'Inquiſition Generale d'Eſpagne, avec une refutation de la réponſe au livre des *Queſtions importantes*. A Liege in 8°. *Iuin*. p.133.

Apologetique de Tertullien ou déſenſe des Chrétiens, contre les accuſations des Gentils; de la Traduction de Mr. de Giry de l'Academie Françoiſe, nouvelle édition avec le texte Latin à côté, augmentée d'une Diſſertation critique touchant Tertullien, & ſes Onvrages, ſuivant la coppie de Paris. A Amſterdam. *Nov. Decemb*. pag. 28.

Obſervations ſur un livré intitulé *Herm. Alex. Roell. Diſſertatio de Religione naturali*. A Franneker in 12. *Sept*. pag. 3.

Diſſertation ſur S. Denis l'Areopagite, où l'on fait voir que ce Saint eſt l'Auteur des Ouvrages qui portent ſon nom. A Paris chez Pierre & Imbert de Bats in 12. *Avr*. p 58.

Apologie de la Miſſion de S. Maur Apôtre des Benedictins en France, avec une addition touchant ſaint Placide premier martyr de l'Ordre

de S. Benoît. Par Dom. Thierry Ruinart Prêtre Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris chez Pierre de Bats in 8°. *Nov. Decemb.* p.48.

De due ſanti Mamiliani Arciveſcovi è Citadini di Palermo Riſolutione hiſtorica ... Diſſertation ſur les deux S S. Mamiliens, par Joſeph Vincent Meracia de Palerme, avec la vie de ces Saints par Antoine Mongitorcè de la même ville in 4°. *Mars.* p. 94.

Hiſtoriens ſacrez & Prophanes.

Hiſtoire du vieux & du nouveau Teſtament enrichie de plus de quatre cent figures en taille douce. A Anvers in fol. 2. tom. *Sep.*p.13.

Sacra hiſtoria de gentis Hebraïca ortu, progreſſu . . . Hiſtoire ſacrée de l'origine de la Nation Juifve, de ſon progrez, de ſes bonnes & mauvaiſes actions, & de ſes differentes avantures ſous les Patriarches, les Chefs de la Nation, les Juges & les Rois, depuis Abraham juſqu'à la captivité de Babylone. Par le P. Paul Mezger de l'Ordre de S. Benoît. A Auſ-

bourg & à Dilingen in fol. *Fev*. p. 122.

Hiſtoire des Indulgences & du Jubilé. A Paris chez Pierre Auboüin & Charles Clouſier in 12. *Iuill*. p. 47.

Hiſtoire des Anabaptiſtes contenant leur doctrine, les diverſes opinions qui les diviſent en pluſieurs ſectes, les troubles qu'ils ont cauſez, & enfin tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable à leur égard depuis l'an 1521. juſqu'à preſent. A Amſterdam in 12. *Octo*. p. 214.

Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti ſæculum ſextum... Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît ſixiéme ſiecle, depuis l'an 1000. de JESUS-CHRIST juſqu'à 1100. recüeillis d'abord par Dom Luc d'Achery; éclaircis & mis au jour per D. Jean Mabillon & par D. Thierry Ruinart Religieux de la Congregation de S. Maur, avec les Tables neceſſaires. Premiere partie. A Paris chez C. Robuſtel in fol. *May*. p. 33.

Suite de la premiere Partie. *Iuin*. pag 43.

Seconde Partie. *Octob*. p. 285.

Suite de la ſeconde Partie. *Nov*. *Dec*. pag. 146.

La vie de S. Amable Prêtre & Curé de la Ville de Riom en Auvergne, écrite en Latin par un ancien Auteur nommé Juſte Archiprêtre : Traduite en François par Mr. l'Abbé Faydit, avec des notes, des éclairciſſemens & un Panegyrique de ce Saint. A Paris chez Jean Moreau in 12. *Oct.* p. 245.

Hiſtoria Religionis veterum Perſarum ... Hiſtoire de la Religion des Anciens Perſes, & de leurs Mages par Mr. Hydde Docteur en Theologie, Profeſſeur en langue Hebraïque en l'Univerſité d'Oxford. A Ox- in 4°. *Mars.* p. 59.

Suite de la même hiſtoire. *Avril.* pag. 34.

Hiſtoire critique des Pratiques ſuperſtitieuſes qui ont ſeduit les peuples, & embaraſſé les ſçavans ; avec la methode pour diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. A Roüen chez Behourt, & ſe vend à Paris chez Jean Boudot in 12. *Ianvier.* pag. 3.

Medailles ſur les principaux évenemens du Regne de Loüis le Grand avec des explications hiſtoriques,

par l'Academie Royalle des Inscriptions des medailles. A Paris in fol. *May*. p. 23.

A Compleat History of the Turts ... Histoire complette des Turcs depuis leur origine en 755 jusqu'en 1701. A Londres 2. vol. in 8°. *Fev*. p.69.

Viti Beringii Florus Danicus. Ottiniæ impressus à Christiano Schrodero anno 1698. in fol. Nov Dec. pag 3

Memoires de Dannemarck contenant la vie & le regne de feu Christierne V. Roy de Dannemarck & de Norvege... avec une relation exacte des differents qui regnent aujourd'huy entre les deux maisons de Dannemarck & de Holstein Gottorps, traduit de l'Anglois. A Utrech in 12. *Ianv. p*.128.

Historia delle guerre del Regno del Brasile. Histoire des guerres survenuës au Bresil entre la Couronne de Portugal & la Republique de Hollande, avec des Cartes Geographiques 2. parties à Rome, in fol. *Fev*. pag.87.

Historia della conquista de la Provincia de el Itza. Histoire de la Con-

quête de la Province d'Itza dans l'Amerique Septentrionnale. A Madrid in fol. *Nov. Dec.* p. 128.

Methode pour apprendre facilement l'hiſtoire Romaine, avec une Chronologie des Empereurs, & un abregé des Coûtumes des Romains. Seconde édition in 12. A Paris chez M. & G. Jouvenel. *Novemb. Decemb.* pag. 60.

Methode facile pour aprendre l'Hiſtoire de la Republique de Hollande depuis ſon origine juſqu'à preſent avec une diſſertation de cet Etat, A Paris, in 12. *Jan.* page 67.

Nouvelle Hiſtoire du Chevalier Bayart, Lieutenant General pour le Roi au Gouvernement de Dauphiné, & de pluſieurs choſes memorables arrivées en France, en Italie, en Eſpagne & aux pays bas, ſous les Regnes de Charles VIII. Loüis XII. & François I. depuis l'an 1489 juſqu'en l'an 1525. par le Prieur de Louval, à Paris, chez Robuſtel, in 12 *Août*, page 258.

Gaſparis Sagittarii Hiſtorici Saxonici Hiſtoria Gothana ... Hiſtoire de Gotha, par Gaſpar Sagittarius, achevée

vée par Guillaume Erneſt Tenzelius, à Iene, in 4°. *Mars* p. 96.

Hiſtoire de l'Accademie Royalle des Sciences, année 1699. avec les Memoires de Mathematique & de Phyſique pour la même année, tirée des Regiſtres de cette Accademie. A Paris, chez Jean Boudot. in 4°. *Avril.* p. 135.

Suite de la même Hiſtoire. *May* page 124.

Notizie Litterarie...Memoires Litteraires & hiſtoriques, concernant les hommes illuſtres de l'Academie de Florence, premiere partie. A Florence, *Aouſt*, p. 231.

Eloquence, Poeſie.

Recueil de pluſieurs pieces d'Eloquence & de Poëſie, preſentée à l'Academie Françoiſe pour le prix de l'année 1701. avec pluſieurs diſcours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occaſions. A Paris, chez J. B. Coignard, in 12. *Ianv.* p. 20.

Diſcours prononcé dans l'Academie Françoiſe le jeudi ſeptiéme Septembre 1702. Par M. de Chamil-

lart Evêque de Senlis, lorſqu'il fut receu à la place de Mr. Charpentier. A Paris, chez J. B. Coignard, in 4°. *Octob.* p. 357.

Oratio in celebri arcadum Accademiâ dum publicè plauderet Clementis undecimi Pont. Max. inaugurationi habita ab Io. Vincent Lucchesinio Lucenſi. Romæ, in 8°. Aoust p. 350.

Suite de la Rethorique du R. P. Lamy, Prêtre de l'Oratoire *Ianv.* page 34.

L'Aminta di Torquato Taſſo difeſo e illuſtrato da Giuſto Fontanini. In Roma, in 8°. Juin p. 148.

Q. Sectani Satyræ numero auctæ, mendis purgatæ & ſingulæ locupletiores, Editio noviſſima, Lib. primus. Amſtelodami, in 8°. Octob. p. 352.

Dictionnaire de Rimes dans un nouvel ordre. Par P. Richelet augmenté en faveur des Eſtrangers. A Paris, chez F. Delaune, in 12 *Oct.* page 231.

Philoſophie.

L'Art de connoître les hommes par Mr. L. D. B. à Paris, chez P. Marchand & G. Martin, in 8°. *Avril.* p. 96.

Nouveau Traité de la pluralité des Mondes, par feu Mr. Hughens, cy-devant de l'Academie Royalle des Sciences, traduit de Latin en François, par M. D***. A Paris, chez Jean Moreau, in 12. *May*, page 66.

Accidentia Profligata, species instaurata, sive de speciebus panis & vini post consecrationem Eucharisticam duntaxat manentibus : opus philosophico-Theologicum. Mediolani, in 12. Sept. page 51.

Institutiones Physicæ ad usum scholarum accommodatæ... Cours de Physique, par Mr. Bayle, Docteur en Medecine, Professeur és Arts dans l'Université de Toulouse, in 4°. tom. 2. *Fév.* p. 56.

Tome troisiéme, *May*, p. 80.

Traité pour la pratique des forces mouvantes, par Mr. Gobert ci-devant Intendant des Bâtimens du Roy. A Paris chez J. B. de Lespines, in 4°. *Mars* 104.

Mathematique.

Notitia orbis antiqui sive Geographia plenior... C'est-à-dire la Geogra-

phie ancienne, avec des Tables pour representer le monde tel qu'il a été depuis le commancement des Republiques, jusqu'aux tems de Constantin, tirée des meilleurs monumens de l'antiquité, par M. Christophle Cellarius. A Lipsik, in 4°. *Janv.* p. 78.

Suite du même Livre. *May* p. 87.

Suite du même Livre. *Juill.* p. 123.

Cartes nouvelles pour l'Astronomie, la Geographie, &c. *Juillet*, page 156.

Cartes & Descriptions generales & particulieres pour l'intelligence des affaires du tems, au sujet de la succession de la Couronne d'Espagne en Europe, en Asie, en Affrique & en Amerique, par Mr. de Fer, *Avr.* p. 102.

Dictionnaire de Marine, contenant les Termes de la Navigation & de l'Architecture navale avec les regles & proportions qui doivent y être observées. A Amsterdam, in 4°. *Avr.* p. 99.

Calendarium Romanum Chronologorum causâ constructum gemina Epactarum dispositu ad novilania civilia, sine

tabulis astronomicis accuratè & facile ante & post Christum natum invenienda juxta methodum Periodi annorum 1932. sive quadriennalium; stilo tam Iuliano quam Gregoriano, auctore G. Boujour Tolosano Ord. Erem. S. Aug. Romæ, in fol. *Sept.* p. 148.

L'vsage des Astrolabes tant universels que particuliers, à Paris, chez Mr. Bion, Geographe, in 12. *Iuillet*, p. 161.

Medecine.

Crisis medica sobre el Antimonio, y carta Responsoria à la Regia sociedad Medica de Sevilla ... Par le Docteur Dom Digo Mattheozapata, à Madrid, in 4°. *Mars*, page 159.

Nouveau Recüeil d'observations Chirugicales, faites par Mr. Saviard ancien Maître Chirurgien de l'Hôtel-Dieu. A Paris, chez J. Colombat, in 12. *Avr.* p. 114.

Caspari Bartholini Thomæ specimen. Historiæ anatomicæ partium corporis humani, ad recentiorem mentem accommodatæ, novisque observationibus illustratæ. Hafniæ. A Copenhague, in 4°. *Sept.* p. 22.

Traité de Alimens &c. Par M. Loüis Lemery Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris, de l'Academie Royalle des Sciences. A Paris, chez J. B. Cusson, in 12. *Avr.* page 71.

Pleuriti Cologia; sive syntagma vniversale de Pleuritide & ejus curatione. Auctore Fr. Henriquez Lusitano Transmontanensi Doctore Laureato. A Lisbonne, 14. *Mars* p. 126.

De l'usage de la frequente Seignée dans les Fiévres, examiné suivant les principes des anciens & des modernes. Par Mr. Guiard Docteur en Medecine. A Paris, chez Loüis d'Houry, in 12. in 16. *Oct.* p. 238.

Jurisprudence, Barreau.

La Pratique de la Jurisdiction Ecclesiastique volontaire & contentieuse fondée sur le droit commun & sur le droit particulier du Royaume. Par Mr. Ducasse Prêtre, Grand Archidiacre, Vicaire General & Official au Diocese de Condom, nouvelle Edition à Toulouse, & se vend à Paris, chez J. B. Coignard, 2. tom. 8°. *Oct.* p. 260.

Tractatus de Permutationibus Beneficiorum. Par Jean Chokier, Juriſconſulte, Chanoine & Vicaire General de l'Egliſe Cathedrale de Liege, avec un Traité des Coadjutories des Benefices & Offices Seculiers. Par Nicolas Remocamp, Juriſconſulte de Liege. A Rome, in fol. *Octobre.* page 305.

Nova & Methodica Juris tractatio. Traité nouveau ſur les cinquante livres du Digeſte, par Mr. de Ferrierre, Avocat au Parlement & Docteur aggregé dans la Faculté du Droit de Paris, in 12. A Paris, chez Antoine Warin, *Nov. Dec.* p. 78.

Le Senat Romain, A Paris, chez Jean Pierre Emery, in 12 *Oct.* p. 275.

Traité de la Chambre des Comptes, de ſes Officiers & des matieres dont elle connoît, A Paris, chez J. Morel, in 8°. *Mars* page 119.

Jo. Schilteri de Paragio & Apanagio ſuccincta expoſitio.. Itemque de Feudis juris Francici diſſertatio, acceſſerunt de ſucceßione lineali velitationes, nec non Juſti mejeri de Rei feudalis vindicatione diſceptatio. A Straſbourg, in 4°. *May*, p. 49.

Annotationnes practicæ Licentiati Antonii Mendez Stouca J. C. Lusitani, in Academiis tam Salinanticensi quam conimbricensi utriusque juris Professoris. A Lisbonne, tom. II. in fol. *Février*, page 167.

Justini Presbeutæ discursus de jure legationis statuum imperii Eleutheropoli anno 1701. in 8°. *Mars*, p. 34.

Refutation du Traité des Billets entre les negocians par des remarques exactes sur tout ce qu'il contient. A Paris, chez Denis Mariette, *Iuin*, p. 74.

Antiquaires.

Description de la Colonne historiée de Constantinople, dressée à l'honneur de l'Empereur Theodose le jeune, expliquée par le R. P. Claude, Fr. Menestrier de la Compagnie de Jesus & gravée par Jerôme Vallet, *Mai*, p. 119.

Les monumens de Rome, ou descriptions des plus beaux ouvrages de Peinture, de Sculpture & d'Architecture qui se voyent à Rome & aux environs, par Mr. l'Abbé Raguenet. A Paris, chez Jean Villette,

ruë S. Jacques, in 12. *Mars*, p. 80.

Adriani Relandi dissertatio de inscriptione nummorum quorumdam Samaritanorum ... adressée à Mr. J. de Wilde. A Amsterdam, chez Fr. Halma, in 8°. *Aoust*, p. 322.

Monumenta veteris Antii hoc est inscriptio marci Aguilii &c. auctore Phil. à Turre, addita sunt fragmenta fratrum Arvalium nuper in agro Romano, effossa Romæ, in 4°. *Sept.* p. 98.

Livres sur differens sujets.

Syntagma variarum dissertationum quas viri doctissimi superiore sæculo elucubrarunt ex musæo Joan. G. Grævii, ultrajecti, in 4°. Janv. p. 73.

Lettres de Cïceron à Atticus avec des remarques. A Paris, chez Fl. & P. Delaune, fol. *Fév.* p. 145.

Paralelle des Italiens & des François, en ce qui regarde la musique & les Opera, par M***. A Paris, chez Jean Moreau, in 12. *Août*, p 341.

Lettere di Gregorio Leti Sopra differenti materie, Con le proposte o Riposte da lui, overo a lui scritte nel corso di molti anni. Amsterdamo 2. vol. in 8°. *Sept.* pag. 60.

L'Homme de Cour de Baltaſar Gracian traduit par le ſieur Amelot de la Houſſaye. A Paris chez Damien Beugnié. *Iuill.* p.97.

Miſcellanea Aulica or, a collection of ſtate Treatiſes. A Londres in 8° *S*.p.131

Lettres curieuſes de Litterature & de Morale. Par M. l'Abbé de Bellegarde. A Paris chez J.& M.Guignard. in 12. *Avr.* p. 104.

Les Caracteres de l'amitié. A Paris chez J. le Fevre in 12. *Avr.* p.115.

Eſſais de Litterature pour la connoiſſance des livres. A Paris chez Jean Moreau. *Nov.& Dec.* p.168.

La nouvelle Atlantide de François Bacon Chancelier d'Angleterre; traduite en François & continuée avec des reflexions ſur les Academies Françoiſe des ſciences & des inſcriptions. A Paris chez J.Muſier in 12.*Octob.* p.353.

Recueil des bons mots des anciens & des modernes. A Paris chez Mr. Brunet. *Iuill.* p. 100.

Naudæana & Patiniana, ou ſingularitez remarquables priſes des converſations de Mrs. Naudé & Patin. A Paris chez Flor & P. de l'Aulne in 12. *Ianv.* pag. 170.

Grammaire & Dictionnaire François, & Espagnol par Mr. Maunoury. A Paris chez Barbin *Janv.* p.69.

Miscellanea the third. part. Containing. . . œuvres meslées par le Chevalier Temple. A Londres in 8°. *Juill.* p. 68.

La culture parfaite des Jardins fruitiers & potagers par le sieur Loüis Liger d'Auxerre. A Paris chez D. Beugnié in 12. *Nov. Dec.* p 43.

L'Art de Tourner ou de faire en perfection toutes sortes d'ouvrages au tour. Fr. Lat. Par le R. P. Charles Plumier Religieux Minime. A Lyon in fol. *May.* p.3.

Les Origines de la ville de Caën. A Rouën chez Maurry in 4°. *Nov. Dec.* p.173.

SUPPLEMENT DE L'ANNE'E mil sept cens deux.

Dissertation sur le systeme des des Dynasties d'Egypte du Chevalier Marsham. *Avril.* pag. 151.

Dissertation sur l'origine de divers peuples d'Afrique à l'occasion d'un passage de Saluste. *Juin.* p. 64.

Remarques ſur les Lettres de Vargas touchant le Concile de Trente. *Août*. p. 276.

Diſſertation ou l'on fait voir que le Catalogue des hereſies qui ſe trouve à la fin du livre de Tertullien *des Preſcriptions* eſt veritablement de luy. *Août*. p. 311.

Memoires ſur les Ouvrages de M. Leibnitz. *Sept*. p. 78.

Projet d'un Ouvrage ſur l'origine des Fables par le P. de Tournemine *Nov.Dec*. pag. 84. & addition. pag. 1.

Memoires touchant la Vie & les Ouvrages du P. Des Champs de la Compagnie de JESUS *Fevr.* p. 168.

Eloge de Mr. Olivier Jacobæus. *May*. p. 151.

Eloge du P. Bouhours de la Compagnie de JESUS. *Août*. pag. 328.

Reflexions ſur les remarques de Mr. Jointes à l'Ode d'Anacréon qu'il a donné corrigée dans les Memoires de Trevoux des mois de *Nov. & Dec.* 1701. *Fevr*. p. 151.

Lettre de Mr. Frain du Tremblay ſur le Parrhaſiana de Mr. le Clerc. *Avril*. p. 117.

Nouvelle explication d'un endroit difficile du neuviéme livre de l'Eneïde de Virgile. *Iuin* p.3.

Explication d'un endroit du 4. livre de l'Eneïde de Virgile. *Iuil.* p.24.

Explication de deux endroits de la pharsale de Lucain par Mr. du Tot-Ferrare. *Iuillet.* p.40.

Dissertation sur l'enfant qui fait le sujet de la quatriéme Eglogue. *Iuillet.* p. 115.

Extrait d'une Dissertation sur l'interest des deniers pupillaires avec quelques reflexions *Sept.* p. 31.

Vers de Sainte Therese traduits en François. *Sept.* pag. 85.

Nouvelle preuve de l'existence de Dieu. *Iuillet.* p. 108.

Lettres de Mr. Blondel sur ce qui s'est passé dans les Assemblées publiques de l'Academie Royalle des sciences. *Ianvier.* p. 143. *Aoust.* p.240. *Octob.* p. 326.

Lettre du P. Ch. Plumier sur la Tortuë de mer. *Nov. Decemb.* p.112.

Conjecture sur la nature de la pesanteur. *Octob.* p. 34.

Examen de la Dissertation sur la cause de la continuation du mouve-

ment dans les corps, inseré dans les Memoires de Trevoux *Sept. Octobr.* 1701. Par Monsieur de la Hire *Fev.* pag. 46. Reponse à cette objection ibid. p. 49.

Conjecture pour expliquer la force de la poudre à Canon. *Mars.* p. 3.

Construction d'une balance très-commode pour faire plusieurs experiences de l'ayman. *Avr.* p. 3.

Explication de quelques proprietés des miroirs. *Octob.* p. 266.

Reponse à la Lettre de Mr. de l'Isle touchant une Carte d'Espagne qu'il a faussement attribuée à Mr. Nolin. *Ianv.* p. 166.

Binocle Geometrique pour mesurer les distances inaccessibles. *Ianv.* pag. 1.

Lettre de Mr. de la Montre, touchant le premier Meridien. *Iuin.* pag. 38.

Solution de quelques Problemes sur la nature des lignes Courbes. *May* 1. *Iuillet* 1.

Cartes nouvelles pour l'Astronomie, la Geographie &c. *Iuillet.* p. 156.

Cartes & descriptions generales & particulieres pour l'intelligence

des des affaires du temps. *Avril.* pag. 102.

Parallele du calcul differentiel, avec celuy de la methode de Mr. de Fermat. *Fevr.* p. 1.

Demonſtration des theoremes de Mr. Hughens ſur la force centrifuge des corps mûs circulairement. *Nov. Dec* pag. 27.

Diſſertation ſur les Enfantemens avant terme. *Fev.* p. 29.

Lettre du R. P. Meneſtrier à Mr. de Camp Abbé de Signy, contenant l'explication d'une Medaille de Jeanne d'Albret Reine de Navarre, Mere du Roy Henry IV. *Ianv.* p. 122.

Diſcours ſur une Medaille de l'Empereur Trajan, lû à l'Academie des Inſcriptions par Mr. Vaillant. *Fev.* pag. 11.

Lettre à Meſſieurs de l'Academie des Medailles pour empêcher qu'on ne fonde celles qui ſe découvriront de nouveau. *Fevrier.* page 37.

Extrait d'une Lettre à Mr. Morel, à l'occaſion de ſa lettre Latine touchant les Medailles conſulaires. *Fevr.* p. 102. *Iuin.* p. 87.

Seconde Lettre ſur cette queſtion,

ſi les revers des Medailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices à qui ils ſont joints. *Avril*. p. 12.

Deſcription de la Colonne hiſtoriée de Conſtantinople dreſſée à l'honneur de Theodoſe le jeune. *May*. p. 119.

Nouvelle explication des Medailles de Gratien dont il eſt parlé au premier & quatriéme tome des Memoires de l'année precedente. *May*. pag. 160.

Lettre écrite de St. Paul trois Chateaux touchant une antique qu'on y a decouverte. *May*. pag. 156.

Explication d'un Cachet antique d'Agathe Orientale. *Iuin*. p. 24.

Lettre de Mr. le Pelletier ſur la Peſanteur des cheveux d'Abſalom. *Août*. p. 175.

Relation de ce qui s'eſt paſſé dans une aſſemblée publique de l'Academie Royalle des Inſcriptions. *Fevr*. pag. 3.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ

Tant en France que dans les Païs Etrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1703.

Ecriture sainte.

SUite des Entretiens ou traitez sur la verité & la connoissance de la sainte Ecriture. II. Traité du Canon des livres de la sainte Ecriture. Par D. Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris chez Jean Cusson & P. Witte. *Sept.* p. 1563.

Salomonis libri tres Proverbia, Ecclesiastes, & Canticum Canticorum: item liber sapientiæ & Ecclesiasticus cum selectis annotationibus. Autore J. B. du Hamel Presbytero & exprofessore Regio. A Roüen chez G. Behourt in 12. *Iuill.* p. 1150.

Analyse des Proverbes & de l'Ecclesiaste de Salomon. A Paris chez André Pralard ruë S. Jacques in 12. *May* p. 829.

R. P. Fr. Ildephonsi de Padilla, Sacri Minorum Ordinis S. Francisci de Paula Iubilati, &c. in Habacuc Prophetam commentaria, Romæ. Typis Iosephi Vannaccii in fol. May p. 832.

SS. Peres, livres de Theologie Dogmatique & Morale.

Apparatus ad Bibliothecam Maximam Veterum Patrum, & antiquorum scriptorum Ecclesiasticorum, Lugduni editam, &c. Dissertations Critiques sur les Ecrits des Peres. Par le P. le Nourry Prêtre, Moine de l'Ordre de saint Benoît de la Congregation de St. Maur. Tome premier. A Paris chez Anisson in fol. *Octobre* p. 1799. *Nov.* p. 2031. *SS. D. N. Clementis divinâ Providentiâ Papæ X I. damnatio & prohibitio quorumdam foliorum impressorum sub titulo.* Lettre.... Cas de conscience, &c. *Romæ.* May p. 912.....

Epistola ejusdem SS. D. N. Papæ ad Regem Christianissimum. *May* p. 915....

Homiliæ ejuſdem SS. D. N. Papæ in Natali Domini, *Mars* p.502... In terræ *Motibus Italicis.* Avr. p.609.... *In die Paſchatis* Aouſt p. 1350... *In feſto SS. Apoſt. Petri & Pauli.* Novemb. p.1939.

Ordonnance ou Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Evêque de Chartres au Clergé & au Peuple de ſon Dioceſe ; portant condamnation d'un imprimé intitulé, *Cas de conſcience, &c.* A Paris chez Antoine Dezallier, in 4°. *Dec.* p.2115.

Elementa Theologica, &c. Elemens de Theologie, où l'on examine ſoigneuſement l'autorité & le poids de toutes les differentes eſpeces de preuves Theologiques ; avec deux Traitez, l'un de la Foy divine, l'autre de l'autorité ſuprême qu'a l'Egliſe de condamner, nommément tous les mauvais livres. Par Mr. d'Argentré Docteur en Theologie, de la Maiſon & Societé de Sorbonne, Abbé de Sainte Croix de Guingamp. A Paris chez la Veuve Thiboult, in4°. *Fev.* p.213. *Mars* p.393.

Traité de la Doctrine Chrétienne & Orthodoxe. Par Mre. Louis Elie

Dupin Docteur de la Faculté de Theologie de Paris. A Paris chez André Pralard, *May* p.739.

Tractatus de Prædestinatione sanctorum, & impiorum reprobatione. A Alcala chez J. F. Garzia deux tom. in fol. *Avr.* p.562.

Veritable tradition de l'Eglise sur la prédestination & la grace. Par Mr. de Launoy. A Liege in 12. *Aout* p. 1313.

Tractatus Theologicus de naturâ & Gratiâ, in materia de virtutibus, quo discrimen praxeos Philosophicæ & Theologicæ in Moralibus & Spiritualibus ex geminis principiis Evangelicis ostenditur. Editore D. Paulo Antonio Th. PP. A Hall in 4°. Decemb p. 2153.

Tractatus Theologicus in secundam secundæ S. Thomæ de jure & justitiâ, &c. Par Mr. Holzman. A Salsbourg, in 4°. Nov. p. 1980.

Ioannis Morini Congregationis Oratorii Domini Iesu Presbyteri opera posthuma. A Paris chez Fl. & P. de Laulne in 4°. Sept. p. 1605.

Le Bon Pasteur ou l'idée, le devoir, l'esprit, & la conduite des Pasteurs par M. Obstraet Licentié

en Theologie & Professeur dans l'Archevêché de Malines traduit par M. Hermant. A Roüen chez J. B. Besogne & se vend à Paris chez André Pralard 2. Tomes in 12. *Fev.* p.318.

Devoirs des Confesseurs dans l'administration du Sacrement de Penitence, par M. Aleget Prêtre Directeur du Seminaire de Monseigneur l'Archevêque d'Aix 2. vol. in 12. A Lyon chez E. Bachelu & se vend à Paris chez Charles Robustel *Avr.* p. 631.

De l'état Ecclesiastique, & de la capacité des Ecclesiastiques pour les Ordres & les Benefices. Par Me. Michel du Perray Avocat en Parlement. A Paris chez Pierre Emery & Michel Brunet, in 4°. *Dec.* p.2219.

Edmundi Richerii Doctoris Theologi Parisiensis libellus de Ecclesiasticâ & politicâ potestate, &c. Le livre d'Edmond Richer Docteur en Theologie de la Faculté de Paris sur la puissance Ecclesiastique & Politique, avec la demonstration du même livre par le même Auteur, nouvelle edition augmentée de la défence du

même livre imprimé pour la pr
miere fois sur le Manuscrit de l'A
teur avec quelques autres opusc
les. A Cologne chez Baltazar
d'Egmond, in 4°. *Ianv.* p.3.

Ioachimi Hildebrandi Tractatus
Hierarchiâ veteris Ecclesiæ. Helmst
dii in 4°. Mars. *p.* 508.

Davidis Chytræi oratio de stud
Theologiæ, &c. Discours de Davi
Chytrée sur la veritable Theologie
où l'on prouve qu'on y avance plu
par les exercices de pieté que pa
les disputes. A Lipsic, in 4°. *Aou*
p. 1346.

Tractatus Theologicus de Prædestina
tione, Electione, & Reprobatione ho
minum; ad promovendam concordian
Ecclesiasticam: conscriptus à Barthol
do Holtz Fusz SS. Theol. D. & Prof. i
Universitate Francofurtana. Franco
furti ad Viadrum, in 4°. Decemb
p. 2153.

Livres de Pieté, Rituels.

Conversations Chrêtiennes dan
lesquelles on justifie la verité de l
Religion & de la Morale de Jesus

CHRIST, avec quelques Meditations ſur l'humilité & la Penitence. Par le Pere Malbranche de l'Oratoire. Nouvelle édition reveüe & augmenté. A Paris chez Aniſſon in 12. *Ianv.* pag. 69.

Parallele de la Morale Chrêtienne avec celle des anciens Philoſophes, pour faire voir la ſuperiorité de nos ſaintes Maximes ſur celles de la ſageſſe humaine. Par le P. Michel Mourgues de la Compagnie de JESUS A Paris chez G. Dupuis in 12. *Avril.* pag. 577.

De la joye ſpirituelle ſelon les principes de S. Auguſtin, pour engager les Pecheurs à retourner à Dieu; avec la conduite d'un Pecheur veritablement penitent. A Paris chez J. B. de l'Epine, in 12. *May*, p. 817.

Sentimens d'un Chrétien touché d'un veritable amour de Dieu, tirez de divers paſſages de l'Ecriture Sainte, & exprimez ſous diverſes figures en taille-douce. Par un Eccleſiaſtique ſolitaire. A Paris chez Claude Boré ruë St. Jacques, in 12. *Fevr.* p. 294.

Maximes Chrétiennes tirées de l'Ecriture Sainte & des SS. Peres, dediées à Madame la Sur-Intendante Foucquet, in 12. deux Tom. *Ianv.* p. 175.

Du respect humain. Par le Pere Langlois de la Compagnie de Jesus. A Paris chez la Veuve Besnard, in 12. *Août*, p. 1367.

Ghirlanda d'Affetti Poëtici al sacro Cuóre di Ghiesu. Par le R. P. François Maria Ghirlandi, Provincial des Minimes de Toscane. A Pistoïe, in 4°. *Avr.* p. 721.

R. P. Antonii Bonnet Societatis Iesu, opuscula: Tolosæ è Typographiâ Nicolai Hainault, in 4°. Decemb. p. 2137.

Sermonaires, controversistes.

Polyanthea sacra, ex universæ scripturæ utriusque Testamenti figuris, symbolis, testimoniis, nec non è selectis Patrum sententiis collecta; & pro concionibus efformandis adornata, labore & studio R. P. Andreæ Spaner è Societate Iesu. Augustæ vindelicorum & Dilingæ. 2. Tom. in fol. Fev. p. 341.

Actions Chrêtiennes, ou discours

sur

l'une desquelles il est parlé d'un commancement de siecle & peut-être d'un siécle de l'Ere chrétienne, *Ianv. Fév.* page 131.

Lettre touchant l'explication précedente des medailles de Gratien *Iuillet, Aoust*, p. 173.

Lettre de Mr. Galand sur le même sujet, *Iuillet*, *Aoust*, page 185.

Explication d'une Medaille grecque donnée à Monseigneur le Duc du Maine, *Mars, Avril*, p. 123,

Observations de Mr. Galland sur ce sujet, *Sept. Octobre*, p. 261.

Réponse à Mr. Galland, *ibid*, page 285.

Explication d'une Medaille fort rare de l'Empereur Antonin fils de l'Empereur Severe, *Mars, Avril*, page 133.

Dissertation sur le mot de *Libertinorum*, dont il est parlé aux Actes des Apôtres, chap. 6. *Mai, Iuin*, page 112.

Explication d'une Medaille frappée en Sicile à l'honneur de Philippe Cinquiéme Roy d'Espagne, *Mai Iuin*, page 154.

Medailles frappées à Avignon à

l'arrivée de Mrs. les Princes, *Mai, Iuin*, page 157.

Explication de quelques Medailles ou ſont marquez les Jeux, que les Empereurs Romains avoient établis pour le divertiſſement du peuple, *Iuillet*, *Aouſt*, page 153.

Découverte d'une colomne de Conſtantin le Grand, *Sept. Octob.* page 207.

Diſſertation ſur une Colomne milliaire trouvée à Arles, *Septemb. Octob.* page 215.

Explication des mots ΑΒΡΑΣΑΞ & ΑΒΡΑΣΑΔΑΒΡΑ, *Septem. Octobre*, page 233.

Extrait d'une lettre de Mr. Galant à Mr. Nicaiſe contenant la decouverte d'une Medaille antique. *Novemb. Decemb.* pag. 245.

Lettre du P. Lamy Benedictin à Mr. l'Abbé Brillon, pour la défenſe d'une demonſtration Carteſienne de l'exiſtence de Dieu. *Ianv. Fevrier.* pag. 187.

Lettre de Mr. Leibnits ſur le même ſujet. *Sept. Octob.* p. 200.

Regles des mouvemens uniformes en general. *Ianv. Fev.* p. 147.

Examen du ſentiment des Carteſiens ſur la cauſe de la continuation du mouvement. *May*, *Iuin*, p.160.

Réponſe à cette Lettre. *Sept. Oct.* pag. 321.

Autre Diſſertation ſur le même ſujet. *Sept. Octob.* p 354.

Eſſais pour demontrer la quatriéme regle du mouvement de Mr. Deſcartes.... Reflexions ſur cet écrit. *Nov. Dec.* p. 274.

Problêmes propoſez aux Philoſophes. *Iuill. Août.* p.190.

Lettre de Mr. du Courroy Medecin, touchant deux Jumeaux qui ne ſont qu'un même corps au deſſous du diaphragme. *Sept.Oct.*p.220.

Nouvelle conjecture pour expliquer la nature de la glace, *Ianv.Fev.* p. 161.

Difficultez contre cette conjecture, *Sept. Oct.* 194.

Diſſertation phyſique ſur la nature des Exhalaiſons & des Vapeurs, *Mars*, *Avr.* p.155.

Lettre de Mr. de Liſle où il rend compte de la conſtruction de ſa Carte d'Eſpagne, *Iuil. Aouſt*, p.215. *Sept. Oct.* p.240.

Obſervations touchant Belle-Iſle & la greve du Mont S. Michel, *Sept. Oct.* p.224.

Sphere mobile preſentée au Roy par Jerôme Martinot, *May, Iuin*, p.107

Eclypſe de Lune, & d'Etoiles par la lune obſervées au mois de *Fevrier, Mars, Avr.* p.176.

Eclypſes des Satellites de Jupiter, *Nov. Dec.* p.329.

Nouvelle methode pour determiner aiſément les rayons de la developée dans toute ſorte de courbe Algebraïque, *May, Iuin*, p.223.

Analyſe de cette methode *Nov. Dec.* addit.

Divers Problemes ſur la nature des lignes courbes, *Sept. Oct.* p.219.

Memoire de Mr. Leibnits touchant ſon ſentiment ſur le calcul differentiel, *Nov. Dec.* p.270,

Deſcription d'un Aiman artificiel, *Nov. Dec.* p.282.

Extrait de la Diſſertation ſur les Geans, du ſieur Thomas Molyneux Docteur en Medecine, priſe des Tranſactions Philoſophiques du mois de *Fevrier* 1701. *Septem. Octob.* p. 289.

ſur les Dimanches & les fêtes de l'année ; dediées à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Coaſlin, par P. S. D. L. V R. C. P. D.O. A Paris chez Jean Guilletat 2.tom.in 12.*Ianv.* pag. 72.

Traité de la maniere d'imiter les bons Predicateurs, avec les tables pour les differens uſages qu'on peut faire des ſermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrêtienne. Par le R. P. Vincent Houdry de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Jean Boudot, Loüis Coignard & Guill. Vandive in 12. *Fevr.* p.289.

Homelie ou inſtruction familiere ſur les jeux innocens, & les jeux defendus. Par Mr. Lazare André Bocquillot, Prêtre licentié és Loix. A Paris chez la veuve de D. Hortemels in 12. *Avr.* p.640.

Fr. Eliæ Aſtorini Sacr. Th. Doct. & mag. Ordinis Carmelitarum, de verâ Eccleſiâ Chriſti, libri tres. A Naples chez de Bonif. in 4°. *Avril.* p. 603.

Catholicæ Religionis Veritas. La verité de la Religion Catholique prouvée par l'Ecriture, pour ſervir d'Apologie à la converſion de David

Huguenin, Docteur & Professeur de Theologie & Predicateur Latin parmi les Reformez. A Cologne in 12. *May* pag. 849.

Instruction Chrêtienne sur l'Eucharistie. Par le R. P. de Mouchy Chanoine regulier. A Paris chez Charles Osmont in 8°. *Août.* pag. 1340.

Addition à l'histoire du Nestorianisme ; où l'on fait voir quel a été l'ancien usage de l'Eglise dans la condamnation des livres, & ce qu'elle a exigé des fidelles à cet égard. A Paris chez Nicolas le Clerc. *Sept.* pag. 1539.

Critique de l'Histoire des Flagellans, & justification de l'usage des Disciplines volontaires. Par Mr. Jean Baptiste Thiers Docteur en Theologie & Curé de Vibraye. *Iuin.* pag. 963.

Nectarii Patriarchæ Hierosolimitani, confutatio, imperii Papæ in Ecclesiam &c. A Londres chez J. Taylor in 8°. Août p. 1297.

Apologia pro Clero Ecclesiæ Batavorum Romano-Catholicæ, seu rationes ob quas Clerus censuit in locum Re-

verendißimi Archiepiſcopi Sebaſteni, non eſſe illico recipiendum D. *Theodorum* Cokkium,*per Joannem Palæopiſtum Delphis, in* 4° *Aouſt*, p. 1358.

An Eſſay upon Miracles &c. Diſſertation ſur les Miracles, par G. Fleetwood, Chapelain ordinaire de S. M. A Londres, in 8°. *Nov.* p. 1997.

A Diſcourſe of Schiſm Shewing, &c. Traité du Schiſme, par Thomas Bonnet M. A. Recteur de S. Jacques de Colcheſter. A Cambridge, chez Eſtienne Jeffray, in 8°. *May*, p. 837.

Roma Racoviana, & Racovia Romana &c. Ou la parfaite conformité des Papiſtes & des Sociniens en pluſieurs articles de leur Religion, par Guillaume Jameſon. A Edimbourg 1702. in 4°. *Juillet*, p. 1118.

Georgii Henrici Goetzii de Lutheraniſmo. D. Bernardi Schediaſma Theologicū. Dreſdæ & Lipſiæ, in 4°. Juin. p. 1015.

Exercitatio Academica de foedere Gratiæ. Auctore Joh. Wolfgango Jagero &c. Stuttgardiæ. Apud Auguſtum Mezlerum, in 4°. May, p. 763.

Euſebii Paciani Epiſtolæ Irenicæ ad ſummos viros Theologos Lipſienſes miſſæ Irenopoli, in 4°. May, p. 760.

Discours préliminaire ſur la diſſertation hiſtorique des Amazones, lû à l'Academie Royale des Inſcriptions, le 14. Novembre 1702. Par Mr. Moreau de Mautour. *Janvier.* p. 157.

Hiſtoire ſacrée & Prophane.

Les Vies des SS. avec des diſcours ſur les Miſteres de N.S. & de la Ste. Vierge, par le R. P. Fr. Giry, ancien Provincial des Minimes, nouvelle Edition. A Paris, chez François Muguet, 2. tom. in fol. *Octob.* p. 1797.

Hiſtoire Eccleſiaſtique, par Mr. Fleury, Prêtre Abbé du Loc-Dieu. tom. neuviéme. A Paris, chez Pierre Emery, in 4°. *Octob.* p. 1735.

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiécles, juſtifiez par les citations des Auteurs originaux, avec une Chronologie, où l'on fait un Abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie, tom. 8. Par Mr. de Tillemont. A Paris,

chez Charles Robuſtel, in 4°. *Sept.* p. 1521.

Hiſtoire de l'Egliſe par Mr. l'Abbé de Choiſi, tom. 1. A Paris, chez Jean Baptiſte Coignard, in 4°. *Nov.* p. 1895.

Traité hiſtorique du Jubilé des Juifs. A Paris, chez Jean François du Bois, in 18. *Fév.* p. 244.

La vita di S. Emidio primo Veſcovo d'Aſcoli & Martyre. Par le P. Paul Antoine Appiani de la Compagnie de Jeſus. A Rome, in 4°. *Mars* page 514.

Abregé de la Vie de Jacqnes II. Roy de la grande Bretagne &c. tiré d'un écrit Anglois du R. P. François Sanders, de la Compagnie de Jeſus, Confeſſeur de S. M. Par le R. P. François Bretonneau de la même Compagnie, avec un Recüeil des ſentimens du même Roy, ſur divers ſujets de piété. A Paris, de l'Imprimerie Royale, in 12. réimprimé, chez Robert Pepie, *Iuin*, page 921.

La Vie du R. P. Don Armand Jean le Bouthillier de Rancé, Abbé Réformateur du Monaſtere de la

Trappe, dediée au Roy. Par Mr. de Maupeou Docteur en Theologie & Curé de la Ville de Nonancourt. A Paris, chez L. d'Houry, 2. tom. in 8° ... La Vie du même Abbé de la Trappe, par Mr. l'Abbé de Marsollier, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Usez, chez Jean Nully, 1. vol. in 4°. *May*. p. 767.

Histoire de la vie du R. P. Joseph le Clerc du Tremblay Capucin; Instituteur de la Congregation des Filles du Calvaire, Reformateur de l'Ordre de Fontevrauld, employé par le Roy Loüis XIII. dans les plus importantes affaires de l'Etat, nommé au Cardinalat. Par Mr. l'Abbé Richard. A Paris, chez Jacques le Févre, ruë St. Severin, in 12. 2. vol. *Jauv.* p. 24.

Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Nicolas le Clerc, in 12. *Fevr.* pag. 229. *Oct.* p. 1816.

Relation d'une Mission faite nouvellement, par Monseigneur l'Archevêque d'Ancyre à Ispaham en

Perſe, pour la réunion des Armeniens à la Religion Catholique. A Paris, chez Jean Nulli, in 8°. *Févr.* page 262.

Petri Brinch Chronologiæ & historiæ Flavii Ioſephi examen. A Coppenhague, *Aouſt*, p. 1382.

The Schottisch Hiſtorical Librari &c. Bibliotheque Hiſtorique d'Ecoſſe; contenant le caractere des Ecrivains & la Liſte des anciens Manuſcrits, juſqu'à l'union des deux Royaumes du tems de Jacques V I. Par G. Nikolſon, Archidiacre de Carliſle. A Londres par Tim. Child, in 8°. *Avr.* page 707.

Diſſertatio Hiſtorica, por la patria de Pablo Oroſio diſcipulo y amigo de las dos claras Lumbreras de la Igleſia S. Geronimo y S. Auguſtin. &c. Par Dom Paul Ignace de Dalmaſſes y Ros &c. A Barcelone, in fol. *Mars*, p. 428.

Chriſtophori Cellarii hiſtoria vniverſalis, breviter ac perſpicuè expoſita; in antiquam & medii ævi ac novam diviſa cum notis perpetuis. Jenæ ſumptibus Jo. Bielkii, tom 3. in 12. *Févr.* p. 189.

Hiſtoire abregée des Empires & des Royaumes du monde, avec une

Critique aſſez exacte d'un grand nombre d'Auteurs anciens & nouveaux. A la Fleche, in 8°. *Février*, page 286.

Hiſtoria Italiæ & Hiſpaniæ Genealogica, exhibens inſtar prodomi ſtemma Deſiderianum ... Genealogie de la Poſterité de Didier Roy des Lombards, de qui ſont ſortis les Rois d'Eſpagne & pluſieurs familles d'Eſpagne & d'Italie, avec leurs Armes gravées, & un Commentaire hiſtorique : l'Hiſtoire de la Maiſon de Sforce, ſe trouve dans une Addition. Par Jacques Guillaume Imhoff. A Nuremberg, in fol. *Mars*, p. 383.

Series Dynaſtarum & Regum Daniæ à primo eorum Skioldo Odini Filio, ad Gormum Grandævum &c. Per Thormodum Torfæum hiſtoriographum Regium: Hafniæ ex Reg. M. Typographæo. Juin, page 945.

Suite du Florus-Danicus. Par Mr. Bering, *Ianv.* p. 75.

Tractatus de auſpiciis Regum; occaſione Auguſtiſſimæ & ſolemnis Coronationis SS. Pr. ac D. Dn. Friderìc Regis Boruſſiorum. Conſcriptus à Joan. Lud. ſtoeßer. Halæ, in 4°. Mars, p. 526.

Memoires contenant ce qui s'eſt paſſé de plus memorable en France, depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'à preſent, tom. premier. A la Haye, chez Eſtienne Foulque, in 12. *Juillet*, p. 1165.

Hiſtoire de Philippe Auguſte. A Paris, chez Michel Brunet, 2. tom. in 12. *Févr.* p. 295.

Arcana ſæculi decimi ſexti &c. Lettres de Mr. Hubert Languet, de ſon vivant envoyé & Conſeiller du Duc de Saxe, à ſon Prince; dans leſquels ſont contenus les ſecrets du 16ᵉ. ſiécle. A Hall. in 4°. *Juillet*, p. 1153.

Lettres, Memoires & Actes concernant la guerre preſente. A Baſle. *Mars*, p. 417. *Octobre*. p. 1785.

Gymnaſii Ticinenſis hiſtoria & vindiciæ à ſeculo V. ad finem XIV. auctore Antonio Gatto Dertonenſi, publico Iuris civilis interprete in eodem Gymnaſio. Romæ, apud Petrum Oliverium. Dec. page. 2148.

Etat du Royaume de Barbarie, Tripoly, Tunis & Alger, contenant l'hiſtoire naturelle & politique de ces pays, la maniere dont les Turcs y traitent les Eſclaves, comme on

les rachete, & divers avantures curieuses, avec la Tradition de l'Eglise pour le rachapt ou le soulagement des Captifs. A Roüen, chez G. Behourt, in 12. *Sept.* p. 1590.

La vie du Prince Eugene de Savoye Maréchal de Camp General des armées de l'Empereur en Italie. A la Haye, in 12 *Octob.* p. 1752.

Francisci Mauroceni Peloponnesiaci Venetiarum Principis gesta. Scriptore Joan. Gratiano Bergomensi D. Patavii 1698. Nov. p. 1949.

P. D. M. Vita Huberti Langueti. A Hall. chez du Sarrat, in 12. *Juill.* p. 1160.

Histoire du Parlement de Tournay par Mre. Mathieu Pinault President à Mortier dudit Parlement. A Valenciennes chez Gabr. Fr. Henry, in 4°. *Fevr.* p. 338.

Nouveaux Voyages de Mr. le Baron de la Hontan dans l'Amerique Septentrionale, qui contient une Relation des differens Peuples qui y habitent avec des Cartes & des Figures in 8°. 2. Tom. A la Haye, *Juill.* p. 1109.

Eloquence & Poësie.

Le bon goût de l'Eloquence Chrétienne, par B. G. J. A Lyon, in 12. *Janv.* p. 57.

De la veritable Eloquence; ou Refutation des Paradoxes sur l'Eloquence, avancez par l'Auteur de la connoissance de soy-même. A Paris chez M. David, in 12. *Sept.* p. 1629.

Lettre d'un Juriste à l'Auteur du precedent livre. A Paris chez Quillou, in 12. Réponse à cette Lettre. A Paris chez J. Bienfait & J. Fournil, in 12. *Sept.* p. 1642.

Imago nascentis herois in Philippo Rege Hispaniæ & Burgundionum Duce adumbrata. Harangue prononcée par le P. André le Camus de la Compagnie de Jesus. A Paris, in 12. *Mars* p. 445.

Dramata, Daniel, Damocles, Abdolonymus; acta ludis solemnibus in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu. Autore P. Gabriele Fr. le Jay ex eadem societate. Parisiis apud Joan. Mariette, in 12. Fev. p. 314.

Caroli de Aquino è Societate Jesu

Carminum Tom. III. Romæ in 4°. Octobre, p. 1879.

Aurum, Carmen. Autore Fr. Ant. le Fevre è Soc. Iesu, item varia de variis argumentis Carmina... Parisiis apud viduam Simonis Besnard. Juin. p. 1038.

Oeuvres diverses du sieur D*** avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le Discours, traduit du Grec de Longin; nouvelle Edition, augmentée: avec les passages des Poëtes Latins imitez par l'Auteur. A Amsterdam. 2. Tom. in 12. *Sept.* p. 1532.

L. Pedonis Albinovani, Elegiæ tres, & fragmenta cum interpretatione & notis Ios. Scaligeri, & aliorum. Amstelodami apud Henricum Schellt, in 12. Item Cornelii Severi opera Poëtica, May, p. 818.

Penelope Tragedie. A Paris chez Jean Boudot, in 12. *Sept.* p. 1560.

Philosophie.

Brevis Meditatio Academica de spirituum actionibus in homine spiritualibus, cujus doctrinæ usus contra Bekkerum in specie, Quakers, omnesque

Fanaticos, & veteres & novos, circa finem exhibetur : concepta à M. Ios. Philippo Zippelio Catti Meliboco. Francofurti, in 12. Decemb. p.2153.

Ichnographia nova contemplationum de sole, in desolatis antiquorum Philosophorum ruderibus concepta, à Georgio Christophoro Eimmarto. Norimbergæ Endteri, Typis Ioannis Ernesti Adelburneri, in fol. Janv. p.170.

Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une hypothese propre à expliquer les effets de l'Aiman, in 12. *Fevr.* p.326.

Mathematique.

Tabulæ Astronomicæ; Ludovici Magni Iussu & munificentia editæ. Autore Philippo de la Hire Regio Matheseos Professore, &c. A Paris chez Jean Boudot, in 4°. *Iuill.* p.1192.

L'usage des Globes Celeste & Terrestre, suivant les differens systemes du monde, par Mr. Bion, in 12. chez L. d'Houry & Jean Boudot, *Avr.* p.574.

Histoire de l'Academie Royalle des Sciences année 1700. avec les

Memoires de Mathematique & Physique pour la même année, tirez des Regiſtres de cette Academie. A Paris chez J. Boudot, in 4°. *Oct* p.1703. *Nov.* p.1923.

Carte de France, dreſſée ſur les Obſervations de Mrs. de l'Academie Royalle des Sciences & ſur d'autres Memoires, par Guill. de l'Iſle. A Paris chez l'Auteur ruë des Canettes près S.Sulpice, *Avr.* p.666.... Carte de la Nouvelle Eſpagne, par le même, *Avr.* p.673.

Medecine.

Nova Plantarum Americarum genera, Autore P. Carolo Plumier Ordinis Minimorum, & apud Inſulas Americanas Botanico-Regio. Pariſiis apud Ioan. Boudot, in 4°. Aouſt, p.1343.

Iacobi Gaveti Academiæ Monſpelienſis Alumni, Avenionenſis Doctoris, Medici apud Cambrienſes Practici, nova febris idea, ſeu novæ conjecturæ Phyſicæ circa febris naturam. Genevæ, in 12. Mars, p.519.

L'Art de faire les Rapports en Chirurgie par Mr. D*** Prevôt

de la Compagnie des Maîtres Chirurgiens de Paris. A Paris chez Laurent d'Houry, in 8° *May*, p 758.

L'Anticornaro, ou Remarques Critiques sur le Traité de la vie sobre de Louïs Cornaro, Venitien. A Paris chez N. de Vaux, in 12. *Avr.* p. 596.

Iurisprudence, Barreau.

Prodromus Iuris Publici Universalis, magnâ Eruditorum expectatione è diu desiderati; continentis prætensiones illustres, Imperatoris, Imperii, Regum, Principum, ac Rerum publicarum totius Europæ, majori operi præmissus Rodopoli, in 4°. Decem. p. 2133.

Ecclesiasticæ jurisdictionis vindiciæ, adversus Caroli Fevreti & aliorum Tractatus de abusu; susceptæ ab Antonio Dadino Alteserra utriusque juris Professore & Decano Universitatis Tolosanæ. A Orleans & se vend à Paris chez Nicolas Devaux, in 4°. *Fevr.* p. 270.

Pratique Civile des Officialitez ordinaires, foraines & privilegiées, & autres Cours & Jurisdictions Ec-

cleſiaſtiques, &c. Par Me. Claude Horry Notaire Apoſtolique. A Paris chez A. F. Pralard le fils, in 4°. *May*, p. 796.

Traité de l'Indult du Parlement de Paris. A Paris chez J. & M. Guignard, in 12. 2. vol. *Oct.* p. 1789.

De jure pro-Edriæ ſeu præcedentiæ variarum quæſtionum decades duæ, autore Gaſpare Henrico Hornio Iuriſconſulto & Anteceſſore Wittembergenſi. Witembergæ apud Meyerum & Zimmermannum, in 4°. Avr. p 634.

Recüeil d'Arrêts notables du Parlement de Tournay par Mre. Pinault Preſident à Mortier audit Parlement 2. vol. in 4°. A Valenciennes, *Fev.* p. 338.

Antiquaires.

Ludovico Magno Panegyricus, Imp. Romanorum nummis contextus; à Ioh. Antonio Medio-Barbo Mediolanenſi Canonico Regulari. A Paris chez L. Langlois, in 4°. Oct. p. 1744.

Diſſertation ſur une Medaille ſinguliere d'Alexandre le Grand. Par Mr. de Vallemont Prêtre Docteur

en Theologie. A Paris chez J. Mariette ruë St. Jacques, in 12. Nov. p. 2024.

Aureus Constantini Augusti nummus; de Urbe, devicto ab exercitu Gallicano Maxentio, liberatâ explicatus. Romæ, in 12. Nov. p. 1937.

Antonii Van-dale Dissertationes novem, antiquitatibus & Marmoribus Romanis & Græcis illustrandis inservientes. Amstelodami apud Henr. Boom, in 4°. Aoust, p. 1325. Oct. p. 1722.

Diarium Italicum sive Monumentorum veterum Bibliothecarum, Musæorum, &c. Notitiæ singulares in itinerario Italico collectæ: additis schematibus & figuris A. R. P. Bernardo de Monfaucon Monacho Benedictino. Parisiis apud I. Anisson, in 4°. Juin p. 1023. Juill. p. 1202.

Prodromus Iconicus sculptilium Gemmarum, Basilidiani, Amulectici, atque Talismani generis: de Musæo Antonii Capello Senatoris veneti. Venetiis. Typis Hyeronimi Albriccii, in fol. Nov. 2017.

Ioannis Nicolai Antiquit. Professoris & Contubernii Rectoris Tubingens. Tractatus de Calcarium usu & abusu, necnon juribus illorum. Francofurti

apud Georg. Henr. Ohrlingium, in 12. Janv. p. 50.

Livres ſur differens ſujets.

Lettera di Giovanni Mario de Creſcimbeni intorno al Doctorato in Filoſofia è Theologia del Illuſtriſſ. è Reverendiſſ. ſig. il ſignore Abate Nipote di N. S. Papa Clemente Undecimo, in Roma per il Roßi alla Piazza di Ceri, in 18. Decemb. p. 2122.

Diſcorſo di Monſignore Ferdinando Nuzzi Chierico di Camera è Prefecto dell'annona, in torno alla Coltivazione è Popolazione della Campania di Roma. A Rome in 4°. Mars, p. 465.

Arcana Litteraria, Deſſein d'un livre intitulé ſecrets de Litterature, & de trente autres, par V. E. Loëſcherus in 4°. *Avr.* p. 557.

Franciſci & Ioannis Hotomanorum patris ac Filii, & Clarorum Virorum ad eos Epiſtolæ; quibus accedit Epiſtolarum Miſcellanearum virorum doctorum qui hoc & ſuperiore ſæculo claruere, appendix; ex Bibliotheca Iani Guilelmi Melii I. C. Amſtelodami apud Georg. Gallet in 4°. Fevr. p. 199.

Lettres choisies, écrites par feu Mr. Nicole, Auteur des Essais de Morale. A Liege & se vend à Paris chez Jean Musier ruë St. Jacques, in 12. *Mars*, p.371.

Reflexions sur divers sujets de Morale & de Politique, dediées au Roy. Par Mr. de Vernage Docteur en Theologie Chanoine de l'Eglise de St. Quentin. A Paris chez D. Dupuis, in 12. *Sept.* p.1558.

Traité de l'amitié. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, in 8°. *Avr.* p.615.

La Felicité du Mariage; ou les moyens d'y parvenir. A Paris chez Pierre Gissey, in 12. *May*, p.813.

Curiositez de la nature & de l'art, apportées dans deux voyages des Indes. A Paris chez Jean Moreau, *May*, p. 852. *Iuin*, p. 1004.

Oratio Dominica plus centum linguis, &c. l'Oraison Dominicale traduite en plus de cent langues differentes, & imprimée avec les Caracteres propres de chaque langue, Nouvelle Edition. A Londres chez Daniel Bronn, in 4°. *Ianv.* p 43.

Palæstra linguarum Orientalium, cu-

râ Georgii Othonis. A Francfort, *Mars* p. 444.

Traité des Langues : où l'on donne des Principes & des Regles pour juger de l'excellence de chaque langue, & en particulier de la lingue Françoiſe. Par Mr. Frain du Tremblay, de l'Academie Royale d'Angers. A Paris chez J. de l'Eſpine, ruë St. Jacques à l'Image S. Paul, in 12. *Aouſt*, p.1368.

Antiquité de la Nation & de la langue des Celtes autrement appellez Gaulois. Par le R. P. Dom Paul Pezron ancien Abbé de la Charmoye. A Paris chez Jean Boudot, in 12. *Juin*, p. 983.

Le ſort de la langue Françoiſe. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, au Palais, in 12. *Juillet*, p. 1271.

Bibliotheca univerſale Sacro-prophana del P. Coronelli, Min. Conv. ò ſia gran Dizionario Iſtorico Geografico. A Veniſe, en 40. tomes, *Janvier*, p. 184.

Bibliotheque choiſie. Par Jean le Clerc Tom. 1. chez Henry Schelte, *Juill.* p.1182.

Samuelis Werenfelsi Basiliensis dissertatio de Logomachiis Eruditorum, accedit Diatribe de Meteoris orationis. Amstelodami, in 12. Juillet. p.1123.

Joannis Nicolai Diatribe de Iuramentis Hebraeorum, Graecorum Romanorum, aliorumque Populorum. Francofurti apud Io. Henr. Reberum, in 12. May, p 797.

Dictionarium Latino-Gallicum ex omnibus Latinitatis autoribus summa diligentia collectum cum variis multarum quae vulgò Synonimae videntur Latinarum vocum differentiis. A Paris chez Jean Boudot, ruë St. Jacques au Soleil d'or, Sept. (Addition.)

Dictionnaire Geographique universel contenant une description exacte des Etats, Royaumes, Villes, Forteresses, Montagnes, Caps, Isles, Presqu'Isles, Lacs, Mers, Golfes, Détroits, &c. de l'Univers. A Amsterdam & à Wtrecht, in 4°. *Mars*, p. 441.

Dictionnaire General des termes propres de l'agriculture. Par le sieur Louïs Liger. A Paris chez Damien Beugnié, in 12. *Decemb.* p. 2228.

Dictionnaire de Musique conte-

nant une explication des termes Grecs, Latins, Italiens & François les plus usitez dans la Musique, à l'occasion desquels on rapporte ce qu'il y a de plus curieux, tant pour l'histoire & la Theorie, que pour la composition & pratique ancienne & moderne de la Musique Vocale, Instrumentale, Pleine, Figurée, &c. Par Mr. Sebastien de Brossard Me. de Musique de l'Eglise Cathedrale de Meaux. A Paris chez C. Ballard, in fol. *Octob.* p.1762. *Novemb.* p.2054.

Dictionnaire Royal François & Anglois, par M. Boyer. A la Haye, chez Henry Van Bulderen, 2. Tomes in 4°. *Iuill.* p.1226.

Description sommaire de Versailles avec des Figures: Par Mr. Felibien. A Paris chez Antoine Chrétien, in 12....

Description de la nouvelle Eglise des Invalides. A Paris, in 12. *Nov.* p. 1989.

De vanitate Consiliorum liber unus autore Stanislao Lubomirski Regni Poloniæ Mareschallo. A Lipsic, in 12. Juin, p.996.

Arte de Esquadronar, y exercitios de la infanteria. A Madrid in 4°. Sept. p.1695.

SUPPLEMENT DE L'ANNE'E *mil sept cens trois.*

Eclairciſſement donné à Monſeigneur l'Evêque de ... ſur cette queſtion, ſi c'eſt un point indecis que l'Egliſe ſoit infaillible dans ſes jugemens touchant le ſens des écrits dogmatiques. *Iuin.* p. 1044.

Defenſe du ſyſtême de Marsham ſur les Dynaſties d'Egypte avec une réponſe. *Fevr.* p. 347.

Eclairciſſemens ſur la maiſon des Trivulces Seigneurs Milanois; nommez en France de Trevoux, quand ils étoient attachez au ſervice de nos Rois. *Août.* p. 1494.

Obſervations ſur les Eſſais de Literature dont eſt parlé dans les Memoires de Decembre, par Mr. Pelhæſtre. *Fev.* p. 355.

Réponſe à ces obſervations. *Iuill.* pag. 1263.

Conjecture du P. Tournemine Jeſuite ſur l'origine de la difference

du texte Hebreu de l'édition Samaritaine, & de la Verſion des Septante, dans la maniere de compter les années des Patriarches. *Mars.* p. 452.

Examen de cette conjecture. *Août.* pag. 1388.

Réponſe aux difficultez précedentes. *Ibid.* p. 1408.

Réponſe du P. Deſpineul Jeſuite, à Mr. Jonſton ſur les difficultez qu'on luy a propoſez dans les Memoires de Trevoux de l'Edition de Hollande. *Avril.* p. 678.

Diſſertation touchant l'ancienne demeure des Chananéens, & de l'uſurpation qu'ils ont faite ſur les enfans de Sem, par le R. P. Dom Pezron, ancien Abbé de la Charmoye. *Iuill.* p. 1238.

Eloge de Mr. Malepeyre de l'Academie de Toulouſe. *Fevr.* p. 344.

Lettres de Mr. Blondel, ſur ce qui s'eſt paſſé dans les dernieres Aſſemblées publiques de l'Academie des Sciences & de celle des Inſcriptions. *Ianv.* p. 110. *Août.* p. 1430.

Conjectures du P. de Tournemine ſur l'union de l'ame & du corps. *May.* p. 864.

Suite

Suite du même ſujet. *Iuin.* p.1063.
Reflexions ſur ces conjectures *Sept.* p.1661.
Autres difficultez propoſées par Mr. de Montigni. *Octob.* p. 1840.
Réponſe du Pere de Tournemine. *Octob.* p. 1857.
Obſervations nouvelles ſur quelques puits & quelques ſources extraordinaires, & ſur quelques rivieres ſoûterraines. *Mars.* p. 489.
Deſcription d'une maniere nouvelle de trouver des Fontaines. *Avril.* p. 647.
Reflexions de M de la Montre ſur la ſolution d'une difficulté propoſée contre le ſyſteme Carteſien de la peſanteur. *Mars.* p.498.
Decouverte du même Auteur touchant l'extention de la lumiere. *Avr.* p. 715.
Differentes proprietez des miroirs, par Mr. Joblot Profeſſeur en Mathematique. *Iuillet.* p.1231.
Lettre du même ſur les experiences de l'Ayman. *Août.* p.1474.
Lettre ſur les Tremblemens de Terre arrivez en Italie. *Iuill.* p.1276.
Extrait d'une Lettre de Mr. l'E-

mery le fils ſur le Livre de la generation des Vers dans le corps de l'homme, composé par Mr. Andry Medecin de la Faculté de Paris. *Novemb*. p.2072.

Explication d'une Medaille de Fauſtine, par le P.de Tournemine. *Fevr*.p.251.

Lettre du R. P. de Grainville Jeſuite ſur une Medaille de Maximin. *Mars*. p. 475.

Lettre ſur la veritable peſanteur des cheveux d'Abſalon. *Avril*. pag. 659.

Lettre ſur une Medaille de Vitellius. *Avr*. p. 696.

Réponſe à cette Lettre. *Novemb*. p. 2066.

Traduction de quelques anciennes Inſcriptions trouvées en Orient. *May*. p. 876.

Conjecture de Mr. Girardon ſur une tête de bronze trouvée à Paris. *Août*.pag.1490.

Colonne Milliaire avec une inſcription decouverte en Bourgogne, expliquée hiſtoriquement, par Mr. Moreau de Mautour. *Sept*.p.1647.

Diſſertation ſur une Inſcription

trouvée au Dioceze de Bayonne. *Oct.* p. 1824.

Reponſe à quelques objections contre la diſſertation precedente. *Oct.* p. 1832.

Lettre de Mr. Rigord Commiſſaire de la Marine, ſur un Livre intitulé *Monumenta Coptica.* Octob. p. 1870.

Lettre du P. de Tournemine à Mr. l'Abbé Imperiali, ſur deux Cyrus, qu'on a confondu, & ſur la maniere dont eſt mort le Grand Cyrus *Novemb.* pag. 2046.

FIN.

REPONSE A M. DESPREAUX.

PAr où, Deſpreaux, les Auteurs du Journal
Ont-ils merité ta colere ?
Puiſque tu reconnois que tu n'es qu'un *Corſaire*,
Ont-ils pû te traiter d'Auteur original ?
Noblement enrichi, ne crains point leur franchiſe,
Ton butin eſt de bonne priſe.
Ton Frere, moins habile & moins ſage que toy,
N'a pas, dans ce mêtier, ſi bien *fait ſes affaires* :
Et, parmy les ſujets du Roy,
C'eſt le plus pauvre des Corſaires.

M. BOILEAU DESPREAUX aux Journaliſtes de Trevoux.

MEs Reverends Peres en Dieu,
Et mes Confreres en Satyre ;
Dans vos Ecrits, en plus d'un lieu
Je vois qu'à mes depens vous affectez de rire.
Mais ne craignez-vous point que pour rire de vous
Reliſant Juvenal, refeuilletant Horace,
Je ne ranime encor ma Satyrique audace?
Grands Ariſtarques de Trevoux,
N'allez point de nouveau faire courir aux armes
Un Athlette tout prêt à prendre ſon congé,
Qui par vos traits malins au combat rengagé,
Peut encore aux rieurs faire verſer des larmes.
Apprenez un mot de Regnier,
Nôtre celebre devancier:
Corſaires attaquant Corſaires
Ne font pas, dit-il, *leurs affaires.*

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0565